

---

*Plan de*  
*gestion*  
*Marais des Combrailles*

2019 - 2028



Version finale - 2019

*Avec le soutien de :*



# *Plan de gestion*

# *Marais des Combrailles*

**Rédacteur principal :** Romain Legrand

**Equipe de projet :**

Responsable du territoire : Romain Legrand

Chargé d'étude : Vincent Legé, Maxime Loos, Sylvain Pouvaret

Responsable scientifique : Stéphane Cordonnier

Technicien de travaux : Hervé Balmisse

**Conseil Scientifique** du 8 mars 2019

**Référence à utiliser :** Legrand R., Legé V., Pouvaret S., 2019. *Plan de gestion des marais des Combrailles (Puy de Dôme)*. Agence de l'Eau Adour Garonne, Autoroutes du Sud de la France, FEDER Régional Auvergne Rhône Alpes, Région Auvergne Rhône-Alpes. 359 pages. CEN Auvergne – Riom

# SOMMAIRE

---

SOMMAIRE.....	3
RESUME .....	6
<b>SECTION 1. ETAT DES LIEUX, APPROCHE DESCRIPTIVE, ANALYTIQUE ET EVOLUTION DES ZONES HUMIDES.....</b>	<b>31</b>
I.1. INFORMATIONS GENERALES.....	9
I.2. L'ENVIRONNEMENT ET LE PATRIMOINE NATUREL.....	16
I.3. INTEGRITE ECOLOGIQUE ET FONCTIONNALITE .....	19
<b>SECTION 2. SYNTHESE DES RESPONSABILITES DES ZONES HUMIDES ET HIERACHISATION .....</b>	<b>20</b>
II.1. ANALYSE SYNTHETIQUE DES ENJEUX.....	20
II.2. ANALYSE DU CONTEXTE DES ZONES HUMIDES DANS LES COMBRAILLES.....	25
II.3. ANALYSE DE LA DYNAMIQUE DES VEGETATIONS .....	27
<b>SECTION 3. FICHE DESCRIPTIVE DE L'ENTITE .....</b>	<b>31</b>
« TERRAIN MILITAIRE DE BOURG-LASTIC » .....	31
« MARAIS DU BOIS DU SOULIER».....	55
« MARAIS DES GLEGUES » .....	69
« MARAIS DES PLAINES ».....	87
« MARAIS DU CREUX DE L'AIGUE » .....	103
« ETANG DE TYX - BOIS DES BAUVES ».....	117
« TOURBIERE DE LA CROIX DE BARRE » .....	134
« MARAIS DES CHOMETTES » .....	148
« TOURBIERES DE L'ECLACHE ET DES VERGNES » .....	164
« MARAIS DE L'ETANG DE FARGES » .....	186
« VAL D'AMBENE – PRE DU BOIS » .....	202
« MARAIS DE POMMIER ».....	221
« MARAIS DE L'ETANG DE GRANDVILLE » .....	241
« SOURCES DE LA MORGE ».....	259
« MARAIS DE L'ETANG GRAND».....	280
« LES SAGNES» .....	297
<b>SECTION 4. LES OBJECTIFS .....</b>	<b>31</b>
IV.2. LES OBJECTIFS A LONG TERME.....	321
IV.3. LES OBJECTIFS OPERATIONNELS.....	324
<b>SECTION 5. PROGRAMME D'ACTIONS .....</b>	<b>328</b>
V.1. LES ACTIONS.....	328
V.2. TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS ET DE LEUR COUT ESTIME .....	354
V.3. RECAPITULATIF DES INDICATEURS D'ETAT ET DE REPONSE .....	354
BIBLIOGRAPHIE.....	359
ANNEXE .....	362

## TABLE DES CARTES

---

<i>Carte 1 : Localisation générale des zones humides .....</i>	10
<i>Carte 2 : Terrain militaire de Bourg Lastic : Etat du foncier.....</i>	36
<i>Carte 3 : Terrain militaire de Bourg Lastic : Bassin versant .....</i>	38
<i>Carte 4 : Terrain militaire de Bourg Lastic : Fonctionnement hydrologique.....</i>	38
<i>Carte 5 : Terrain militaire de Bourg Lastic : Cartographie des habitats .....</i>	44
<i>Carte 6 : Terrain militaire de Bourg Lastic : Cartographie des enjeux flore-habitats.....</i>	48
<i>Carte 7 : Marais du bois de Souliers : Etat du foncier.....</i>	57
<i>Carte 8 : Marais du bois de Souliers : Bassin versant .....</i>	59
<i>Carte 9 : Marais du bois de Souliers : Fonctionnement hydrologique.....</i>	59
<i>Carte 10 : Marais du bois de Soulier : Cartographie des habitats.....</i>	63
<i>Carte 11 : Marais du bois de Souliers : Cartographie des enjeux habitats et espèces .....</i>	66
<i>Carte 12 : Marais des Glegues : Etat du foncier.....</i>	73
<i>Carte 13 : Marais des Glegues : Bassin versant .....</i>	75
<i>Carte 14 : Marais des Glegues : Fonctionnement hydrologique .....</i>	75
<i>Carte 15 : Marais des Glegues : Cartographie des habitats .....</i>	79
<i>Carte 16 : Marais des Glegues : Cartographie des enjeux habitats et espèces .....</i>	82
<i>Carte 17 : Marais des Plaines : Etat du foncier .....</i>	89
<i>Carte 18 : Marais des Plaines : Bassin versant.....</i>	91
<i>Carte 19 : Marais des Plaines : Fonctionnement hydrologique .....</i>	91
<i>Carte 20 : Marais des Plaines : Cartographie des habitats.....</i>	95
<i>Carte 21 : Marais des Plaines : Cartographie des enjeux habitats et espèces.....</i>	98
<i>Carte 22 : Marais du Creux de l'Aigue : Etat du foncier.....</i>	105
<i>Carte 23 : Marais du Creux de l'Aigue : Bassin versant .....</i>	107
<i>Carte 24 : Marais du Creux de l'Aigue : Fonctionnement hydrologique .....</i>	107
<i>Carte 25 : Marais du Creux de l'Aigue : Cartographie des habitats .....</i>	111
<i>Carte 26 : Marais du Creux de l'Aigue : Cartographie des enjeux habitats et espèces .....</i>	114
<i>Carte 27 : Etang de Tyx – Bois des Bauves : Etat du foncier .....</i>	119
<i>Carte 28 : Etang de Tyx – Bois des Bauves : Bassin versant.....</i>	122
<i>Carte 29 : Etang de Tyx – Bois des Bauves : Fonctionnement hydrologique .....</i>	122
<i>Carte 30 : Etang de Tyx – Bois des Bauves : Cartographie des habitats.....</i>	126
<i>Carte 31 : Etang de Tyx – Bois des Bauves : Cartographie des enjeux habitats et espèces ...</i>	129
<i>Carte 32 : Tourbière de la croix de Barre : Etat du foncier .....</i>	136
<i>Carte 33 : Tourbière de la croix de Barre : Bassin versant .....</i>	138
<i>Carte 34 : Tourbière de la croix de Barre : Fonctionnement hydrologique .....</i>	138
<i>Carte 35 : Tourbière de la croix de Barre : Cartographie des habitats .....</i>	142
<i>Carte 36 : Tourbière de la croix de Barre : Cartographie des enjeux habitats et espèces .....</i>	145
<i>Carte 37 : Marais des Chomettes : Etat du foncier .....</i>	150
<i>Carte 38 : Marais des Chomettes : Bassin versant .....</i>	152
<i>Carte 39 : Marais des Chomettes : Fonctionnement hydrologique.....</i>	152
<i>Carte 40 : Marais des Chomettes : Cartographie des habitats .....</i>	156
<i>Carte 41 : Marais des Chomettes : Cartographie des enjeux habitats et espèces .....</i>	159
<i>Carte 42 : Tourbière de l'Eclache et des Vergnes : Etat du foncier .....</i>	169
<i>Carte 43 : Tourbière de l'Eclache et des Vergnes : Bassin versant .....</i>	173
<i>Carte 44 : Tourbière de l'Eclache et des Vergnes : Fonctionnement hydrologique.....</i>	173
<i>Carte 45 : Tourbière de l'Eclache et des Vergnes : Cartographie des habitats .....</i>	177

<i>Carte 46 : Tourbière de l'Eclache et des Vergnes : Cartographie des enjeux habitats et espèces</i>	180
<i>Carte 47 : Marais de l'étang de Farges : Etat du foncier</i>	188
<i>Carte 48 : Marais de l'étang de Farges : Bassin versant</i>	190
<i>Carte 49 : Marais de l'étang de Farges : Fonctionnement hydrologique</i>	190
<i>Carte 50 : Marais de l'étang de Farges : Cartographie des habitats</i>	193
<i>Carte 51 : Marais de l'étang de Farges : Cartographie des enjeux habitats et espèces</i>	197
<i>Carte 52 : Val d'Ambène – Pré du bois : Etat du foncier</i>	205
<i>Carte 53 : Val d'Ambène – Pré du bois : Bassin versant</i>	207
<i>Carte 54 : Val d'Ambène – Pré du bois : Fonctionnement hydrologique</i>	207
<i>Carte 55 : Val d'Ambène – Pré du bois : Cartographie des habitats</i>	211
<i>Carte 56 : Val d'Ambène – Pré du bois : Cartographie des enjeux habitats et espèces</i>	214
<i>Carte 57 : Marais de Pommier : Etat du foncier</i>	225
<i>Carte 58 : Marais de Pommier : Bassin versant</i>	227
<i>Carte 59 : Marais de Pommier : Fonctionnement hydrologique</i>	227
<i>Carte 60 : Marais de Pommier : Cartographie des habitats</i>	231
<i>Carte 61 : Marais de Pommier : Cartographie des enjeux habitats et espèces</i>	235
<i>Carte 62 : Marais de l'Etang de Grandville : Etat du foncier</i>	245
<i>Carte 63 : Marais de l'Etang de Grandville : Bassin versant</i>	248
<i>Carte 64 : Marais de l'Etang de Grandville : Fonctionnement hydrologique</i>	248
<i>Carte 65 : Marais de l'Etang de Grandville : Cartographie des habitats</i>	251
<i>Carte 66 : Marais de l'Etang de Grandville : Cartographie des enjeux habitats et espèces</i>	254
<i>Carte 67 : Sources de la Morge : Etat du foncier</i>	263
<i>Carte 68 : Sources de la Morge : Bassin versant</i>	267
<i>Carte 69 : Sources de la Morge : Fonctionnement hydrologique</i>	267
<i>Carte 70 : Sources de la Morge : Cartographie des habitats</i>	271
<i>Carte 71 : Sources de la Morge : Cartographie des enjeux habitats et espèces</i>	274
<i>Carte 72 : Marais de l'Etang Grand : Etat du foncier</i>	284
<i>Carte 73 : Marais de l'Etang Grand : Bassin versant</i>	286
<i>Carte 74 : Marais de l'Etang Grand : Fonctionnement hydrologique</i>	286
<i>Carte 75 : Marais de l'Etang Grand : Cartographie des habitats</i>	290
<i>Carte 76 : Marais de l'Etang Grand : Cartographie des enjeux habitats et espèces</i>	293
<i>Carte 77 : Les Sagnes : Etat du foncier</i>	302
<i>Carte 78 : Les Sagnes : Bassin versant</i>	307
<i>Carte 79 : Les Sagnes : Fonctionnement hydrologique</i>	307
<i>Carte 80 : Les Sagnes : Cartographie des habitats</i>	311
<i>Carte 81 : Les Sagnes : Cartographie des enjeux habitats et espèces</i>	314

# *Plan de gestion*

## **MARAIS DES COMBRAILLES**

### **RESUME**

---

#### Cadre politique de la réalisation du plan de gestion

Ce réseau de zones humides s'est constitué depuis 10 ans en particulier par la mise en place de **mesures compensatoires** (A89 ; ZAC de St Germain près Herment) et des phases d'animations foncières soutenues par les Agences de l'eau. Aujourd'hui, fort d'un réseau **de 16 zones humides** dans des contextes similaires, le CEN Auvergne se devait de réactualiser les plans de gestion échus sur près de la moitié de ces sites, de définir des objectifs et des actions sur les nouveaux sites avec une exigence et un niveau d'implication homogènes. Pour cela, il a été choisi de ne faire qu'un seul plan de gestion thématique regroupant les différentes entités. Le présent plan de gestion est rédigé sur des fonds Agence de l'eau Adour Garonne, FEDER Régional Auvergne Rhône Alpes et ASF.

#### Description et intérêt du site :

Les zones humides des Combrailles gérées par le CEN Auvergne représentent **un réseau évolutif de 16 zones humides constituant un parcellaire de 184 hectares**. Elles sont composées principalement **de prairies humides à jonc acutiflore** sur les sites de plus basse altitude. Quelques tourbières sont concernées en Hautes-Combrailles en particulier sur le camp militaire de Bourg Lastic, formant le plus grand complexe de ce secteur. D'autres habitats sont également représentés comme les boisements marécageux ou une caricaie. Généralement ces zones humides **situées en tête de bassin versant** forment **de petits ruisseaux** (ruisseaux de Pommier, de Chomette, de Corne...), voire des rivières (Morge, Ambène, Sardon).

Parmi les espèces remarquables typiques des zones humides de moyenne montagne du Massif Central, sont présents des papillons de prairies (Azuré des mouillères, Cuivré de la Bistorte, Damier de la Succise...), des animaux liés aux cours d'eau (Ecrevisse à pattes blanches, Campagnol amphibia...), des oiseaux de bocage (Pie grièche grise).

#### Principales nuisances sur la zone :

Les nuisances restent réduites sur l'ensemble de ces sites. **L'exploitation agricole** de ces terrains peut s'intensifier sur certains sites (sur pâturage, abreusement dans les cours d'eau ou les sources) comme elle peut décliner sur d'autres favorisant un boisement spontané parfois défavorable aux espèces remarquables citées précédemment.

Quelques sites sont partiellement dégradés par des aménagements historiques impactant les zones humides comme **une plantation de conifères ou des travaux d'assèchement** sur le camp militaire de Bourg-Lastic ou l'existence **de drains et d'un lit artificiel** aux Chomettes.

## Objectifs principaux :

### **Objectif à long terme n° 1 : Préserver les zones humides et les cours d'eau**

Sur l'ensemble des milieux humides, il s'agit de limiter tous travaux hydrauliques et activités agricoles susceptibles d'avoir un impact négatif sur l'alimentation en eau des sites (absence de drainage, de captage, de recalibrage des cours d'eau). Il faudra notamment limiter la pollution de l'eau (absence d'intrant agricole, maintien de la ripisylve, maintien de haies en zones tampons), et l'érosion des sols (zone de surpiétinement). « La conservation de l'existant » est à rechercher pour les sites qui sont dans un état satisfaisant d'équilibre agro-écologique et sociologique (ex : val d'Ambène). L'acquisition foncière ou les accords fonciers ou agricoles sont les meilleurs garants de cet objectif et les négociations devront être poursuivis. Pour les sites peu utilisés, la libre évolution par non intervention est à privilégier sur les tourbières hautes, les bois marécageux et les mégaphorbiaies (ex : croix de la Barre). Pour certains sites où il y a une demande sociétale et des enjeux sur la conservation d'espèces liées aux milieux ouverts, la restauration d'un paturage extensif et/ou du débroussaillement pourra être envisagée. Cela permettra d'inscrire ces sites dans une logique de gestion à long terme avec les acteurs locaux (ex : marais de Grandville).

### **Objectif 2 : Restaurer les zones humides et les cours d'eau dégradés**

On peut classer l'effort de restauration à entreprendre en trois niveaux décroissants.

La restauration des perturbations hydrauliques est prioritaire. Malheureusement, les 2 sites où de gros travaux de restauration seraient nécessaires restent pour l'instant contraints pas des blocages fonciers ou partenariaux (marais des chomettes et terrain militaire de Bourg-Lastic). L'objectif à long terme serait de restaurer des écoulements plus naturels (rebouchage des drains, reprofilage des ruisseaux recalibrés, rétention de l'eau sur la zone humide).

L'amélioration de la qualité de l'eau au niveau des points d'abreuvement pour le bétail constitue un deuxième niveau. Il s'agira d'éviter les apports de sédiments et d'excrément dans les ruisseaux, la dégradation des berges, les zones de surpiétinement, mais aussi de limiter les risques sanitaires pour le bétail (abreuvoirs, clôtures, mis en défens ...).

Enfin la restauration d'une végétation naturelle constitue un troisième niveau. Cela comprend par exemple la coupe de résineux exogènes, la végétalisation des sols nus, la libre évolution, des plantations de haies d'essences locales.

### **Objectif 3 : Améliorer la connectivité écologique entre sites et en intrasite**

Il s'agira de mener une étude plus fine sur les continuités ou discontinuités écologiques ainsi que sur les espèces à enjeu TVB à proximité des sites et entre sites, en vue de renforcer ou de recréer des connexions. Les espèces prioritaires choisies ici pour cet objectif sont l'Azuré des mouillères, la Pie grise, le Campagnol amphibia.

A partir de ces résultats, pourra être menée une animation foncière complémentaire pour assurer la préservation de nouveaux coeurs de biodiversité ou de sites corridors entre ces noyaux.

### **Objectif 4 : Evaluer les actions mises en place**

Il est prévu une veille naturaliste en fonction de l'intérêt de chaque site et une évaluation plus détaillée de la gestion pour 2 zones humides (protocole ligerO/RhoméO) : Val d'Ambène et Les Sagnes.

Pour certains sites à forte actualité, des addendas ou des bilans intermédiaires seront réalisés en fonction des besoins et non prédéfinis à date fixe. Il s'agira également de renseigner régulièrement les indicateurs de suivis.

#### **Objectif 5 : Valoriser les sites gérés**

L'accueil du public est prévu uniquement sur deux sites. L'amont de l'étang Grand, intégré à l'ENS, fait déjà l'objet d'une valorisation pédagogique plus ambitieuse centrée autour de l'étang et réalisée dans le cadre de l'ENS. Dans ce plan de gestion, il est prévu d'aménager un point de vue avec panneaux uniquement sur le marais de Grandville.

# SECTION 1. Etat des lieux, approche descriptive, analytique et évolution des zones humides

## I.1. INFORMATIONS GENERALES

### I.1.1. Historique de la protection des zones humides

L'intervention sur les zones des Combrailles portent sur trois grands bassins : le principal la Sioule (correspondant à l'AELB), le Chavanon/Dordogne (au Sud-Ouest du territoire correspondant à l'AEAG), le Cher (au Nord-Ouest du territoire, non concerné ici).



#### Bassin versant du Chavanon (Agence de l'Eau Adour Garonne)

Une convention nationale signée entre la Fédération des CEN et le Ministère de la défense en 2009 a permis de voir déboucher une convention négociée depuis plusieurs années auprès des autorités militaires pour la gestion de 82 ha de zones humides **sur le camp militaire de Bourg-Lastic** en 2010. Un premier travail de conseils, d'inventaires naturalistes auprès des autorités militaires sur ce camp militaire, et d'acquisitions foncières sur les gorges forestières du Chavanon a permis d'être reconnu et associé **au contrat territorial interrégional du Chavanon** porté par le PNR Millevaches. Il permet de poursuivre **un travail d'assistance technique** auprès des agriculteurs ou d'autres usagers sur les zones humides de ce secteur.



Le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne a constitué un réseau de zones humides protégées par la mise en œuvre **des mesures compensatoires** des zones humides lors de la construction de l'autoroute A 89 par Autoroutes du Sud de la France (section 8 : St Julien Puy Lavèze/Combronde). Une animation foncière, la définition de travaux par des plans de gestion et la réalisation de travaux de restauration ont permis de préserver et de gérer **7 zones humides distinctes pour 48 hectares en 2011**. Ce travail initié au début des années 2000 et financé par ASF, s'est basé sur une connaissance initiale très limitée des zones humides du secteur (pas d'inventaires, pas d'organismes en place, très peu de prospections naturalistes sur ce secteur délaissé, ZNIEFF des années 1980).

En 2006, parallèlement à la création du CEPIV (Comité Environnement pour la protection de l'Impluvium de Volvic), le Conservatoire a été chargé de dresser les enjeux biodiversité sur l'impluvium de Volvic. Six sites ont été qualifiés d'importance avec une vaste zone humide (Les Sagnes de Pulvérières). Des actions ont été réalisées sur deux sites majeurs débouchant sur une convention de gestion en 2009 (7,9 ha) et la réalisation de travaux d'aménagements pastoraux sur une partie de la zone humide des Sagnes.



#### Sur les deux bassins versants

Ces actions ont constitué une assise de sites qui a permis de faire connaître le Conservatoire peu présent sur le secteur. La mise en place ensuite du réseau Natura 2000 en 2011 (animation de deux sites : Tunnels des gorges du Chavanon et Gîtes de la Sioule) et d'ENS (Butte et marais de Saint-Pierre le Chastel) ont permis de mieux cerner le territoire et de mieux connaître les acteurs publics.

Des mesures compensatoires liées à la création de ZAC de St Germain près Herment ont permis l'acquisition de terrains supplémentaires de 2011 à 2015 financés par la Communauté de communes Sioulet/Chavanon sur la Tourbière de l'Eclache et sur un nouveau site (Tourbière de la Croix de la Barre), **avec un total de 5,1503 ha dont 4,0818 ha de zones humides.**

Une animation foncière financée par l'Agence de l'eau Loire Bretagne a permis de poursuivre des acquisitions foncières **en 2014** ciblées sur les premiers sites acquis et autour des principales zones humides connues des Hautes-Combrailles. Des terrains ont pu alors être acquis **autour de deux étangs (Etangs de Farges et de Tyx).**

Parallèlement à ce travail de protection et de gestion, différents organismes se sont vu confier l'inventaire des zones humides en 2014 et leur protection réglementaire (SMADC des Combrailles : inventaire, SMAT Sioule : conseils et gestion, EPL : SAGE Sioule). La connaissance s'est très fortement améliorée puisque fin 2017, les zones humides d'environ 50 communes ont été cartographiées.

En 2016, le CEN Auvergne s'est vu confier par ASF la mise en place de mesures compensatoires non abouties sur la section 7 de l'A89 (Ussel/St Julien Puy Lavèze). Cette nouvelle mission visera à **maitriser 4 sites et 15 hectares de zones humides supplémentaires dans les Combrailles.**

Au final, le CEN Auvergne gère sur les Combrailles un réseau de 16 zones humides représentant un parcellaire total de 184 hectares<sup>1</sup>.

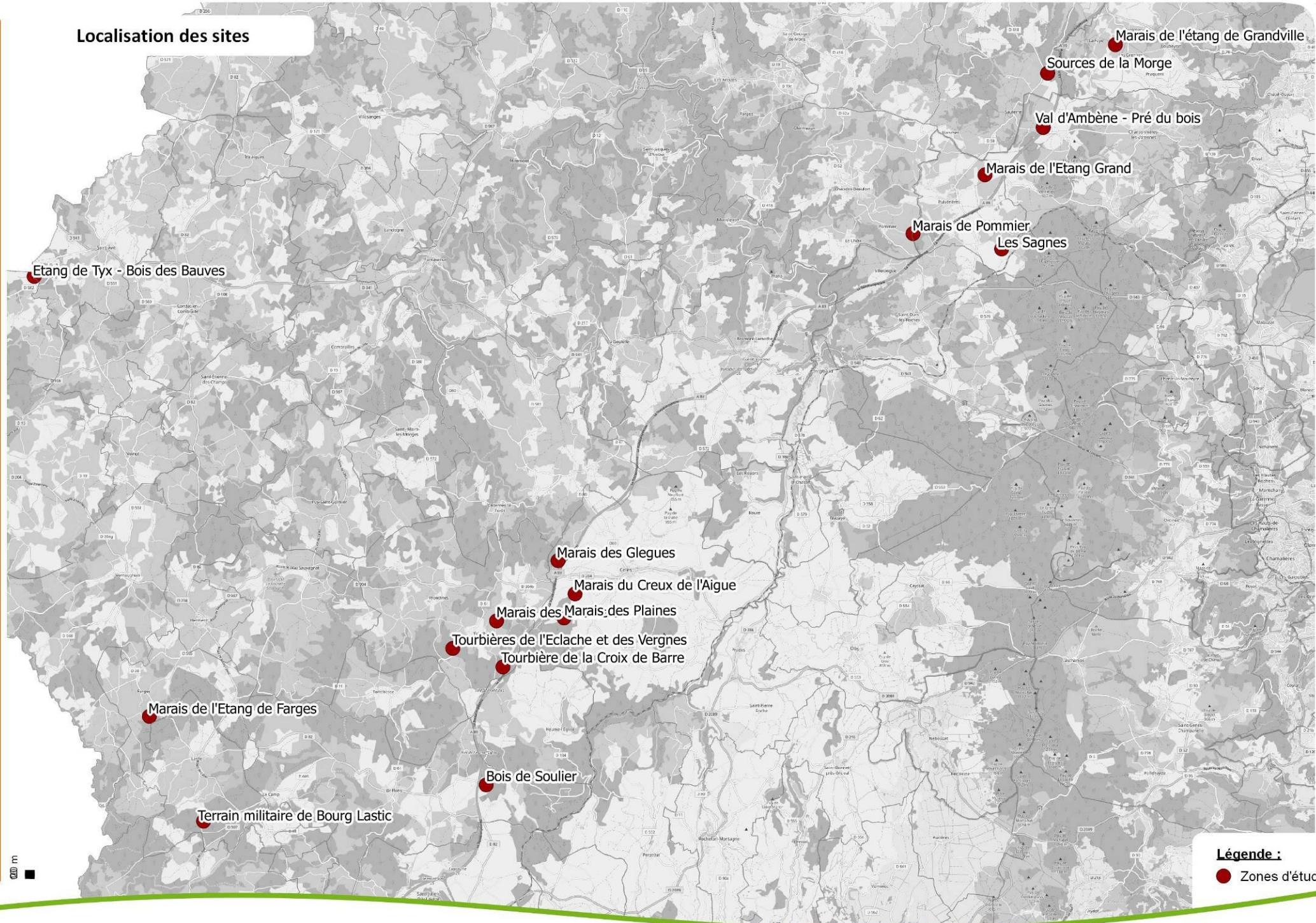
### I.1.2. Localisation

*Carte 1 : Localisation générale des zones humides*

---

<sup>1</sup> D'autres zones humides sont gérées par le CEN Auvergne dans les Combrailles à savoir : un réseau de mares ; quelques autres zones humides éparses (marais des Sagneaux) mais qui correspondent à d'autres types de milieux humides faisant l'objet de plans de gestion spécifiques

## Localisation des sites



Légende :

● Zones d'étude

**Liste des zones humides concernées**

	Communauté de communes	Commune	Nom de la zone humide	Surface maîtrisée en ha	Type de maîtrise foncière	1ère année d'accord	Mesures Compensatoires ASF		Possibilité d'extension à court terme (en ha)
							Phase I	Phase II	
Haute-Combraille	Chavanon, Combrailles et volcans	Bourg-Lastic, Lastic	Terrain militaire de Bourg-Lastic	82,6500	C	2010			
	Chavanon, Combrailles et volcans	Briffons	Marais du Bois du Soulier	1,9739	Rétro	2016		X	4,1185
	Dôme, Sancy, Artense	Gelles	Marais des Glegues	2,3224	A	2009	X		
		Gelles	Marais des Plaines	3,2814	Rétro	2016		X	
		Gelles	Marais du Creux de l'Aigue	4,6970	Rétro	2016		X	
	Chavanon, Combrailles et volcans	La Celle	Etang de Tyx -Bois des Bauves	2,0640	A	2014			0,000
	Chavanon, Combrailles et volcans	Prondines	Tourbière de la Croix de Barre	5,9106	A, Retro	2015		X	0,3580
		Prondines	Marais des Chomettes	4,1146	Rétro	2016		X	
		Prondines	Tourbières de l'Eclache et des Vergnes	11,3191	A, Rétro	2009	X	X	0,8370
Basse-Combraille	Chavanon, Combrailles et volcans	St-Germain Près Herment	Marais de l'étang de Farges	4,8347	A	2014			3,5077
	Riom, Limagne et volcans	Charbonnières les Varennes	Val d'Ambène - Pré du bois	10,5262	A, Rétro	2009	X		
	Chavanon, Combrailles et volcans	Chapdes-Beaufort	Marais de Pommier	7,6649	A, Rétro	2009	X		
	Combrailles, Sioule et Morge	Loubeyrat	Marais de l'étang de Grandville	5,3409	L	2006	X		
	Combrailles, Sioule et Morge	Manzat	Sources de la Morge	15,7877	M, Rétro	2007	X	X	5,5581
	Riom, Limagne et volcans	Pulvérières	Marais de l'Etang Grand	5,3712	A, Rétro	2009	X	X	
		Pulvérières	Les Sagnes	16,6245	C, Rétro	2009			
				184,4831					14,3793

**A** = Acquis par le CEN Auvergne

**C** = Convention de gestion entre le propriétaire et le CEN Auvergne

**M** = Mixte de maîtrise foncière et d'usage

**Rétro** = convention aboutissant à une rétrocession des terrains à la Fondation des Conservatoires

**Liste des zones humides et des documents de gestion existants**

	Commune	Nom de la zone humide	Type de maîtrise foncière	Document de gestion existant
<b>Haute-Combraille</b>	Bourg-Lastic, Lastic	Terrain militaire de Bourg-Lastic	C	/
	Briffons	Bois du Soulier	Rétro	/
	Gelles	Marais des Glegues	A	PG 2008/2013, révision par LPA Rochefort
	Gelles	Marais des Plaines	Rétro	/
	Gelles	Marais du Creux de l'Aigue	Rétro	/
	La Celle	Etang de Tyx- Bois des Bauves	A	NG 2015/2024
	Prondines	Tourbière de la Croix de Barre	A	/
	Prondines	Les Chomettes	Rétro	/
	Prondines	Tourbières de l'Eclache et des Vergnes	A	PG 2009/2014
	St-Germain Près Herment	Marais de l'étang de Farges	A	NG 2015/2024
<b>Basse-Combraille</b>	Charbonnières les Varennes	Val d'Ambène - Pré du bois	A	PG 2007/2012
	Chapdes-Beaufort	Marais de Pommier	A	PG 2008/2013
	Loubeyrat	Marais de l'étang de Grandville	L	PG 2008/2013
	Manzat	Sources de la Morge	M	PG 2007/2012
	Pulvérières	Marais de l'Etang Grand	A	PG 2008/2013
	Pulvérières	Les Sagnes	C	Plan actions 2007

PG : Plan de gestion

NG : Notice de gestion

**A** = Acquis par le CEN Auvergne

**C** = Convention de gestion entre le propriétaire et le CEN Auvergne

**M** = Mixte de maîtrise foncière et d'usage

**Rétro** = convention aboutissant à une rétrocession des terrains à la Fondation des Conservatoires

### I.1.3. Statut actuel et limites du site

#### **Liste des zones humides et des statuts réglementaires existants**

	Commune	Nom du site	Zone Protégée	Zone d'Inventaire
<b>Haute-Combraille</b>	Bourg-Lastic, Lastic	Terrain militaire de Bourg-Lastic	Site Natura 2000 linéaire à Loutre sans DOC OBJ, projet « Hautes vallées de la Dordogne et du Chavanon »	ZNIEFF I « Camp de Bourg-Lastic »
	Briffons	Bois du Soulier		
	Gelles	Marais des Glegues		
	Gelles	Marais des Plaines		
	Gelles	Marais du Creux de l'Aigue		
	La Celle	Etang de Tyx - Bois des Bauves		ZNIEFF I « Etang de Tyx »
	Prondines	Tourbière de la Croix de Barre		
	Prondines	Les Chomettes		
	Prondines	Tourbières de l'Eclache et des Vergnes		
	St-Germain Près Herment	Marais de l'étang de Farges		ZNIEFF I « Etang de Farges »
<b>Basse-Combraille</b>	Charbonnières les Varennes	Val d'Ambène - Pré du bois	Zone tampon du bien Unesco « Chaîne des Puys, faille de Limagne »	
	Chapdes-Beaufort	Marais de Pommier		
	Loubeyrat	Marais de l'étang de Grandville		
	Manzat	Sources de la Morge		ZNIEFF I « Vallée de la Morge »
	Pulvérières	Marais de l'Etang Grand	ENS « Etang Grand »	ZNIEFF I « Etang de Pulvérières »
	Pulvérières	Les Sagnes	Zone tampon du bien Unesco « Chaîne des Puys, faille de Limagne »	ZNIEFF I « Les Sagnes »

ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

**Liste des zones humides en lien avec l'urbanisme**

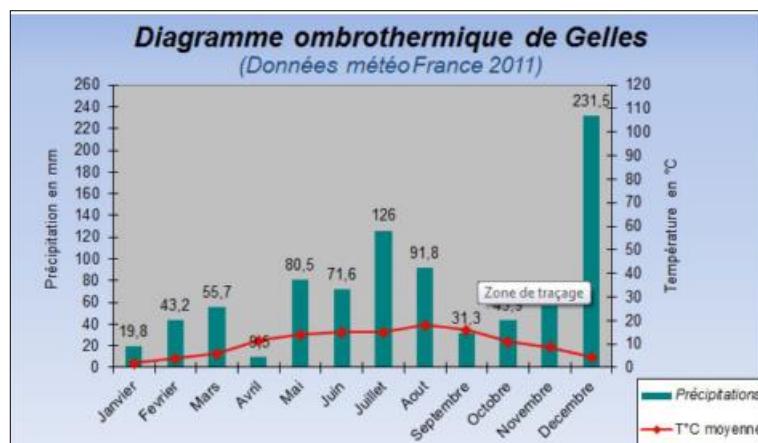
	Commune	Nom du site	Type de réglementation	Zonage concerné
Haute-Combraille	Bourg-Lastic, Lastic	Terrain militaire de Bourg-Lastic	N	
	Briffons	Bois du Soulier	N	
	Gelles	Marais des Glegues	Carte communale	
	Gelles	Marais des Plaines	Carte communale	
	Gelles	Marais du Creux de l'Aigue	Carte communale	
	La Celle	Etang de Tyx - Bois des Bauves	N	
	Prondines	Tourbière de la Croix de Barre	N	
	Prondines	Les Chomettes	N	
	Prondines	Tourbières de l'Eclache et des Vergnes	N	
	St-Germain Près Herment	Marais de l'étang de Farges	N	
Basse-Combraille	Charbonnières les Varennes	Val d'Ambène - Pré du bois	PLU	N
	Chapdes-Beaufort	Marais de Pommier	Carte communale	ZNc
	Loubeyrat	Marais de l'étang de Grandville	PLU	N
	Manzat	Sources de la Morge	PLU	N
	Pulvérières	Marais de l'Etang Grand	PLU	A
	Pulvérières	Les Sagnes	PLU	N

N : Pas de document d'urbanisme : En l'absence de document d'urbanisme, c'est la règle de "constructibilité limitée" qui s'applique lors des demandes de permis de construire. Cette règle autorise les constructions dans les "parties actuellement urbanisées" de la commune, c'est-à-dire sur les terrains situés dans les hameaux ou villages existants ou à proximité immédiate. L'examen de la constructibilité est également effectué au regard des dispositions du règlement national d'urbanisme (RNU) qui s'applique dans les communes qui n'ont pas de PLU. Les communes situées en zone de montagne sont aussi soumises aux dispositions de la "loi montagne" qui prévoit notamment un principe de continuité de l'urbanisation avec les bourgs, villages et hameaux existants

## I.2. L'ENVIRONNEMENT ET LE PATRIMOINE NATUREL

### Climat

<b>Influence climatique</b>	Climat des marges montagnardes ou climat océanique dégradé
<b>Etage</b>	600/800 – 900/1000 : Submontagnard
<b>Précipitations moyennes annuelles</b>	800 à 1000 mm
<b>Température moyenne annuelle</b>	7 à 9 °C



### Géologie et géomorphologie

Les Combrailles sont situées majoritairement sur un plateau cristallin paléozoïque d'origine métamorphique (schiste, gneiss) ou magmatique (granite). Sur certains secteurs de petits édifices volcaniques (Chaîne de la Sioule : -5,5 Ma et -2 Ma. Petite Chaîne des Puys : -150 000 ans) subsistent avec quelques épanchements de laves. Il faut noter aussi l'existence de petits bassins sédimentaires dispersés entre Bourg-Lastic et Pontaumur concernant par exemple le Camp militaire de Bourg-Lastic et les environs de l'étang de Farges.

**Liste des zones humides en lien avec le contexte géologique**

Région naturelle	Commune	Nom du site	Altitude en mètres	Formation géologique
Haute-Combraille	Bourg-Lastic, Lastic	Terrain militaire de Bourg-Lastic	770/800	majoritairement Gneiss, Micaschiste et marne
	Briffons	Marais du Bois du Soulier	940	Micaschiste à biotite
	Gelles	Marais des Glegues	865	Granite porphyrique à biotite et cordiérite
	Gelles	Marais des Plaines	890	Colluvion sur Granite porphyrique et basalte en haut de parcelle
	Gelles	Marais du Creux de l'Aigue	870	Granite porphyrique
	La Celle	Etang de Tyx - Bois des Bauves	710	Colluvions sur Migmatite
	Prondines	Tourbière de la Croix de Barre	960	Granite porphyrique dit de « Gelles »
	Prondines	Les Chomettes	900	Colluvions et granite porphyrique dit de « Gelles »
	Prondines	Tourbières de l'Eclache et des Vergnes	950	Tourbe sur granite porphyrique dit de « Gelles »
	St-Germain Près Herment	Marais de l'étang de Farges	740	Migmatite, colluvions
Basse-Combraille	Charbonnières les Varennes	Val d'Ambène - Pré du bois	795	Colluvions sur Granite
	Chapdes-Beaufort	Marais de Pommier	760	Colluvions sur granite monzoïtique à biotite
	Loubeyrat	Marais de l'étang de Grandville	710	Colluvions sur granite à biotite
	Manzat	Sources de la Morge	840	Produits d'érosion des versants granitiques
	Pulvérières	Marais de l'Etang Grand	855	Gneiss à biotite et silimanite
	Pulvérières	Les Sagnes	850	Granite

## Hydrographie, Hydrologie, qualité de l'eau

### **Liste des zones humides en lien avec le contexte hydrographique**

	Commune	Nom du site	Type dominant de zone humide	Ruisseau	Bassin Versant	Agence de l'eau concernée	SAGE	Contrat territorial
<b>Haute-Combraille</b>	Bourg-Lastic, Lastic	Terrain militaire de Bourg-Lastic	Tourbière	Cornes et de Malpeire	Chavanon	AG	Dordogne amont	Chavanon en actions (PNR Millevaches)
	Briffons	Marais du Bois du Soulier	Bois marécageux	De Barreix	Miouze	LB	Sioule	Sioule
	Gelles	Marais des Glegues	Bois marécageux	La Ganne du Quaire	Sioulet	LB	Sioule	Sioule
	Gelles	Marais de la Plaine	Prairie humide à jonc acutiflore	De Gelles	Sioule	LB	Sioule	Sioule
	Gelles	Marais du Creux de l'Aigue	Prairie humide à jonc acutiflore	De Gelles	Sioule	LB	Sioule	Sioule
	La Celle	Etang de Tyx - Bois des Bauves	Prairie humide à jonc acutiflore	De Tyx	Sioulet	LB	Sioule	Sioule
	Prondines	Tourbière de la Croix de Barre	Bois marécageux	De Pérol	Sioulet	LB	Sioule	Sioule
	Prondines	Marais des Chomettes	Prairie humide à jonc acutiflore	La Ribbe ou Ru de l'Eclache	Sioulet	LB	Sioule	Sioule
	Prondines	Tourbières de l'Eclache et des Vergnes	Tourbière	La Ribbe	Sioulet	LB	Sioule	Sioule
	St-Germain Près Herment	Marais de l'étang de Farges	Bois marécageux	De Farges	Sioulet	LB	Sioule	Sioule
<b>Basse-Combraille</b>	Charbonnières les Varennes	Val d'Ambène - Pré du bois	Prairie humide à jonc acutiflore	Ambène	Bédat/Morge	LB	Allier aval	Ambène (SIARR)
	Chapdes-Beaufort	Marais de Pommier	Aulnaie marécageuse	Des Vergnes ou de Chabanne	Sioule	LB	Sioule	Sioule
	Loubeyrat	Marais de l'étang de Grandville	Magnon caricaie	De Romeuf	Sardon/Ambène/Bédat/Morge	LB	Allier aval	/
	Manzat	Sources de la Morge	Prairie humide à jonc acutiflore	La Morge	Morge	LB		/
	Pulvérières	Marais de l'Etang Grand	Prairie humide à jonc acutiflore	De Parry	Sioule	LB	Sioule	Sioule
	Pulvérières	Les Sagnes	Prairie humide à jonc acutiflore	L'Ambertèche	Impluvium Volvic	LB	Allier aval	Ambertèche (CEPIV)

LB : Agence de l'eau Loire Bretagne

AG : Agence de l'eau Adour Garonne

### I.3. INTEGRITE ECOLOGIQUE ET FONCTIONNALITE

---

Au niveau des végétations, il ressort en termes de connexion, quatre éléments principaux à savoir :

- **Les végétations à caractère très atlantique** ne se répartissent que sur la bordure limousine et constituent des limites de répartition pour la Narthécie et la Bruyère à quatre angles.
- **Le réseau de prairies oligotrophes** abritant la Gentiane des marais et l'Azuré des mouillères doivent être connectés avec une distance<1 km. La conservation de ces espaces est prioritaire.
- **Le renforcement de la densité des zones humides bocagères** au niveau des populations résiduelles de Pie-Grièche grise est également important sur de larges entités (20 à 100 ha).
- **Les bois tourbeux**, déjà rares, sont isolés géographiquement les uns des autres.

## SECTION 2. SYNTHESE DES RESPONSABILITES DES ZONES HUMIDES ET HIERARCHISATION DES ENJEUX

### II.1. ANALYSE SYNTHETIQUE DES ENJEUX

	Espèce cible		Enjeux	Orientation de gestion	Sites concernés
BIODIVERSITE SPECIFIQUE	Azuré des mouillères / Gentiane des marais		Le réseau de prairies oligotrophes abritant la Gentiane des marais et l'Azuré des mouillères doivent être connectés avec une distance<1 km. 4 stations sont connues dans les Combrailles (Messeix, La Celle, St Germain près Herment, Pulvérières).	Le maintien de prairies humides par pâturage extensif, cadre par un bail rural à clauses environnementales, est utile pour la conservation de ces deux espèces. <b>Le pâturage est prescrit en été.</b>	Marais de l'Etang de Farges, marais des Bauves, Les Sagnes de Pulvérières
	Ecrevisse à pattes blanches			Il est conseillé d'éviter que les animaux domestiques boivent directement dans le lit du cours d'eau	Marais de Pommier
	Pie grièche grise		Le renforcement de la densité des zones humides bocagères au niveau des populations résiduelles de Pie-Grièche grise est également important. Le secteur de Pulvérières est l'un des plus denses pour l'espèce en Auvergne (jusqu'à 7 couples nicheurs) – C. Fargeix com.pers.	Il est proposé de travailler sur le <b>renforcement du réseau de haies</b> favorables à la Pie-Grièche grise.	Les Sagnes de Pulvérières

	<b>Campagnol amphibia</b>		Le bassin de la Sioule est un bastion pour l'espèce.	Les terriers devront être préservés (mis en défens) en cas de travaux de restauration de berges.	<b>Marais de Pommier, Marais des Glègues, Marais des Chomettes, Val d'Ambène</b>
	<b>Bécassine des marais</b>		Oiseau actuellement hivernant dont il faudrait favoriser la nidification	<p>Le maintien de prairies humides <b>avec une faible hauteur et une faible densité de végétation</b> est recommandé.</p> <p>La coupe de petits bosquets est également à prévoir pour favoriser le stationnement prolongé de la Bécassine qui priviliege des zones dégagées vis-à-vis des prédateurs.</p>	<b>Marais de Grandville, Tourbière de l'Eclache</b>
	<b>Cuivré de la Bistorte</b>		Principales stations localisées en Auvergne Rhône Alpes dans 4 secteurs (Sancy, Cézallier, Monts du Cantal, Forez). Quelques stations éparses en Montagne bourbonnaise, Jura et dans les Combrailles (Gorges de la Sioule, tourbière de l'Eclache).	<p>La seule station de Cuivré de la Bistorte est concernée par une forte densité de Bistorte dans une prairie non pâturée. Elle devra faire l'objet d'une gestion pastorale adaptée au sein d'une entité de remise en pâture.</p>	<b>Tourbières de l'Eclache et des Vergnes</b>
	<b>Vipère péliade</b>			<p>Le maintien de zones humides favorables (<b>zones à touradon</b>) est recommandé</p>	<b>Marais des Glègues, tourbières de l'Eclache et des Vergnes Les Sagnes, Camp militaire de Bourg-Lastic, Marais de l'étang de Farges</b>
	<b>Passereaux des milieux prairiaux</b>		Certains sites possèdent une forte diversité ornithologique liée à une mosaïque de milieux (ouvert/fermé, d'hauteur d'herbes...)	<p>Sur un même site, il est recommandé de varier les modes de gestion (libre évolution, pâturage, maintien et entretien de haies, fauche tardive...).</p>	<b>Sources de la Morge, Val d'Ambène, Les Sagnes de Pulvérières</b>

ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES ET ATTENTES SOCIALES	Types d'attente	Enjeux	Orientations de gestion	Sites concernés
	<b>Agriculture (fauche, pâturage)</b>	Certains sites sont pâturez avec la volonté de poursuivre l'exploitation agricole. Certains sites ont fait l'objet de demande locale de remise en pâturage.	Le pâturage est possible néanmoins avec des adaptations pour éviter des problèmes de dégradations (mise en défens de zone sensible, dispositifs d'abreuvement). Le pâturage est à proscrire sur les Hauts-marais.	<b>Remise en pâturage</b> : une partie des Tourbières de l'Eclache et des Vergnes / Marais de Grandville, Les Sagnes (à étudier) <b>Pâturage à poursuivre et à améliorer</b> : tourbière de Cornes (camp militaire) ; Marais des Glègues, Marais des Plaines, Marais du Creux de l'Aigue, Marais des Chomettes, Val d'Ambène, Marais de Pommier, Sources de la Morge, Les Sagnes
		Demande locale d'entretien des ripisylves pour limiter les inondations	Un retrait des embâcles est à prévoir tous les 5 ans.	<b>Marais de Pommier</b>
	<b>Préservation de la ressource en eau</b>	Demande de gestionnaires de puits de captages, de la Société des Eaux de Volvic de maîtriser l'impact des activités agricoles (également dans le cadre de contrat de rivière)	Il est préconisé la pose de dispositifs d'abreuvement ou de passerelles sur des ruisseaux.	<b>Tourbières de l'Eclache et des Vergnes , Marais de Pommier, Les Sagnes</b>
	<b>Entrainement militaire</b>	Le camp d Bourg Lastic est le seul terrain militaire d'Auvergne. Il est utilisé en permanence par le 92 RI.	Il est préconisé de limiter au maximum les travaux d'assèchement déjà importants.	<b>Zone centrale du camp militaire de Bourg Lastic</b>
	<b>Cueillette</b>	Des prélèvements de plantes sont parfois réalisés par des cueilleurs professionnels affiliés à la SICRAPAM. L'Arnica est présente sur un site également.	Le Bouleau et la Reine des prés sont prélevés en coupant la cime des arbustes ou en fauchant à la base la Reine des près. Cette activité peut être compatible avec les orientations de gestion néanmoins un échange avec le gestionnaire doit être organisé.	<b>Sources de la Morge, Marais de Pommier, Les Sagnes</b>
	<b>Pédagogie</b>	La proximité de certains sites du Lycée agricole de Rochefort Montagne peut servir d'appui à des actions pédagogiques d'études, d'aménagement ou de gestion. Certains sites peuvent également servir pour des formations techniques.	Quelques accords ou des aménagements sont nécessaires pour accueillir un public scolaire.	<b>Marais des Glègues, Marais du Bois du Soulier, Marais de Pommier, Marais de Grandville</b>
	<b>Animation nature</b>	Quelques sites possèdent un riche patrimoine qui peut être découvert par un public familial par le biais d'une balade, d'une lecture de paysage...organisée par un professionnel. L'ENS de l'Etang Grand de Pulvérières est aménagé pour l'observation naturaliste.		<b>Occasionnellement</b> : Tourbières de l'Eclache et des Vergnes, Marais de l'étang de Farges, Val d'Ambène - <b>Pré du bois Sources de la Morge, Marais de l'Etang Grand, Plus régulièrement</b> : Marais de l'étang de Grandville Les Sagnes
	<b>Naturalité</b>	La naturalité est un concept en écologie appliquée qu'il convient de tester volontairement sur certains sites pour favoriser les dynamiques naturelles	Les haut-marais, les aulnaies ou les saulaies sont des milieux où la libre évolution permet d'augmenter le caractère « sauvage » des sites.	<b>Aulnaie du marais de Pommier, Tourbière de la Croix de Barre, Haut-marais de l'Eclache et des Vergnes, certaines tourbières du camp militaire de Bourg-Lastic, Marais de l'étang de Farges</b>

	<b>Paysage ouvert</b>	Certaines tourbières constituent des clairières au sein de massifs boisés.	Le maintien d'espaces ouverts est parfois nécessaire par la coupe d'essences forestières exogènes (Épicéas) notamment sur des cônes de vue fréquentés.	<b>Tourbières</b> de l'Eclache et des Vergnes, <b>Marais de Grandville</b>
	<b>Pêche</b>	Les pêcheurs peuvent demander une meilleure accessibilité pour la pêche à la truite sur certains ruisseaux.	Il est demandé parfois une accessibilité par rapport aux clôtures et aux ripisylves pour la pratique de la pêche.	<b>Val d'Ambène, Marais des Chomettes</b>
	<b>Chasse</b>	Demande de la Fédération de Chasse pour favoriser la bécassine des marais sur certains sites	Le pâturage et le maintien d'espaces ouverts d'un seul tenant est nécessaire.	<b>Marais de Grandville</b>
	<b>Réglementaire</b>	Dans le cadre des mesures compensatoires A89, les zones humides fortement dégradées doivent être restaurées (arrêté préfectoral). Les zones humides sont protégées dans le cadre de la Loi sur l'eau et dans le cadre du SAGE oule.	Les réseaux de drains mais également l'écoulement de ruisseau hors de leur lit historique sont à supprimer	<b>Tourbière de Corne à Bourg Lastic, Marais des Chomettes, Sources de la Morge</b>

	<b>Enjeux</b>	<b>Orientations de gestion</b>	<b>Sites concernés</b>
<b>EQUILIBRE AU SEIN DES SERIES DE VEGETATION</b>	Sur les parcelles du CEN, 4 séries hypothétiques de zones humides sont présentes. Les bois-tourbeux sont rares. Le stade théorique le plus mature de boulai-sapinière sur tourbe est absent. Les stades évolués avec Aulne ou vieux Pin sylvestre sont rares. <b>63% des zones humides</b> sont des milieux ouverts mais les fourrés de saules restent bien présents. Une tourbière est dégradée par plantation résineuse (3% des ZH).	Certains sites devront être gérés pour favoriser la libre évolution vers des stades boisés évolués des tourbières (à aulnes, pins, sapins), notamment ceux qui sont riches en sphagnes.	<b>Tourbière de la Croix de Barre, Haut-marais de l'Eclache et des Vergnes, Camp militaire de Bourg-Lastic, marais de l'étang de Farges</b>
		La ripisylve devra être maintenue ou/et restaurée.	<b>Marais de Pommier, Val d'Ambène, Sources de la Morge, Marais des Chomettes</b>
		La bonne représentation des milieux ouverts actuels doit permettre de répondre aux enjeux de conservation des espèces patrimoniales figurant dans la partie biodiversité spécifique.	<b>Cf. enjeu biodiversité</b>
		Les variantes les plus atlantiques avec la Narthécie ossifrage et la Bruyère à 4 angles sont en limite d'aire (bordure ouest de la région) et doivent être prioritaires dans les actions de conservation, de même que les haut-marais actifs, peu répandus.	<b>Haut-marais de l'Eclache et des Vergnes, Camp militaire de Bourg-Lastic</b>

	Enjeux	Orientations de gestion	Sites concernés
PROCESSUS ECO-SYSTEMIQUE	<b>Fonctionnalité des milieux</b> <i>Le maintien ou la restauration des écoulements surfaciques est un objectif prioritaire, celui la qualité de l'eau est secondaire et la gestion de la biocénose, tertiaire.</i>	Le marais des Chomettes est prioritaire (bouchage de drain, restauration du lit historique du ruisseau). La création de zones tampons (haie, milieux mésophiles) doit permettre d'épurer l'eau arrivant du bassin versant.	<b>Marais des Chomettes</b>
	<b>Capacité de résilience face au changement climatique global</b> <i>Dans un contexte de réchauffement climatique, la conservation d'arbres en tourbière limite l'assèchement des sphagnes. La mise en place de ripisylves atténue le réchauffement des cours d'eau.</i>	La libre évolution sera proposée sur certaines entités, en lien avec la recherche complémentaire des stades boisés matures mal représentés.	<b>Tourbière de la Croix de Barre, Haut-marais de l'Eclache et des Vergnes, Camp militaire de Bourg-Lastic, Marais de Pommier</b>
	<b>Capacité de libre évolution du milieu</b> <i>La maîtrise foncière permet localement de laisser des secteurs en évolution spontanée.</i>	Certains sites devront être gérés pour conserver des arbres en milieux semi-ouverts ou pour favoriser le boisement spontané.	
	<b>Corridors écologiques, trame verte et bleue</b> <i>Le réseau de prairies oligotrophes abritant la Gentiane des marais et l'Azuré des mouillères doivent être connectés avec une distance&lt;1 km.</i> <i>La maille bocagère de zones humides abritant la Pie grise écorcheur doit faire l'objet d'un renforcement.</i> <i>Les cours d'eau et les zones humides doivent être connectés au mieux.</i>	Il faudra chercher à maîtriser la gestion des zones humides clefs situées entre les stations déjà protégées si >1km. <b>Il conviendra de maintenir le fonctionnement des infrastructures de l'A89 permettant des connections (crapauduc des Sources de la Morge, passage Loutre sur l'Ambène).</b> Une action de mise en défens de certaines berges et éventuellement la plantation de haies pourra être envisagée	<b>Val d'Ambène, Sources de la Morge, Les Sagnes, Marais de l'Etang Grand, Marais de l'étang de Farges, Etang de Tyx-Bois des Bauves</b>

## II.2. ANALYSE DU CONTEXTE DES ZONES HUMIDES DANS LES COMBRAILLES

Dans le cadre du SAGE Sioule, le SMADC des Combrailles a cartographié les zones humides de 2015 à 2017 sur 51 communes (inventaire validé en CLE SAGE Sioule).

Ce travail précis et d'envergure représente **8 095 hectares** de zones humides cartographiées pour une surface totale communale de **108 802 hectares**. **7,4%** du territoire dans les Combrailles est ainsi constitué de zones humides. Une commune est en **moyenne concernée par 7%** de zones humides pour une surface moyenne de **159 hectares**. Cette moyenne témoigne mal des divergences entre des communes faiblement représentées en zones humides en contexte de gorges (0,8% soit 14,7 ha -> Chateauneuf les Bains ; 1 %, soit 9,7 ha -> Marcillat) et les communes fortement concernées en contexte de plateau (12 % soit 598 ha > Giat ; 20% soit 335,5 ha -> Saint Germain près Herment).

L'implication des zones humides gérées par le CEN reste donc modeste et concerne **1 % des zones humides des Combrailles et environ 7 % de la surface des communes où le CEN est impliqué.**

Surface de zones humides par commune inventoriées sur le territoire du SMADC :

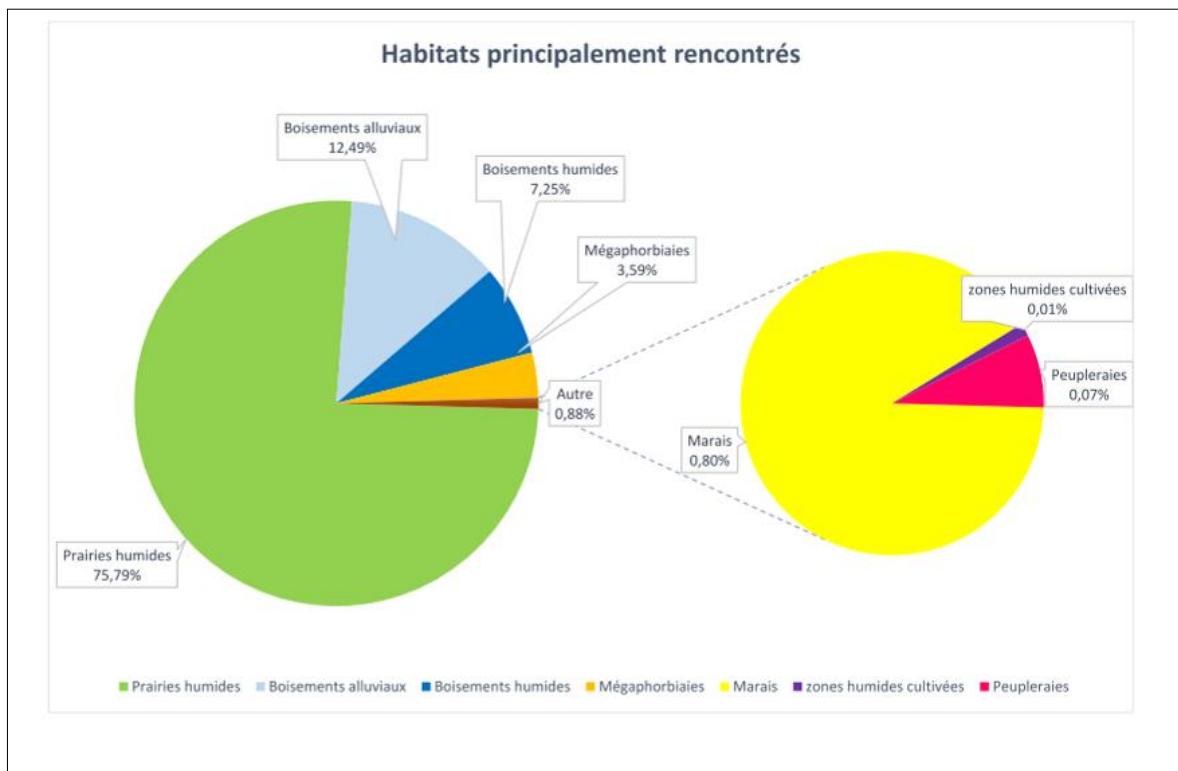
Commune	Surface en zh	% territoire communal concerné par des zh	Surface de zh gérées par le CEN	Surface de zh concernée par BV Sioule	% territoire communal concerné par des zh du Bv Sioule
Bourg Lastic	/	/	16,83	/	/
Briffons	227,5	6	0,63	91	7
Chapdes Beaufort	208,8	7	6,97	/	/
Charbonnières les Varennes	119,9	4	6,06	22,6	6
Gelles	/	/	5,62	/	/
La Celle	266,6	17	1,91	/	/
Lastic	153,8	9	63,41	46,3	13
Loubeyrat	/	/	4,74	/	/
Manzat	190,7	5	10,24	20,1	5
Prondines	391,9	13	13,79	/	/
Pulvérières	149,1	10	9,31	149,1	11
St Germain près Herment	335,5	20	3,65	290,6	24
	<b>2043,8</b>		<b>143,16</b>		

Source : SMADC, 2018

% ou He ZH SMAD : % ou hectares de zones humides inventoriés par le SMAD concernant l'ensemble de la commune

% ou He ZH concernés BV Sioule : % ou hectares de zones humides inventoriés par le SMAD rapportés à la partie uniquement concernée par le bassin versant sur SAGE Sioule.

/ : commune non cartographié (autre Bv, hors territoire du MADC)



#### Types de zones humides sur l'ensemble des Combrailles

Cet inventaire a permis également de définir le type d'habitats le plus représenté. Il s'agit de loin des prairies humides à 75 %, puis des boisements alluviaux ou humides à 20 %.

Source : SMADC, 2018

## II.3. ANALYSE DE LA DYNAMIQUE DES VEGETATIONS

On distingue quatre grandes catégories de végétation des zones humides :

- **Les végétations oligotrophes avec une alimentation hydrique ombrogène**, uniquement présentes sur la tourbière de l'Eclache et le camp militaire de Bourg-Lastic (Haut-Marais).
- **Les végétations plutôt oligotrophes, avec une alimentation hydrique soligène**, présentes ponctuellement sur l'ensemble des sites (prairies à orchidées, prairies tourbeuses, bas-marais, tourbières boisées minérotrophes).
- **Les végétations mésotrophes, avec une alimentation hydrique soligène**, répandues sur tous les sites y compris ceux dégradés par drainage (prairie à Jonc diffus, écoulement permanent des talwegs à Populage des marais, fourré de saules).
- **Les végétations mésotrophes à eutrophes des bords de ruisseaux** (mégaphorbiaie, ripisylve), peu représentées. Très ponctuellement, on observe également des fragments de la série méso-hygrophile de la chênaie à Molinie. Pour chacune des quatre catégories principales, les cartographies précisent les stades présents : milieux ouverts, milieux de transition (ourlets, landes, fourrés, jeune bois) et stade mature (forêt). La présentation est linéaire pour faciliter la compréhension mais la gestion peut permettre le passage d'une catégorie à une autre. Pour simplifier, nous n'avons pas distingué les végétations selon l'altitude (collinéen supérieur, montagnard inférieur) ou d'autres critères plus fins (exposition, topographie, biogéographie), les combrailles ne faisant pas l'objet de description fine et récente de symphytosociologie. Le terme «compartiment» utilisé ici reflète surtout les végétations en lien avec un même grand compartiment écologique, et regroupe parfois plusieurs séries de végétations. Il ressort de l'analyse transversale les éléments suivants :

### Compartiment n°1 : zones humides ombratrophes

Cette végétation est peu représentée. Les stades boisés à Pin et Bouleaux sont très rares. Ils doivent être favorisés dans les objectifs de gestion. Les variantes les plus atlantiques avec la Narthécie ossifrage et la Bruyère à quatre angles sont limités géographiquement à la bordure ouest de la région.

Compartiment n°1	Surface cumulée Périmètre d'étude	% des zones humides Périmètre d'étude	Surface cumulée Zone maîtrise CEN	% des zones humides Zone maîtrise CEN	Entité avec forte responsabilité
Gouille de haut-marais	0,06	0,5 %	0,06	0,6 %	Camp militaire
Haut marais actif	4	33,2 %	4	33,3 %	Camp militaire
Haut marais évolué	5,77	47,8 %	4,3	40,6 %	Tourbière de l'Eclache
Haut-marais planté	2,05	17 %	2,05	20,8 %	Camp militaire
Pinède sur tourbe	0,18	1,5 %	0,11	1,1 %	Tourbière de l'Eclache
Sapinière tourbeuse	Non connue en Combrailles				
<b>TOTAL</b>	<b>12,06</b>		<b>10,55</b>		

### Compartiment n° 2 : zones humides oligotrophes soligènes

Deux végétations sont très mal représentées, les bas-marais et les aulnaies tourbeuses. Les milieux de transition à base de saules, souvent issues de la déprise agricole de prairies humides, sont abondants. Les stades de boulaires tourbeuses sont rares. **Les stades prairiaux favorisent quatre espèces animales à enjeu : l'Azuré des mouillères, le Cuivré de la Bistorte, la Pie-grièche grise et la Bécassine des marais.**

Compartiment n°2	Surface cumulée Périmètre d'étude	% des zones humides Périmètre d'étude	Surface cumulée Zone maîtrise CEN	% des zones humides Zone maîtrise CEN	Entité avec forte responsabilité
Prairie à molinie	43,18	69,1 %	16,07	78,7 %	Sagnes de Pulvérières ?
Lande humide	1,43	2,3%	1,43	3,3 %	Camp militaire
Bas-marais	1,52	2,5 %	0,05	0,3 %	
Saulaie	7,91	12,7 %	0,8	4,0 %	
Aulnaie tourbeuse	0 ?				
Boulaie tourbeuse	8,47	13,5 %	2,7	13,3 %	Tourbière de la Croix de la Barre
Sapinière tourbeuse	Non connue en Combraille				
<b>TOTAL</b>	<b>59,01</b>		<b>20,32</b>		

### Compartiment n° 3 : zone humide mésotrophe soligène

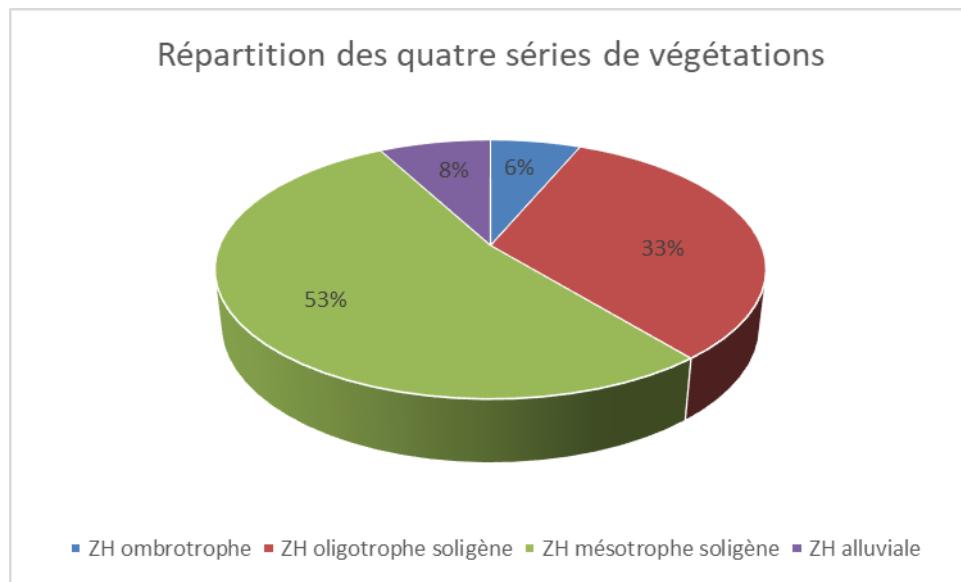
Les stades forestiers matures sont rares. Les prairies humides mésotrophes sont parfois dégradées (fertilisation, drainage).

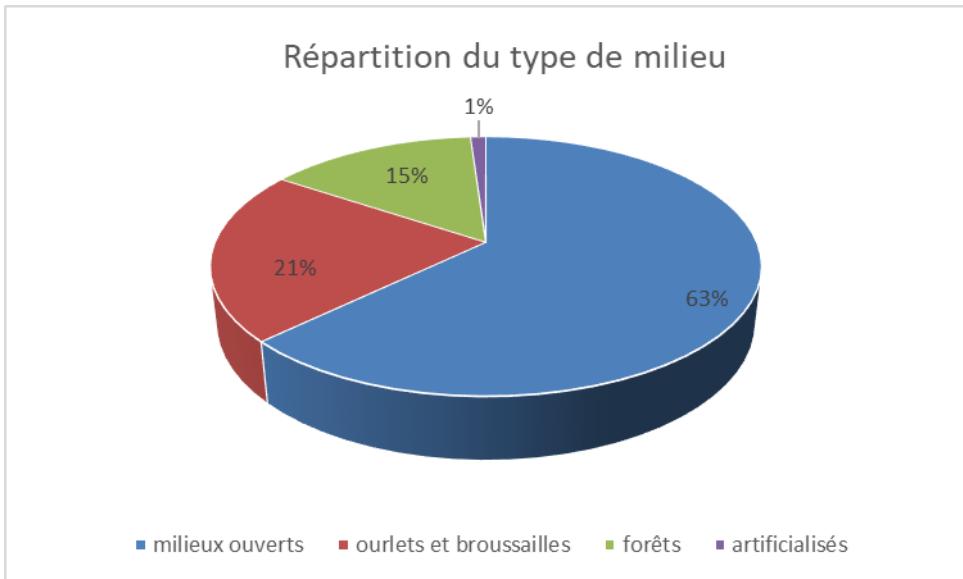
Compartiment n°3	Surface cumulée Périmètre d'étude	% des zones humides Périmètre d'étude	Surface cumulée Zone maîtrise CEN	% des zones humides Zone maîtrise CEN	Entité avec forte responsabilité
Prairie humide	62,85	62,0 %	12,5	51,8 %	
Mégaphorbiaie	9,17	9,1 %	0,42	1,8 %	Val d'Ambène , Marais de Pommier
Magnocariçaie	1,05	1,0 %	2,3	9,5 %	
Saulaie	19,64	19,4 %	6,3	26,10 %	
Aulnaie marécageuse	4,64	4,6 %	0,7	2,80	Marais de Pommier
Boulaie à Molinie	3,95	3,9 %	1,93	8 %	
<b>TOTAL</b>	<b>101, 3</b>		<b>24,15</b>		

#### **Compartiment n° 4 : zone alluviale du collinéen**

L'ensemble de ces végétations est peu représenté sur les sites, mais elles sont courantes par ailleurs. Plusieurs espèces animales à enjeu sont concernées comme l'Ecrevisse à pattes blanches et le Campagnol amphibie.

Compartiment n°4	Surface cumulée Périmètre d'étude	% des zones humides Périmètre d'étude	Surface cumulée Zone maîtrise CEN	% des zones humides Zone maîtrise CEN	Entité avec forte responsabilité
sources	0,01	0,1 %	0,01	0,1 %	
Mégaphorbiaie/Phalaridaie	4,4	29,1 %	1,9	22,1 %	
Ripisylve	6,03	40,4 %	3,5	40,6 %	Marais de Pommier
Ripisylve terrasse supérieur	4,54	30,4 %	3,06	35,5 %	
<b>TOTAL</b>	<b>14,93</b>		<b>8,47</b>		





Une analyse de la dynamique des séries de végétation est détaillée en Annexe.

## SECTION 3. FICHE DESCRIPTIVE DE L'ENTITE

### « TERRAIN MILITAIRE DE BOURG-LASTIC »

#### III.1 ETAT DES LIEUX SPECIFIQUE DE L'ENTITE

---

Situé sur un plateau cristallin parsemé de lentilles marno calcaires, le seul camp militaire d'Auvergne (820 ha) est composé de deux entités, celle-focalisant les enjeux biodiversité est celle située le plus à l'Ouest et regroupant près de 740 ha d'espaces naturels majoritairement forestiers (85 % de l'occupation du sol).

Cet ensemble est constitué d'un réseau important de sources formant des zones humides de moyenne montagne (prairie humide à Molinie, tourbière haute active), départ de nombreux ruisseaux alimentant principalement la rivière Chavanon. **Douze zones humides** ont été identifiées constituant 67 hectares (avec 50 mètres de bande tampon) à 103 hectares (avec 100 mètres de bande tampon). Leur nombre et leur surface et leur bon état général font de ce site **le plus grand complexe de tourbières des Combrailles**.

La faible implication de l'homme **depuis 130 ans** est marquée par une forte naturalité du site avec une bonne représentation de bois de Hêtres localement anciens et mûtres, de Bouleaux, de Pins et parfois d'anciennes haies **formant des alignements d'arbres remarquables**. Autant de milieux naturels servant d'abris aux mammifères et aux oiseaux dont ceux utilisant de grands territoires comme le Cerf élaphe, la Gélinotte des bois ou la Loutre d'Europe.



**Tourbière de Cornes (Bourg-Lastic)** : Zone Nord en bon état, zone Est enrésinée, zone Sud pâturée, zone Ouest avec réserve à incendie





**Tourbière de la Ganne (Lastic)** : Zone Ouest en bon état / zone Est utilisée pour les activités militaires (drainage, broyage) en mauvais état



**Tourbière de Villebressoux (Lastic)** : site en bon état



Camp militaire interdit d'accès / Route départementale traversant le site



**Deux tourbières situées près du chemin de la Justice (Lastic) :** L'une intègre sans pâturage, l'autre pâturée depuis 2015 sans aménagements pastoraux durables (clôtures, mare).



Ruisseaux de Malpeyre-Lastic (à gauche) et de Cornes-Bourg-Lastic (à droite)



Champ de tir désaffecté

### **III.1.1. Evolution historique de l'entité**

#### ***Historique***

- 1885 : acquisition du terrain
- 1895 : 21 expropriations et construction de 60% des bâtiments
- 1935 : expropriation pour extension de terrains de manœuvres (Bois de Molière, partie Est)
- 1925-1939 : construction de nouveaux bâtiments
- 1944 : le 15 juillet 1944, suite à l'attaque par la résistance d'éléments de la division SS Das Reich, 28 otages dont le maire de Bourg-Lastic ont été fusillés dans le champ de tir au camp militaire de Bourg-Lastic
- été 1962 : la 8<sup>e</sup> Région Militaire étant chargée d'organiser l'accueil et l'hébergement des harkis réfugiés dans le Puy-de-Dôme désigne le 92<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie pour assurer la mission. Le camp de Bourg accueillera des milliers de harkis;
- 1989 : le 3 août 1989, 335 réfugiés kurdes irakiens arrivent de Turquie et sont pris en charge à la demande de la fondation France Libertés de Danielle Mitterrand.
- 1999 : hébergement de 250 réfugiés Kosovars (2 mois)
- 2012 : Mise en place de la fiche POE : préparation opérationnelle et environnement

#### ***Chronologie de l'implication du Conservatoire***

##### ***Nationale***

- 2009 : signature de la convention nationale entre le Ministère de la Défense et la fédération des CEN
- 2010 : intégration du site dans un projet Life « Defense nature 2 mil » porté par le CEN Rhône Alpes, site finalement non retenu
- 2015 : signature d'une nouvelle convention nationale entre le Ministère de la Défense et la fédération des CEN

##### ***Locale***

- Février 2001 : autorisation de prospection
- 2001/2002 : prospection & confirmation de l'intérêt
- 2004 : projet de convention entre le CEN Auvergne et le Ministère de la Défense, accord de principe du Général Commandant
- 2005 : réunion entre le Conservatoire et la Région terre Sud Est
- 2006 : réunion au CEN, visite complémentaire pour affinage des zones
- 2010 : réunion au 92ème RI, signature de la convention entre le CEN, le Ministère de la Défense (Région Sud Est) et le 92 Régiment d'Infanterie (92<sup>ème</sup> RI)
- 2011/2012 : Diagnostic hydrologique sur 3 entités (Cornes, La Ganne, ruisseau de Malpeyre)
- 2012 : présentation des enjeux aux autorités militaires à Clermont-Ferrand
- 2013 : dépôt de dossier de financement auprès du FIE
- 2015 : vérification de la présence de *Maculinea alcon*, échanges avec l'USID pour l'allongement de champ de tir de 300 mètres
- 2016 : Cartographie des habitats

2018 : recherche de la Moule perlière sur les ruisseaux de Cornes et Malpeyre

### III.1.2. Aspects fonciers, maîtrise d'usage, infrastructure

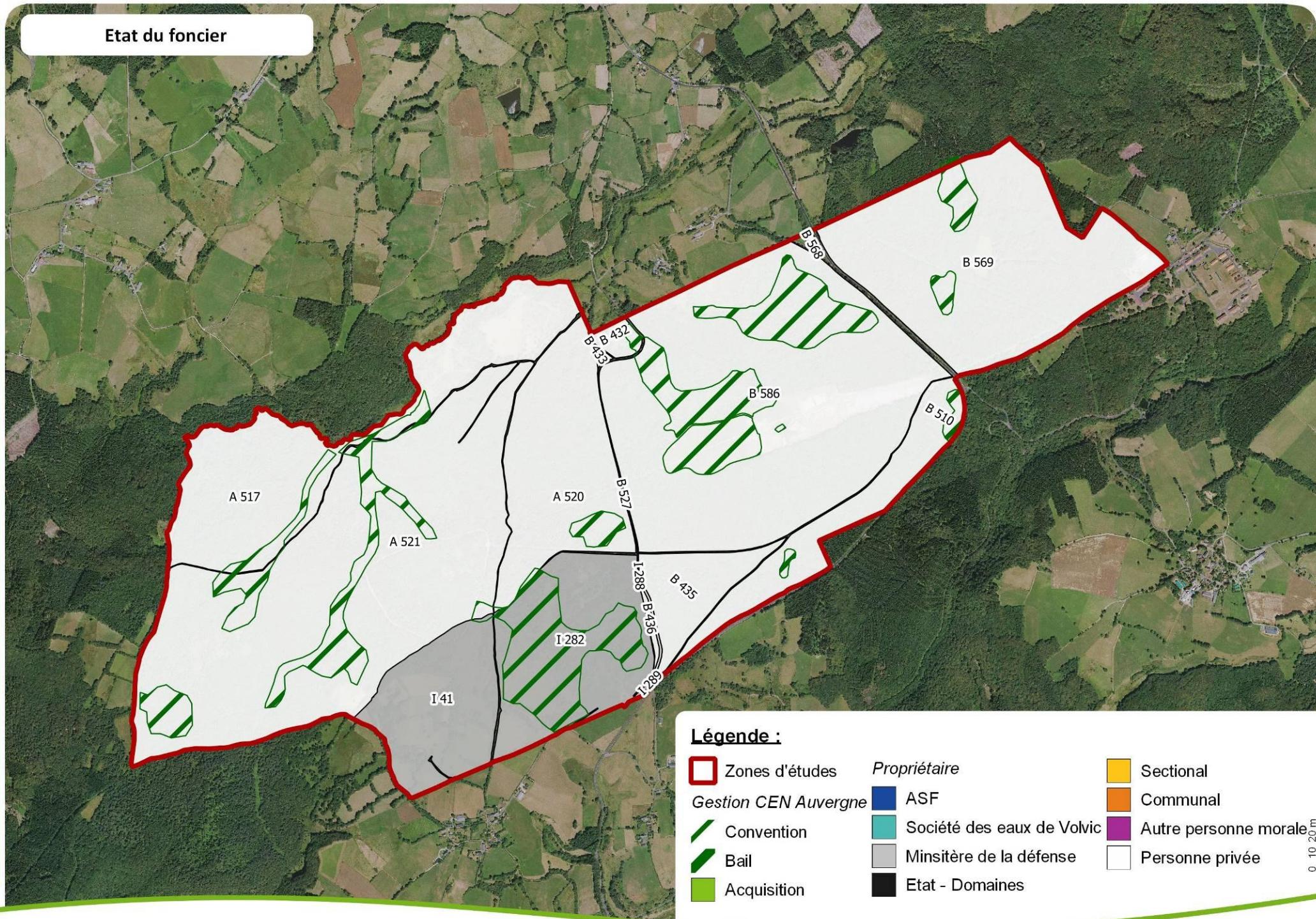
Foncier sur le « Camp militaire de Bourg-Lastic » :

Commune	Parcelle	Surface cadastrale (ha)	Type de maîtrise et surface maîtrisée (ha)			Surface de zone humide (ha)	Propriétaire	Date et durée
			Acquisition	Location	Convention			
Bourg-Lastic	I 282	43,0820			12,3932	12,3932	Ministère de la Défense (Région Terre Sud Est)	17/08/2010 5 ans sans tacite reconduction
	I 288	0,0530						
	I 289	0,1190						
	I 41	29,8165			4,4379	4,4379		
Lastic	A 517	56,3940			7,0123	7,0123	Ministère de la Défense (Région Terre Sud Est)	17/08/2010 5 ans sans tacite reconduction
	A 520	40,9210			2,8777	2,8777		
	A 521	135,4330			11,9610	11,9610		
	B 432	2,4050			1,8452	1,8452		
	B 433	0,3040						
	B 435	13,4870						
	B 436	0,7280						
	B 510	21,8280			1,4907	1,4907		
	B 527	1,6800						
	B 568	0,3390						
	B 569	77,9788			4,5894	4,5894		
<b>Total</b>		<b>553,7983</b>			<b>80,2425</b>	<b>80,2425</b>		
<b>Surface maîtrisée</b>		<b>80,2425</b>						

**Carte 2 : Terrain militaire de Bourg Lastic : Etat du foncier**

## Etat du foncier

Fond : Ortho CRAIG Topo GEOFIDIS 2016 SCAN 25 IGN2016 - Réalisation : CEN Auvergne jeu. nov. 22 2018



### **III.1.3. Patrimoine culturel, historique**

Le camp est traversé par **une ancienne voie romaine** (Clermont-ferrand/Bordeaux) dénommée Chemin de César passant de Villebresoux à Cornes. Aux abords de cette voie, du mobilier gallo-romain a été trouvé (urne, hache, ossements, assiette sigillée...) et la trace probable d'un sanctuaire gallo-romain (fanum) ou d'une enceinte funéraire. **Un menhir** et différents éléments sans précisions historiques (Rocher des anglais, mur des anglais) sont présents dans le camp.

Les paysans désignent les trous d'eau sous la dénomination « Les Mortuaires ». Au centre du camp un monument aux morts, fait référence aux 28 fusillés du 15 juillet 1944. Une commémoration est organisée dans le camp chaque année à cette date. Un petit cimetière dans les bois accueille les tombes musulmanes de onze jeunes enfants de harkis morts sur place.

### **III.1.4. Hydrologie**

Le site est situé sur un plateau formant les têtes de bassin versant de nombreux petits cours d'eau formant un bassin versant de 1300 hectares. Les zones humides du camp militaire sont les sources de nombreux ruissellets alimentant le ruisseau de Malpeyre, affluent du Chavanon. Ce petit ruisseau borde le camp sur près de 2,5 km.

Les zones humides sont la plupart en bon état de conservation. Seule la tourbière de la Ganne sur 7 ha a connu récemment de nombreux travaux d'assèchement et de dépôts de produits de curage liés aux activités militaires avec près de 80 fossés pour 4 km de réseau. La tourbière de Corne a connu également quelques travaux anciens (plantations avec quelques fossés) et la création en aval d'une réserve à incendie.

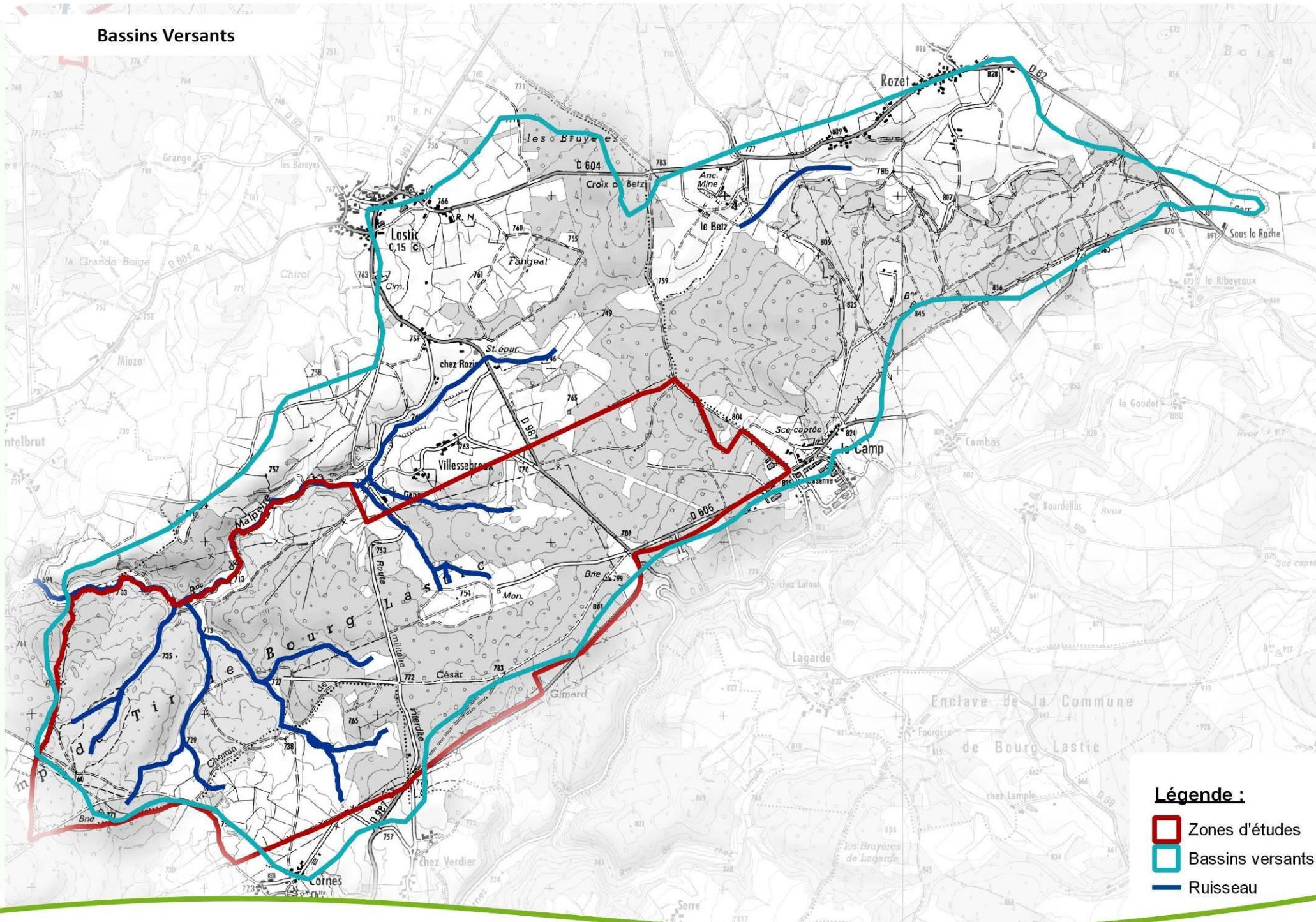
Trois tourbières sont pâturées. Quelques aménagements seraient à revoir (mise en défens de zone sensible, passerelles, évacuation du sol autour de mares creusées, clôtures) mais leur état est moins préoccupant que sur la Ganne.

***Carte 3 : Terrain militaire de Bourg Lastic : Bassin versant***

***Carte 4 : Terrain militaire de Bourg Lastic : Fonctionnement hydrologique***

## Bassins Versants

Fond : Ortho CRAIG Topo GEODIS 2016, SCAN 25 GIN 2016 - Réalisation : CEN Auvergne jeu. nov. 22 2018



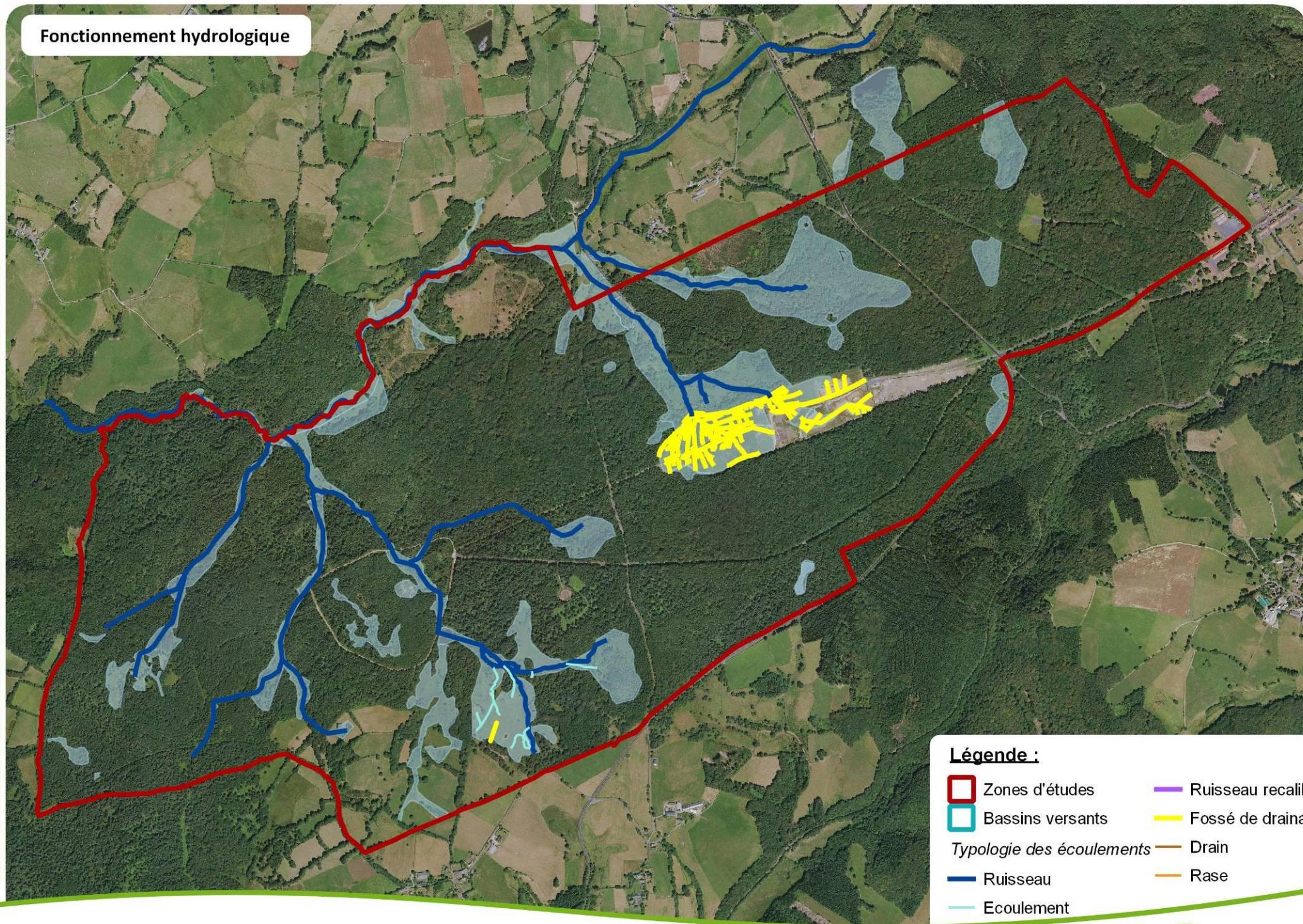
### Légende :

- Zones d'études
- Bassins versants
- Ruisseau

Plan de Gestion - Marais des Combrailles  
- Terrain militaire de Bourg Lastic -

## Fonctionnement hydrologique

Fond : Ortho CRAIG Topo GEODIS 2016, SCAN 25 IGN 2016 - Réalisation : CEN Auvergne, mar. nov. 2018



Plan de Gestion - Marais des Combrailles  
- Terrain militaire de Bourg Lastic -

### **III.1.4. Patrimoine naturel**

#### **Bilan des connaissances**

Ce site a été prospecté pour la première fois en 2001, permettant de confirmer son intérêt méconnu des naturalistes. Depuis une vingtaine de jours lui ont été consacrée, ce qui reste une pression d'études et de prospections très limitée pour un site de cette dimension (820 ha) parfois difficilement accessible et ouvert qu'en août.

*Liste des inventaires ou des cartographies réalisées*

Groupe taxonomique	Nombre d'espèces	Pression d'inventaire	Commentaires (diversité, bio indice...)
<b>Faune</b>			
Mollusques	0	<i>Faible</i>	Recherche de la Moule perlière en 2018 sur les ruisseaux de Malpeyre et Cornes sans résultat positif
Crustacés	1	<i>Faible</i>	Ecrevisse de Californie observée lors de la recherche de la Moule perlière sur le ruisseau de Malpeyre et sur le Cornes par la Fed. de pêche
Odonates	19	<i>Moyenne</i>	Données collectées sur les 2 principaux plans d'eau en 2002 et 2015.
Coléoptères		<i>Nulle</i>	
Orthoptères	11	<i>Faible</i>	Données collectées au gré des prospections en 2015 sur les tourbières sans méthodologie.
Lépidoptères	17	<i>Faible</i>	Données collectées sur les tourbières sans méthodologie au gré des prospections, recherche sans succès de l'Azuré des mouillères en 2015.
Poissons	4	<i>Moyenne</i>	Inventaire piscicole par le Fédération de pêche : Chabot, Loche franche, Truite fario, Vairon sur le ruisseau de Cornes
Amphibiens	3	<i>Faible</i>	Données collectées au gré des prospections
Reptiles	4	<i>Faible</i>	Données collectées au gré des prospections
Oiseaux	32	<i>Faible</i>	Données collectées au gré des prospections sans méthodologie.
Mammifères	5	<i>Faible</i>	Données collectées au gré des prospections
<b>Flore, champignons</b>			
Flore supérieure	42	<i>Faible</i>	Pointage de la flore remarquable en 2015 et 2016
Champignons/Lichens	/	<i>Nulle</i>	
Habitats	/	<i>Moyenne</i>	Cartographie d'habitats avec quelques relevés dans les zones humides

Les données brutes ou la liste des espèces par site ne sont pas reprises dans ce plan de gestion thématique concernant 16 sites différents. La liste par site peut être consultée ou extraite sous SICEN avec une intégration régulière des données les plus récentes.

## Cartographie des habitats

Liste et surface des habitats naturels sur les zones humides

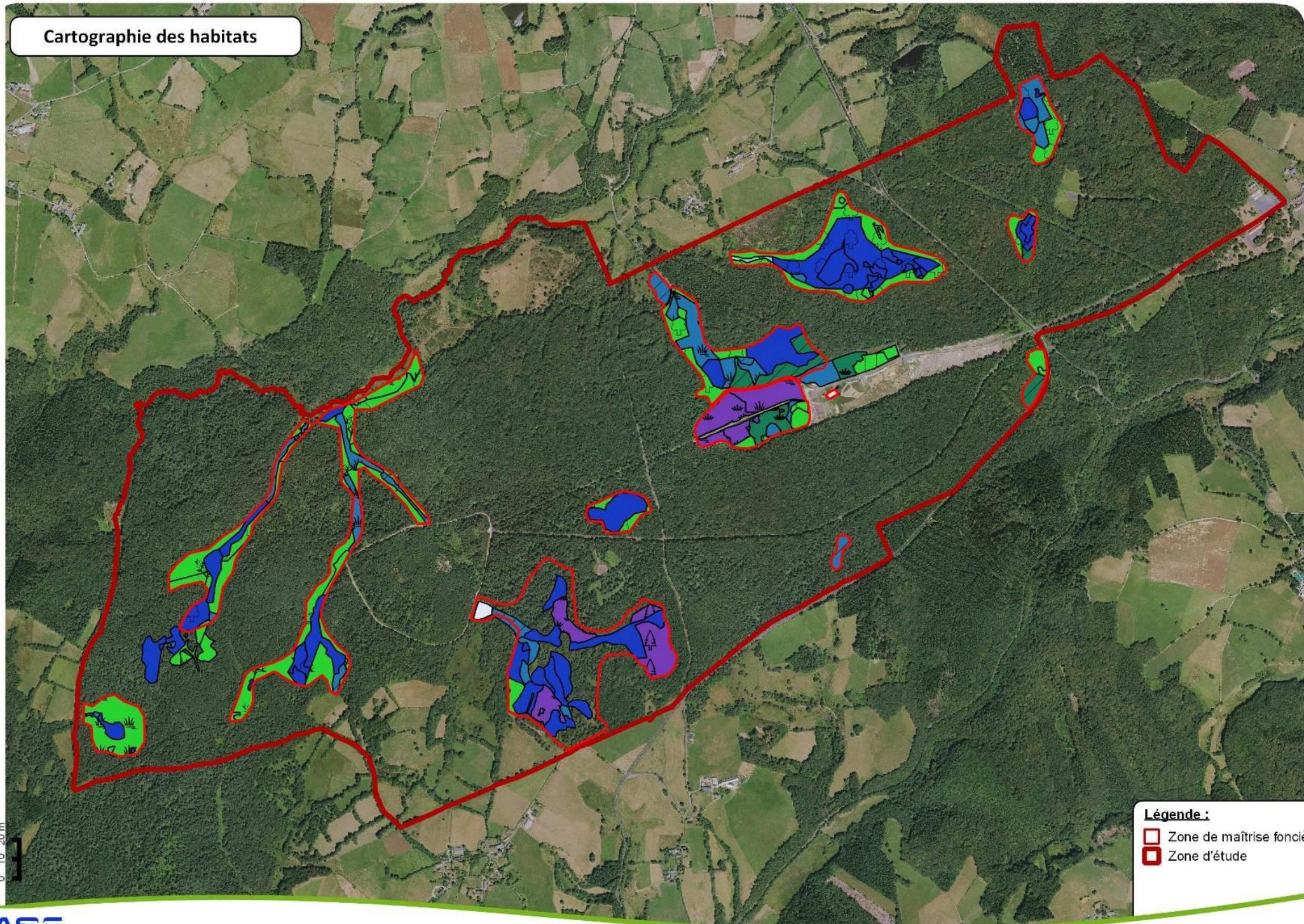
Code EUNIS	Libellé EUNIS	surface (ha)	proportion
	<b>Série de la Hêtraie-chênaie sessiliflore à Airelle myrtle</b>	<b>27,15</b>	<b>35,1%</b>
E1.7	Pelouses sèches, acides et neutres fermées non-méditerranéennes	0,55	0,7%
E1.73	Pelouses à [Deschampsia flexuosa]	1,46	1,9%
E3.4	Prairies eutrophes et mésotrophes humides ou mouilleuses	0,02	0,0%
E3.45	Prairies de fauche récemment abandonnées	0,33	0,4%
E3.512	Prairies acidoclines à Molinie bleue	0,09	0,1%
E5.3	Formations à [Pteridium aquilinum]	4,50	5,8%
F3.14	Formations tempérées à [Cytisus scoparius]	0,31	0,4%
F4.2	Landes sèches	0,70	0,9%
F4.22	Landes subatlantiques à [Calluna] et [Genista]	0,08	0,1%
G1.62	Hêtraies acidophiles atlantiques	10,68	13,8%
G1.911	Boulaies atlantiques planitaires et collinéennes	0,23	0,3%
G3.4	Pinèdes à [Pinus sylvestris] au sud de la taiga	7,28	9,4%
G5.61	Prébois caducifoliés	0,16	0,2%
H3.6	Affleurements et rochers érodés	0,78	1,0%
	<b>Série de la Pineraie à Linariae vaginée et Sphaigne de Magellan</b>	<b>8,62</b>	<b>11,1%</b>
D1.11	Tourbières hautes actives, relativement peu dégradées	3,96	5,1%
D1.121	Tourbières hautes dégradées, inactives, envahies par [Molinia]	2,56	3,3%
D2.3H	Communautés des tourbes et des sables humides, avec [Rhynchospora alba] et [Drosera]	0,06	0,1%
G3.F	Plantations très artificielles de conifères	2,05	2,6%
	<b>Série de l'Aulnaie-frênaie à Impatiens ne-me-touchez-pas</b>	<b>0,16</b>	<b>0,2%</b>
E5.412	Mégaphorbiaies occidentales némorales rivulaires dominées par [Filipendula]	0,09	0,1%
F9.2	Saussaies marécageuses et fourrés des bas-marais à [Salix]	0,07	0,1%
	<b>Série de l'Aulnaie à Fougère femelle</b>	<b>11,62</b>	<b>15,0%</b>
E3.4	Prairies eutrophes et mésotrophes humides ou mouilleuses	1,94	2,5%
E3.45	Prairies de fauche récemment abandonnées	4,35	5,6%
F9.2	Saussaies marécageuses et fourrés des bas-marais à [Salix]	3,62	4,7%
G1.41	Aulnaies marécageuses ne se trouvant pas sur tourbe acide	1,67	2,2%
G5.61	Prébois caducifoliés	0,05	0,1%
	<b>Série de la Boulaie pubescente à Scutellaire naine</b>	<b>25,60</b>	<b>33,1%</b>
E1.7	Pelouses sèches, acides et neutres fermées non-méditerranéennes	0,23	0,3%
E3.512	Prairies acidoclines à Molinie bleue	15,59	20,1%
E3.52	Prairies à [Juncus squarrosus] et gazons humides à [Nardus stricta]	1,02	1,3%
E5.3	Formations à [Pteridium aquilinum]	0,11	0,1%
F4.1	Landes humides	0,08	0,1%
F4.2	Landes sèches	0,05	0,1%
F9.2	Saussaies marécageuses et fourrés des bas-marais à [Salix]	2,93	3,8%
G1.5	Forêts marécageuses de feuillus sur tourbe acide	4,63	6,0%
G1.9111	Boulaies humides	0,96	1,2%

<b>Série de la Chênaie pédonculée à Molinie bleue</b>		<b>3,79</b>	<b>4,9%</b>
E5.3	Formations à [Pteridium aquilinum]	0,10	0,1%
F4.1	Landes humides	1,35	1,7%
G1.911	Boulaies atlantiques planitaires et collinéennes	1,25	1,6%
G1.9111	Boulaies humides	1,08	1,4%
<b>Géosérie d'eau douce stagnante</b>		<b>0,40</b>	<b>0,5%</b>
C1.2	Lacs, étangs et mares mésotrophes permanents	0,40	0,5%
<b>TOTAL</b>		<b>77,35</b>	<b>100,0%</b>

**Carte 5 : Terrain militaire de Bourg Lastic : Cartographie des habitats**

## Cartographie des habitats

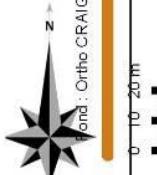
Fond : Ortho CRAIG Topo GEODIS, 2013 - Réalisation : CEN Auvergne, lun. déc. 11 2017



Plan de Gestion - Marais et tourbières des Combrailles  
- Camp de Bourg Lastic -

Légende :

- Zone de maîtrise foncière
- Zone d'étude
  - Série de la Boulaie pubescente à Scutellaire naine
  - E3.512 - Prairies acidoclines à Molinie bleue
  - G1.5 - Forêts marécageuses de feuillus sur tourbe acide
  - Série de la Hêtraie-Chênaie pédonculée à Molinie bleue (à étudier)
  - F4.1 - Landes humides
  - G1.9111 - Boulaies humides
  - G1.911 - Boulaies atlantiques planitaires et collinéennes
  - Série de la Hêtraie-chênaie sessiliflore acidiphile de l'étage collinéen supérieur à Airelle myrtille
  - E1.7 - Pelouses sèches, acides et neutres fermées non-méditerranéennes
  - E1.73 - Pelouses à Deschampsia flexuosa
  - E5.3 - Formations à Pteridium aquilinum
  - F4.2 - Landes sèches
  - F4.22 - Landes subatlantiques à [Calluna] et [Genista]
  - G1.62 - Hêtraies acidophiles atlantiques
  - G3.4 - Pinèdes à Pinus sylvestris au sud de la taïga
  - G5.61 - Prébois caducifoliés
  - H3.6 - Affleurements et rochers érodés
  - Série de la Pineraie des tourbières hautes actives de l'étage montagnard à Linaigrette vaginée et Sphaigne de Magellan
  - D1.11 - Tourbières hautes actives, relativement peu dégradées
  - D1.121 - Tourbières hautes dégradées, inactives, envahies par Molinia
  - D2.3H - Communautés des tourbes et des sables humides, ouverts et acides, avec [Rhynchospora alba] et [Drosera]
  - △ G3.F - Plantations très artificielles de conifères
  - Série de l'Aulnaie marécageuse mésotrophile acidiphile des vallées moyennes à Fougère femelle
  - E3.4 - Prairies eutrophes et mésotrophes humides ou mouilleuses
  - E3.45 - Prairies de fauche récemment abandonnées
  - F9.2 - Saussaies marécageuses et fourrés des bas-marais à Salix
  - G1.41 - Aulnaies marécageuses ne se trouvant pas sur tourbe acide
  - Série de l'Aulnaie-frênaie riveraine de l'étage collinéen à Impatiens ne-me-touchez-pas
  - E5.412 - Mégaphorbiaies occidentales némorales rivulaires dominées par Filipendula
  - Géosérie d'eau douce stagnante
  - C1.2 - Lacs, étangs et mares mésotrophes permanents



### III.1.5 Activités économiques

Le camp militaire de Bourg-Lastic est le seul camp militaire de l'Auvergne d'où une utilisation importante par les unités du secteur. Ce camp est divisé en deux entités : l'une à l'Est en lien avec un casernement et l'une à l'Ouest concerné par un champ de tir actif. Le camp est surveillé et géré par quelques agents commandés par un chef de camp résidant sur place. Les utilisateurs (principalement 92<sup>ème</sup> RI de Clermont-Fd) sont logés dans le casernement lors de leurs entraînements.

Activité recensée dans le site	Description	Intervenant
Activité militaire	<p>Accès interdit au public mais non grillagé. Zone d'entraînement au tir (fusil, revolver, mitrailleuse, grenade...) dont dépend près de 3100 militaires toute l'année (sauf mois d'août, jours fériés et dimanches et 15 juillet) de 8h00 à 2h00. La zone est desservie par des camions de 4 tonnes pour le dépôt de cibles (dépôt des instruments de ciblerie). Les blindés de 30 tonnes ne restent qu'à l'entrée de la clairière. La portée des tirs est de 800 mètres avec 300 mètres supplémentaires depuis 2016 dans un axe Est/Ouest. Un entretien de la végétation est nécessaire pour la visualisation des cibles.</p> <p>Le champ de tir situé à l'Ouest est un ancien polygone de tir (roquette/missile). Il était prévu d'être dépollué en 2013 pour une remise en tir possible.</p> <p>Les chemins sont entretenus annuellement par un prestataire sur l'ensemble du camp. Des pares feux sont remis en état irrégulièrement (coupe d'arbres) à proximité des routes et des chemins.</p> <p>Deux réserves d'eau (Cernes, La Ganne) ne sont pas utilisées, elles servent de réserves incendie pour le SDIS. Elles seront curées en 2019.</p> <p>Les camps militaires possèdent des cartes de sensibilité liées aux pollutions historiques par des munitions. En cas de travaux, seules certaines zones sont autorisées sans contrainte à réaliser des travaux sans étude préalable et dépollution.</p>	<p><b>Principal utilisateur :</b> 92<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie de Clermont-fd depuis 1918</p> <p><b>Gestion des infrastructures, gestion du patrimoine et maintenance immobilière :</b> Unité de soutien de l'infrastructure de la Défense (USID) de Clermont-fd</p>
Activité agricole	Concession de jouissance précaire entre l'Etat et la commune de Bourg Lastic (1961, renouvelée en 2001) qui contre une redevance annuelle peut exploiter « les herbages » (pâturage ou fauche) sur 385 ha	GAEC Chez Verdier- Chez Verdier-BOURG LASTIC, pâturage équin/bovin, tourbière de Corne GAEC Ventalon –Corne – BOURG LASTIC M. Bécette, Corne – BOURG LASTIC : 1 fauche annuelle puis regain prairie nord du village M. Ledieu Chez le Boubou - BOURG LASTIC M. Simonetta – Corne – BOURG LASTIC – fauche bordure des tourbières Ouest du camp
Activité forestière	Il n'y a pas d'exploitation forestière programmée. Les plantations localisées à proximité de la tourbière de Cornes n'ont pas été réalisées dans le cadre du FFN d'après la DDT. Des interventions ponctuelles sont parfois réalisées avec l'appui de l'ONF. L'ONF envisage depuis plusieurs années de demander auprès des autorités militaires un classement en régime forestier.	ONF ponctuellement
Activité cynégétique	La chasse est pratiquée seulement le dimanche, seule journée disponible. Le gros gibier est chassé : Cerf, Chevreuil, Sanglier.	Société de Chasse Militaire de Bourg-Lastic
Activité piscicole de gestion – Marais des Combrailles - 2019	Pêche possible sur le ruisseau de Cornes (Truite)	APPMA Bourg-Lastic

Activité routière	RD 987 (Bourg-Lastic/Herment)	Conseil Départemental, service des routes
-------------------	-------------------------------	---

Liste des activités économiques :

## III.2 EVALUATION DE LA VALEUR PATRIMONIALE

---

### III.2.1. Habitats à enjeux

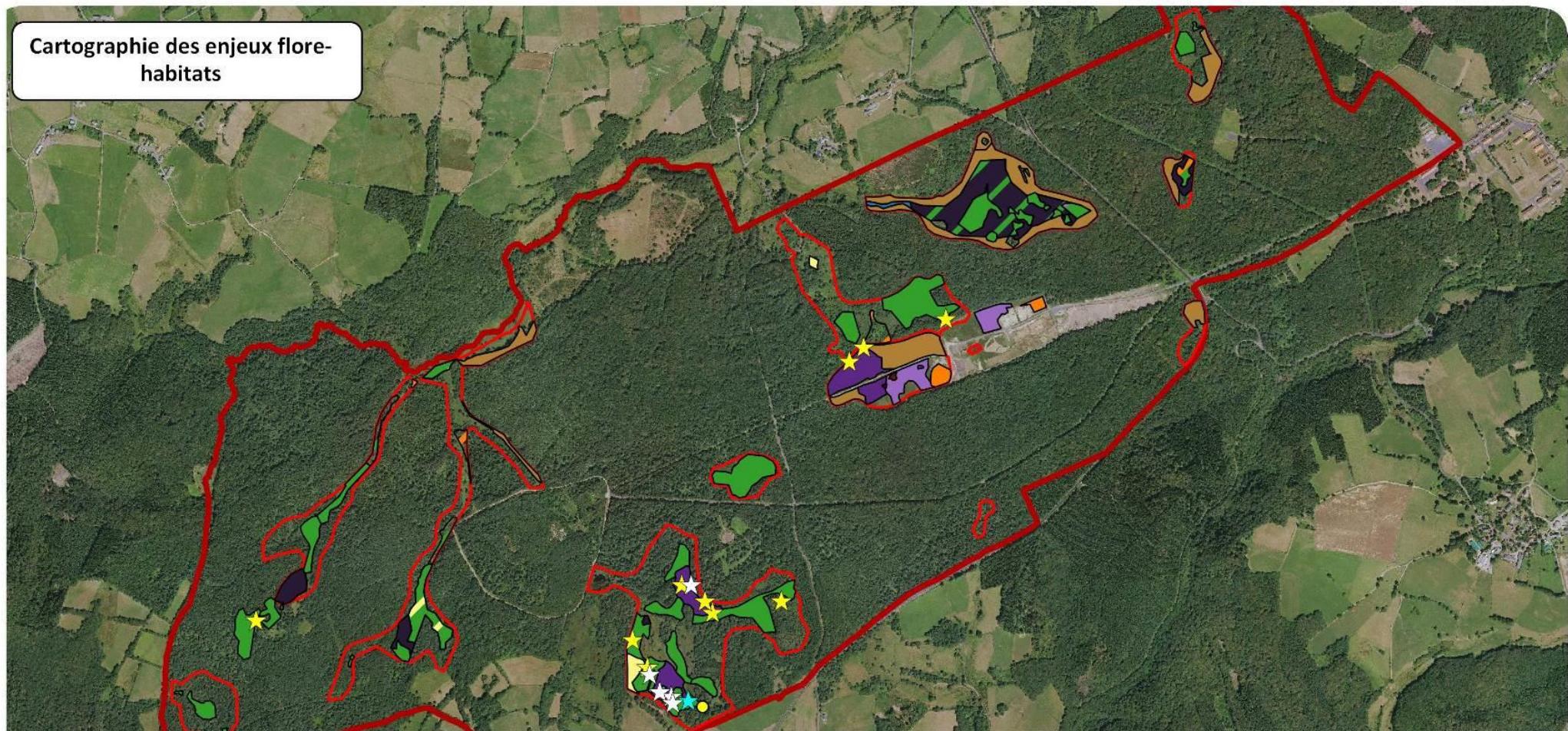
Code Natura 2000	Libellé Natura 2000	surface (ha)	proportion des habitats cartographiés
<b>4010</b>	Landes humides atlantiques septentrionales à <i>Erica tetralix</i>	1,43	1,8%
<b>4030</b>	Landes sèches européennes	0,84	1,1%
<b>6230*</b>	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes	0,62	0,8%
<b>6410</b>	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux ( <i>Molinion caeruleae</i> )	15,65	20,2%
<b>6430</b>	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	0,09	0,1%
<b>7110*</b>	Tourbières hautes actives	3,96	5,1%
<b>7120</b>	Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	2,56	3,3%
<b>7150</b>	Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>	0,06	0,1%
<b>9120</b>	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> ( <i>Quercion roburi-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i> )	7,36	9,5%
<b>91D0*</b>	Tourbières boisées	4,63	6,0%
	<b>TOTAL</b>	<b>37,19</b>	<b>48,1%</b>

**Carte 6 : Terrain militaire de Bourg Lastic : Cartographie des enjeux flore-habitats**

L'importance des superficies de hauts-marais et de landes humides atlantiques du site du Camp militaire de Bourg Lastic en fait le site majeur connu de conservation pour ces végétations de tourbières atlantiques en Auvergne, devant le marais du Cassan dans le Cantal. Elles représentent une douzaine d'hectares à préserver en priorité.

Dans un contexte biogéographique plus large, il est probable que les habitats originaux rencontrés sur le site du Camp militaire de Bourg Lastic, abritant une flore à tendance alcaline, mais aussi atlantique, puissent être rencontré le long du bassin sédimentaire oligocène sur l'axe sud-nord Messeix-Pontaumur. Des prospections complémentaires à plus large échelle dans ce secteur permettraient peut-être de mettre en lumière d'autres raretés régionales.

## Cartographie des enjeux flore-habitats



### Légende :

- Zone de maîtrise foncière
- Zone d'étude

### Habitats d'intérêt communautaire dominants

- 4010 - Landes humides atlantiques septentrionales à *Erica tetralix*
- 4030 - Landes sèches européennes
- 6230 - Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes
- 6410 - Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*)
- 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin
- 7110 - Tourbières hautes actives
- 7120 - Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle
- 7150 - Dépressions sur substrats tourbeux du *Rhynchosporion*
- 9120 - Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à *Ilex* et parfois à *Taxus* (*Quercion roburi-petraeae* ou *Ilici-Fagenion*)

### 91D0 - Tourbières boisées

#### Habitats d'intérêt communautaire dominés

- 4010 - Landes humides atlantiques septentrionales à *Erica tetralix*
- 4030 - Landes sèches européennes
- 6230 - Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes
- 6410 - Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*)
- 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin

#### Stations d'espèces végétales à enjeu

- ★ *Carex hostiana* DC., 1813 (à confirmer)
- ★ *Drosera rotundifolia* L., 1753
- ★ *Rhynchospora alba* (L.) Vahl, 1805



0 10 20 km

### III.2.2. Flore à enjeux

Espèces	Dernière date d'observation	Abondance	Observateur	Source	Statut				
					LRR	LRN	PN	PR	DH
<i>Rhynchospora alba</i> (L.) Vahl, 1805	2015	Présent dans les gouilles de la tourbière de Cornes	Sylvain Pouvaret, Vincent Legé, Romain Legrand, Aurélie Soissons	CEN Auvergne	EN				
<i>Drosera rotundifolia</i> L., 1753	2015	<i>Très fréquent dans les gouilles ou des fossés sur la tourbière de Cornes, de Ganne et une mare à l'Ouest du camp</i>	Sylvain Pouvaret, Vincent Legé, Romain Legrand, Aurélie Soissons	CEN Auvergne	NT		I		
<i>Carex hostiana</i> DC., 1813 <sup>2</sup>	2015	Présent dans une gouille de la tourbière de Cornes	Sylvain Pouvaret	CEN Auvergne	EN				

DH : Directive Habitat (annexe II, IV ou V) – PN : Protection nationale (annexe I ou II) – PR : Protection régionale

LRN : Liste Rouge Nationale (CR : en danger critique d'extinction, EN : en danger, VU : vulnérable)

LRR : Liste rouge Régionale (CR : en danger critique d'extinction, EN : en danger, VU : vulnérable)

Compte tenu du caractère atlantique du site et de l'existence de poches de roches alcalines, la présence de la **Spiranthe d'été** n'est pas à exclure. Elle est donc à rechercher, ainsi que d'autres espèces inféodées aux gouilles de tourbières.

### III.2.3. Faune à enjeux

<sup>2</sup> Le *Carex hostiana* (Laiche blonde) est néanmoins à vérifier et à confirmer.

Nom latin	Nom vernaculaire	Dernière date d'observation	Abondance	Observateur	Source	Espèce menacée		Espèce protégée		Espèce liée à un programme de protection							
						LRR	LRN	LRE	LRW	PR	PN	ZNIEFF	DBA	PNA	TVB	SCAP	DH
<b>Insectes</b>																	
<i>Anax parthenope</i>	Anax napolitain	2015	Sur une mare isolée, espèce peut être en migration	Legrand Romain	CEN Auvergne			V									
<b>Poissons</b>																	
<i>Cottus gobio</i>	Chabot		Ruisseau de Cornes		Fédération de pêche du puy de Dôme	V					X						II
<b>Reptiles</b>																	
<i>Vipera berus</i>	Vipère péliade	2015	Tourbière de Ganne, certainement fréquente dans les tourbières	Legé Vincent, Legrand Romain, Aurélie Soissons	CEN Auvergne			DE			X						IV
<b>Oiseaux</b>																	
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	2007			LPO Auvergne						X						
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	2007			LPO Auvergne	CR				X	X						
<i>Circus Cyaneus</i>	Busard St Martin	2007			LPO Auvergne					X	X						
<i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulevent d'Europe	2007			LPO Auvergne					X	X						
<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée	2007			LPO Auvergne	VU					X						
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	2007			LPO Auvergne						X						
<i>Picus canus</i>	Pic cendré	2007			LPO Auvergne	EN	EN				X						
<i>Dendrocopos medius</i>	Pic mar	2007			LPO Auvergne						X						
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	2007			LPO Auvergne						X						
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	2007			LPO Auvergne						X						
<i>Jynx torquilla</i>	Torcol fourmilier	2007			LPO Auvergne	VU					X						
<b>Mammifères</b>																	
<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	2018	Épreintes sur le ruisseau de Cornes en 2005 et sur le Malpeyre en 2018	Esnouf Samuel, Lecomte Romain, Legrand Romain	CEN Auvergne					X	X						II

**Légende :**

**LR** : Liste Rouge **R**-Régionale, **N**- Nationale, **E**-européenne, **W**-Mondiale.

**DH** : Directive-Habitat (annexe II, IV)  
disjoints

**DBA** : diagnostic biodiversité auvergne  
déclinaison Auvergne)

**TVB** : Trame verte et bleue : Auv : retenu pour Auvergne, (AR) : autre région  
régionale non validée)

**P** : Protection **N**- Nationale **R**-Régionale

**ZNIEFF** : espèces déterminantes : **LA** : Espèces en limite d'aire **AD** : Espèces en aire

**PNA** : espèce bénéficiant d'un plan d'action national : N (nationale) et Auv (complément

**SCAP** : Schéma de cohérence des aires protégées N (liste nationale 1+), Auv (proposition

Ce site est concerné par la mise en place du dernier site Natura 2000 en Auvergne. Il concerne les linéaires de cours d'eau et les milieux associés en particulier pour la Loutre d'Europe et l'Ecrevisse à pattes blanches. Le camp militaire est directement concerné par les ruisseaux de Cornes et de Malpeyre et les zones humides en tête de bassin versant.

### **III.2.4. Paysages**

Le camp militaire de Bourg-Lastic est considéré dans l'atlas des paysages d'Auvergne comme « **un endroit singulier** du paysage des Combrailles ». « **Le camp militaire de Bourg-Lastic : une idée de ce que pourrait être le paysage en l'absence de gestion.** Le champ de tir militaire de Bourg-Lastic, ce sont 82 hectares de tourbières sur près de 820 hectares de terrains militaires. C'est un espace très intéressant car les terrains n'ont pas été touchés depuis longtemps. L'absence totale de haies, la forêt naturelle qui s'y est développée, les zones de tourbières... tout contribue à donner une idée de ce que pourrait être le paysage en absence de gestion. Les situations de milieux y sont soit naturelles (libre circulation de l'eau), soit artificialisées mais depuis très longtemps (étang creusé au Moyen-âge), si bien qu'on peut y être amené à observer des milieux secondaires très intéressants et peu habituels. La gestion actuelle est militaire, elle correspond à une recherche de confrontation aux contraintes d'un milieu le plus naturel et le plus hostile possible. Les seuls "jardiniers" sont les blindés qui, en passant, créent en permanence des conditions favorables aux milieux pionniers. Le hêtre et le pin sylvestre s'y développent de manière isolée ».

### **III.2.5. Géodiversité**

Le site ne fait pas partie des 120 sites géologiques majeurs en Auvergne recensés dans le cadre du diagnostic du patrimoine géologique en Auvergne (DIPAGE). Il faut néanmoins noter la présence de lentilles voire de poches sédimentaires sur le site. De petites carrières sont parsemées dans le camp.

### **III.2.6. Patrimoine culturel et historique**

Le camp militaire de Bourg Lastic a conservé des vestiges archéologiques importants celtiques et gallo-romains méconnus faute d'accès aux scientifiques.

## CONCLUSION

### Conflits d'usages possibles pour:

**Activité militaire :** un seul problème identifié. Extension du champ de tir sur la tourbière de la Ganne avec 80 fossés de drainage (4km linéaire), broyage de la végétation et dépôt de produits de curage (1 000m<sup>2</sup>). **Contexte complexe car impossibilité d'abandon de cette zone d'entraînement. Conseils à apporter en termes de semis et de fixation (mulch). Retrait du dépôt des produits de curage.**

**Activité agricole :** pas de problèmes majeurs. Trois problèmes ponctuels d'accès du bétail aux sources (Tourbière de Cornes). 163 mètres linéaires de berges piétinées par les troupeaux, 3 piétinements ponctuels, 2 passages à gué ou sur le ruisseau de Malpeyre . **Petits aménagements pastoraux à prévoir (clôtures) sur la Tourbière de Cornes. Conseils et recommandations à apporter aux agriculteurs dans le cadre du Contrat territorial Chavanon en actions sur le ruisseau de Malpeyre.**

**Activité forestière :** pas de problèmes majeurs. Un secteur enrésiné avec quelques anciens fossés de drainage sur une partie de la tourbière de Cornes. **Coupe forestière à prévoir avec restauration hydraulique (pose de seuils).**

**Activité cynégétique :** pas de problèmes particuliers.

**Activité piscicole :** pas de problèmes particuliers.

**Activité routière :** pas de problèmes particuliers.

## SECTION 3. FICHE DESCRIPTIVE DE L'ENTITE

### « MARAIS DU BOIS DU SOULIER »

#### III.1 ETAT DES LIEUX SPECIFIQUE DE L'ENTITE

Cette zone humide est une relique d'une petite zone humide tourbeuse sans activité agricole où l'implication du CEN se cantonne sur une petite parcelle de 2 hectares.



Cœur du site à deux saisons différentes



Ruisselet en aval de la zone humide

### **III.1.1. Evolution historique de l'entité**

#### ***Historique***

Le cadastre napoléonien (1824) révèle que le site était à priori pâturé inclus dans des enclaves de pâtures ou de près.

L'ancienne propriétaire (Mme Lassalas) explique que la parcelle XH11 n'était pâturée que lors de période sèche par des bovins. Depuis les années 1960, le site s'est progressivement boisé.

#### ***Chronologie de l'implication du Conservatoire***

2016 : cartographie des habitats

2017 : Projet tutoré par 3 étudiants de BTS GPN

### III.1.2. Aspects fonciers, maîtrise d'usage, infrastructure

Foncier sur « le marais du Bois du Soulier » :

Commune	Parcelle	Surface cadastrale (ha)	Type de maîtrise et surface maîtrisée (ha)			Surface de zone humide (ha)	Propriétaire	Date et durée	Origine	Accord agricole	Destination envisagée
			Acquisition	Location	Convention						
Briffons	XH 11	1,9739			1,9739	0,6319	ASF		Mme Lassalas		Fondation des CEN
	XH 10	1,8032				1,4025	Section De Barreix				Convention à négocier
	XH 12	2,3153				0,9465	Section De Soulier				Convention à négocier
	XH 13	0,5127				0,0009	Commune De Briffons				
	XH 5	5,6286					M. Gandeboeuf Philippe				
	XH 9	1,1813				0,0316	Mme Lassalas Bernadette				
<b>Total</b>		<b>13,4150</b>		<b>0,</b>	<b>1,9739</b>	<b>3,0134</b>					
<b>Surface maîtrisée</b>		<b>1,9739</b>									

Le site reste assez restreint en surface. Pour avoir une meilleure possibilité d'intervention, deux conventions de gestion seraient à négocier.

**Carte 7 : Marais du bois de Souliers : Etat du foncier**

## Etat du foncier

Fond : Ortho CRAIG Topo GEODIS 2016, SC4N 25 IGN 2016 - Réalisation : CEN Auvergne, jeu. nov. 22 2018



### Légende :

	Zones d'études	Propriétaire
	Gestion CEN Auvergne	ASF
	Convention	Société des eaux de Volvic
	Bail	Minsitère de la défense
	Acquisition	Etat - Domaines
		Personne privée

### **III.1.3. Patrimoine culturel, historique**

Il n'y a pas de fort enjeu historique sur ce lieu.

### **III.1.4. Hydrologie, Hydrobiologie, Hydrographie**

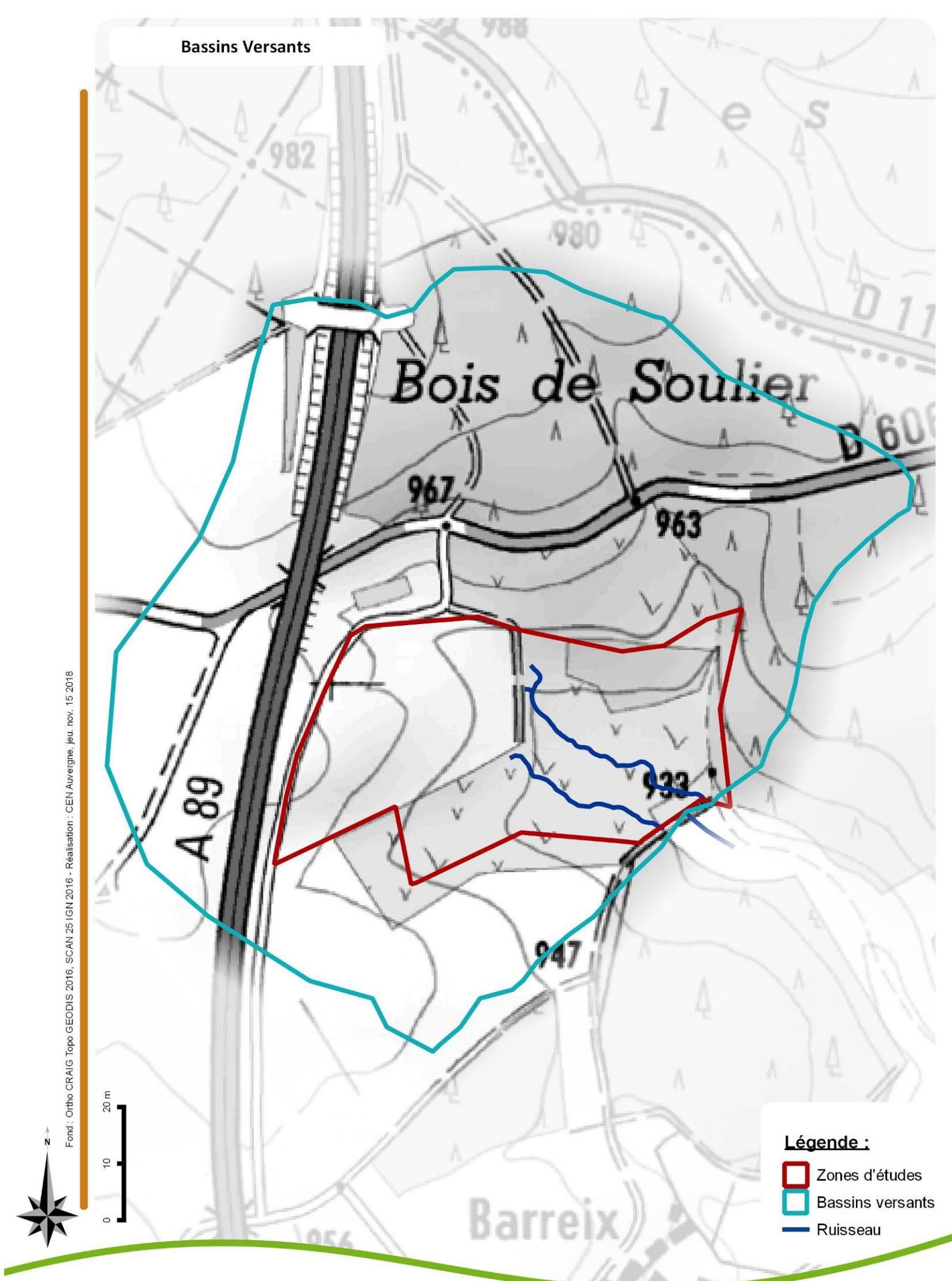
La commune de Briffons possède **227 hectares de zones humides**. Le site d'étude ne représente donc que 1,3 % en zones humides inventoriées sur cette commune.

Le bassin versant topographique de ce site est **de 60 hectares**. Il s'agit d'un marais situé au pied d'une butte orientée vers le Sud et formant deux ruisselets de 540 mètres linéaires cumulés. Les parcelles sont bordées de deux fossés. Le site est en assez bon état de conservation.

*Carte 8 : Marais du bois de Souliers : Bassin versant*

*Carte 9 : Marais du bois de Souliers : Fonctionnement hydrologique*

## Bassins Versants



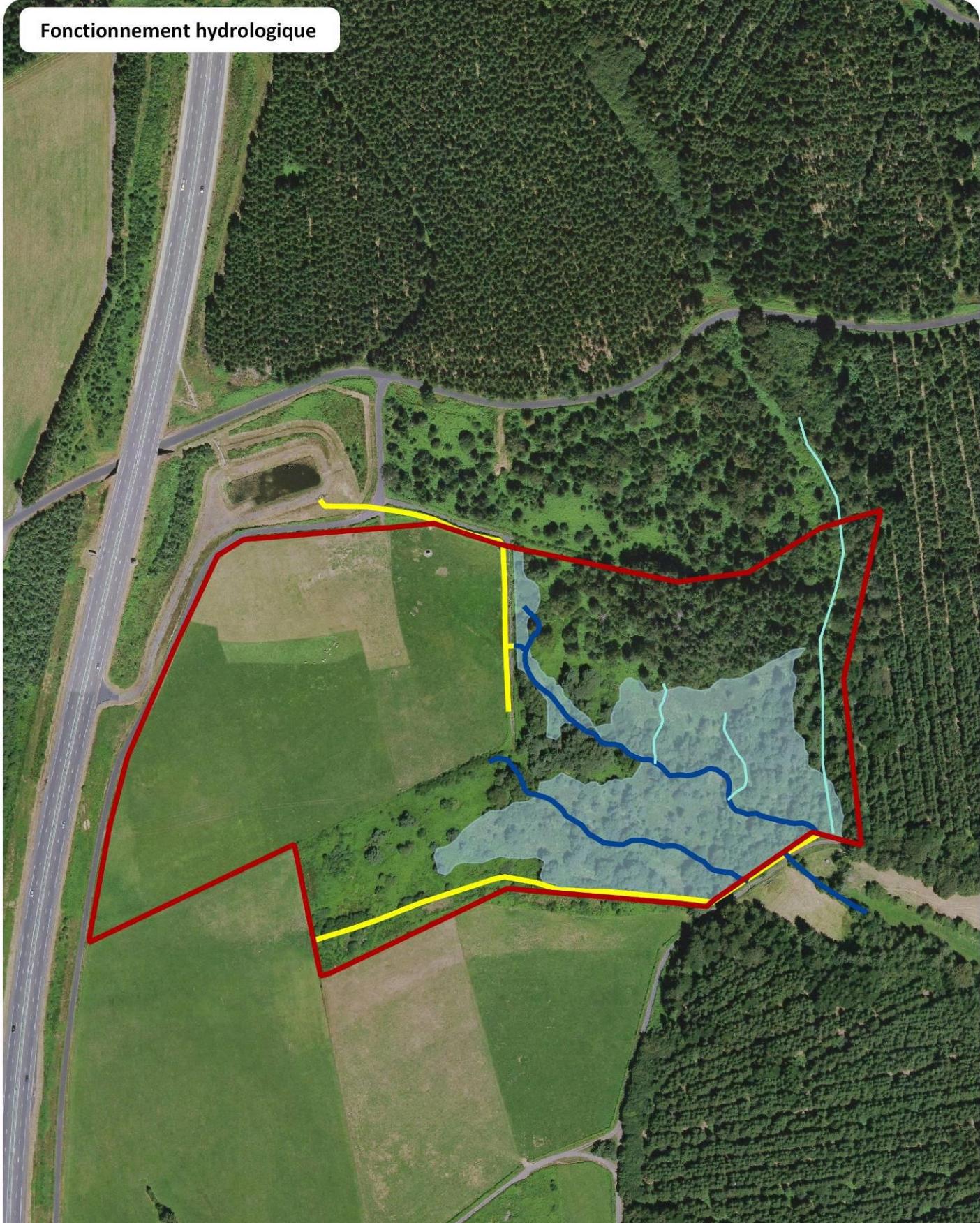
### Légende :

- Zones d'études
- Bassins versants
- Ruisseau

## Fonctionnement hydrologique

20 m  
10  
0

Fond : Ortho CRAIG Topo GEODIS 2016, SCAN 25 IGN 2016 - Réalisation : CEN Auvergne, jeu. nov. 15.2018



### Légende :

<span style="border: 1px solid red; width: 15px; height: 10px;"></span>	Zones d'études	<span style="color: purple;">—</span> Ruisseau recalibré
<span style="border: 1px solid cyan; width: 15px; height: 10px;"></span>	Bassins versants	<span style="color: yellow;">—</span> Fossé de drainage
		<span style="color: brown;">—</span> Drain
<span style="color: darkblue;">—</span>	Ruisseau	<span style="color: orange;">—</span> Rase
<span style="color: lightgreen;">—</span>	Ecoulement	

### **III.1.5. Patrimoine naturel**

#### **Bilan des connaissances**

*Liste des inventaires ou des cartographies réalisées*

Groupe taxonomique	Nombre d'espèces	Pression d'inventaire	Commentaires (diversité, bio indice...)
<b>Faune</b>			
Odonates	0	<i>Nulle</i>	
Orthoptères	0	<i>Nulle</i>	
Lépidoptères	3	<i>Faible</i>	Données collectées au gré des prospections
Amphibiens	1	<i>Faible</i>	Données collectées au gré des prospections par les étudiants
Reptiles	1	<i>Faible</i>	Données collectées au gré des prospections
Oiseaux	3	<i>Faible</i>	Données collectées au gré des prospections
Mammifères	2	<i>Faible</i>	Données collectées au gré des prospections
<b>Flore/champignons</b>			
Flore supérieure	23	<i>Faible</i>	Données collectées au gré des prospections
Bryophytes	0	<i>Nulle</i>	
Lichens/champignons	1	<i>Faible</i>	Inventaire partiel dans le cadre de l'enquête de la DREAL Auvergne en 2016
Habitats		<i>Moyenne</i>	Cartographie d'habitats en 2016

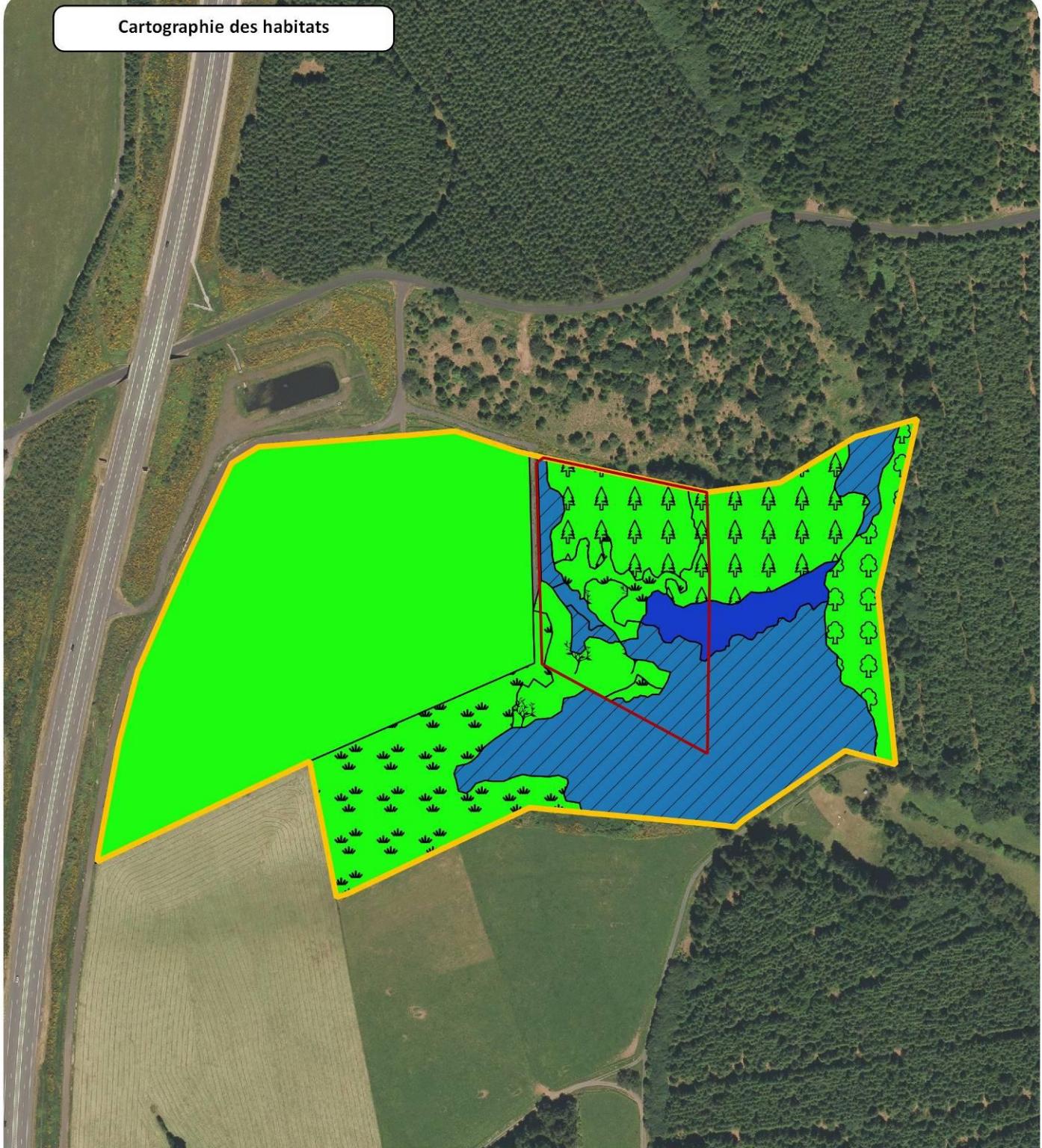
Ce site n'a pas fait l'objet d'inventaires approfondis. Il devra être prioritaire à court terme pour la collecte de données. Les données brutes ou la liste des espèces par site ne sont pas extraites dans ce plan de gestion thématique concernant 16 sites différents. La liste par site peut être consultée ou extraite sous SICEN avec une intégration régulière des données les plus récentes.

**Liste des habitats naturels cartographiés en 2016 :**

Code EUNIS	Libellé EUNIS	Surface ( en ha sur le site)	% / unités écologiques
E2.1	Pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage	5,71	43,6%
E3.4	Prairies eutrophes et mésotrophes humides ou mouilleuses	0,04	0,3%
E3.512	Prairies acidoclines à Molinie bleue	0,36	2,7%
E5.3	Formations à [Pteridium aquilinum]	1,66	12,6%
F9.2	Saussaies marécageuses et fourrés des bas-marais à [Salix]	2,78	21,2%
G1.62	Hêtraies acidophiles atlantiques	0,58	4,4%
G3.4	Pinèdes à [Pinus sylvestris] au sud de la taïga	0,47	3,6%
G3.F	Plantations très artificielles de conifères	1,52	11,6%
<b>TOTAL</b>		<b>13,11</b>	<b>100,0%</b>

**Carte 10 : Marais du bois de Soulier : Cartographie des habitats**

## Cartographie des habitats



### Légende

  Zone de maîtrise foncière  
  Zone d'étude

#### Série des zones humides oligotrophes soligènes

37.312 - Prairies à Molinie acidiphiles

#### Série des zones humides mésotrophes soligènes

37.2 - Prairies humides eutrophes

44.92 - Saussaies marécageuses

#### Série mésophile acidiphile du collinéen supérieur

38.1 - Pâtures mésophiles

31.86 - Landes à Fougères

42.5 - Forêts de Pins sylvestres

41.12 - Hêtraies atlantiques acidiphiles

83.31 - Plantations de conifères

Fond : ORTHO CRAIG topoGeoGeodis 2014  
Réalisation : CEN Auvergne, mai 2015



0 50 m

### **III.1.6 Activités économiques**

**Liste des activités économiques :**

<b>Activité recensée dans le site</b>	<b>Description</b>	<b>Intervenant</b>
<b>Activité agricole</b>	Aucune activité agricole sur la zone humide. Pâturage ovin aux abords sur la parcelle XH 5	M. Gandeboeuf Soulier 63820 Briffons
<b>Activité cynégétique</b>	Chasse du Chevreuil, Sanglier par battue.	Société de chasse La Fraternelle
<b>Activité forestière</b>	Il n'y a pas d'activité forestière sur la zone d'étude. La parcelle XH 47 aux abords du site est la forêt sectionale du Soulier relevant du régime forestier.	Propriété sectionale gérée par l'ONF en abord du site
<b>Activité routière</b>	L'A89 (Clermont-fd/Bordeaux) passe à 300 mètres de la parcelle.  Le site est entouré par trois chemins communaux cadastrés. Néanmoins, un seul chemin (XH15) est utilisé et carrossable au Sud du site. Situé en cul de sac, il est utilisé au niveau agricole pour desservir les parcelles.	ASF  Commune

## III.2 EVALUATION DE LA VALEUR PATRIMONIALE

---

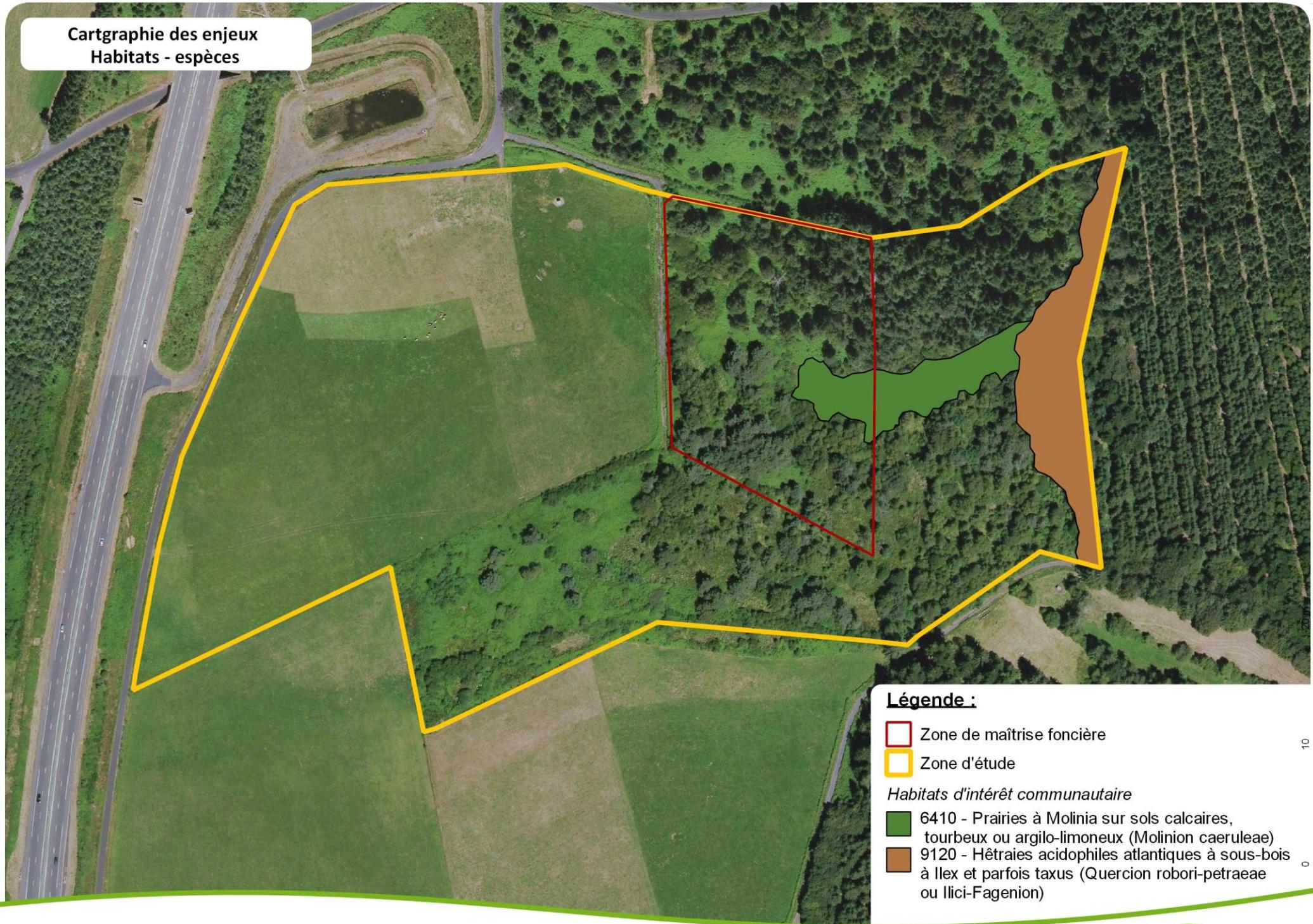
### III.2.1. Habitats à enjeux

Code Natura 2000	Libellé Natura 2000	Surface (ha)	Proportion des habitats cartographiés
6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	2,46	18,8%
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion roburi-petraeae ou Ilici-Fagenion)	0,02	0,1%
	<b>TOTAL</b>	<b>2,48</b>	<b>18,9%</b>

*Carte 11 : Marais du bois de Souliers : Cartographie des enjeux habitats et espèces*

Cartographie des enjeux  
Habitats - espèces

Fond : Ortho CRAIG Topo GEODIS 2016, SCAN 25 IGN 2016 - Réalisation : CEN Auvergne, ven avr 10 2020



### **III.2.2. Flore à enjeux**

Aucune plante à enjeu n'a été inventoriée.

### **III.2.3. Faune à enjeux**

Aucun animal à enjeu n'a été inventorié.

### **III.2.4. Paysages**

Le site est englobé dans un contexte forestier (abords de plantations de conifères). Son boisement rend sa lecture dans le paysage difficile. Il ne constitue pas un paysage majeur dans les Combrailles.

### **III.2.5. Géodiversité**

Le site ne fait pas partie des 120 sites géologiques majeurs en Auvergne recensés dans le cadre du diagnostic du patrimoine géologique en Auvergne (DIPAGE).

## **CONCLUSION**

### **Conflits d'usages possible pour:**

**Activité agricole :** Site non concerné

**Activité forestière :** Quelques semis d'Epicéas colonisent la zone humide. **Intervention à prévoir.**

**Activité routière :** Pas de problèmes particuliers. **Panneautage « site naturel préservé » à prévoir.**

**Activité cynégétique :** Pas de problèmes particuliers.

## SECTION 3. FICHE DESCRIPTIVE DE L'ENTITE

### « MARAIS DES GLEGUES »

#### III.1 ETAT DES LIEUX SPECIFIQUE DE L'ENTITE

Cette zone humide est une relique d'une tourbière constituée aujourd'hui d'une petite parcelle de 2 hectares englobée dans un parc de pâturage plus vaste. Ce site a été restauré dans le cadre des mesures compensatoires A89 en particulier avec l'appui du lycée agricole de Rochefort Montagne.



Vue d'ensemble du marais des Glègues



Seuils : avant/après travaux

### **III.1.1. Evolution historique de l'entité**

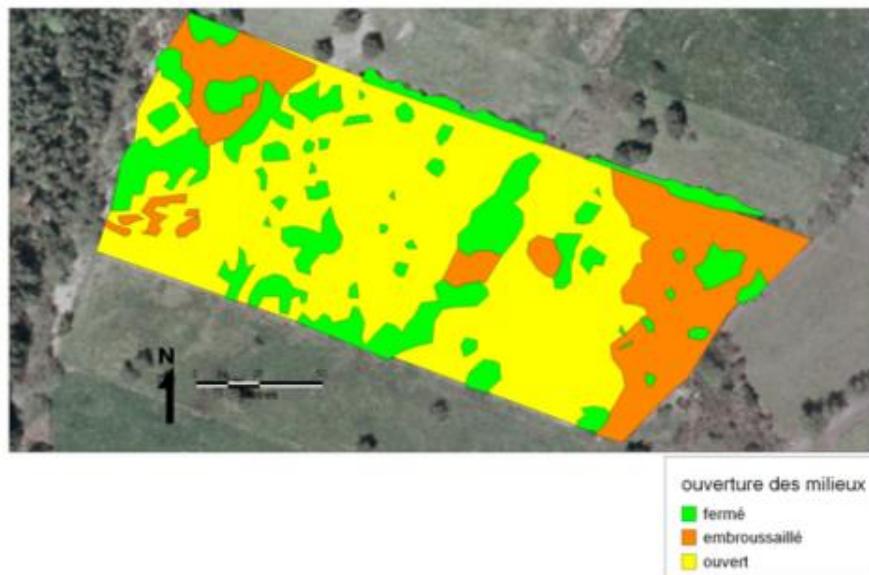
#### ***Chronologie de l'implication du Conservatoire***

2000 : site proposé dans le cadre des mesures compensatoires de l'A89 par le Conservatoire  
2005/2006 : aménagement foncier et travaux connexes : création du chemin sur la partie Ouest de la parcelle  
2008 : plan de gestion  
2008 : exportation de bois, 1<sup>er</sup> pose de seuils (chantier école), pose d'une clôture délimitant le site en deux parties  
2009 : rétrocession de la parcelle, remise en pâturage, visite des agents de la DDT  
2010 : 2<sup>ème</sup> pose de seuils (chantier école)  
2013 : révision du plan de gestion par 3 étudiants du Lycée agricole de Rochefort Montagne  
2016 : recherche du Campagnol amphibie et de la Pie-grièche grise

**Bilan des actions prévues dans le précédent plan de gestion**

Code	Opération	Réalisation	Commentaires
GH 1	Changer le système d'abreuvement du troupeau	Non réalisé	Après discussion, arrêt du curage du seuil alimentant l'abreuvoir par l'agriculteur
GH 2	Poser des barrages seuils	2008 et 2010	8 + 3 seuils installés en chantier école
GH 3	Brûler les branchages	2008	
GH 4	Couper les Epicéas	2008	
GH 5	Créer des passages dans la clôture	2008	
GH 6	Clôturer les zones fragiles	2008	128 ml, 0,01 ha en exclos
AD 1	Négocier une convention de pâturage avec l'exploitant	2011	CMD de 1,3 ha avec Guy Ballot
AD 2	Créer une réserve de chasse	Non réalisé	Non adapté
AD 3	Rencontrer régulièrement l'agriculteur	2017	Nouvel exploitant
AD 4	Evaluer et réactualiser le plan de gestion	2013 et 2017	En cours
SE 1	Inventorier la faune et la flore	2012 et 2016	Orthoptères, Lépidoptères, Bryophytes, Oiseaux, Lichens, appui du LPA de Rochefort

Occupation du sol de la tourbière des Glèques en 2004



Occupation du sol de la tourbière des Glèques en 2012



Evolution de l'ouverture des milieux (Lescure F., Wyon C., Bourdier J., 2013)

### **III.1.2. Aspects fonciers, maîtrise d'usage, infrastructure**

Foncier sur « le marais des Glègues » :

**Carte 12 : Marais des Glegues : Etat du foncier**

Il n'existe aucune possibilité d'extension de ce site imbriqué dans des parcelles privées.

Commune	Parcelle	Surface cadastrale (ha)	Type de maîtrise et surface maîtrisée (ha)			Surface de zone humide (ha)	Propriétaire	Date et durée	Origine	Accord agricole	Destination envisagée
			Acquisition	Location	Convention						
Gelles	XH 8	2,3224	2,3224			1,8489	CEN Auvergne		ASF	CMD du 15/12/2011	Fondation des CEN
	XH 7	3,5540					M. et Mme Ballot Guy				
	XH 9	7,6381				0,6607	M. Ballot Guy				Projet convention
<b>Total</b>		<b>13,5145</b>	<b>2,3224</b>			<b>2,5096</b>					
<b>Surface maîtrisée</b>			<b>2,3224</b>								

## Etat du foncier

Fond : Ortho CRAIG Topo GEODIS 2016, SCAN 25 IGN 2016 - Réalisation : CEN Auvergne, jeu. nov. 22 2018



### Légende :

<input type="checkbox"/>	Zones d'études	Propriétaire	
	Gestion CEN Auvergne	ASF	Sectional
	Convention	Société des eaux de Volvic	Communal
	Bail	Minsitère de la défense	Autre personne morale
	Acquisition	Etat - Domaines	Personne privée

### **III.1.3. Patrimoine culturel, historique**

Il n'y a pas de fort enjeu historique sur ce lieu. Il faut néanmoins signaler que ce secteur fait partie d'un vaste ensemble de tourbières aujourd'hui disparues autour du lieu dit « La Narse »/Les Sagnes.

### **III.1.4. Hydrologie, hydrobiologie, hydrographie**

Le bassin versant topographique de ce site est **de 12, 8 hectares**. Cette zone humide se forme sur une zone de replat pour constituer un ruisseau dans un fossé. En amont de la parcelle du CEN, un réseau de drainage d'une vingtaine d'années subsiste avant de former 150 mètres linéaires de ruisseau dans la parcelle du CEN. Le CEN est intervenu en 2008 et 2010 pour restaurer le fossé par la pose de 11 seuils. Le niveau d'eau a été rehaussé avec succès.

Quelques analyses d'eau réalisées en 2013 (Lescure F., Wyon C., Bourdier J., 2013) au niveau d'un seuil dans le ruisseau apportent quelques informations classiques à savoir un pH de 6 lié à la nature des roches cristallines formant des sols acidiphiles à acidophiles, une dureté carbonaté faible ( $2 \times 0.36 = 0.72 \text{ mmol/L}$ ), un dosage de l'ammonium nulle et un dosage de nitrates entre 5 et 10 mg/L, lié à l'activité agricole en amont.

***Carte 13 : Marais des Glegues : Bassin versant***

***Carte 14 : Marais des Glegues : Fonctionnement hydrologique***

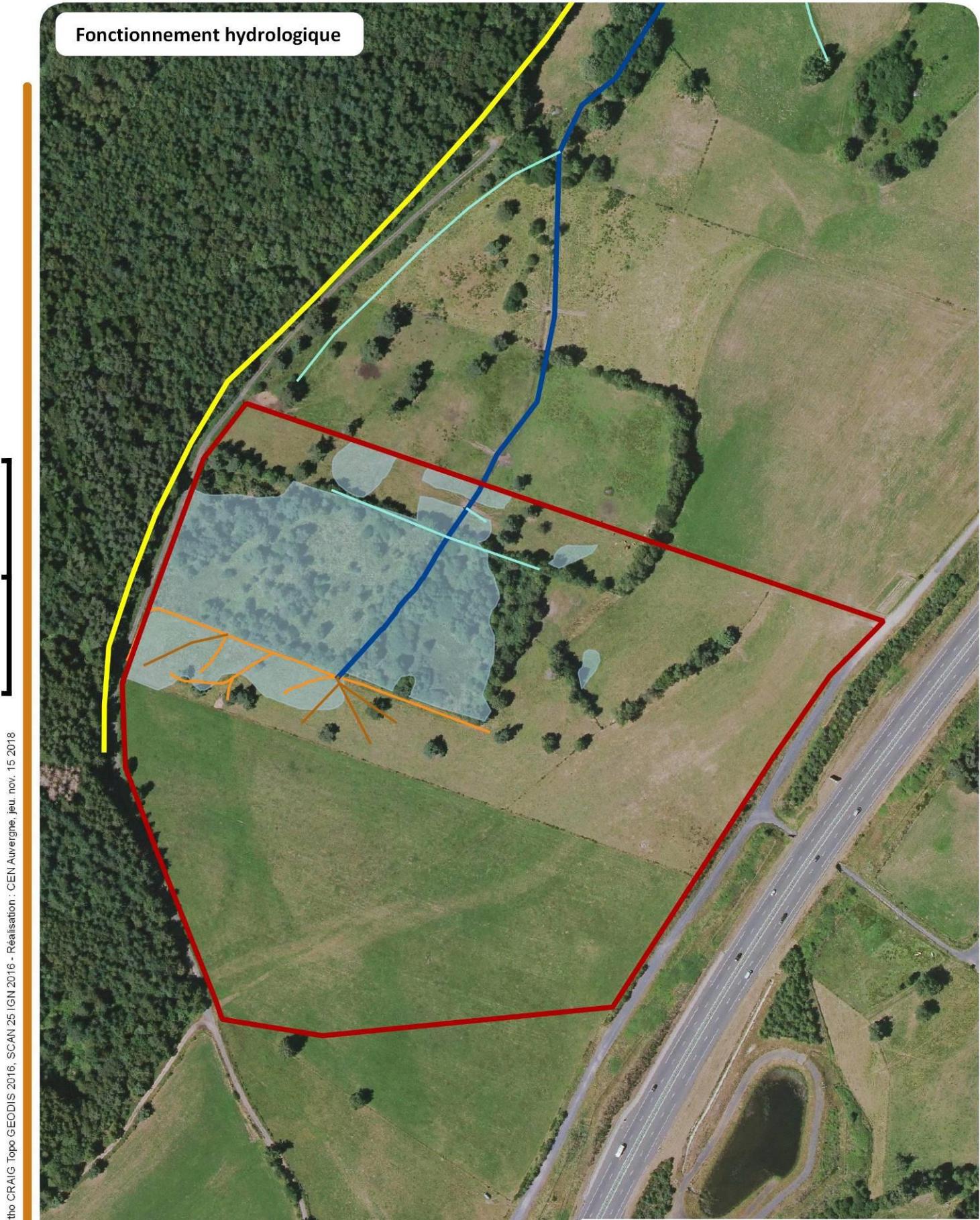
## Bassins Versants



## Fonctionnement hydrologique

20 m  
10 m  
0 m

Fond : Ortho CRAIG Topo GEODIS 2016, SC4N 25 IGN 2016 - Réalisation : CEN Auvergne, jeu. nov. 15 2018



### Légende :

	Zones d'études		Ruisseau recalibré	
	Bassins versants		Fossé de drainage	
<i>Typologie des écoulements</i>				Drain
	Ruisseau		Rase	
	Ecoulement			

### III.1.5. Patrimoine naturel

#### Bilan des connaissances

*Liste des inventaires ou des cartographies réalisées*

Groupe taxonomique	Nombre d'espèces	Pression d'inventaire	Commentaires (diversité, bio indice...)
<b>Faune</b>			
Odonates	0	<i>Nulle</i>	
Orthoptères	11	<i>Faible</i>	Actualisation des données par le LPA de Rochefort Montagne en 2012
Lépidoptères	6	<i>Faible</i>	Actualisation des données par le LPA de Rochefort Montagne en 2012
Amphibiens	2	<i>Faible</i>	Données collectées au gré des prospections
Reptiles	3	<i>Faible</i>	Données collectées au gré des prospections
Oiseaux	26	<i>Moyenne</i>	Inventaire complet en 2016 avec la recherche de la Pie grièche grise
Mammifères	3	<i>Faible</i>	Données collectées au gré des prospections. Recherche du Campagnol amphibie en 2016 non retrouvé mais signalé par les étudiants du LPA en 2012
<b>Flore/champignons</b>			
Flore supérieure	85	<i>Moyenne</i>	Suivi du Lycopode en massue
Bryophytes	7	<i>Faible</i>	Actualisation des données par le LPA de Rochefort Montagne en 2012
Lichens/champignons	8	<i>Faible</i>	Inventaire partiel dans le cadre de l'enquête de la DREAL Auvergne en 2016
Habitats	14	<i>Moyenne</i>	Cartographie d'habitats en 2016

Les données brutes ou la liste des espèces par site ne sont pas extraites dans ce plan de gestion thématique concernant 16 sites différents. La liste par site peut être consultée ou extraite sous SICEN avec une intégration régulière des données les plus récentes.

**Liste des habitats naturels cartographiés en 2016 :**

Code EUNIS	Libellé EUNIS	Surface (ha)	Proportion
E2.1	Pâturegnes permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage	8,59	75,2%
E3.4	Prairies eutrophes et mésotrophes humides ou mouilleuses	0,50	4,4%
E3.41	Prairies atlantiques et subatlantiques humides	0,65	5,7%
E3.51	Prairies à [Molinia caerulea] et communautés apparentées	0,46	4,0%
E5.421	Communautés à grandes herbacées occidentales némorales des prairies humides	0,06	0,5%
F9.2	Saussaies marécageuses et fourrés des bas-marais à [Salix]	0,49	4,3%
G1.52	Aulnaies marécageuses sur tourbe acide	0,19	1,7%
G3.4	Pinèdes à [Pinus sylvestris] au sud de la taïga	0,32	2,8%
G3.E	Forêts de conifères tourbeuses némorales	0,16	1,4%
	<b>TOTAL</b>	<b>11,42</b>	<b>100,0%</b>

**Carte 15 : Marais des Glegues : Cartographie des habitats**

## Cartographie des habitats



### Légende

Zone de maîtrise foncière

Zone d'étude

#### Série des zones humides oligotrophes soligènes

37.31 - Prairies à Molinie et communautés associées

44.A1 - Bois de Bouleaux à Sphaignes

#### Série des zones humides mésotrophes soligènes

37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques

81.2 - Prairies humides améliorées

37.1 - Communautés à Reine des prés

37.2 - Prairies humides eutrophes

44.92 - Saussaies marécageuses

44.A - Forêts marécageuses de Bouleaux et conifères

#### Série mésophile acidiphile du collinéen supérieur

38.1 - Pâtures mésophiles

42.5 - Forêts de Pins sylvestres

Fond : ORTHO CRAIG topodoGeodis 2014  
Réalisation : CEN Auvergne, mai 2015



0 50 m

### **III.1.6 Activités économiques**

**Liste des activités économiques :**

<b>Activité recensée dans le site</b>	<b>Description</b>	<b>Intervenant</b>
<b>Activité agricole</b>	Pâturage bovin (12 vaches allaitantes) pendant 4-5 jours	M. Ballot Guy, puis GAEC Ballot/Guillot, M. Ballot Damien depuis 2017 Heume le Franc 63210 Heume l'Eglise  (Allaitantes Charolaises, Lait Normande et Holstein, Broutard en Aubrac, écossaises)
<b>Activité cynégétique</b>	Chasse du Chevreuil, Sanglier par battue. Chasse également du Lièvre, de Perdrix et de Faisans.	Société de chasse de Gelles
<b>Activité forestière</b>	La parcelle est bordée à l'ouest par une plantation de conifères (Bois de l'Ecubillou)	Propriété sectionale gérée par l'ONF
<b>Activité routière</b>	L'A89 (Clermont-fd/Bordeaux) passe à 150 mètres de la parcelle.	ASF
	Chemin rural en cul de sac. Faible passage en dehors d'engins agricoles.	Commune

## III.2 EVALUATION DE LA VALEUR PATRIMONIALE

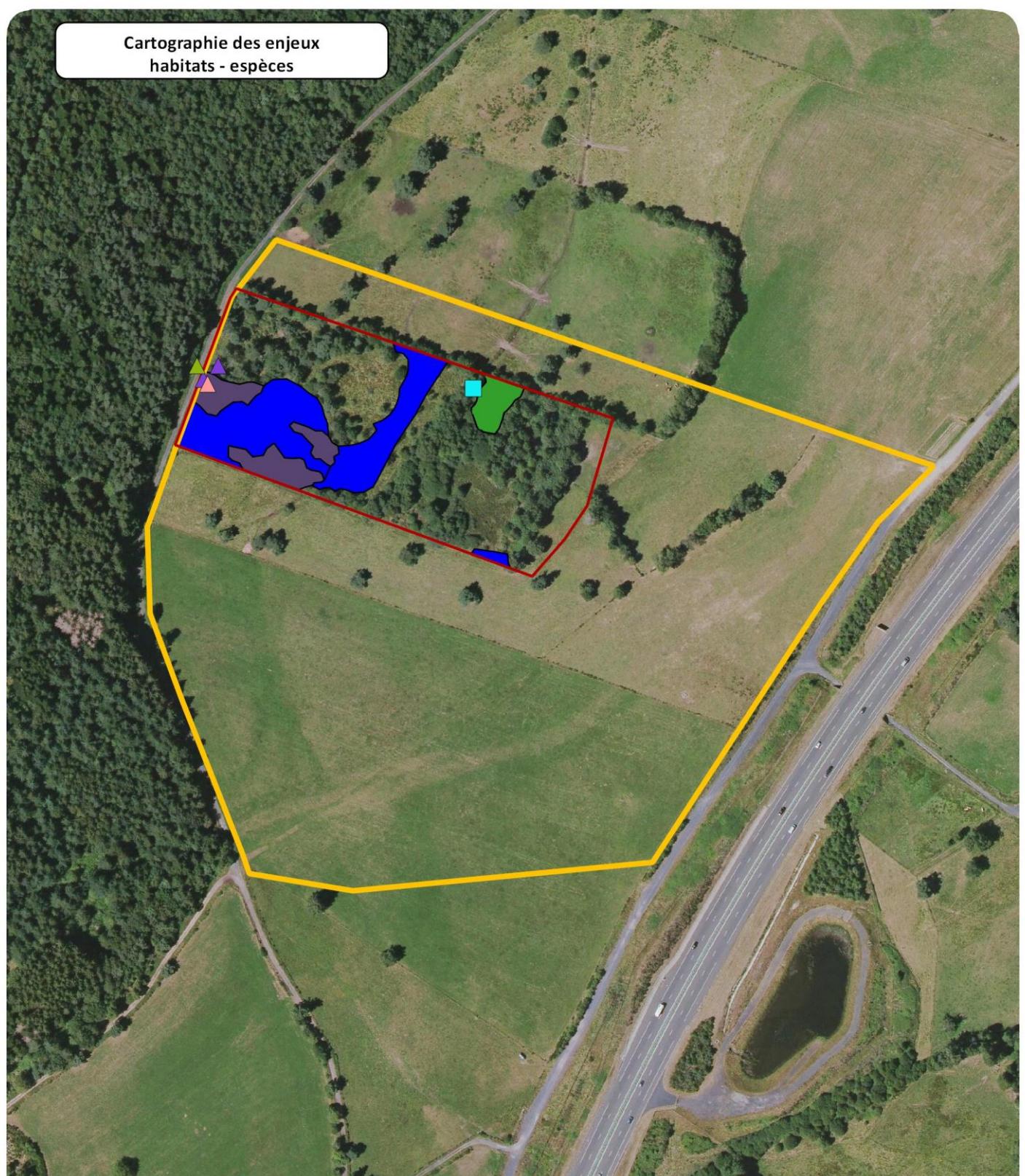
---

### III.2.1. Habitats à enjeux

Code Natura 2000	Libellé Natura 2000	Surface (ha)	Proportion des habitats cartographiés
6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	0,18	1,6%
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin	1,30	11,4%
91D0	Tourbières boisées	0,37	3,3%
		<b>1,86</b>	<b>16,3%</b>

**Carte 16 : Marais des Glegues : Cartographie des enjeux habitats et espèces**

Cartographie des enjeux  
habitats - espèces



Fond : ORTHO CRAIG topoGeoD 2014  
Réalisation : CEN Auvergne, mai 2015

**Légende**

Zone de maîtrise foncière

Zone d'étude

**Habitats d'intérêt communautaire**

6410 - Prairies à Molinia sur sols calcaires,  
tourbeux ou argilo-limoneux

6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets

91D0 - Tourbières boisées

0 50 m

**Espèces à enjeux**

Campagnol amphibia (Arvicola sapidus)

Alouette lulu (Lullula arborea)

Pipit farlouse (Anthus pratensis)

Pouillot fitis (Phylloscopus trochilus)



## **II.2.2. Flore à enjeux**

Aucune espèce menacée n'a été observée sur le site. Mentionnons toutefois la présence du Lycopode en massue (*Lycopodium clavatum*), espèces quasi menacée sur la liste rouge régionale, observée en 2012 (LEGE V. CEN Auvergne). Cette espèce était inconnue sur le site avant sa restauration. Elle semble avoir été favorisée par la remise en pâturage.



### III.2.3. Faune à enjeux

Nom latin	Nom vernaculaire	Dernière date d'observation	Abondance	Observateur	Source	Espèce menacée				Espèce protégée		Espèce liée à un programme de protection					
						LRR	LRN	LRE	LRW	PR	PN	ZNIEFF	DBA	PNA	TVB	SCAP	DH
<b>Reptiles</b>																	
<i>Vipera berus</i>	Vipère péliaude	2006		Sylvie Martinant	CEN Auvergne				DE		X						IV
<b>Mammifères</b>																	
<i>Arvicola sapidus</i>	Campagnol amphibie	2012	Présent en période d'inondation	Lescure Faustine, Wyon Cedric, Bourdier Johana	LPA Rochefort Montagne		VU	VU		X					1+		
<b>Oiseaux</b>																	
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	14/04/2016	1 chanteur	Legrand Romain	CEN Auvergne						X						I
<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	14/04/2016	1 chanteur	Legrand Romain	CEN Auvergne	VU				X							
<i>Locustella naevia</i>	Locustelle tachetée	2007		Legé Vincent	CEN Auvergne	VU				X							
<i>Anthus pratensis</i>	Pipi farlouse	24/06/2016	1 chanteur	Legrand Romain	CEN Auvergne	VU				X			(Auv)				
<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine	2007		Legé Vincent	CEN Auvergne	VU				X			(Auv)				

#### Légende :

**LR** : Liste Rouge **R**-Régionale, **N**- Nationale, **E**-européenne, **W**-Mondiale.

**DH** : Directive-Habitat (annexe II, IV) disjointe

**DBA** : diagnostic biodiversité auvergne déclinaison Auvergne)

**TVB** : Trame verte et bleue : Auv : retenu pour Auvergne, (AR) : autre région régionale non validée)

**P** : Protection **N**- Nationale **R**-Régionale

**ZNIEFF** : espèces déterminantes : **LA** : Espèces en limite d'aire **AD** : Espèces en aire

**PNA** : espèce bénéficiant d'un plan d'action national : N (nationale) et Auv (complément

**SCAP** : Schéma de cohérence des aires protégées N (liste nationale 1+), Auv (proposition

### **III.2.4. Paysages**

Le site est englobé dans un contexte de prairies peu bocagères situées aux abords d'une forêt de conifères. Il reste peu visible car réduit en surface et noyé dans ensemble plus vaste de prairies pâturées. Le site peut se distinguer suivant la situation de l'observateur car il constitue une petite entité plus boisée qui peut se détacher dans le paysage. En automne, il ressort plus fortement par les couleurs vives de la végétation arborée et de la végétation aquatique. Il ne constitue pas un paysage majeur dans les Combrailles.

### **III.2.5. Géodiversité**

Le site ne fait pas partie des 120 sites géologiques majeurs en Auvergne recensés dans le cadre du diagnostic du patrimoine géologique en Auvergne (DIPAGE). Néanmoins, le site fait partie des 40 tourbières inventoriées en Auvergne en 1999 au complément des 150 tourbières inventoriés dans le cadre du life « Tourbières de France ».

## **CONCLUSION**

### **Conflits d'usages possible pour :**

**Activité agricole :** Le pâturage semble trop important depuis 2017. Le Lycopode semble avoir de nouveau disparu lié à ce surpâturage depuis 2017. **Modalités de pâturage à revoir, exclos à poser et convention à renouveler avec le nouvel exploitant.** Une négociation peut être engagée pour réduire le drainage en amont de la parcelle.

**Activité routière :** Pas de problèmes particuliers. **Panneautage « site naturel préservé » à prévoir.**

**Activité cynégétique :** pas de problèmes particuliers.

## SECTION 3. FICHE DESCRIPTIVE DE L'ENTITE

### « MARAIS DES PLAINES »

#### III.1 ETAT DES LIEUX SPECIFIQUE DE L'ENTITE

---

La zone d'intervention d'environ 2 hectares est insérée dans un ensemble de prairies humides pâturées.



Prairie humide des Plaines au printemps et en fin d'été

### **III.1.1. Evolution historique de l'entité**

#### ***Historique***

Le cadastre napoléonien (1823) révèle que le site était à priori pâturé inclus dans des pâtures.

#### ***Chronologie de l'implication du Conservatoire***

2014-2015 recherche de l'Azuré des mouillères (non trouvé)

2016 : réalisation de la cartographie des habitats

### III.1.2. Aspects fonciers, maîtrise d'usage, infrastructure

Foncier sur « le marais des Plaines » :

Commune	Parcelle	Surface cadastrale (ha)	Type de maîtrise et surface maîtrisée (ha)			Surface de zone humide (ha)	Propriétaire	Date et durée	Origine	Accord agricole	Destination envisagée
			Acquisition	Location	Convention						
Gelles	XB 76	4,6970			4,6970	1,1301	ASF	06/12/2016 10 ans			Fondation des CEN
	XB 83	0,6498					Section Des Quintins				
	XB 68	1,1412				0,0147	M. Combeau Guy				
	XB 75	3,8558				0,9917	M. Boucheret Patrick				
<b>Total</b>		<b>10,3438</b>			<b>4,6970</b>	<b>2,1365</b>					
<b>Surface maîtrisée</b>			<b>4,6970</b>								

La parcelle est entourée de prairies humides privées exploitées par d'autres agriculteurs. La négociation de nouvelles conventions sur ce site semble compliquée.

*Carte 17 : Marais des Plaines : Etat du foncier*

## Etat du foncier

Fond : Ortho CRAIG Topo GEODIS 2016, SCAN 25 IGN 2016 - Réalisation : CEN Auvergne, jeu nov. 22 2018



### Légende :

<input type="checkbox"/>	Zones d'études	Propriétaire	
	Gestion CEN Auvergne	ASF	Sectional
<input checked="" type="checkbox"/>	Convention	Société des eaux de Volvic	Communal
<input checked="" type="checkbox"/>	Bail	Minsitère de la défense	Autre personne morale
<input checked="" type="checkbox"/>	Acquisition	Etat - Domaines	Personne privée

### **III.1.3. Patrimoine culturel, historique**

La voie romaine (Clermont-Ferrand/Bordeaux) passe au pied du site. Il faut signaler aussi que ce secteur fait partie d'un vaste ensemble de tourbières aujourd'hui disparues autour du lieu dit « La Narse »/Les Sagnes.

### **III.1.4. Hydrologie, hydrogéologie, hydrographie**

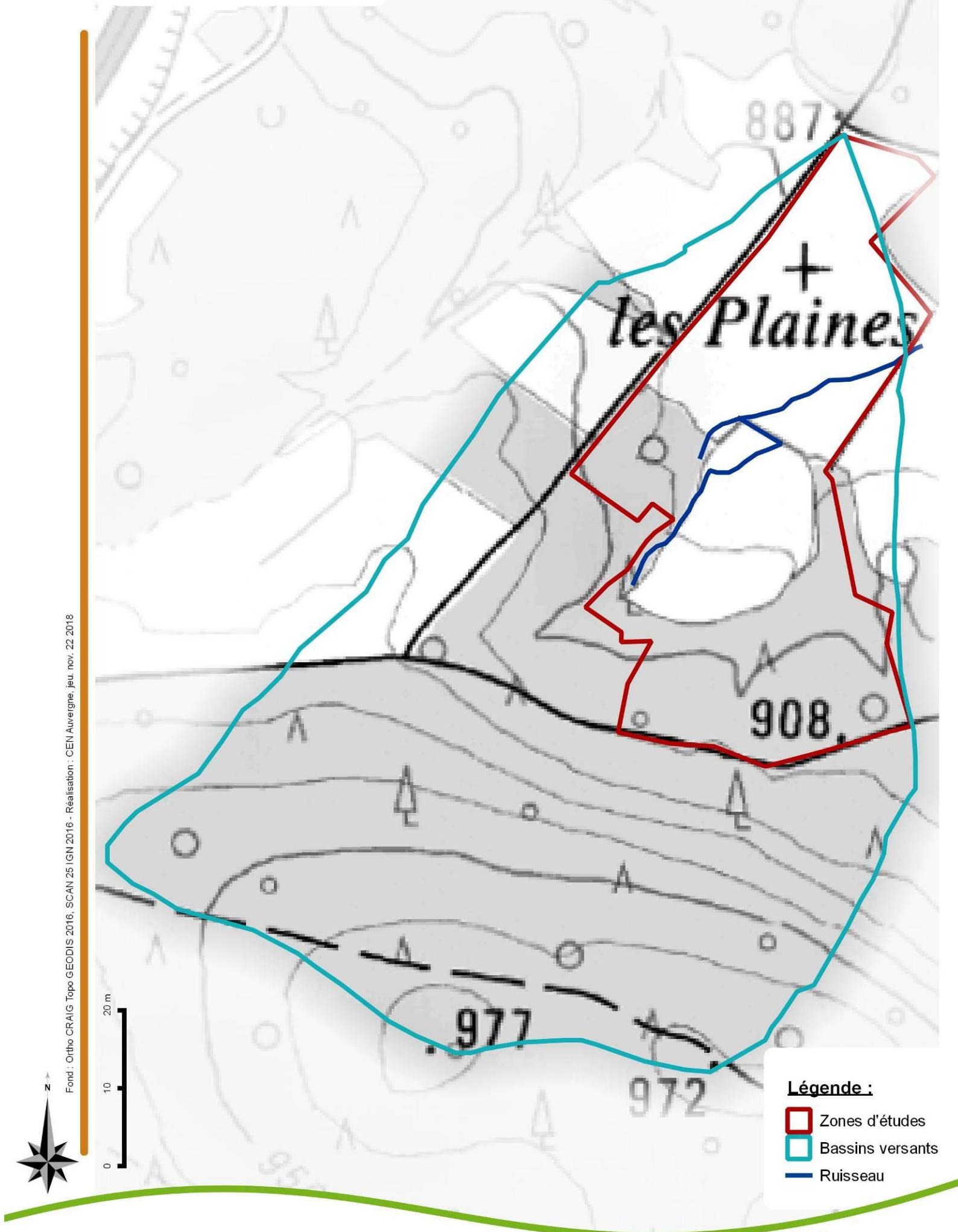
Le bassin versant topographique de ce site est **de 35 hectares**. Il s'agit de terrains orientés vers le Nord Est donnant naissance à un ruisseau de 472 mètres linéaires et formant progressivement des prairies humides.

La zone humide est en bon état de conservation.

***Carte 18 : Marais des Plaines : Bassin versant***

***Carte 19 : Marais des Plaines : Fonctionnement hydrologique***

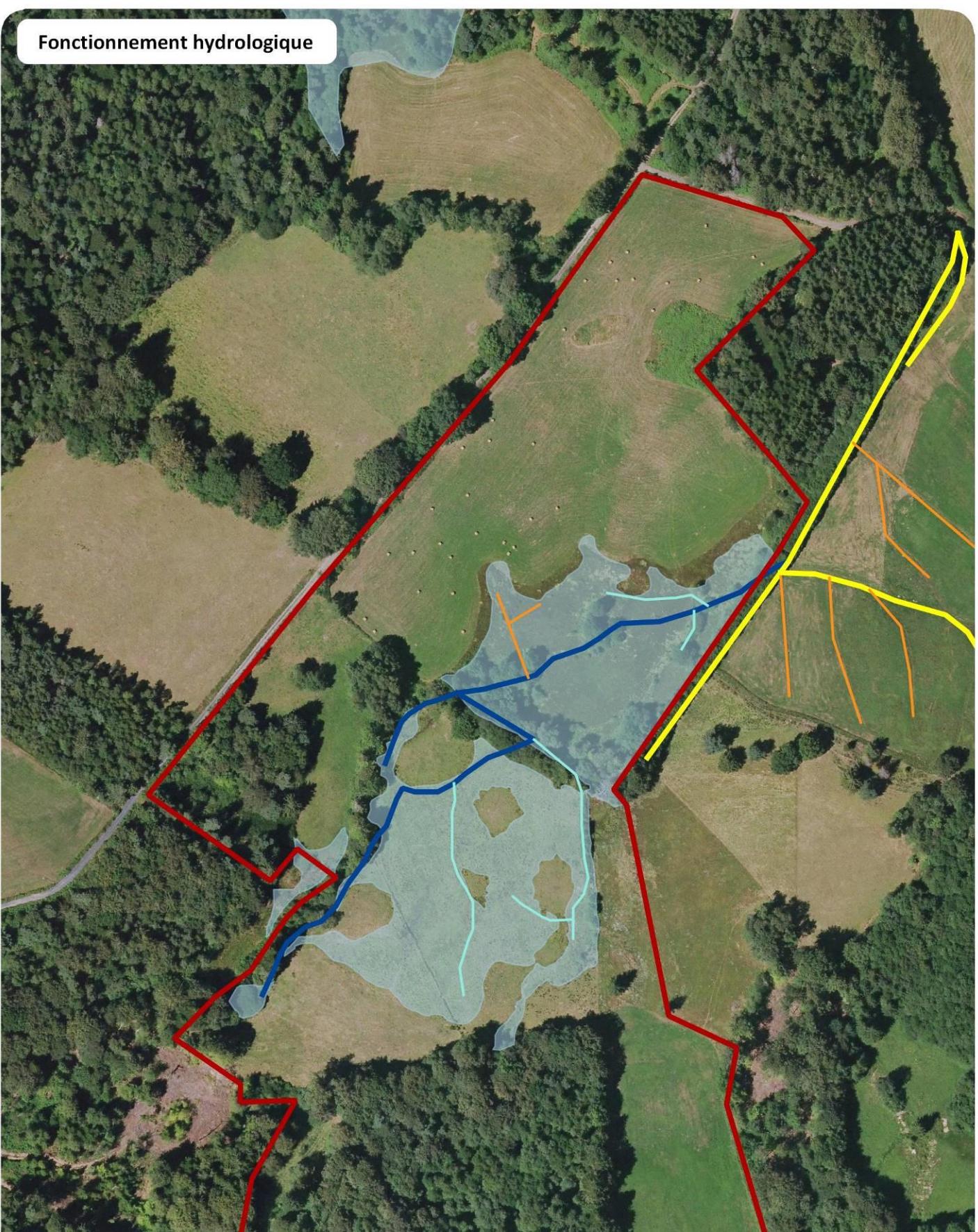
## Bassins Versants



## Fonctionnement hydrologique

20 m  
10  
0

Fond : Ortho CRAIG Topo GEODIS 2016, SCAN 25 IGN 2016 - Réalisation : CEN Auvergne, jeu. nov. 15 2018



### Légende :

	Zones d'études		Ruisseau recalibré
	Bassins versants		Fossé de drainage
<b>Typologie des écoulements</b>			
	Ruisseau		Drain
	Ecoulement		Rase

### III.1.5. Patrimoine naturel

#### Bilan des connaissances

*Liste des inventaires ou des cartographies réalisées*

Groupe taxonomique	Nombre d'espèces	Pression d'inventaire	Commentaires (diversité, bio indice...)
<b>Faune</b>			
Odonates	0	<i>Nulle</i>	
Orthoptères	6	<i>Moyenne</i>	Inventaire par Ch. Aubry en 2013
Lépidoptères	1	<i>Faible</i>	Recherche de Maculinea alcon en 2015 sans succès
Amphibiens	0	<i>Nulle</i>	
Reptiles	1	<i>Faible</i>	Présence de la Vipère péliade
Oiseaux	0	<i>Nulle</i>	
Mammifères	0	<i>Nulle</i>	
<b>Flore/champignons</b>			
Flore supérieure	26	<i>Faible</i>	
Bryophytes	0	<i>Nulle</i>	
Lichens/champignons	0	<i>Nulle</i>	
Habitats		<i>Moyenne</i>	Cartographie d'habitats en 2016

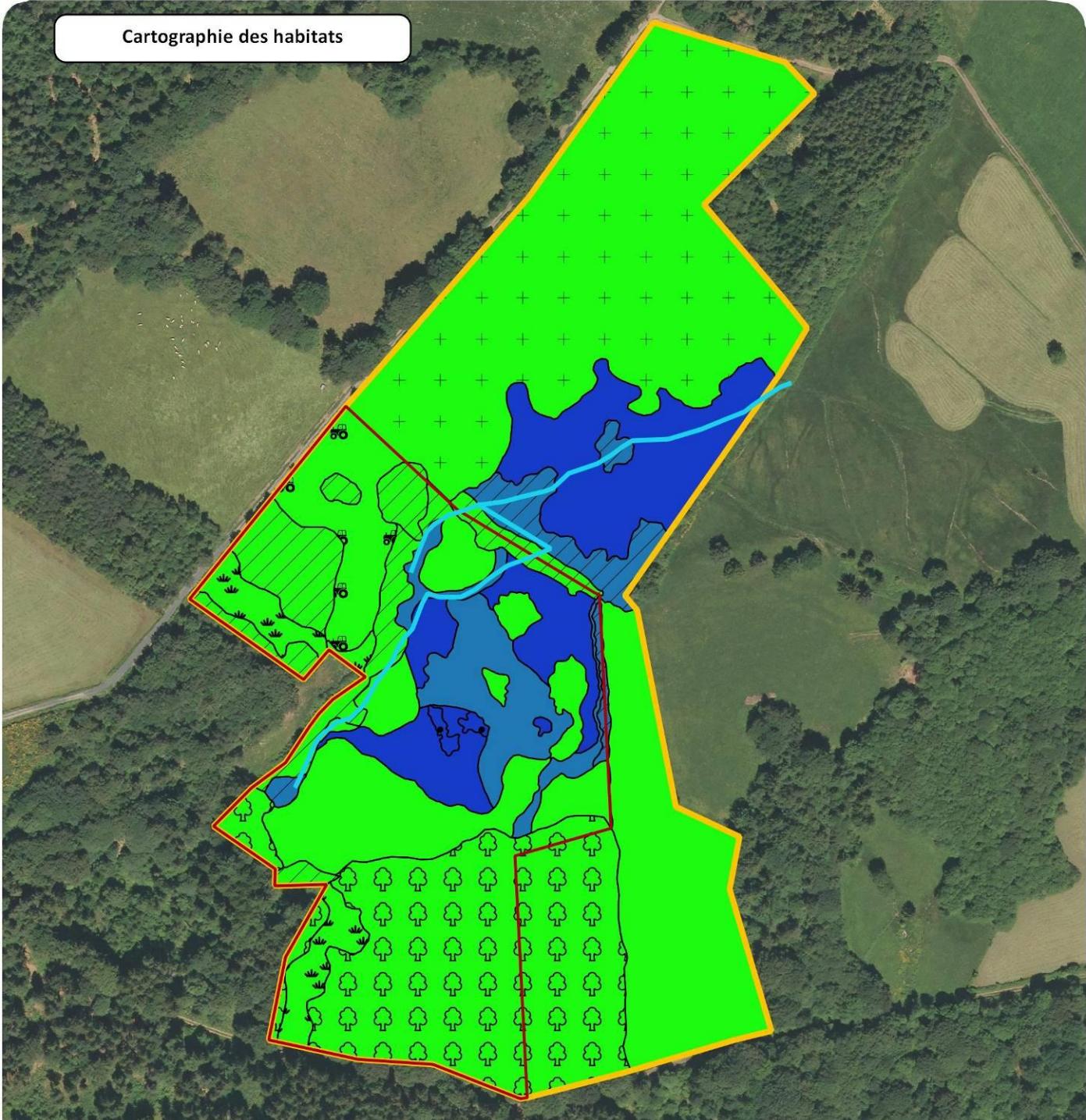
Ce site n'a pas fait l'objet d'inventaires approfondis. Il devra être prioritaire à court terme pour la collecte de données. Les données brutes ou la liste des espèces par site ne sont pas extraites dans ce plan de gestion thématique concernant 16 sites différents. La liste par site peut être consultée ou extraite sous SICEN avec une intégration régulière des données les plus récentes.

**Liste des habitats naturels cartographiés en 2016 :**

Code EUNIS	Libellé EUNIS	Surface ( en ha sur le site)	% / unités écologiques
D2.2	Bas-marais oligotrophes et tourbières des sources d'eau douce	0,03	0,3%
E2.1	Pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage	2,05	19,7%
E2.2	Prairies de fauche de basse et moyenne altitudes	0,39	3,7%
E2.6	Prairies améliorées, réensemencées et fortement fertilisées, y compris les terrains de sport et les pelouses ornementales	2,83	27,3%
E3.4	Prairies eutrophes et mésotrophes humides ou mouilleuses	0,36	3,5%
E3.43	Prairies subcontinentales riveraines	0,13	1,3%
E3.51	Prairies à [Molinia caerulea] et communautés apparentées	1,26	12,2%
E5.31	Formations à [Pteridium aquilinum] subatlantiques	0,17	1,6%
F3.14	Formations tempérées à [Cytisus scoparius]	0,13	1,2%
F9.2	Saussaies marécageuses et fourrés des bas-marais à [Salix]	0,31	3,0%
FA	Haies	0,35	3,4%
G1.62	Hêtraies acidophiles atlantiques	1,98	19,1%
G1.91	Boulaies des terrains non marécageux	0,08	0,8%
G5.63	Prébois de conifères	0,30	2,9%
	<b>TOTAL</b>	<b>10,36</b>	<b>100,0%</b>

***Carte 20 : Marais des Plaines : Cartographie des habitats***

## Cartographie des habitats



### Légende

  Zone de maîtrise foncière

  Zone d'étude

— Ruisseau

#### Série des zones humides oligotrophes soligènes

37.31 - Prairies à Molinie et communautés associées

54.4 - Bas-marais acides

#### Série des zones humides mésotrophes soligènes

37.2 - Prairies humides eutrophes

37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques

44.92 - Saussaies marécageuses

#### Série mésophile acidiphile du collinéen supérieur

38.1 - Pâtures mésophiles

38.2 - Prairies de fauche de basse altitude

81 - Prairies améliorées

31.841 - Landes médio-européennes à *Cytisus scoparius*

31.861 - Landes subatlantiques à *Fougères*

31.8G - Prébois de résineux

41.B - Bois de Bouleaux

84.2 - Bordures de haies

41.12 - Hêtraies atlantiques acidiphiles

Fond : ORTHO CRAIG topoGeoDoris 2014  
Réalisation : CEN Auvergne, mai 2015



0 50 m

### **III.1.6 Activités économiques**

**Liste des activités économiques :**

<b>Activité recensée dans le site</b>	<b>Description</b>	<b>Intervenant</b>
<b>Activité agricole</b>	Pâturage bovin pour élevage laitier Prim' Holstein  La parcelle est pâturée par des génisses, et une partie est fauchée, pas d'amendement. La parcelle est utilisée notamment l'été pour ne pas amener de point d'eau sur le parc de pâturage.	GAEC Des Palombes Nathalie et Eric Bernardi Angle Bas 63210 Perpezat
<b>Activité routière</b>	Voie communale. Passage d'engins agricoles.	Commune
<b>Activité cynégétique</b>	Chasse du Chevreuil, Sanglier par battue. Chasse également du Lièvre, de Perdrix et de Faisans.	Société de chasse de Gelles
<b>Activité forestière</b>	La parcelle est bordée au Sud par une forêt sectionale (forêt de Banson) relevant du régime forestier.	Propriété sectionale gérée par l'ONF

## III.2 EVALUATION DE LA VALEUR PATRIMONIALE

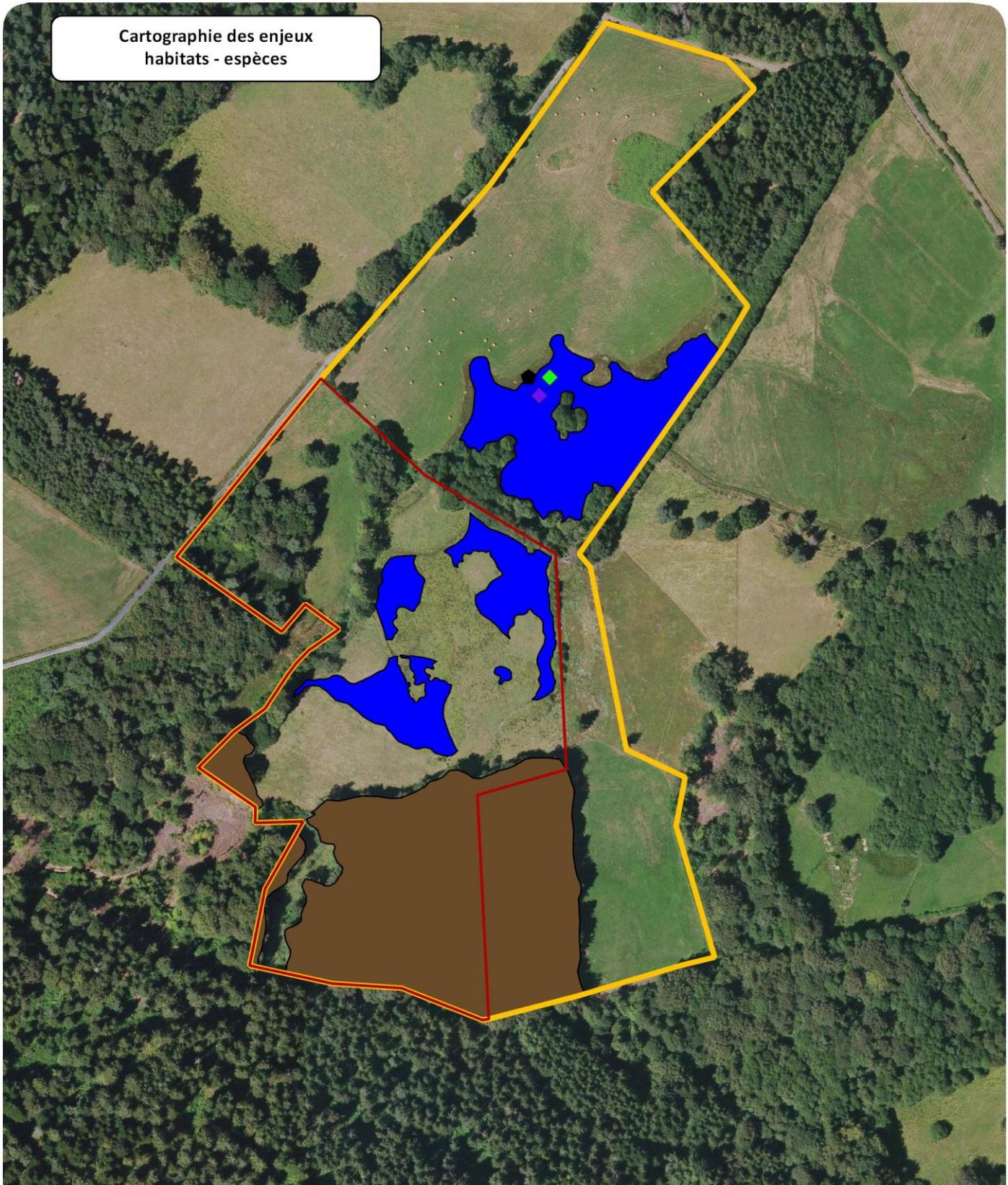
---

### III.2.1. Habitats à enjeux

Code Natura 2000	Libellé Natura 2000	Surface (ha)	Proportion des habitats cartographiés
6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	0,27	2,7%
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion roburi-petraeae ou Ilici-Fagenion)	0,15	1,5%
	<b>TOTAL</b>	<b>0,43</b>	<b>4,1%</b>

*Carte 21 : Marais des Plaines : Cartographie des enjeux habitats et espèces*

Cartographie des enjeux  
habitats - espèces



Fond : ORTHO CRAIG topodGéodis 2014  
Réalisation : CEN Auvergne, mai 2015

Légende

Zone de maîtrise foncière

Zone d'étude

**Habitats d'intérêt communautaire**

6410 - Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux

9120 - Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus

**Espèces à enjeux**

◆ Criquet ensanglanté (*Stethophyma grossum*)

◆ Criquet verte-échine (*Chorthippus dorsatus*)

◆ Vipère péliale (*Vipera berus*)

0 50 m



### **III.2.2. Flore à enjeux**

Aucune espèce végétale à enjeu n'a été observée sur le site. Il faut néanmoins mentionner la présence de la Gentiane pneumonanthe sur le site (19 pieds, 138 tiges fleuries).

### III.2.3. Faune à enjeux

Nom latin	Nom vernaculaire	Dernière date d'observation	Abondance	Observateur	Source	Espèce menacée				Espèce protégée		Espèce liée à un programme de protection					
						LRR	LRN	LRE	LRW	PR	PN	ZNIEFF	DBA	PNA	TVB	SCAP	DH
<b>Reptiles</b>																	
<i>Vipera berus</i>	Vipère péliade	24/05/2014		Christophe Aubry	CEN Auvergne				DE		X						IV
<b>Orthoptères</b>																	
<i>Corthippus dorsatus</i>	Criquet verte échine											X					
<i>Stetophyme grossum</i>	Criquet ensanglanté											X	X				

#### Légende :

**LR** : Liste Rouge **R**-Régionale, **N**- Nationale, **E**-européenne, **W**-Mondiale.

**DH** : Directive-Habitat (annexe II, IV)  
disjointe

**DBA** : diagnostic biodiversité auvergne  
déclinaison Auvergne)

**TVB** : Trame verte et bleue : Auv : retenu pour Auvergne, (AR) : autre région régionale non validée)

**P** : Protection **N**- Nationale **R**-Régionale

**ZNIEFF** : espèces déterminantes : **LA** : Espèces en limite d'aire **AD** : Espèces en aire

**PNA** : espèce bénéficiant d'un plan d'action national : N (nationale) et Auv (complément

**SCAP** : Schéma de cohérence des aires protégées N (liste nationale 1+), Auv (proposition

#### **III.2.4. Paysages**

Le site est englobé dans un contexte de prairies bocagères bordées parfois de petites enclaves boisées. Il se distingue donc difficilement. Il ne constitue pas un paysage majeur dans les Combrailles.

#### **III.2.5. Géodiversité**

Le site ne fait pas partie des 120 sites géologiques majeurs en Auvergne recensés dans le cadre du diagnostic du patrimoine géologique en Auvergne (DIPAGE).

### **CONCLUSION**

#### **Conflits d'usages possible pour:**

- Activité agricole :** Le pâturage semble bien adapté au site. **Convention agricole à mettre en place.**
- Activité routière :** Pas de problème particulier. **Panneautage « site naturel préservé » à prévoir.**
- Activité cynégétique :** pas de problèmes particuliers.

## **SECTION 3. FICHE DESCRIPTIVE DE L'ENTITE**

### **« MARAIS DU CREUX DE L'AIGUE »**

#### **III.1 ETAT DES LIEUX SPECIFIQUE DE L'ENTITE**

---

Le site correspond à une parcelle de prairie humide intégrée dans un complexe de prairies humides plus vastes d'environ 12 hectares.



Prairie humide du Creux de l'Aigue

### **III.1.1. Evolution historique de l'entité**

#### ***Historique***

Le cadastre napoléonien (1823) révèle que le site était à priori pâturé inclus dans des pâtures.

#### ***Chronologie de l'implication du Conservatoire***

2016 : révision de la cartographie des habitats

### III.1.2. Aspects fonciers, maîtrise d'usage, infrastructure

Foncier sur « le marais du Creux de l'Aigue » :

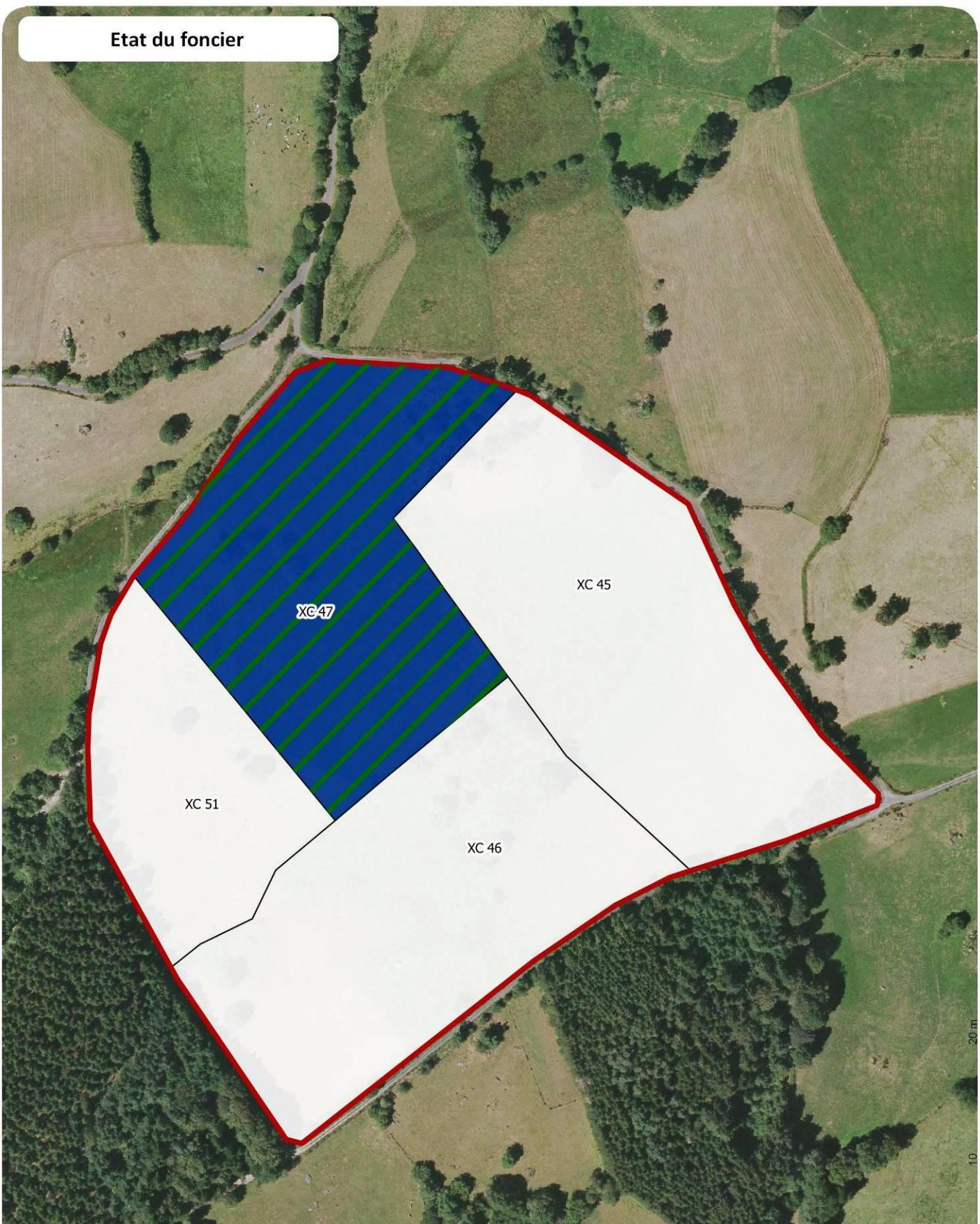
La parcelle est entourée de prairies humides privées exploitées par un même agriculteur. Une négociation avec cet agriculteur peut laisser quelques possibilités d'intervention plus large.

**Carte 22 : Marais du Creux de l'Aigue : Etat du foncier**

Commune	Parcelle	Surface cadastrale (ha)	Type de maîtrise et surface maîtrisée (ha)			Surface de zone humide (ha)	Propriétaire	Date et durée	Origine	Accord agricole	Destination envisagée
			Acquisition	Location	Convention						
Gelles	XC 47	3,2814			3,2814	2,6411	ASF	06/12/2016 10 ans			Fondation des CEN
	XC 45	3,5939				0,7428	Mme Souchal Marie Thérèse				
	XC 46	3,5147				0,7204	Mme Gardette Annie				
	XC 51	1,7282					M et Mme Rodert Serge				
<b>Total</b>		<b>12,1182</b>			<b>3,2814</b>	<b>4,1044</b>					
<b>Surface maîtrisée</b>		<b>3,2814</b>									

## Etat du foncier

Fond : Ortho CRAIG Topo GEOBIS 2016, SCAn 25 IGN 2016 - Réalisation : CEN Auvergne, jeu. nov. 22 2018



### Légende :

<input type="checkbox"/>	Zones d'études	Propriétaire	<input type="checkbox"/>	Sectional
	Gestion CEN Auvergne	ASF	<input type="checkbox"/>	Communal
	Convention	Société des eaux de Volvic	<input type="checkbox"/>	Autre personne morale
	Bail	Minsitère de la défense	<input type="checkbox"/>	Personne privée
	Acquisition	Etat - Domaines		

### **III.1.3. Patrimoine culturel, historique**

Il n'y a pas de fort enjeu historique sur ce lieu. Il faut néanmoins signaler que ce secteur fait partie d'un vaste ensemble de tourbières aujourd'hui disparues autour du lieu dit « La Narse »/Les Sagnes.

### **III.1.4. Hydrologie, hydrobiologie, hydrographie**

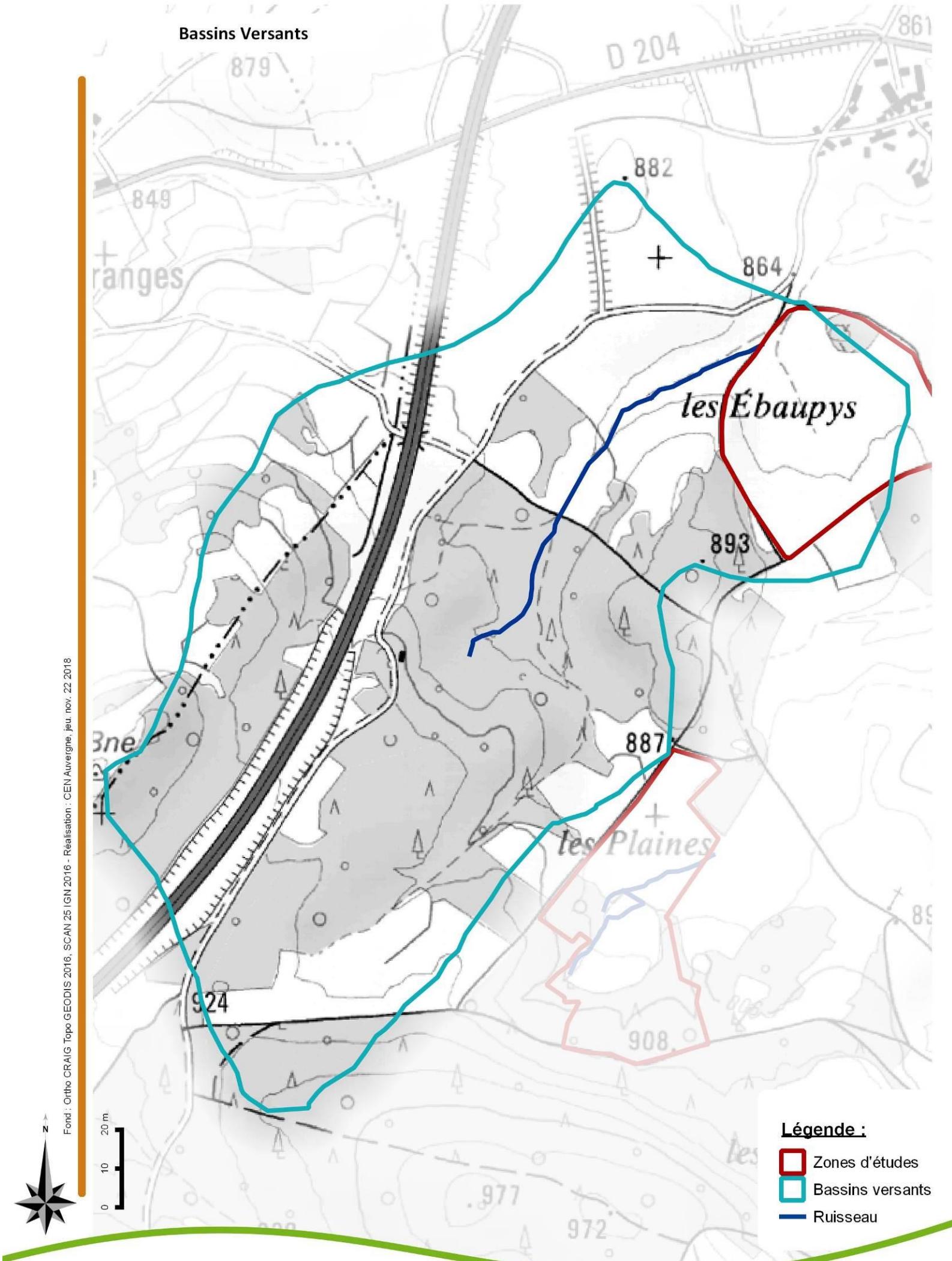
Le bassin versant topographique de ce site **est de 118 hectares**. Il s'agit d'une petite cuvette humide concernée par de petits fossés superficiels se déversant dans un ruisseau principal en bordure de la parcelle gérée par le CEN Auvergne.

La zone humide est en bon état de conservation.

*Carte 23 : Marais du Creux de l'Aigue : Bassin versant*

*Carte 24 : Marais du Creux de l'Aigue : Fonctionnement hydrologique*

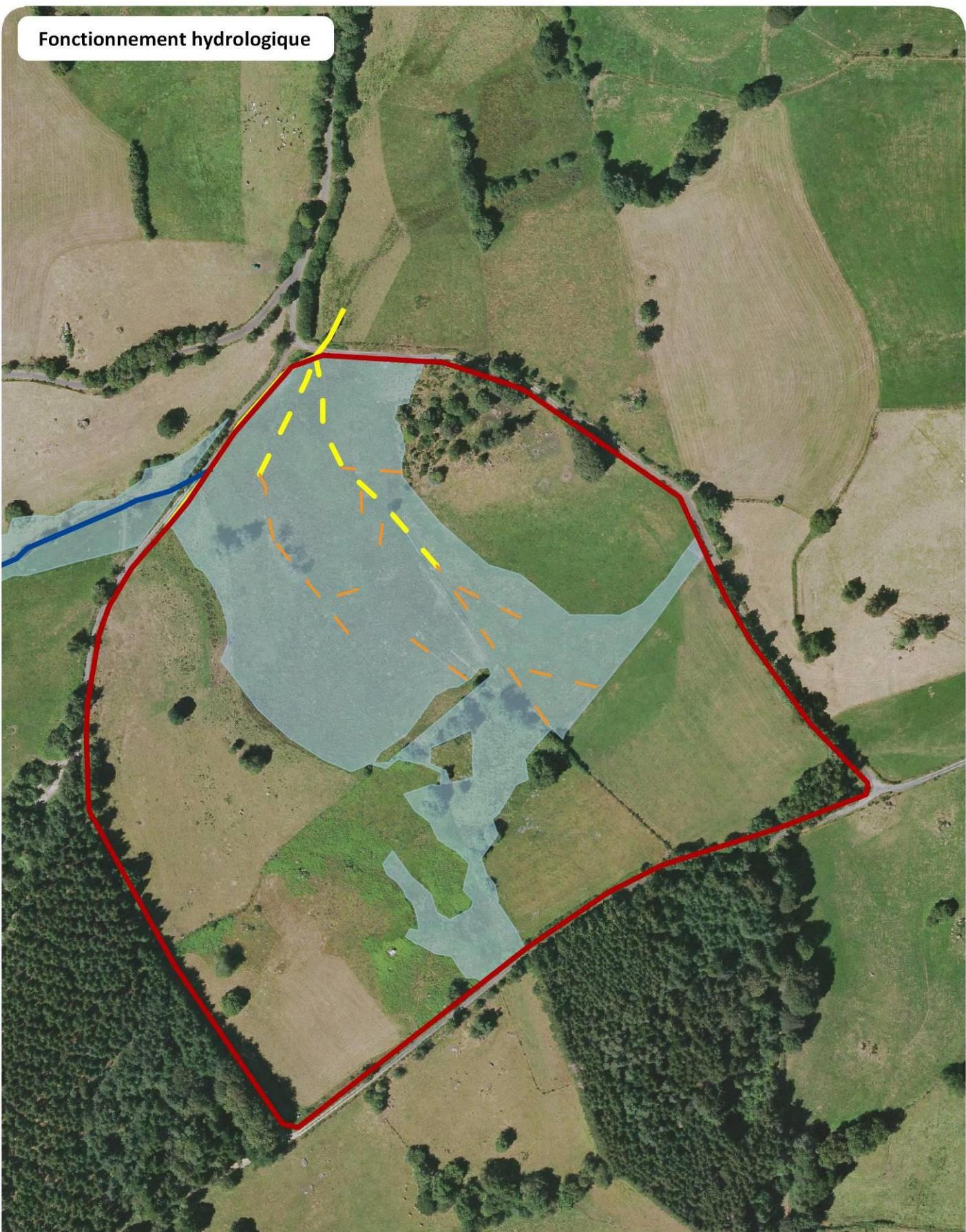
## Bassins Versants



## Fonctionnement hydrologique

20 m  
10  
0

Fond : Ortho CRAIG Topo GEOFUS 2016, SCAN 25 IGN 2016 - Réalisation : CEN Auvergne Jeu. nov. 15 2018



### Légende :

- |   |                  |  |
|---|------------------|--|
| <span style="border: 1px solid red; display: inline-block; width: 15px; height: 10px;"></span>  | Zones d'études   | <span style="color: purple;">—</span> Ruisseau recalibré |
| <span style="border: 1px solid cyan; display: inline-block; width: 15px; height: 10px;"></span> | Bassins versants | <span style="color: yellow;">—</span> Fossé de drainage  |
| <b>Typologie des écoulements</b>  |                  |  |
| <span style="color: darkblue;">—</span>   | Ruisseau         | <span style="color: brown;">—</span> Drain               |
| <span style="color: cyan;">—</span>   | Ecoulement       | <span style="color: orange;">—</span> Rase               |

### III.1.5. Patrimoine naturel

#### Bilan des connaissances

*Liste des inventaires ou des cartographies réalisées*

Groupe taxonomique	Nombre d'espèces	Pression d'inventaire	Commentaires (diversité, bio indice...)
<b>Faune</b>			
Odonates	0	<i>Nulle</i>	
Orthoptères	0	<i>Moyenne</i>	
Lépidoptères	0	<i>Faible</i>	
Amphibiens	0	<i>Nulle</i>	
Reptiles	0	<i>Faible</i>	
Oiseaux	0	<i>Nulle</i>	
Mammifères	0	<i>Nulle</i>	
<b>Flore/champignons</b>			
Flore supérieure	2	<i>Faible</i>	
Bryophytes	0	<i>Nulle</i>	
Lichens/champignons	0	<i>Nulle</i>	
Habitats		<i>Moyenne</i>	<i>Cartographie d'habitats en 2016</i>

Ce site n'a pas fait l'objet d'inventaires approfondis. Il devra être prioritaire à court terme pour la collecte de données. Les données brutes ou la liste des espèces par site ne sont pas extraites dans ce plan de gestion thématique concernant 16 sites différents. La liste par site peut être consultée ou extraite sous SICEN avec une intégration régulière des données les plus récentes.

**Liste des habitats naturels cartographiés en 2016 :**

Code EUNIS	Libellé EUNIS	Surface (en ha)	% / unités écologiques
E1.71	Gazons à [Nardus stricta]	1,03	8,6%
E2.1	Pâturages permanents mésotropes et prairies de post-pâturage	2,50	20,9%
E2.2	Prairies de fauche de basse et moyenne altitudes	3,34	27,9%
E3.43	Prairies subcontinentales riveraines	3,34	27,8%
E3.51	Prairies à [Molinia caerulea] et communautés apparentées	0,74	6,2%
E5.3	Formations à [Pteridium aquilinum]	0,57	4,7%
E5.31	Formations à [Pteridium aquilinum] subatlantiques	0,04	0,3%
G1.91	Boulaies des terrains non marécageux	0,05	0,5%
G5.61	Prébois caducifoliés	0,33	2,8%
I2.2	Petits jardins ornementaux et domestiques	0,05	0,5%
	<b>TOTAL</b>	<b>11,99</b>	<b>100,0%</b>

***Carte 25 : Marais du Creux de l'Aigue : Cartographie des habitats***

## Cartographie des habitats



### Légende



Zone de maîtrise foncière



Zone d'étude

#### Série des zones humides oligotrophes soligènes



37.312 - Prairies à Molinie acidiphiles

#### Série des zones humides mésotrophes soligènes



37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques

#### Série mésophile acidiphile du collinéen supérieur



35.11 - Gazons à Nard raide



38.1 - Pâtures mésophiles



38.2 - Prairies de fauche de basse altitude



31.86 - Landes à Fougères



31.8D - Recrûs forestiers caducifoliés



41.B - Bois de Bouleaux



85.3 - Jardins



### **III.1.6 Activités économiques**

**Liste des activités économiques :**

<b>Activité recensée dans le site</b>	<b>Description</b>	<b>Intervenant</b>
<b>Activité agricole</b>	Pâturage bovin pour élevage laitier Prim' Holstein  La parcelle fait partie d'un grand parc de pâturage. Les génisses sont mises avec la pose d'un bac à eau en bordure de zone humide. Un passage de girobroyeur est réalisé occasionnellement.	Gaec du Bois Satre (Serge et Brigitte Rodert) Feuillassou 63740 Cisternes la Forêt Elevage laitier Prim' Holstein
<b>Activité routière</b>	Voie communale. Passage d'engins agricoles.	Commune
<b>Activité cynégétique</b>	Chasse du Chevreuil, Sanglier par battue. Chasse également du Lièvre, de Perdrix et de Faisans.	Société de chasse de Gelles

## III.2 EVALUATION DE LA VALEUR PATRIMONIALE

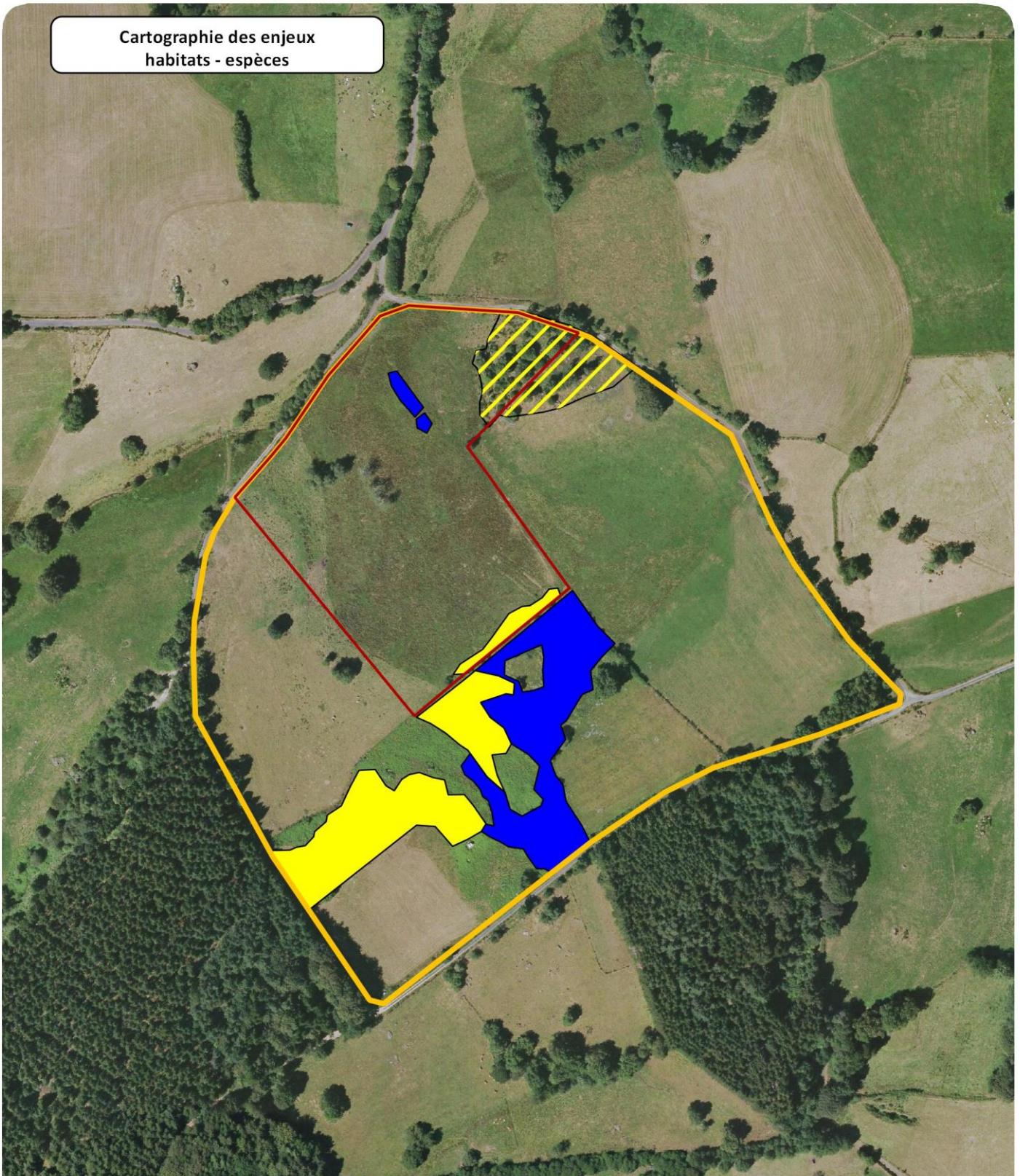
---

### III.2.1. Habitats à enjeux

Code Natura 2000	Libellé Natura 2000	Surface (en ha)	Proportion des habitats cartographiés
6230	Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	0,18	1,5%
6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	0,61	5,1%
	<b>TOTAL</b>	<b>0,78</b>	<b>6,5%</b>

*Carte 26 : Marais du Creux de l'Aigue : Cartographie des enjeux habitats et espèces*

Cartographie des enjeux  
habitats - espèces



Légende

Zone de maîtrise foncière

Zone d'étude

**Habitats d'intérêt communautaire dominants**

6230 - Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces,  
sur substrats siliceux des zones montagnardes

6410 - Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux

**Habitats d'intérêt communautaire dominés**

6230 - Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces,  
sur substrats siliceux des zones montagnardes

Fond : ORTHO CRAIG topodoGeodis 2014  
Réalisation : CEN Auvergne, mai 2015



0 50 m

### **III.2.2. Flore à enjeux**

Aucune espèce végétale à enjeu n'a été observée sur le site, néanmoins les inventaires restent très limités.

### **III.2.3. Faune à enjeux**

Aucune espèce animale à enjeu n'a été observée sur le site, néanmoins les inventaires restent très limités.

### **III.2.4. Paysages**

Le site est englobé dans un contexte de prairies bocagères bordées parfois de petites enclaves boisées. Il se distingue donc difficilement. Il ne constitue pas un paysage majeur dans les Combrailles.

### **III.2.5. Géodiversité**

Le site ne fait pas partie des 120 sites géologiques majeurs en Auvergne recensés dans le cadre du diagnostic du patrimoine géologique en Auvergne (DIPAGE).

## **CONCLUSION**

### **Conflits d'usages possible pour:**

**Activité agricole :** Le pâturage semble bien adapté au site. **Une convention agricole est à prévoir.**

**Activité routière :** Pas de problèmes particuliers. **Panneautage « site naturel préservé » à prévoir.**

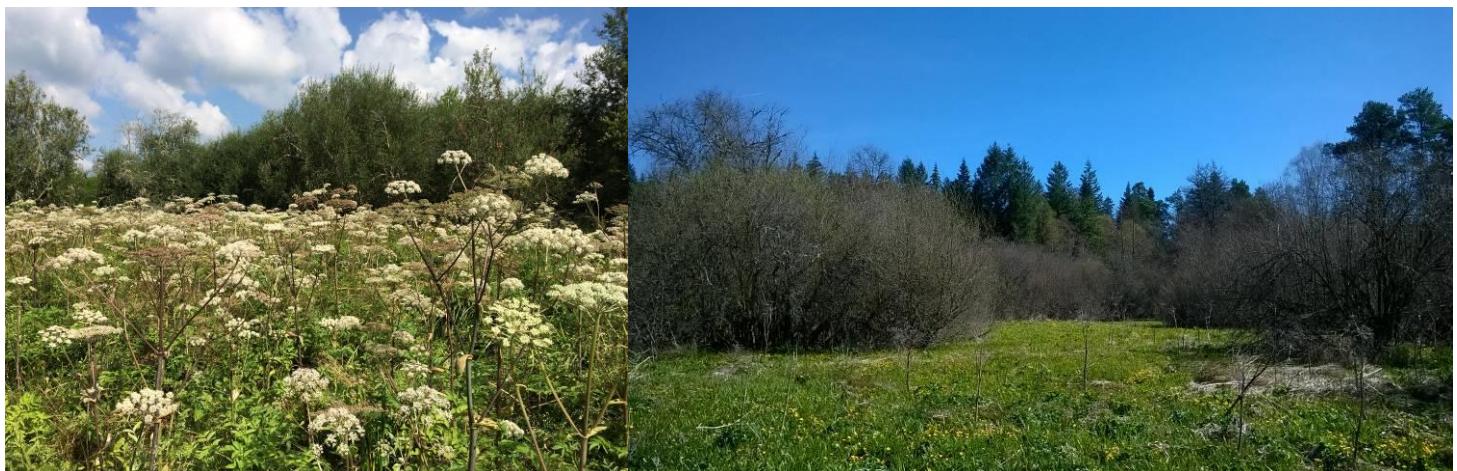
**Activité cynégétique :** pas de problèmes particuliers.

## SECTION 3. FICHE DESCRIPTIVE DE L'ENTITE

### « ETANG DE TYX - BOIS DES BAUVES »

#### III.1 ETAT DES LIEUX SPECIFIQUE DE L'ENTITE

Cette zone humide de 11 hectares correspond à l'une des principales zones d'alimentation de l'étang de Tyx par l'intermédiaire d'un ruisseau. Les parcelles appartenant au CEN Auvergne (2 hectares) sont situées dans un contexte de déprise agricole alors que les sources du ruisseau plus à l'Ouest sont concernées par une plus forte activité agricole.



Mégaphorbiaie et prairie humide sur les parcelles du CEN Auvergne



Boulaie à Sphaignes et ruisseau

### **III.1.1. Evolution historique de l'entité**

#### ***Historique***

Le cadastre napoléonien (1817) révèle que le site était à priori pâturé inclus dans des pâtures ou des bruyères.

La ligne ferroviaire Montluçon/Ussel a été créée en 1887 en bordure du site d'étude. Elle est abandonnée depuis 2008.

#### ***Chronologie de l'implication du Conservatoire***

2007 : Terrain dans le cadre des ZNIEFF et découverte du site

2014 : acquisition de 2 parcelles, cartographie des habitats, rédaction d'une notice de gestion, diagnostic hydrologique par P. Goubet

### III.1.2. Aspects fonciers, maîtrise d'usage, infrastructure

Foncier sur « le bois des Bauves » :

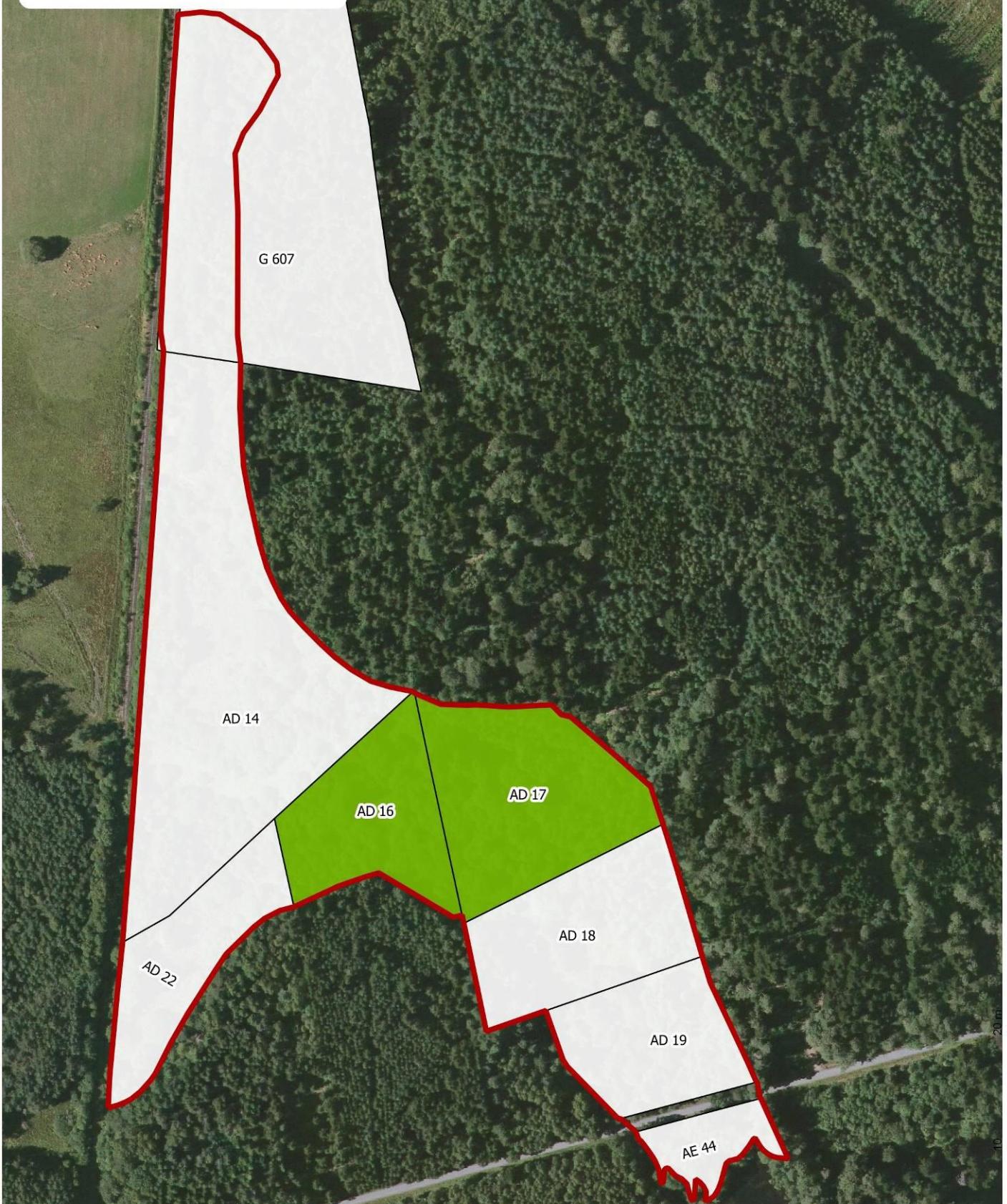
**Carte 27 : Etang de Tyx – Bois des Bauves : Etat du foncier**

Commune	Parcelle	Surface cadastrale (ha)	Type de maîtrise et surface maîtrisée (ha)			Surface de zone humide (ha)	Propriétaire	Date et durée	Origine	Accord agricole	Destination envisagée
			Acquisition	Location	Convention						
La Celle	AD 16	0,8310	0,8310			0,8213	CEN Auvergne			/	Aucune
	AD 17	1,2330	1,2330			1,0923	CEN Auvergne			/	Aucune
	AD 14	2,7680				2,7094	Mme Vaisset Marie-France et Mme Vaisset Sandrine				
	AD 18	1,0040				0,8930	M. Richin André et Mme Mangeret Sandrine				
	AD 19	0,7530				0,7011	Mme Bonnaud Suzanne				
	AD 22	0,7220				0,6920	M. Peyronneaud François				
	AE 44	0,2700				0,2330	Mme Bonnaud Suzanne				
	<b>Total</b>	<b>11,1950</b>	<b>2,0640</b>			<b>7,6910</b>					
<b>Surface maîtrisée</b>		<b>2,0640</b>									

Ce site relativement morcelé et en déprise agricole pourrait s'agrandir à moyen terme compte tenu de son faible intérêt agricole. Les parcelles AD 48 et 49 (arrivée de l'affluent principal), à 500m au sud de la zone d'étude sont également des parcelles prioritaires à acquérir du fait de la présence d'une station d'Azuré des mouillères.

## Etat du foncier

Fond : Ortho CRAIG Topo GEOFUS 2016, SCAN 25 IGN 2016 - Réalisation : CEN Auvergne, jeu. nov. 22 2018



### Légende :

<input type="checkbox"/>	Zones d'études	Propriétaire	<input type="checkbox"/>	Sectional
	Gestion CEN Auvergne		<input type="checkbox"/>	Communal
	Convention		<input type="checkbox"/>	Société des eaux de Volvic
	Bail		<input type="checkbox"/>	Autre personne morale
<input checked="" type="checkbox"/>	Acquisition		<input type="checkbox"/>	Minsitère de la défense
			<input type="checkbox"/>	Personne privée
			<input type="checkbox"/>	Etat - Domaines

### **III.1.3. Patrimoine culturel, historique**

Il n'y a pas de fort enjeu historique sur les parcelles en dehors d'un passage en pierres sur le ruisseau. L'étang de Tyx formé en aval est associé au Château de Tyx, datant du XVème siècle.

### **III.1.4. Hydrologie, hydrogéologie, hydrographie**

La commune de La Celle possède **266,6 hectares de zones humides**. Le site d'étude (7,22 ha de zones humides) ne représente donc que 2,7 % des zones humides inventoriées sur cette commune.

Le Bois des Bauves constitue une partie de la zone d'alimentation **de l'étang de Tyx**. A l'exutoire où le ruisseau se jette dans l'étang, son bassin versant topographique fait une surface **de 266 ha**. On estime à **57 ha** la surface de zone humide sur cette zone. En amont de la voie ferrée, l'ensemble des cours d'eau et écoulements semblent avoir été artificialisés liés à une activité agricole plus importante. Le ruisseau prend une forme plus naturelle en aval de la voie ferrée. Suite à un diagnostic sur le fonctionnement hydrogéologique réalisé par Pierre Goubet en 2014, plusieurs enseignements semblent émerger et sont repris ci-après. La zone humide maîtrisée par le CEN est caractérisée par **des sols minéraux de type gley** (réductisols) et **des sols organiques, les tourbes** (histosols). Deux sondages sont comparables, formés de tourbe riche en sables. Un sondage est différent, plus pauvre en particules minérales et il contient des macrorestes de phragmites pour la partie inférieure et elle des sphaignes pour la partie supérieure.

L'existence de replats remplis de dépôts de colluvions probablement issus du lessivage des arènes granitiques des versants limite le drainage naturel même en période de forte évapotranspiration. L'écoulement de l'eau est ralenti d'alvéole en alvéole et accéléré au niveau des vallons de raccordement. Il est probable qu'à l'aval de ces rétrécissements se tiennent **des zones d'épandage alluvionnaire** (cône de déjection très aplati) qui diffusent l'écoulement, favorisant la stagnation de l'eau et l'engorgement des sols. Ces conditions sont favorables à l'existence de gleys, type de sols hydromorphes probablement le plus courant du secteur, comme c'est le cas dans la zone d'étude. L'existence de tourbe est certainement induite par d'autres phénomènes, vraisemblablement en lien avec **des décharges hydrogéologiques locales**. Ainsi, les bas de certains versants sont le siège d'émergences diffuses favorables à la mise en place de bas-marais boisés ou non: saulaies-boulaies à carex, roselières....

L'ortie peut être utilisée sur le site comme indicateur d'enrichissement trophique. Elle est présente le long de la voie de chemin de fer, et à l'aval. A l'est de la voie, on constate également une différence de végétation entre la rive droite du ruisseau, enrichie en nutriments au vu des végétations, et la rive gauche, plus pauvre. Le ruisseau joue pour le moment un rôle de chasse des nutriments diffus qui transitent dans la zone humide en provenance de l'ouest. On peut aussi considérer que les apports d'est sont pauvres en nutriments, et qu'ils coulent à contre sens des apports trophiques, limitant la progression vers l'est des taxons les plus exigeants.

Le secteur d'étude a probablement été **une prairie de fauche ponctuelle pâturée** pendant longtemps. Aujourd'hui, l'absence d'usage agropastoral, de processus naturels et les apports de nutriments favorisent la mise en place de communautés exigeantes en nutriments, en équilibre avec les paramètres écologiques locaux. A terme, le complexe devrait être colonisé par **les ligneux, bouleaux et aulnes, peut-aussi des chênes pédonculés** dans les secteurs non tourbeux. **Le secteur de tourbe la plus épaisse d'origine périlacustre ou de bas de versant**, longtemps occupé par une phragmitaie, fera aussi l'objet d'une colonisation ligneuse, probablement **une boulai à sphaignes comme** c'est en partie le cas aujourd'hui.

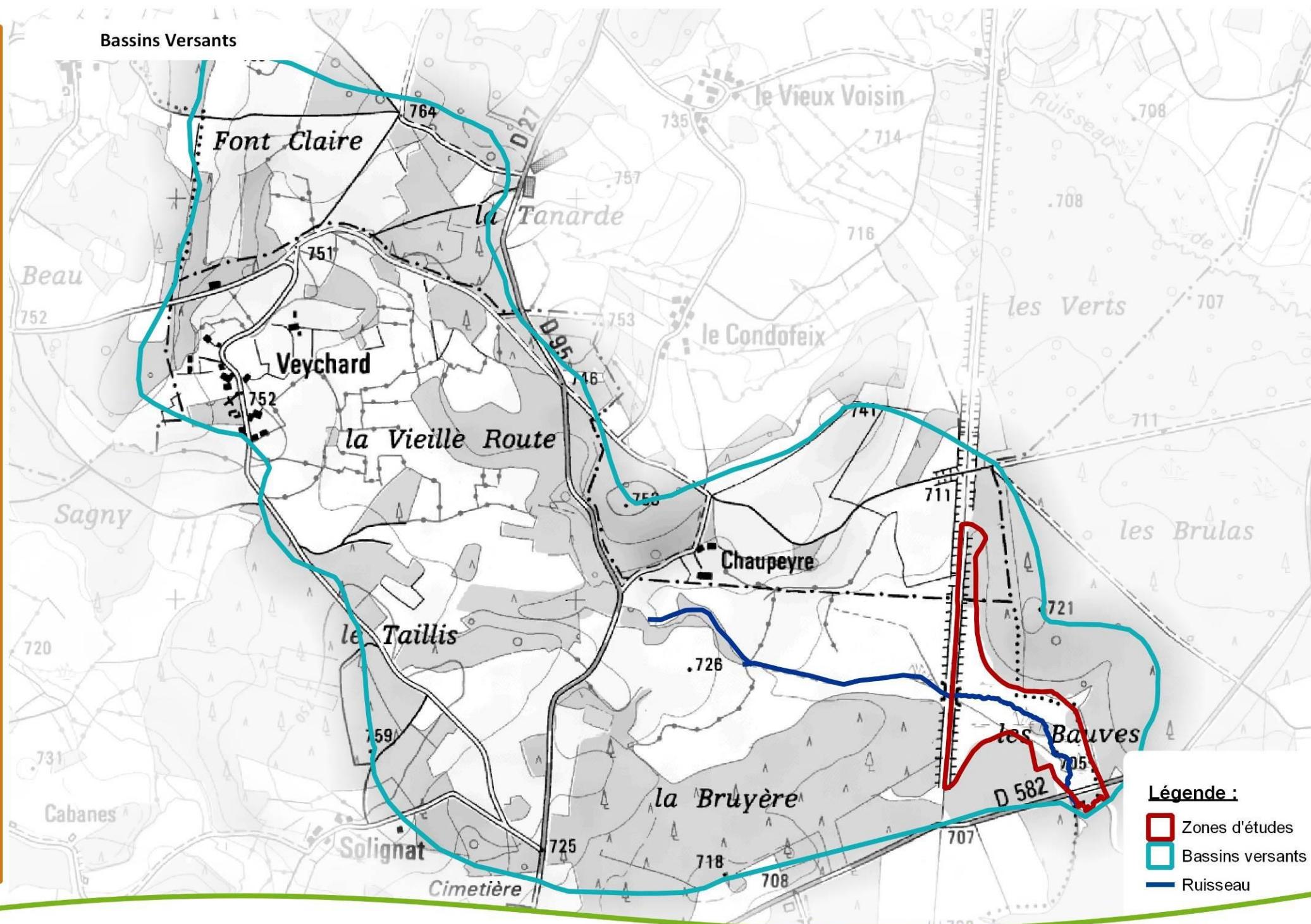
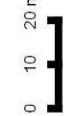
Le choix d'un état cible en terme d'objectif de gestion revient au gestionnaire. Les possibilités sont restreintes à un milieu ouvert prairial à la condition de mettre en place un pâturage, après un débroussaillage et un milieu boisé, en partie sous forme de boussole à sphagnes. Dans les secteurs de décharge hydrogéologique, il est possible qu'à terme, les arbres laissent la place à des caricaies ou des phragmitaies à bouleaux et saules épars, comme cela fut le cas dans le passé.

**Carte 28 : Etang de Tyx – Bois des Bauves : Bassin versant**

**Carte 29 : Etang de Tyx – Bois des Bauves : Fonctionnement hydrologique**

## Bassins Versants

Fond : Ortho CRAIG Topo GEODIS 2016, SCAN 25 IGN 2016 - Réalisation : CEN Auvergne, jeu. nov. 22 2018

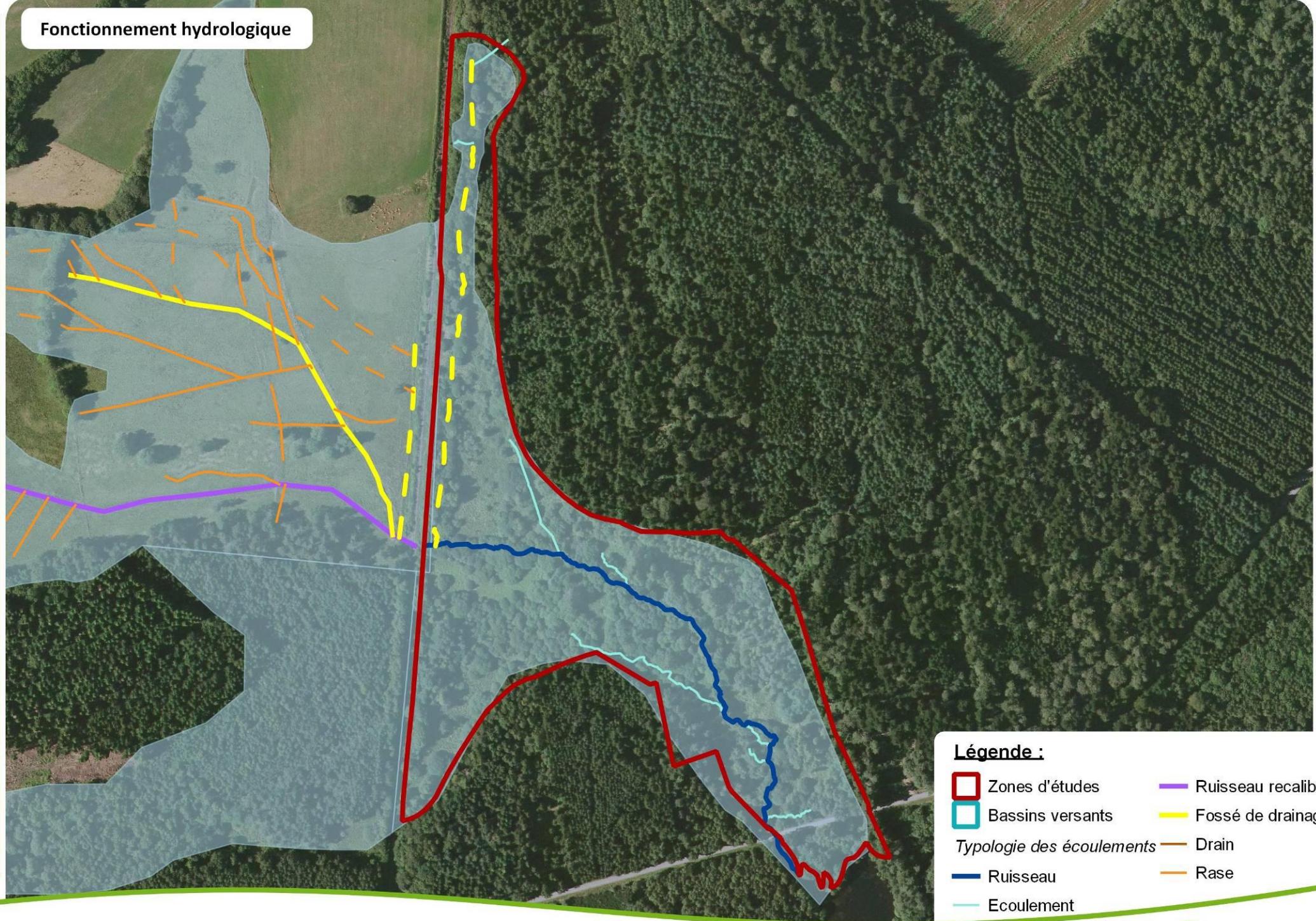


Plan de Gestion - Marais des Combrailles  
- Etang de Tyx - Bois des Bauves -

- Légende :**
- Zones d'études
  - Bassins versants
  - Ruisseau

## Fonctionnement hydrologique

Fond : Ortho CRAIG Topo GEODIS 2016 SCAN 25 IGN 2016 - Réalisation : CEN Auvergne Jeu. nov. 22 2018  
20 m  
0  
z  
N



Plan de Gestion - Marais des Combrailles  
- Etang de Tyx - Bois des Bauves -

### III.1.5. Patrimoine naturel

#### Bilan des connaissances

*Liste des inventaires ou des cartographies réalisées*

Groupe taxonomique	Nombre d'espèces	Pression d'inventaire	Commentaires (diversité, bio indice...)
<b>Faune</b>			
Odonates	0	<i>Nulle</i>	
Orthoptères	0	<i>Nulle</i>	
Lépidoptères	2	<i>Faible</i>	Maculinea alcon présent en bordure du site d'étude
Amphibiens	4	<i>Bonne</i>	2014
Reptiles	1	<i>Faible</i>	
Oiseaux	3	<i>Faible</i>	
Mammifères	3	<i>Faible</i>	
<b>Flore/champignons</b>			
Flore supérieure	118	<i>Bonne</i>	2014
Bryophytes	0	<i>Nulle</i>	
Lichens/champignons	0	<i>Nulle</i>	
Habitats		<i>Moyenne</i>	Cartographie d'habitats en 2014 avec quelques relevés

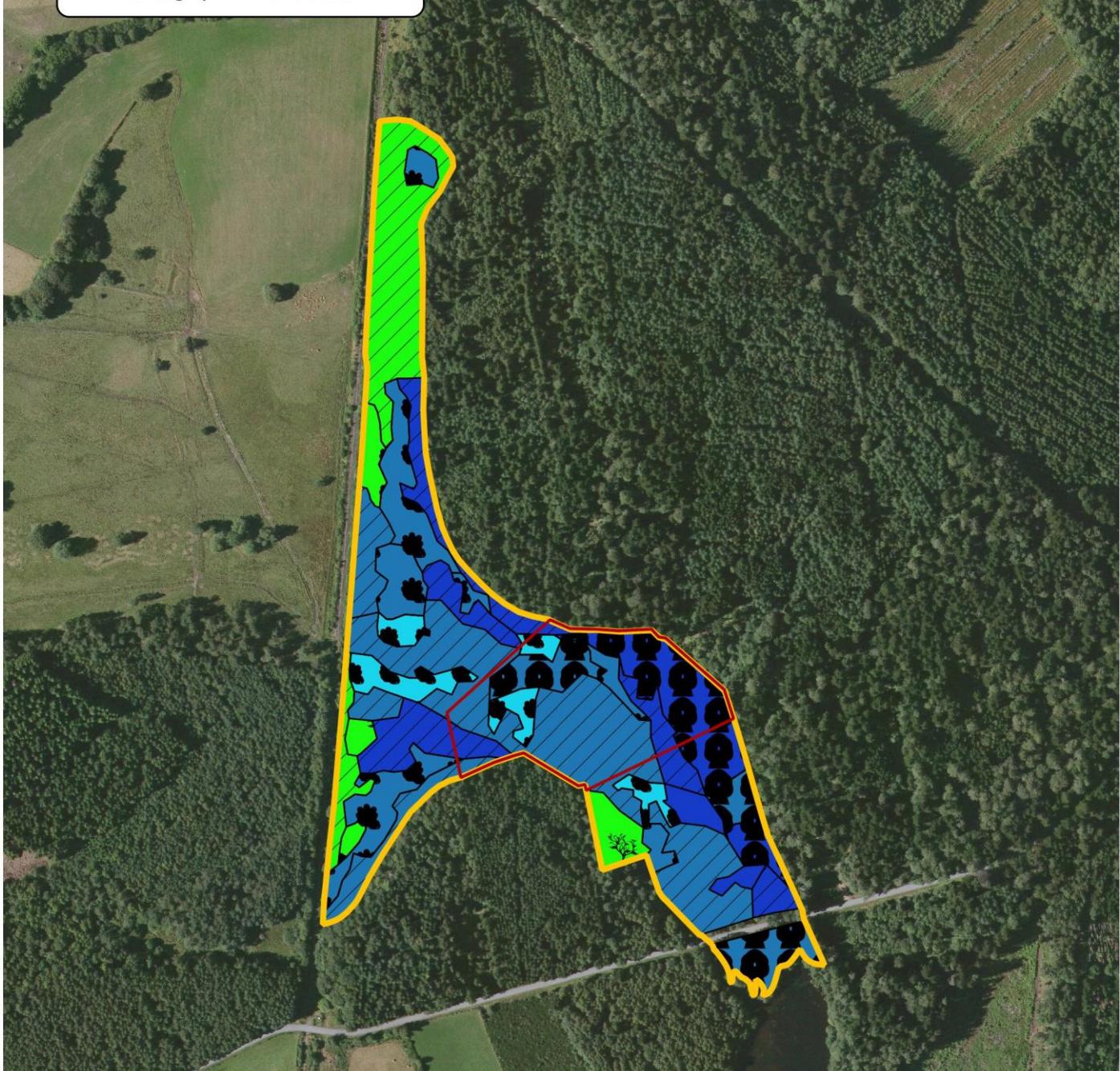
Les données brutes ou la liste des espèces par site ne sont pas extraites dans ce plan de gestion thématique concernant 16 sites différents. La liste par site peut être consultée ou extraite sous SICEN avec une intégration régulière des données les plus récentes.

**Liste des habitats naturels cartographiés en 2014 :**

Code EUNIS	Libellé EUNIS	Surface (en ha)	% / unités écologiques
J1	Batiments des villes et des villages	0,1	1,2%
F4.2	Landes seches	0,04	0,5%
G5.61	Prebois caducifolies	1,17	13,5%
E3.4	Prairies eutrophes et mesotrophes humides ou mouilleuses	0,54	6,2%
E3.45	Prairies humides mesotrophes et eutrophes abandonnees	1,13	13,1%
E3.51	Prairies a Molinia caerulea et communautés apparentées	0,16	1,8%
E2.13	Paturages abandonnés	0,12	1,4%
G1.9111	Boulaies humides	0,24	2,8%
G3.42	Pinedes a Pinus sylvestris medio-europeennes	0,25	2,9%
G1.41	Aulnaies marecageuses ne se trouvant pas sur tourbe acide	0,64	7,4%
F9.2	Saussaies marecageuses mesotrophes et fourres des bas-marais a Salix	1,15	13,3%
F9.21	Saussaies marecageuses meso-eutrophes a Saule cendre	2,26	26,1%
G1.4	Boulaies a sphagnes non tourbeuses	0,72	8,3%
G1.51	Boulaies a sphagnes tourbeuses	0,13	1,5%
<b>TOTAL</b>		<b>8,65</b>	<b>100,0%</b>

***Carte 30 : Etang de Tyx – Bois des Bauves : Cartographie des habitats***

## Cartographie des habitats



### Légende

Fond : ORTHO CRAIG topoGeoDis 2014  
Réalisation : CEN Auvergne, mai 2015

  Zone de maîtrise foncière

  Zone d'étude

#### Série des zones humides oligotrophes soligènes

37.31 - Prairies à Molinie et communautés associées

44.92 - Saussaies marécageuses

44.A1 - Bois de Bouleaux à Sphaignes

#### Série des zones humides mésotrophes soligènes

37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes

41.B11 - Bois de Bouleaux humides

44.921 - Saussaies marécageuses à Saule cendré

44.91 - Bois marécageux d'Aulnes

#### Série des zones alluviales du collinéen supérieur

37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées

#### Série mésophile acidiphile du collinéen supérieur

31.2 - Landes sèches

38.13 - Pâturages abandonnés

31.8D - Recrûs forestiers caducifoliés

42.5 - Forêts de Pins sylvestres



0 50 m

### **III.1.6 Activités économiques**

**Liste des activités économiques :**

<b>Activité recensée dans le site</b>	<b>Description</b>	<b>Intervenant</b>
<b>Activité agricole</b>	Aucune activité agricole.  Abandon du pâturage bovin dans les années 1990 dans les parcelles AD16 et AD17	
<b>Activité cynégétique</b>	/	Société de chasse
<b>Activité forestière</b>	Forêt relevant du régime forestier Sur la bordure Ouest des parcelles. Forêt sectionale du Guet.	ONF
<b>Activité routière</b>	RD 582 La Celle / St Avit	Conseil Départemental du Puy de Dôme

## III.2 EVALUATION DE LA VALEUR PATRIMONIALE

---

### III.2.1. Habitats à enjeux

Code N2000	Libellé N2000	Surface (ha)	Proportion des habitats cartographiés
4030	Landes sèches	<b>0,04</b>	<b>0,5%</b>
6430	Megaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin	<b>0,54</b>	<b>6,2%</b>
91D0	Tourbières boisées	<b>0,13</b>	<b>1,5%</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>0,71</b>	<b>8,2%</b>

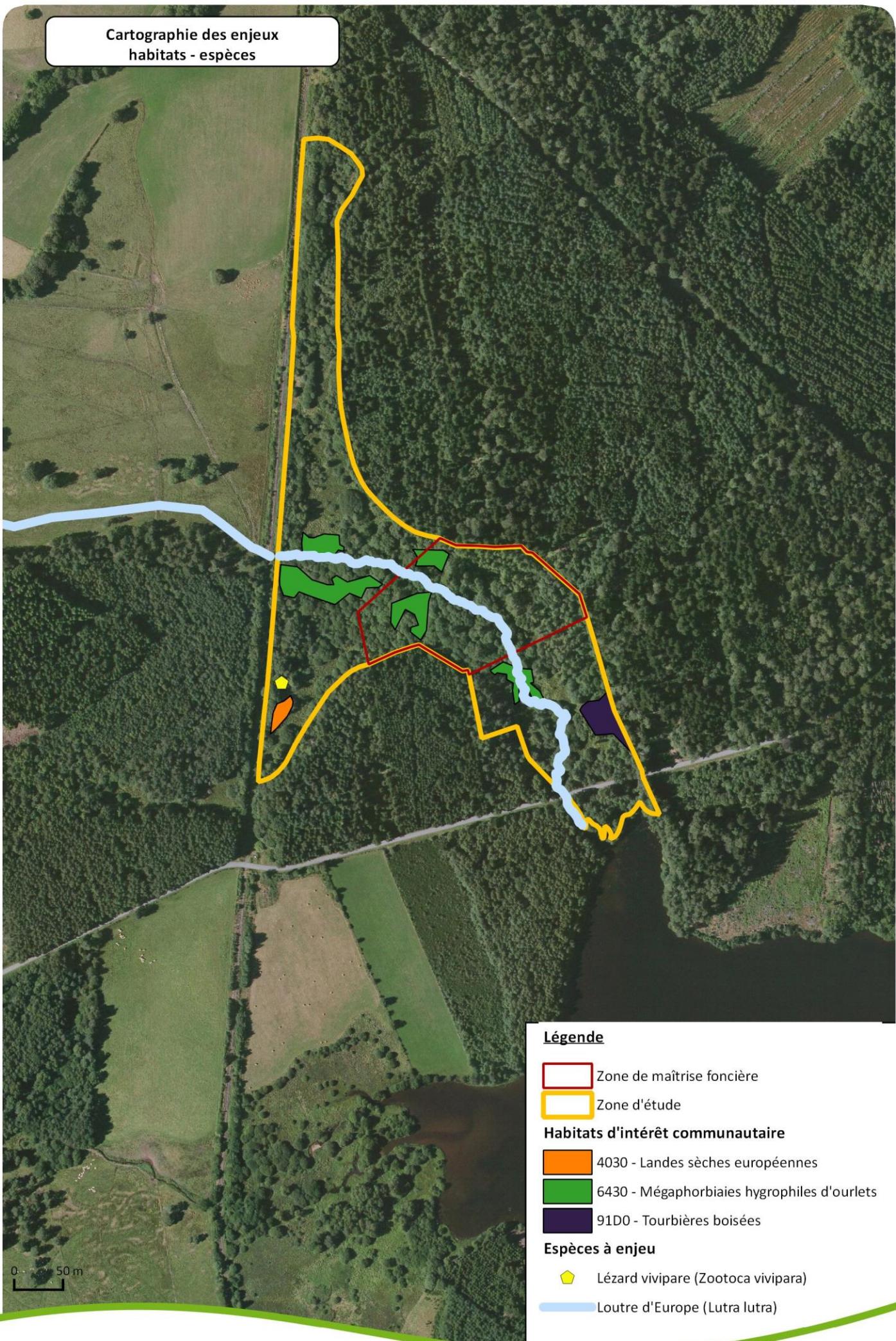
*Carte 31 : Etang de Tyx – Bois des Bauves : Cartographie des enjeux habitats et espèces*

Cartographie des enjeux  
habitats - espèces

Fond : ORTHO CRAIG topodGéodis 2014  
Réalisation : CEN Auvergne, mai 2015



0 50 m



### **III.2.2. Flore à enjeux**

Aucune espèce végétale à enjeu n'a été observée sur le site. Il faut néanmoins mentionner la présence du Lycopode claviculé (dernière donnée de 1981) et du Fluteau nageant sur les rives de l'étang de Tyx.

### III.2.3. Faune à enjeux

Nom latin	Nom vernaculaire	Dernière date d'observation	Abondance	Observateur	Source	Espèce menacée				Espèce protégée		Espèce liée à un programme de protection				
						LRR	LRN	LRE	LRW	PR	PN	ZNIEFF	DBA	PNA	TVB	SCAP
<b>Lépidoptères</b>																
<i>Maculinea alcon</i>	Azuré des mouillères	2017		Antoine Longieras						X	X		2011-2015 (Auv)			
<b>Mammifère</b>																
<i>Lutra lutra</i>	<i>Loutre d'Europe</i>	16/04/2014		V.Légé	CEN Auvergne					X	X				II	

On notera la présence de *Maculinea alcon* à 500m au sud du site, découvert en 2017 par Antoine Longieras sur des parcelles que le propriétaire ne souhaite pas vendre en bord d'étang. Cette espèce n'a pas été recherchée sur les parcelles du CEN dans le périmètre d'étude.

#### Légende :

**LR** : Liste Rouge **R**-Régionale, **N**- Nationale, **E**-européenne, **W**-Mondiale.

**DH** : Directive-Habitat (annexe II, IV) disjointe

**DBA** : diagnostic biodiversité auvergne déclinaison Auvergne

**TVB** : Trame verte et bleue : Auv : retenu pour Auvergne, (AR) : autre région

**P** : Protection **N**- Nationale **R**- Régionale

**ZNIEFF** : espèces déterminantes : **LA** : Espèces en limite d'aire **AD** : Espèces en aire

**PNA** : espèce bénéficiant d'un plan d'action national : N (nationale) et Auv (complément

SCAP : Schéma de cohérence des aires protégées N (liste nationale 1+), Auv (proposition

régionale non validée)

#### **III.2.4. Paysages**

L'étang de Tyx est un étang assez caractéristique des Combrailles et parmi les plus vastes (67 ha). Il constitue donc un attrait paysager fort des Combrailles. Le site d'intervention du CEN étant situé derrière cet étang et dans un contexte de déprise agricole, il se distingue difficilement dans le paysage environnant.

#### **III.2.5. Géodiversité**

Le site ne fait pas partie des 120 sites géologiques majeurs en Auvergne recensés dans le cadre du diagnostic du patrimoine géologique en Auvergne (DIPAGE).

### **CONCLUSION**

#### **Conflits d'usages possible pour:**

**Activité cynégétique :** pas de problèmes particuliers.

**Activité routière :** mortalité des amphibiens fort probable sur la RD 582.

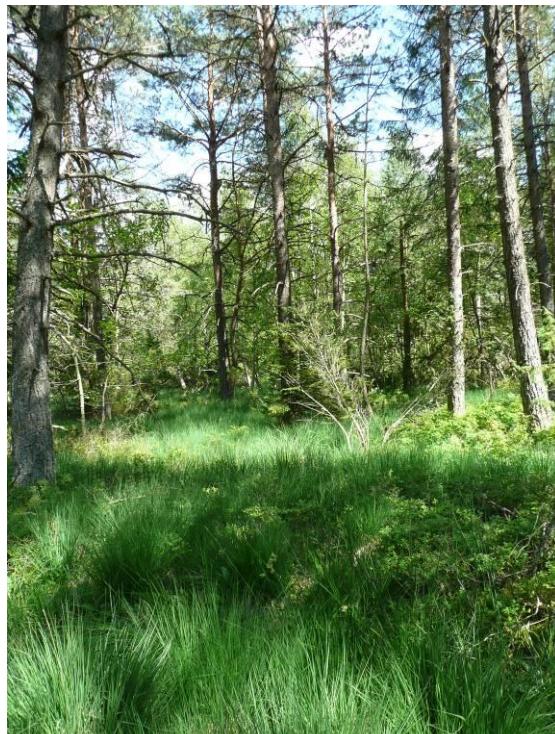
## **SECTION 3. FICHE DESCRIPTIVE DE L'ENTITE**

### **« TOURBIÈRE DE LA CROIX DE BARRE »**

#### **III.1 ETAT DES LIEUX SPECIFIQUE DE L'ENTITE**

---

Ce site est une tourbière tourbeuse boisée de 10 hectares située sur le secteur le plus élevé des Combrailles à près de 970 mètres d'altitude. Une petite partie au Nord du site est pâturée.



**Tourbière de la Croix de la Barre**

### **III.1.1. Evolution historique de l'entité**

#### ***Historique***

L'ancienne voie romaine (Clermont-ferrand/Bordeaux) passe à proximité du site. Une activité humaine importante a été mise en évidence par des fouilles préventives liées à l'A89, mais également par des analyses palynologiques (présence d'une villa à Puy Gilbert Sud, activité minière dans la forêt domaniale de l'Eclache, cultures et pâturages) situées à proximité immédiate du site depuis l'époque gallo-romaine jusqu'à aujourd'hui.

En 1813 (cadastre napoléonien), le site était à priori pâtré puisque toutes les parcelles sont désignées comme pâture.

#### ***Chronologie de l'implication du Conservatoire***

2014 : animation foncière (AELB)

2015 : acquisition dans le cadre de la mesure compensatoire ZAC St Germain près Herment de la parcelle AR 65

2015 : analyse isotopique du plomb et palynologique de la tourbe du Sud de la tourbière de la Croix de Barre par F.Trément (programme Minedor : caractérisation archéologique et paléo-environnementale des mines d'or arvernes de Haute-Combraille)

2016 : cartographie des habitats

### **III.1.2. Aspects fonciers, maîtrise d'usage, infrastructure**

Foncier sur « la tourbière de la Croix de Barre » :

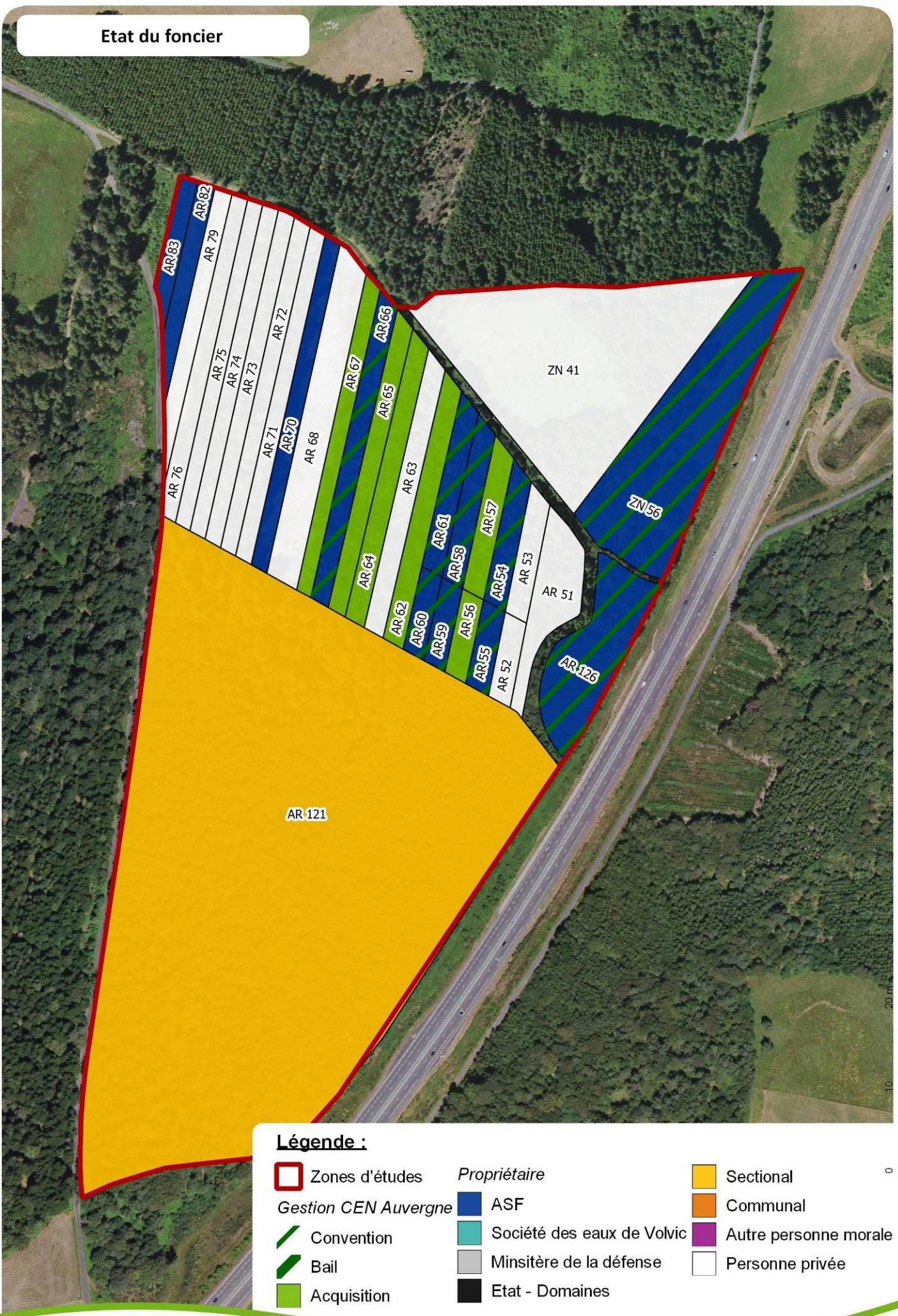
**Carte 32 : Tourbière de la croix de Barre : Etat du foncier**

Commune	Parcelle	Surface cadastrale (ha)	Type de maîtrise et surface maîtrisée (ha)			Surface de zone humide (ha)	Propriétaire	Date et durée	Origine	Accord agricole	Destination envisagée
			Acquisition	Location	Convention						
Prondines	AR 56	0,1360	0,1360			0,0347	CEN Auvergne	06/12/201 6 10 ans	M. Bussière Antoine	/	
	AR 57	0,2370	0,2370			0,1776			M. Bussière Antoine		
	AR 62	0,3980	0,3980			0,1991			M. Mabru Jean-Yves		
	AR 64	0,4120	0,4120			0,2395			M. Vazeille Lucien		
	AR 65	0,3900	0,3900			0,2453			Mme Livrozet		
	AR 67	0,3580	0,3580			0,2185			M. Battut Guy, Mme Jazeix Renée		
	AR 126	0,7395			0,7395	0,0196	ASF	06/12/201 6 10 ans		Fondation des CEN	
	AR 54	0,2155			0,2155	0,1092					
	AR 55	0,1425			0,1425						
	AR 58	0,2465			0,2465	0,2470					
	AR 59	0,1345			0,1345	0,1342					
	AR 60	0,1310			0,1310	0,1287	ASF	06/12/201 6 10 ans			
	AR 61	0,2570			0,2570	0,2601					
	AR 66	0,4305			0,4305	0,2752					
	ZN 56	1,6826			1,6826	0,4273					
	AR 70	0,3925									
	AR 82	0,2375									
	AR 83	0,1685									
	AR 121	13,1745				0,0003	Section de L'Eclache				
	AR 51	0,4300				0,0007	M. Ratelade René, Mme Corbière Marie-Françoise				
	AR 52	0,1410					M. Fargeix Jean-Michel			Possibilité d'échanges avec AT 59, 63 et 66	
	AR 53	0,1995				0,0041	M. Fargeix Jean-Michel				
	AR 63	0,3950				0,2176	M. Simon Roger				
	AR 68	0,7490				0,0009	Consorts Artigaud				
	AR 71	0,3930					Mme Goy Emilie				
	AR 72	0,3960					Consorts Berger				
	AR 73	0,2920					M Devedeux Louis et Jean-Louis				
	AR 74	0,3840					M. Morges Patrice				
	AR 75	0,3755					Mme Mazal Eliane				
	AR 76	0,4005					Consorts Berger				
	AR 79	0,3270					Mme Deat Félicie				
	ZN 41	2,8076				0,0186	M. Goy Daniel, Mme Maury Jocelyne				
<b>Total</b>		<b>27,1737</b>	<b>1,931</b>		<b>3,9796</b>	<b>2,9583</b>					
<b>Surface maîtrisée</b>		<b>5,9106</b>									

## Etat du foncier



Fond : Ortho CR41G Topo GEODIS 2016, SCAn 25 IGN 2016 - Réalisation : CEN Auvergne, jeu. nov. 22 2018



### Légende :

Zones d'études

Gestion CEN Auvergne

Convention

Bail

Acquisition

Propriétaire

ASF

Société des eaux de Volvic

Minsitère de la défense

Etat - Domaines

Sectional

Communal

Autre personne morale

Personne privée

### **III.1.3. Hydrologie, Hydrogéologie, hydrographie**

La commune de Prondines possède **391 hectares de zones humides**. Le site d'étude ne représente donc que 0,7 % des zones humides inventoriées sur cette commune.

Le bassin versant topographique de ce site **est de 43 hectares**. Il s'agit de la naissance d'un ruisselet de 860 mètres issu d'une tourbière boisée culminant à près de 970 mètres d'altitude sur un promontoire légèrement orienté vers le nord. Quelques fossés bordant les voiries (chemin communal et autoroute) l'alimentent ponctuellement en aval.

La zone humide est en bon état de conservation.

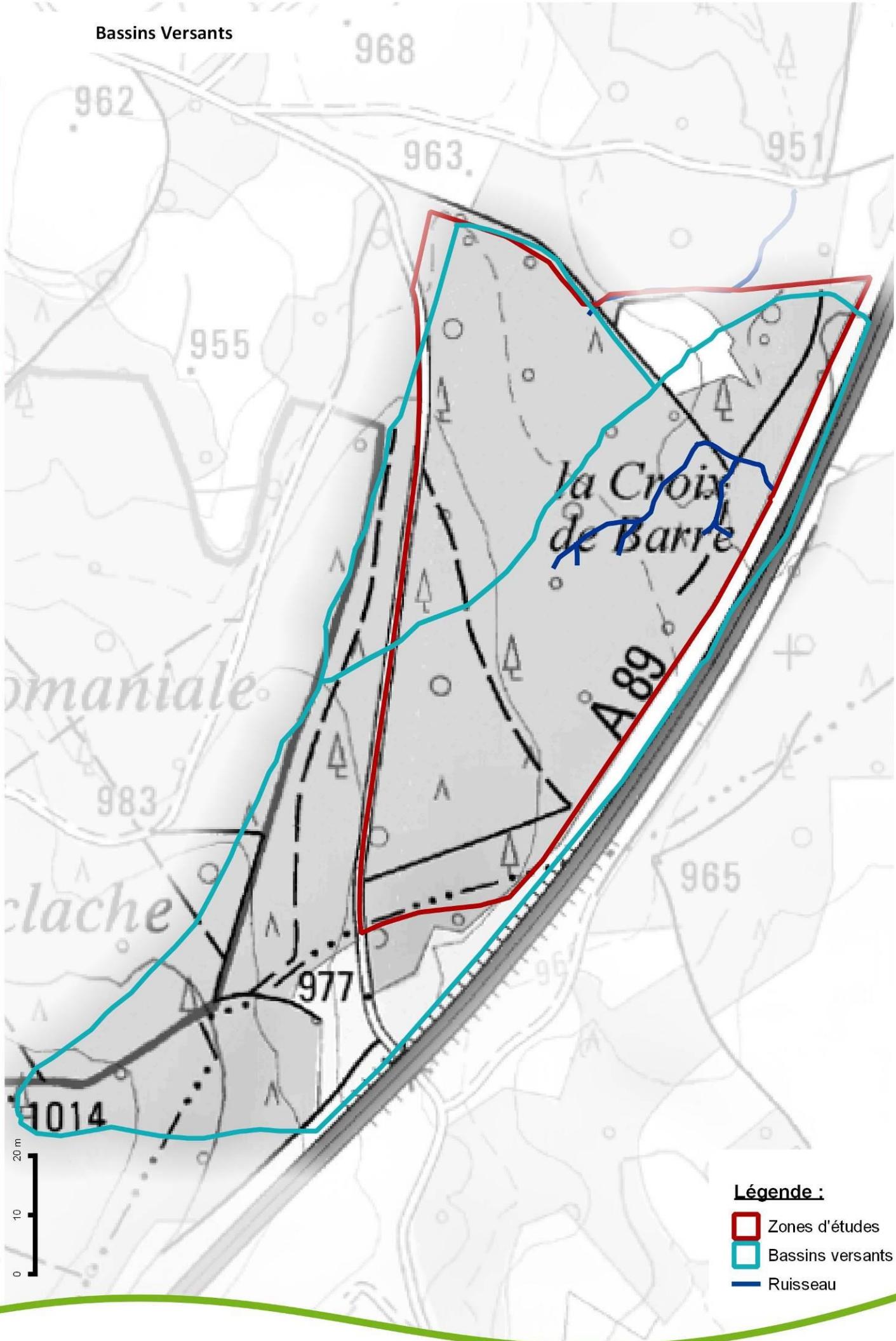
***Carte 33 : Tourbière de la croix de Barre : Bassin versant***

***Carte 34 : Tourbière de la croix de Barre : Fonctionnement hydrologique***

## Bassins Versants



Fond : Ortho CRAIG Topo GEODIS 2016, SCAN 25 IGN 2016 - Réalisation : CEN Auvergne, jeu. nov. 15/2018

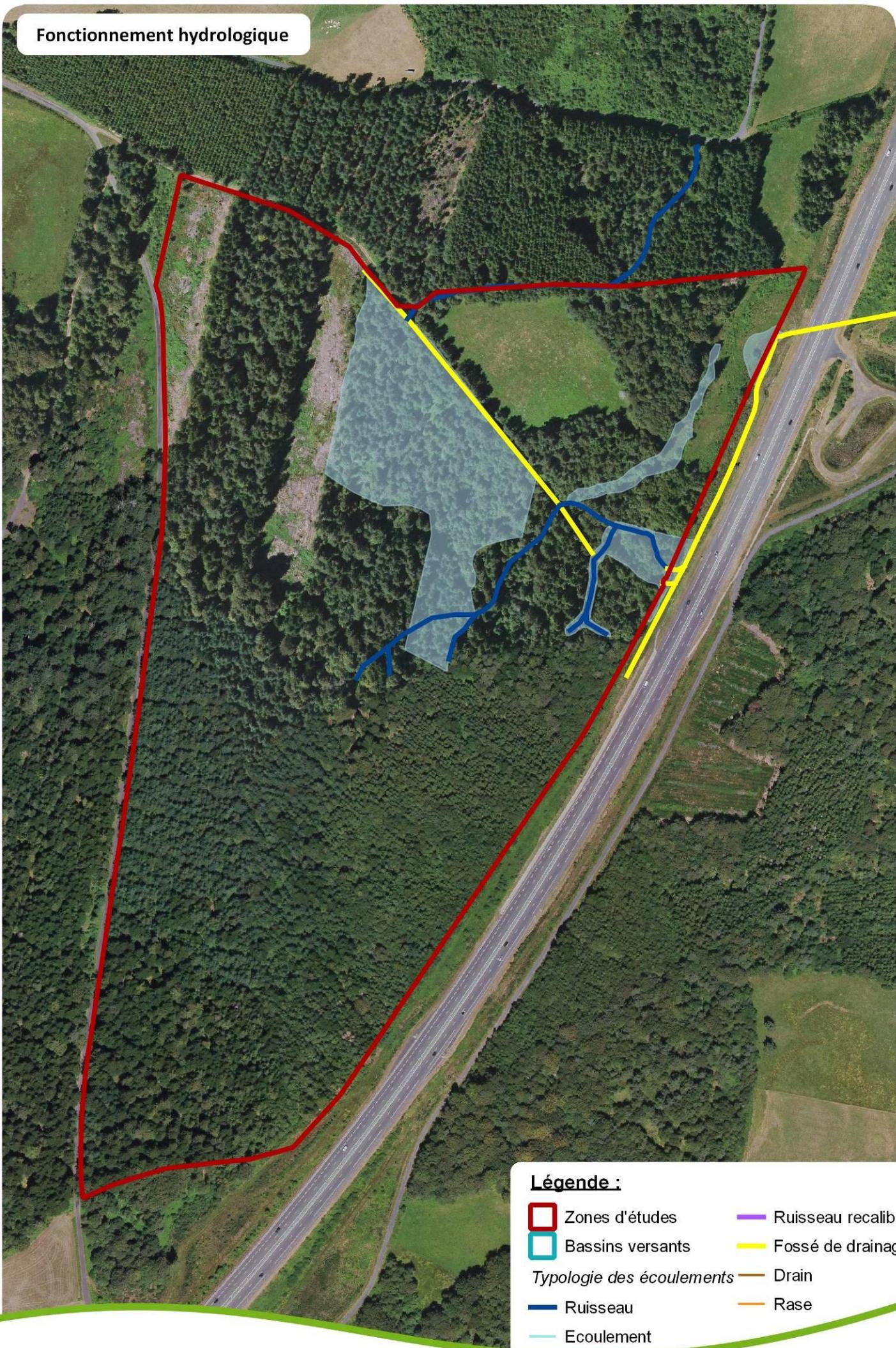


Plan de Gestion - Marais des Combrailles  
- Tourbière de la Croix de Barre -

## Fonctionnement hydrologique

20 m  
10  
0

Fond : Ortho CRAIG Topo GEODIS 2016, SCAN 25 IGN 2016 - Réalisation : CEN Auvergne, jeu. nov. 15.2018



### **III.1.4. Patrimoine culturel, historique**

Des fouilles ont été réalisées sur le lieu-dit « Puy Gilbert Sud » en 2003 par A. Rebiscoul et P. Vallat. Plus de 2 000 objets archéologiques ont été découverts d'époque gallo-romaine (principalement des tessons, des tuiles, des conduits en terre cuite, clous, verrerie...) prouvant la présence d'un ensemble de bâtiments (habitation, grand bassin, grenier et thermes) datant du début du I<sup>er</sup> siècle après J.C. jusqu'à la fin du II<sup>e</sup> siècle après J.C.

Une analyse palynologique a été effectuée en 2015 à proximité dans des carottes de tourbe permettant de confirmer une période d'activité agricole continue de cette période à aujourd'hui avec un petit recul autour du III et IV<sup>e</sup> siècle après JC.

### **III.1.5. Patrimoine naturel**

#### **Bilan des connaissances**

*Liste des inventaires ou des cartographies réalisées*

Groupe taxonomique	Nombre d'espèces	Pression d'inventaire	Commentaires (diversité, bio indice...)
<b>Faune</b>			
Odonates	0	<i>Nulle</i>	Faible potentiel en dehors de la partie nord
Orthoptères	0	<i>Nulle</i>	
Lépidoptères	0	<i>Nulle</i>	Faible potentiel en dehors de la partie nord
Amphibiens	1	<i>Faible</i>	Données collectées au gré des prospections
Reptiles	0	<i>Nulle</i>	
Oiseaux	0	<i>Nulle</i>	
Mammifères	0	<i>Nulle</i>	
<b>Flore/champignons</b>			
Flore supérieure	0	<i>Nulle</i>	
Bryophytes	0	<i>Nulle</i>	
Lichens	0	<i>Nulle</i>	
Habitats		<i>Moyenne</i>	Cartographie d'habitats

Ce site n'a pas fait l'objet d'inventaires approfondis. Il devra être prioritaire à court terme pour la collecte de données. Les données brutes ou la liste des espèces par site ne sont pas extraites dans ce plan de gestion thématique concernant 16 sites différents. La liste par site peut être consultée ou extraite sous SICEN avec une intégration régulière des données les plus récentes.

Liste des habitats naturels cartographiés en 2015 :

Code EUNIS	Libellé EUNIS	Surface (ha)	% des unités écoogiques
E2.1	Pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage	1,78	11,8%
E3	Prairies humides et prairies humides saisonnières	0,07	0,5%
E3.4	Prairies eutrophes et mésotrophes humides ou mouilleuses	0,02	0,2%
E3.52	Prairies à [Juncus squarrosus] et gazons humides à [Nardus stricta]	0,03	0,2%
F3.14	Formations tempérées à [Cytisus scoparius]	0,30	2,0%
F9.2	Saussaies marécageuses et fourrés des bas-marais à [Salix]	0,15	1,0%
FA	Haies	0,36	2,4%
G1.21	Forêts riveraines à [Fraxinus] et [Alnus], sur sols inondés par les crues mais drainés aux basses eaux	0,02	0,1%
G3.4	Pinèdes à [Pinus sylvestris] au sud de la taïga	1,01	6,7%
G3.E	Forêts de conifères tourbeuses némorales	2,46	16,2%
G3.F	Plantations très artificielles de conifères	5,40	35,6%
G4.6	Forêts mixtes à [Abies]-[Picea]-[Fagus]	2,23	14,7%
G5.84	Clairières herbacées	1,34	8,8%
	<b>TOTAL</b>	<b>15,17</b>	<b>100,0%</b>

**Carte 35 : Tourbière de la croix de Barre : Cartographie des habitats**

## Cartographie des habitats



### Légende

Zone de maîtrise foncière

Zone d'étude

### Série des zones humides oligotrophes soligènes

37.32 - Prairies à Junc rude et pelouses humides à Nard

44.A - Forêts marécageuses de Bouleaux et conifères

### Série des zones humides mésotrophes soligènes

37 - Prairies humides et mégaphorbiaies

37.2 - Prairies humides eutrophes

44.92 - Saussaies marécageuses

### Série mésophile acidiphile du collinéen supérieur

38.1 - Pâtures mésophiles

31.871 - Clairières herbacées forestières

84.2 - Bordures de haies

! 42.5 - Forêts de Pins sylvestres

! 43.1 - Hêtraies mixtes

! 83.31 - Plantations de conifères



0 50 m

### **III.1.6 Activités économiques**

**Liste des activités économiques :**

<b>Activité recensée dans le site</b>	<b>Description</b>	<b>Intervenant</b>
<b>Activité agricole</b>	La partie aval est exploitée en pâturage, la parcelle ASF est sous bail agricole	EARL Goy, Heume l'église
<b>Activité forestière</b>	La partie Ouest du site a fait l'objet de coupe à blanc. Compte tenu de la taille limitée des parcelles, le risque reste faible. Une coopérative ou un prestataire peut néanmoins intervenir sur un ensemble, en cas de prospection et d'accords globaux avec plusieurs propriétaires.	Coopérative forestière
<b>Activité cynégétique</b>	Chasse du Chevreuil, Sanglier par battue. Chasse également du Lièvre et de la Bécasse des bois	Société de Chasse de Prondines
<b>Activité routière</b>	A89 bordant le site. Un passage faune au-dessus de l'autoroute a été installé récemment à 900 mètres du site.	ASF
	Voie communale sans issue desservant les parcelles.	Commune

## III.2 EVALUATION DE LA VALEUR PATRIMONIALE

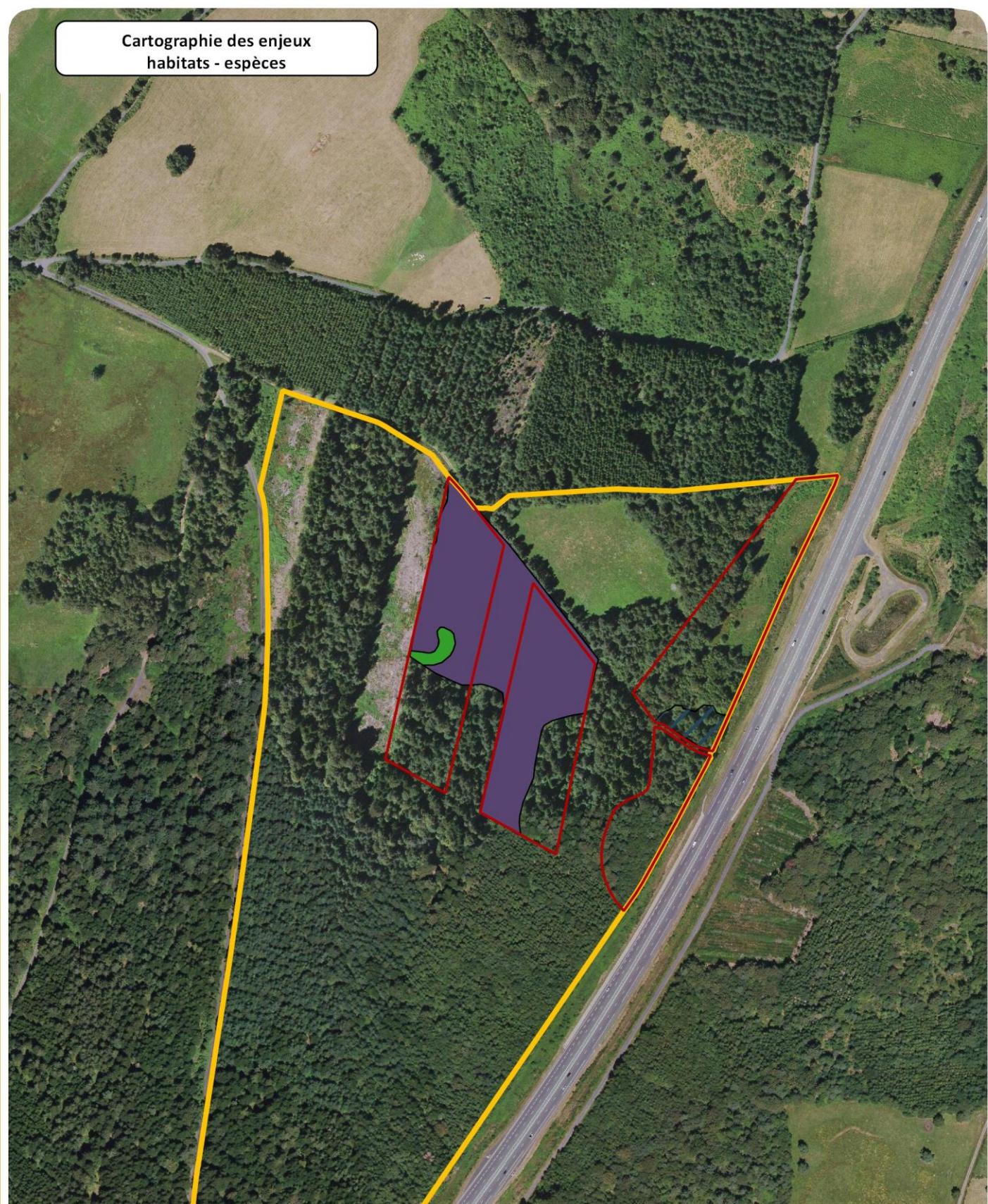
---

### III.2.1. Habitats à enjeux

Code Natura 2000	Libellé Natura 2000	Surface (ha)	Proportion des habitats cartographiés
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin	1,26	8,3%
91D0	Tourbières boisées	1,98	13,0%
91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> ( <i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i> )	0,07	0,5%
	<b>TOTAL</b>	<b>3,31</b>	<b>21,8%</b>

*Carte 36 : Tourbière de la croix de Barre : Cartographie des enjeux habitats et espèces*

Cartographie des enjeux  
habitats - espèces



Légende

<span style="border: 1px solid red; padding: 2px;"> </span>	Zone de maîtrise foncière	<b>Habitats naturels IC dominants</b>
<span style="border: 1px solid yellow; padding: 2px;"> </span>	Zone d'étude	<span style="background-color: green; border: 1px solid black; color: white; padding: 2px;"> </span> 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets <span style="background-color: darkblue; border: 1px solid black; color: white; padding: 2px;"> </span> 91D0 - Tourbières boisées

0 50 m

### **III.2.2. Flore à enjeux**

Aucune espèce végétale à statut n'est connue sur ce site. Un effort de prospection pourra être apporté sur les bryophytes et les lichens.

### **III.2.3. Faune à enjeux**

Aucune espèce animale à statut n'est connue sur ce site, néanmoins aucun inventaire n'a été organisé sur ce site.

### **III.2.4. Paysages**

La tourbière de la Croix de la Barre est intégrée dans un massif boisé important. Elle ne possède aucun attrait paysager particulier.

### **III.2.5. Géodiversité**

Le site ne fait pas partie des 120 sites géologiques majeurs en Auvergne recensés dans le cadre du diagnostic du patrimoine géologique en Auvergne (DIPAGE).

## **CONCLUSION**

### **Conflits d'usages possibles pour:**

**Activité agricole :** pas de problèmes majeurs. La relation avec l'exploitant est néanmoins complexe.

**Activité forestière :** pas de problèmes majeurs sur les parcelles maîtrisées. **Risque de coupe forestière à blanc ou de confusion des limites parcellaires. Panneautage « site naturel préservé à prévoir.**

**Activité cynégétique :** pas de problèmes particuliers.

**Activité routière :** pas de problèmes particuliers.

## SECTION 3. FICHE DESCRIPTIVE DE L'ENTITE

### « MARAIS DES CHOMETTES »

#### III.1 ETAT DES LIEUX SPECIFIQUE DE L'ENTITE

---

Ce site est un bel ensemble de prairies humides de 4 hectares traversé par un ruisseau fortement dégradé sur sa partie amont par d'anciens travaux hydrauliques.



**Marais des Chomettes :** En haut prairie humide en aval du site, en bas zone dégradée en amont du site et en bas à droite partie arborée en bon état

### **III.1.1. Evolution historique de l'entité**

#### ***Historique***

En 1813 (cadastre napoléonien), le site était à priori pâturé, le ruisseau semble méandré d'après le cadastre. Le secteur a été profondément transformé au niveau du découpage des parcelles et des chemins. Un chemin semblait traverser la zone humide et le ruisseau pour aller de L'Eclache à Pérrol.

De nombreux clichés photographiques depuis 1946 permettent de visualiser la parcelle ZM6. Elle est pâturee à chaque décennie sans présence d'arbres ou d'arbustes jusque dans les années 1990. C'est sur la tranche 1999 à 2013 que l'on voit apparaître sur l'Est de la parcelle une densification du couvert arboré. L'étang en amont a été créé dans les années 1970 (entre 1974/1980), il semble abandonné et donc asséché à partir de 2013. Les travaux de drainage de la parcelle ne sont ni liés à la création de l'étang, ni liés à l'aménagement foncier, ils semblent dater des années 1990.

#### ***Chronologie de l'implication du Conservatoire***

2015 : recherche de Maculinea alcon

2016 : cartographie des habitats, inventaire de la Pie grièche grise et du Campagnol amphibie et pêche électrique

### III.1.2. Aspects fonciers, maîtrise d'usage, infrastructure

Foncier sur « le marais des Chomettes » :

La parcelle de grande taille permet d'envisager sur ce site dégradé des interventions. Néanmoins, un bail à ferme lie le propriétaire et l'exploitant. Il rend une opération de restauration difficile sur ce site.

**Carte 37 : Marais des Chomettes : Etat du foncier**

Commune	Parcelle	Surface cadastrale (ha)	Type de maîtrise et surface maîtrisée (ha)			Surface de zone humide (ha)	Propriétaire	Date et durée	Origine	Accord agricole	Destination envisagée
			Acquisition	Location	Convention						
Prondines	ZM 6	4,1146			4,1146	3,2882	ASF	06/12/2016 10 ans		Bail à ferme avec EARL Goy	Fondation des Conservatoires
	ZM 19	1,9937				1,1035	Mme Massias Sylvie				
	ZM 9	1,6717				0,2140	Consorts Fournier				
<b>Total</b>		<b>7,7800</b>			<b>4,1146</b>	<b>4,6057</b>					
<b>Surface maîtrisée</b>		<b>4,1146</b>									

## Etat du foncier

Fond : Ortho CRAIG Topo GEODIS 2016, SCAn 25 IGN 2016 - Réalisation : CEN Auvergne, jeu. nov. 22 2018



### Légende :

Zones d'études  
Gestion CEN Auvergne

Convention

Bail

Acquisition

Propriétaire

ASF

Société des eaux de Volvic

Minsitère de la défense

Etat - Domaines

Sectional

Communal

Autre personne morale

Personne privée



### **III.1.3. Hydrologie, Hydrogéologie, hydrographie**

La commune de Prondines possède **391 hectares de zones humides**. Le site d'étude ne représente donc que 1,2 % des zones humides inventoriées sur cette commune.

Le bassin versant topographique de ce site **est de 96 hectares**. La zone d'étude est constituée d'un vallon traversée en son centre sur 500 mètres par un ruisseau (Ru de l'Eclache) fortement dégradé dans sa partie amont par la présence d'un ancien étang asséché et abandonné (digue encore en place) et par une artificialisation du cours d'eau. Le ruisseau prend sa naissance à 780 mètres de la parcelle.

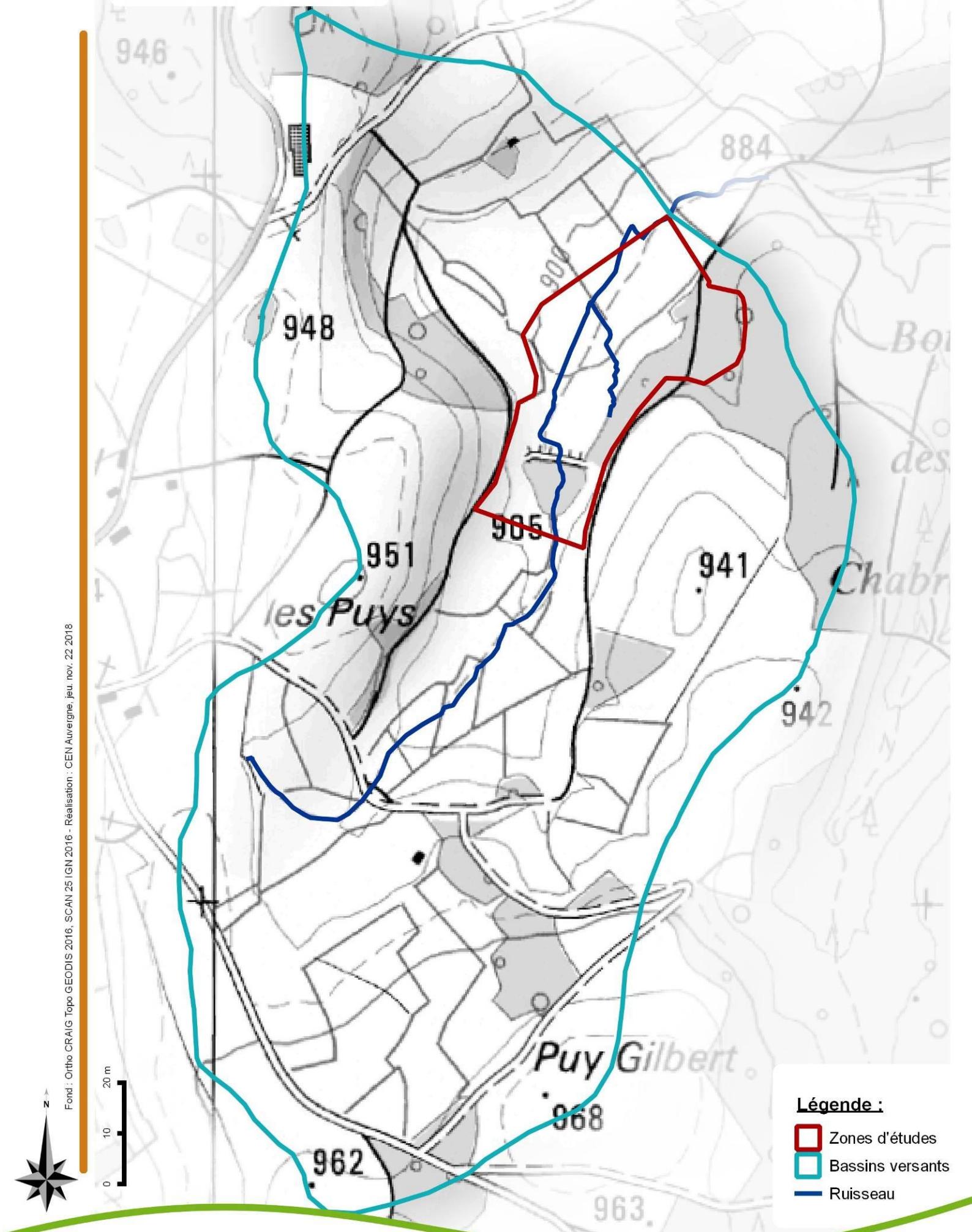
Néanmoins les travaux d'artificialisation de ce cours d'eau ne sont pas liés directement à l'étang mais à des travaux de valorisation agricole (lit décalé, enfoncement du cours d'eau). Aujourd'hui près de 900 m de fossés, rases... sont répertoriés sur la parcelle. Le cours d'eau d'origine semble présent plus à l'Est du site.

La pêche électrique n'a révélé aucun poisson sur le ruisseau. En examinant les valeurs de probabilité de présence de chaque espèce, la Truite fario est la seule à afficher une forte probabilité de présence (valeur > 0.5 soit 0.999) compte tenu de la morphologie du cours d'eau (901 mètres d'altitude, pente de 2,6 % , source à 800 mètres.. ). En revanche, la Biotypologie de Verneaux est plus optimiste et prévoit également la présence de Chabot et des Lamproies. On notera que d'après les données bibliographiques du bassin versant du Besanton que ces deux espèces sont historiquement présentes.

***Carte 38 : Marais des Chomettes : Bassin versant***

***Carte 39 : Marais des Chomettes : Fonctionnement hydrologique***

## Bassins Versants

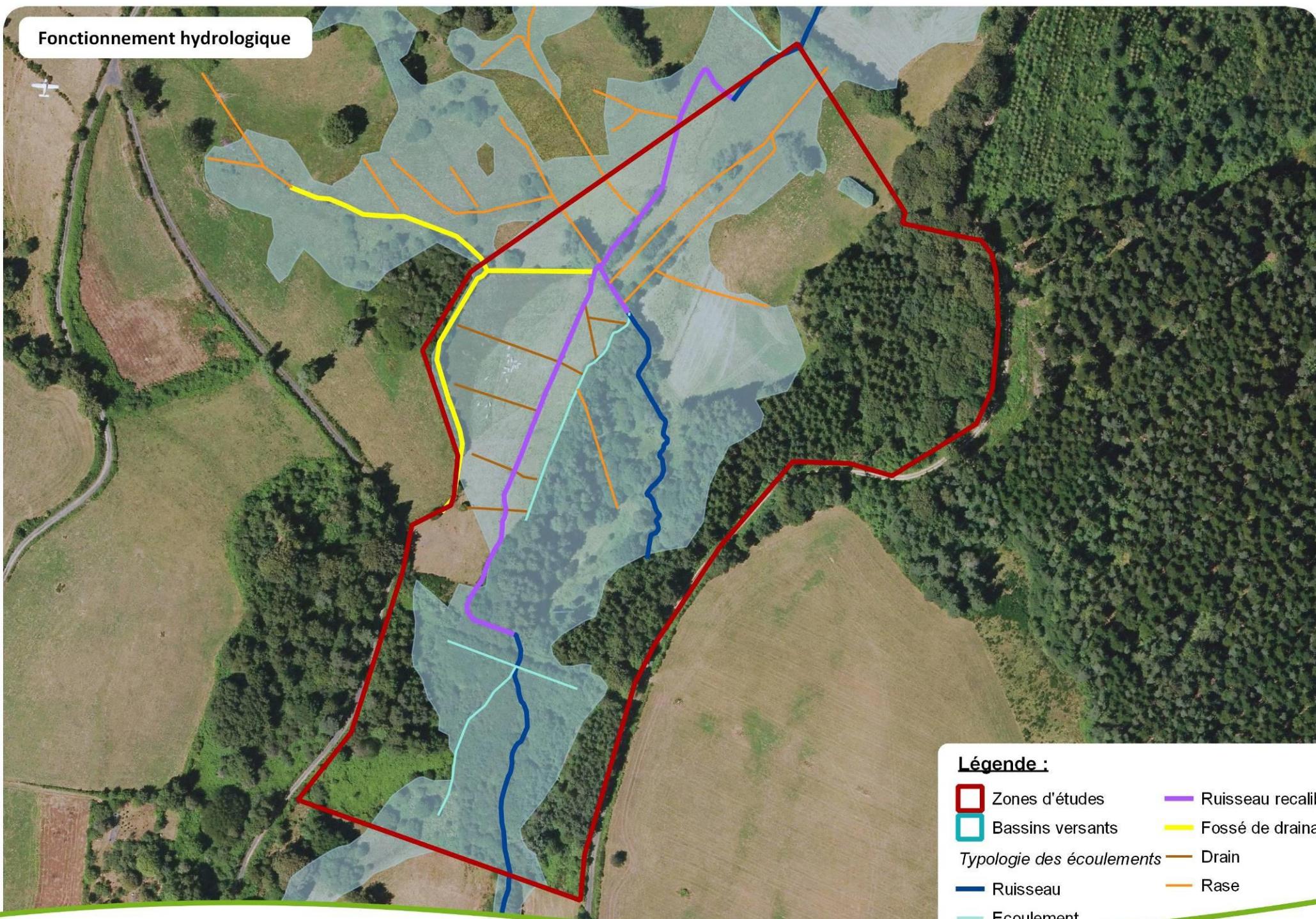


### Légende :

- Zone d'études (Red square)
- Bassins versants (Cyan outline)
- Ruisseau (Blue line)

## Fonctionnement hydrologique

Fond : Ortho CRAIG Topo GEODIS 2016, SCAN 25 IGN 2016 - Réalisation : CEN Auvergne, jeu nov 22 2018  
20 m  
0  
N



Plan de Gestion - Marais des Combrailles  
- Marais des Chomettes -

### **III.1.4. Patrimoine culturel, historique**

Il n'existe aucun élément historique particulier sur la parcelle.

### **III.1.5. Patrimoine naturel**

#### **Bilan des connaissances**

*Liste des inventaires ou des cartographies réalisées*

Groupe taxonomique	Nombre d'espèces	Pression d'inventaire	Commentaires (diversité, bio indice...)
<b>Faune</b>			
Odonates	1	<i>Faible</i>	Données collectées au gré des prospections en 2016 par A. Soissons
Orthoptères	4	<i>Faible</i>	Données collectées au gré des prospections en 2016 par A. Soissons
Lépidoptères	13	<i>Moyenne</i>	Données collectées en 2016 avec recherche des espèces patrimoniales (A. Soissons)
Crustacés	1	<i>Moyenne</i>	Ecrevisse de Californie contactée lors de la pêche électrique
Poissons	0	<i>Moyenne</i>	Pêche électrique en 2016, aucune espèce inventoriée
Amphibiens	1	<i>Faible</i>	Données collectées au gré des prospections
Reptiles	1	<i>Faible</i>	Données collectées au gré des prospections
Oiseaux	23	<i>Moyenne</i>	Recherche de la Pie grièche grise en 2016 par R. Legrand
Mammifères	2	<i>Faible</i>	Données collectées au gré des prospections et à la recherche du Campagnol amphibia en 2016
<b>Flore/champignons</b>			
Flore supérieure	13	<i>Faible</i>	Données collectées au gré des prospections et de la recherche de la Gentiane pneumonanthe en 2015
Bryophytes	0	<i>Nulle</i>	
Lichens	4	<i>Faible</i>	Enquête participative DREAL Auvergne en 2016
Habitats		<i>Moyenne</i>	Cartographie d'habitats

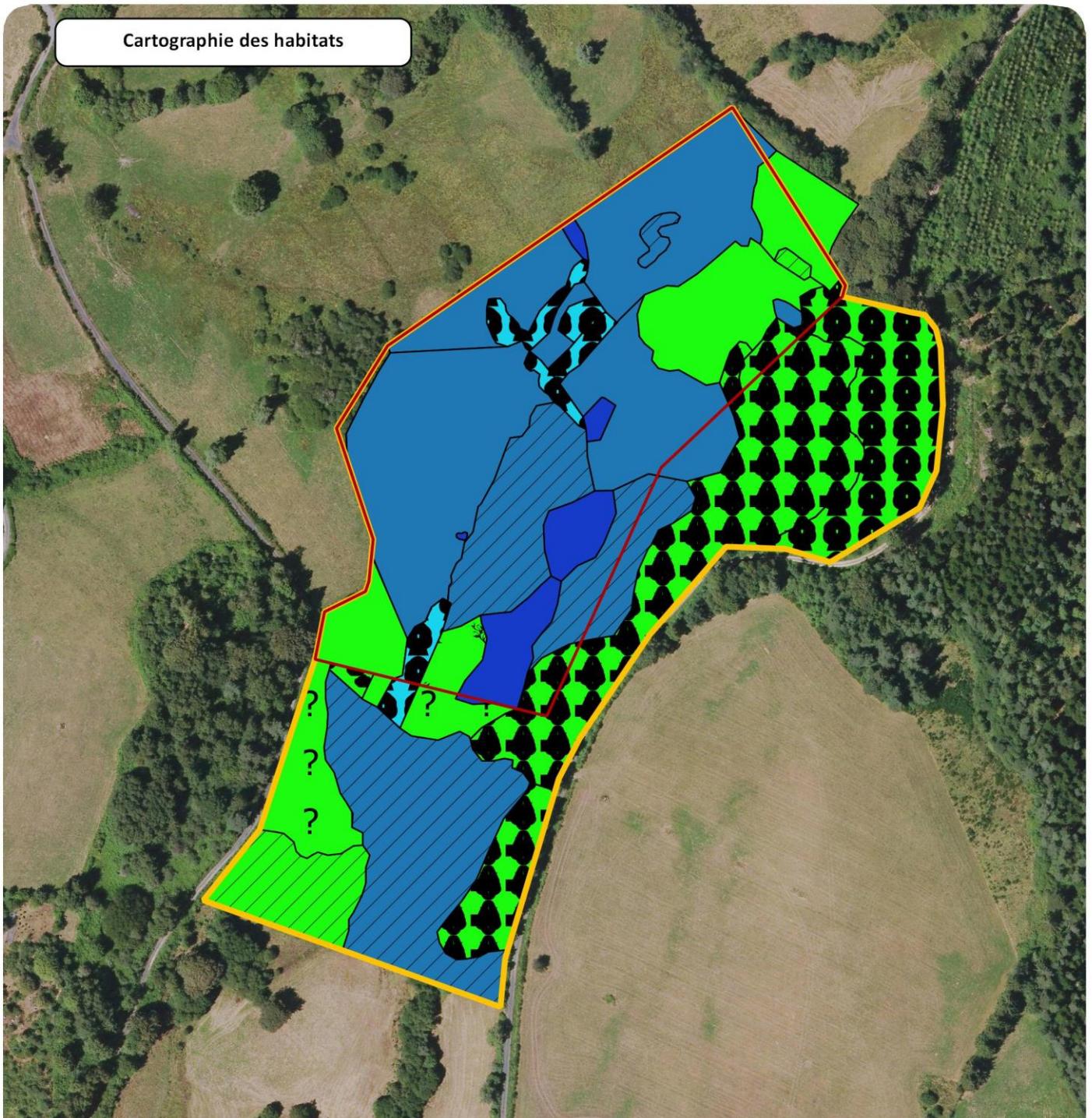
Les données brutes ou la liste des espèces par site ne sont pas extraites dans ce plan de gestion thématique concernant 16 sites différents. La liste par site peut être consultée ou extraite sous SICEN avec une intégration régulière des données les plus récentes.

Liste des habitats naturels cartographiés en 2015 :

Code EUNIS	Libellé EUNIS	Surface (ha)	% des unités écologiques
D5.2	Formations à grandes Cypéracées normalement sans eau libre	0,05	0,7%
E2.1	Pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage	0,72	9,2%
E3.4	Prairies eutrophes et mésotrophes humides ou mouilleuses	0,01	0,2%
E3.43	Prairies subcontinentales riveraines	2,15	27,4%
E3.51	Prairies à [Molinia caerulea] et communautés apparentées	0,10	1,3%
E3.512	Prairies acidoclines à Molinie bleue	0,10	1,2%
E5.421	Communautés à grandes herbacées occidentales némorales des prairies humides	0,05	0,7%
F3.14	Formations tempérées à [Cytisus scoparius]	0,01	0,1%
F9.2	Saussaies marécageuses et fourrés des bas-marais à [Salix]	1,64	20,9%
FA	Haies	0,31	4,0%
G1.21	Forêts riveraines à [Fraxinus] et [Alnus], sur sols inondés par les crues mais drainés aux basses eaux	0,24	3,1%
G1.62	Hêtraies acidophiles atlantiques	0,61	7,7%
G1.9111	Boulaies humides	0,03	0,4%
G3.4	Pinèdes à [Pinus sylvestris] au sud de la taïga	0,41	5,3%
G3.F	Plantations très artificielles de conifères	1,38	17,6%
I2.2	Petits jardins ornementaux et domestiques	0,01	0,2%
	<b>TOTAL</b>	<b>7,85</b>	<b>100,0%</b>

**Carte 40 : Marais des Chomettes : Cartographie des habitats**

## Cartographie des habitats



### Légende

- Zone de maîtrise foncière
- Zone d'étude
- Série des zones humides oligotrophes soligènes**

  - 37.31 - Prairies à Molinie et communautés associées
  - 37.312 - Prairies à Molinie acidiphiles

- Série des zones alluviales du collinéen supérieur**

  - 44.3 - Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens

- Série des zones humides mésotrophes soligènes**

  - 37.2 - Prairies humides eutrophes
  - 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
  - 41.BBD Bois de Bouleaux humides
  - 44.92 - Saussaines marécageuses

### Série mésophile acidiphile du collinéen supérieur

- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 31.841 - Landes médio-européennes à *Cytisus scoparius*
- 84.2 - Bordures de haies
- 42.5 - Forêts de Pins sylvestres
- 41.12 - Hêtraies atlantiques acidiphiles
- 83.31 - Plantations de conifères



### **III.1.6 Activités économiques**

**Liste des activités économiques :**

<b>Activité recensée dans le site</b>	<b>Description</b>	<b>Intervenant</b>
<b>Activité agricole</b>	Le site est pâtré par des bovins en période estivale. La parcelle est drainée par un réseau de drains souterrains alimentant perpendiculairement le ruisseau. Le ruisseau est particulièrement dégradé dans sa partie amont où il ne semble pas correspondre au lit d'origine du cours d'eau. Les vaches boivent directement dans la partie amont du cours d'eau.	EARL GOY  M. Daniel Goy  Les Murets63 210 HEUME L'EGLISE
<b>Activité de loisirs</b>	Un étang privé est abandonné depuis plusieurs années, suite à une mésentente familiale. Il est asséché et entièrement colonisé par l'Aulne glutineux.	Consorts Fournier
<b>Activité cynégétique</b>	Chasse du Chevreuil, Sanglier par battue. Chasse également du Lièvre et de la Bécasse des bois	Société de Chasse de Prondines
<b>Activité routière</b>	Voie communale en bordure de la parcelle, passage restreint aux engins agricoles.	Commune

## III.2 EVALUATION DE LA VALEUR PATRIMONIALE

---

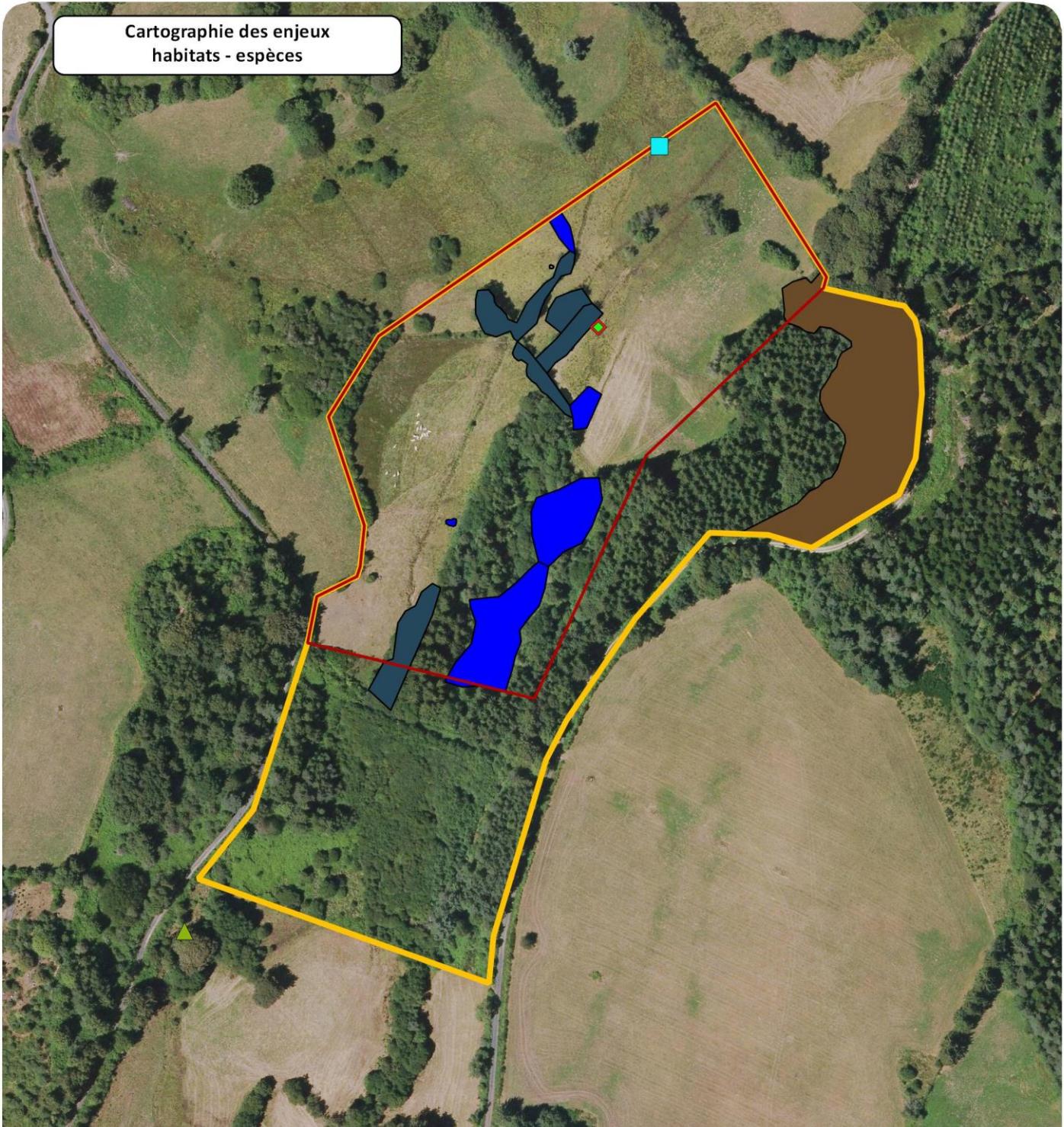
### III.2.1. Habitats à enjeux

Code Natura 2000	Libellé Natura 2000	Surface (ha)	Proportion des habitats cartographiés
6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	0,46	5,9%
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion roburi-petraeae ou Ilici-Fagenion)	0,06	0,7%
91E0	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, <i>Alnion incanae, Salicion albae</i> )	0,36	4,6%
	<b>TOTAL</b>	<b>0,88</b>	<b>11,2%</b>

*Carte 41 : Marais des Chomettes : Cartographie des enjeux habitats et espèces*

Cartographie des enjeux  
habitats - espèces

Fond : ORTHO CRAIG topodoGeodis 2014  
Réalisation : CEN Auvergne, mai 2015



**Légende**

Zone de maîtrise foncière

Zone d'étude

**Habitats d'intérêt communautaire**

6410 - Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux

9120 - Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus

91E0 - Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior

**Espèces à enjeu**

Cuivré des marais (*Lycaena dispar*)

Campagnol amphibia (*Arvicola sapidus*)

Calopteryx (*Calopteryx virgo*)

### III.2.2. Flore à enjeux

Aucune espèce végétale à enjeux n'a été inventoriée. Il faut néanmoins mentionner la présence de la Gentiane pneumonanthe (4 pieds), certainement sous-évaluée compte tenu du pâturage et d'un broyage en période de floraison.

### III.2.3. Faune à enjeux

Nom latin	Nom vernaculaire	Dernière date d'observation	Abondance	Observateur	Source	Espèce menacée				Espèce protégée		Espèce liée à un programme de protection						
						LRR	LRN	LRE	LRW	PR	PN	ZNIEFF	DBA	PNA	TVB	SCAP	DH	
<b>Mammifères</b>																		
<i>Arvicola sapidus</i>	Campagnol amphibie	04/08/2016		Roubinet Céline	CEN Auvergne			VU	VU		X					1+		
<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	17/08/2015		Legé Vincent						X	X		X	AUV		II		
<b>Lépidoptères</b>																		
<i>Lycaena dispar</i>	Cuivré des marais	24/08/2016		Soissons Aurélie	CEN Auvergne						X	LA					II, IV	
<b>Odonates</b>																		
<i>Calopteryx virgo meridionalis</i>	<i>Calopteryx vierge</i>	22/06/2016	2 individus	Soissons Aurélie	CEN Auvergne							LA						
<b>Oiseaux</b>																		
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	24/06/2016	1 chanteur	Legrand Romain		VU	VU				X							
<i>Lanius collurio L.</i>	Pie-grièche écorcheur	23/06/2016	1 mâle	Legrand Romain							X	X					I	
<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	24/06/2016	1 chanteur	Legrand Romain		VU					X							
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	23/06/2016	2 chanteurs	Legrand Romain			VU				X			Auv)				

**Légende :**

**LR** : Liste Rouge **R**-Régionale, **N**- Nationale, **E**-européenne, **W**-Mondiale.

**DH** : Directive-Habitat (annexe II, IV)  
disjointe

**DBA** : diagnostic biodiversité auvergne  
déclinaison Auvergne)

**TVB** : Trame verte et bleue : Auv : retenu pour Auvergne, (AR) : autre région  
régionale non validée)

**P** : Protection **N**- Nationale **R**- Régionale

**ZNIEFF** : espèces déterminantes : **LA** : Espèces en limite d'aire **AD** : Espèces en aire

**PNA** : espèce bénéficiant d'un plan d'action national : N (nationale) et Auv (complément

**SCAP** : Schéma de cohérence des aires protégées N (liste nationale 1+), Auv (proposition

*les données signalées entre parenthèses sont des données provisoires non validées*

#### **III.2.4. Paysages**

Le marais des Chomettes est un complexe de prairies humides situées le long d'un petit ruisseau. Sa perception est assez difficile compte tenu que le secteur est particulièrement forestier sur une bordure du site. Il faut remarquer sur ce lieu, un beau réseau de haies à la fois sur la bordure Ouest de la parcelle, mais également dans la parcelle elle-même, constituée d'Aulnes glutineux. Ce paysage est assez classique des vallons humides des Combrailles. Il ne constitue pas un paysage exceptionnel.

#### **III.2.5. Géodiversité**

Le site ne fait pas partie des 120 sites géologiques majeurs en Auvergne recensés dans le cadre du diagnostic du patrimoine géologique en Auvergne (DIPAGE).

### **CONCLUSION**

#### **Conflits d'usages possible pour:**

**Activité agricole :** L'activité agricole pratiquée n'est pas compatible avec la gestion conservatoire souhaitée. Les aménagements hydrauliques impactent le cours d'eau et les zones humides. L'abreuvement dans le cours d'eau, le pâturage et le broyage en fin d'été de la végétation ne sont pas favorables également à une expression maximale de la biodiversité. **La rencontre de l'exploitant et du maire de la commune (également co propriétaire de l'étang en amont) ne laissent pas présager une possibilité de restauration écologique du site à court terme.** Le CEN doit d'abord s'assurer que la rétrocession des terrains soit effective avant d'engager des propositions de travaux. Malgré la maîtrise foncière, la signature d'un bail agricole entre l'agriculteur et ASF limite les possibilités d'actions du CEN à court terme.

**Activité cynégétique :** pas de problèmes particuliers.

**Activité routière :** pas de problèmes particuliers.

## SECTION 3. FICHE DESCRIPTIVE DE L'ENTITE

### « TOURBIERES DE L'ECLACHE ET DES VERGNES »

#### III.1 ETAT DES LIEUX SPECIFIQUE DE L'ENTITE

Ce site est un bel ensemble tourbeux de 25 hectares situé sur le secteur le plus élevé des Combrailles à près de 950 mètres d'altitude. Le site est composé de deux entités : l'une à l'Ouest dite de l'Eclache (20 hectares) et une seconde (5 hectares) à l'Est dite des Vergnes à proximité du hameau de l'Eclache.



**Tourbière de l'Eclache** : Zone Sud (l'Eclache ou Les Sagnes)



**Tourbière de l'Eclache** : Zone Nord plus boisée

### **III.1.1. Evolution historique de l'entité**

#### ***Historique***

Une voie romaine (Clermont-ferrand/Bordeaux) passe à l'Est du site. Une exploitation minière semble être attestée avec une activité avérée au moyen-âge par le biais d'un grattage superficiel des roches affleurantes. Cette activité a été également confirmée dans la forêt domaniale de l'Eclache.

En 1826 (cadastre napoléonien), le site était à priori pâturé puisque toutes les parcelles sont désignées comme pré ou pâture. Seul subsistait à l'Ouest un massif boisé (désigné comme « Bois Futaie »).

#### ***Chronologie de l'implication du Conservatoire***

1999 : site inventorié dans l'inventaire régional des tourbières d'Auvergne

2000 : site proposé comme mesures compensatoires par le Conservatoire

2009 : 1ères acquisitions (rétrocession ASF-mesures compensatoires A89), plan de gestion, visite des agents de la DDT

2011 : Coupe et exportation d'Epicéas

2011 : prélèvement de sphaignes pour une étude sur la qualité de l'air sur un réseau de tourbières (Université de Franche Comté)

2011/2015 : 2<sup>ème</sup> phase d'acquisitions (rétrocession ASF-mesures compensatoires ZAC St Germain près Herment)

2013 : Etrepage expérimental

2014 : expertise hydrogéologique de Pierre Goubet

2015 : prélèvement et analyse palynologique (programme Minedor : caractérisation archéologique et paléo-environnementale des mines d'or arvernes de Haute-Combraille)

2016 : inventaire des lépidoptères

**Bilan succinct des actions prévues dans le précédent plan de gestion**

	Action prévue	Année de réalisation	Estimation chiffrée, commentaires
<b>AD1</b>	Renforcer la zone de maîtrise foncière	2012/2017	+6,3082 ha
<b>GH1</b>	Supprimer les Epicéas	2011	
<b>GH2</b>	Limiter l'embuissonnement	2017 mise en place de pâture sur la partie Nord-Est	
<b>GH3</b>	Décaper manuellement un secteur de la tourbière	2013	
<b>AD2</b>	Négocier des conventions	Non réalisé	mais contacts avec des propriétaires
<b>SE1</b>	Mettre un réseau d'indicateurs de suivis	2017	Réalisé dans ce plan de gestion
<b>SE2</b>	Inventorier les lépidoptères	Réalisé en 2014 et 2016	+ 37 espèces dont 2 patrimoniales
<b>AD3</b>	Evaluer et réactualiser le plan de gestion	2017	

### **III.1.2. Aspects fonciers, maîtrise d'usage, infrastructure**

Foncier sur « la tourbière de l'Eclache et des Vergnes » :

ASF dispose sur ce site de 5 parcelles excentrées sans enjeu environnemental pouvant être échangées (AV 62, AT 59, AT 63, AT 66, AV 125). Cette possibilité laisse quelques opportunités d'échanges sur ce site. Une convention pourrait être négociée avec le sectional de l'Eclache à moyen terme.

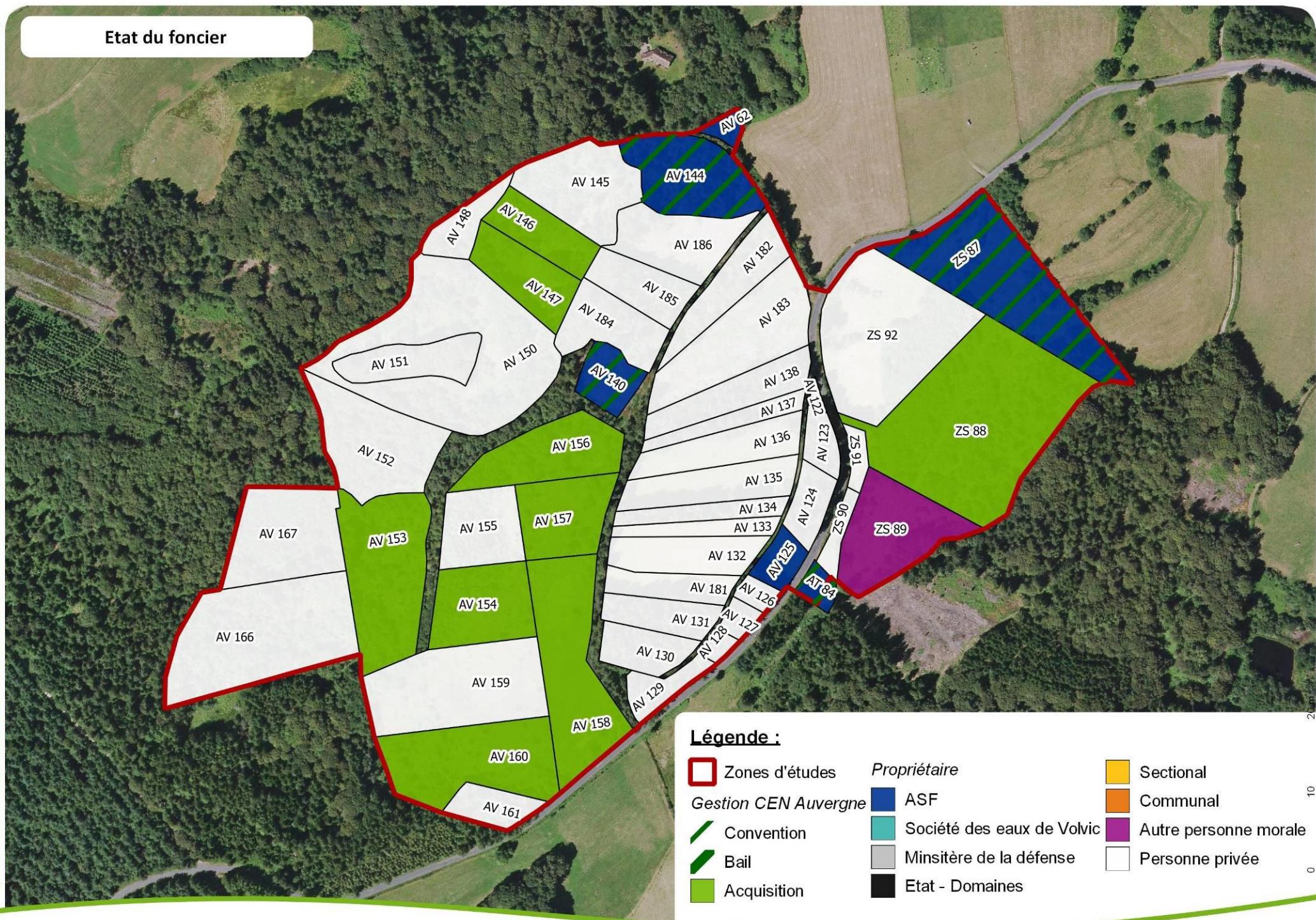
Commune	Parcelle	Surface cadastrale (ha)	Type de maîtrise et surface maîtrisée (ha)			Surface de zone humide (ha)	Propriétaire	Date et durée	Origine	Accord agricole	Destination envisagée
			Acquisition	Location	Convention						
Prondines	AV 146	0,3660	0,3660			0,2295	CEN Auvergne		ASF		Rétrocession Fondation des CEN
	AV 147	0,4450	0,4450			0,3785					
	AV 153	1,0370	1,0370			0,7873			ASF		
	AV 154	0,6000	0,6000			0,6033			ASF		
	AV 156	0,6240	0,6240			0,3794					
	AV 157	0,5355	0,5355			0,4651				Accord oral avec M. Ballot Damien	Aucune
	AV 158	1,0400	1,0400			0,9857					
	AV 160	0,9480	0,9480			0,8650					Rétrocession Fondation des CEN
	ZS 88	2,1158	2,1158			1,6889					
	AT 84	0,0970		0,0970			ASF	06/12/2016 10 ans			
	AV 140	0,2470		0,2470							Rétrocession Fondation des CEN
	AV 144	0,6820		0,6820	0,3650						
	ZS 87	1,2909		1,2909	1,0295					Accord oral avec M. Ballot Damien	Rétrocession Fondation des CEN
	AV 125	0,1580									
	AV 62	0,0710					ASF				
	ZS 89	0,7320				0,5125					
	AV 122	0,0230					M. Bonal Henri				
	AV 123	0,1450					Mme Colignon Alice, Mme Colignon Constance				
	AV 124	0,2145					M. Briquet Robert				
	AV 126	0,0810					M. Fargeix Jean-Michel				
	AV 127	0,0860					M. Goy Frédéric				
	AV 128	0,0597					M. Devedeux Louis, M. Devedeux Jean-Louis				
	AV 129	0,1990					M. Bonal Henri				
	AV 130	0,2860					Mme Morge Léa				
	AV 131	0,2905					M. Mallet Loïc				
	AV 132	0,4340					M. Mabru Jean-Yves				

AV 133	0,1945				M. et Mme Mabru Jean-Yves					
AV 134	0,2280				Mme Corbière MF, M. Ratelade René					
AV 135	0,4790				Mme Ballot Joelle					
AV 136	0,4440				Mme Ballot Joelle					
AV 137	0,2030				Mme Prugnard Delphine, Mme Clavel Maryline, Mme Gurdy Séverine					
AV 138	0,4200				M. Goy Daniel					
AV 145	0,6800			0,3238	M. Goy Cyril					
AV 148	0,2420				M. Mourton Phillipe, M. Mourton Etienne					
AV 150	1,7610			0,9597	Mme Déat Félicie					
AV 151	0,3890			0,0043	Mme Déat Félicie					
AV 152	0,8370			0,6435	M. Fargeix Jean- Michel					Possibilité d'échange contre AT 59, AT 63, AT 66
AV 155	0,4725			0,2314	Mme Colignon Andrée					
AV 159	1,0830			1,0783	M. Goy Cyril, M et Mme Goy Daniel					Echange évoqué
AV 161	0,2260			0,0009	M Morges Jacques, Mme Battut Annick, Mme Delorme Sylvie					
AV 166	1,3630			0,6548	M. Courteix Pascal					
AV 167	0,7810			0,0064	M. Fargeix Jean- Michel					
AV 181	0,2640				M. Mabru Jean- Yves					
AV 182	0,4440				Mme Livrozet Renée					
AV 183	0,8490				M. Devedeux Louis, M. Devedeux Jean- Louis					
AV 184	0,4420			0,0442	M. Mourton Phillipe, M. Mourton Etienne					
AV 185	0,3580				Mme Courteix Andrée, M. Courteix Hervé					
AV 186	0,5470				M. Devedeux Louis, M. Devedeux Jean- Louis					
ZS 90	0,1088			0,0441	M. Briquet Robert					
ZS 91	0,0850			0,0120	M. Goy Cyril, M et Mme Goy Daniel					
ZS 92	1,3936			0,7395	Mme Ballot Joëlle					
<b>Total</b>	<b>27,1023</b>	<b>7,7113</b>		<b>2,3169</b>	<b>13,0384</b>					
Surface maîtrisée	10,0282									

**Carte 42 : Tourbière de l'Eclache et des Vergnes : Etat du foncier**

## Etat du foncier

Fond : Ortho CRAIG Topo GEODIS 2016, SCAN 25IGN 2016 - Réalisation : CEN Auvergne, jeu. nov. 22 2018



## **Plan de Gestion - Marais des Combrailles - Tourbières de l'Eclache et des Vergnes -**



### **III.1.4. Hydrologie, Hydrogéologie, hydrographie**

La commune de Prondines possède **391 hectares de zones humides**. Le site d'étude représente donc 3,3 % des zones humides inventoriées sur cette commune.

Le bassin versant topographique de la tourbière des Sagnes ou dite de l'Eclache **est de 49 hectares** et celui des Vergnes est **de 36 hectares**. D'un point de vue topographique, la tourbière des Sagnes s'insère sur une sorte de plate-forme penchée vers le nord-est. Elle forme un ruisseau encaissé dans un talweg en aval; alors que la tourbière des Vergnes forme un ruisseau dans un petit vallon au même niveau que les zones humides.

Globalement ces deux entités sont en bon état de conservation, quelques fossés historiques sont visibles sur les deux sites mais ils restent peu rectilignes et encaissés compte tenu de leur abandon depuis plusieurs décennies.

La tourbière de l'Eclache a fait l'objet d'une expertise par Pierre Goubet en 2014. Son fonctionnement s'avère original et il est résumé ci-après. Une dizaine de sondages ont permis de mettre en évidence la présence **de tourbe** (de 1 à 2 mètres d'épaisseur) formée de fragments de phragmites sur la partie de haut marais alors que sur les pariries à Molinie, la couche de tourbe est très réduite.

Un sondage a permis de révéler la présence **d'un kultureller Trockenhorizont** (KTH) sur le haut marais, horizon constituant un indice d'une rupture dans la dynamique de l'écosystème.

Il semblerait donc que la tourbe sur le haut-marais se soit constituée par le développement de Phragmite, de Carex issus **d'un fort apport hydraulique** et à l'origine d'un bas-marais plus ou moins boisé (Bouleaux, Saules, Aulnes). Or, le relief et la faible surface du bassin versant ne sont pas compatibles avec cette décharge de nappe. Un apport important en eau devait se réaliser par un apport souterrain important issu des reliefs en arène (compartiment capacitif), transféré par un réseau de failles dans le granite (compartiment transmissif) et diffusé par la tourbe (compartiment diffusif). Ce fonctionnement s'est stoppé laissant place aujourd'hui à une communauté de tourbières hautes avec buttes à sphaignes rouges et callune. Les KTH sur phragmitaie, dans les contextes de déprise agropastorale, sont souvent occupés aujourd'hui par des moliniaies ou des communautés de tourbières hautes à sphaignes rouges, en particulier *Sphagnum capillifolium*, ou *S. rubellum*; *S. papillosum* et *S. tenellum* dans les secteurs faiblement pâturés.

Les sphaignes profitent de conditions d'oligotrophie induites par le barrage hydraulique réalisé par le KTH. C'est certainement le cas dans le secteur à buttes à sphaignes rouges et callune du site.

Pour la tourbière de l'Éclache, la colonisation ligneuse est probablement un processus qui aura lieu sur la plus grande partie des moliniaies actuelles, et dans un second temps des secteurs à callune et sphaignes et pleurocarpes.

Les deux entités sont en bon état de conservation.

L'ouverture permanente du milieu passe par la mise en place d'un usage agropastoral, fauche et pâturage. Pour les secteurs à callune, la mise en place de cet usage mènerait à la disparition des buttes. Il est donc préférable de les mettre en défens. La boularie à sphaignes constitue une alternative stable dans les secteurs d'émergence diffuse et le long des écoulements concentrés.

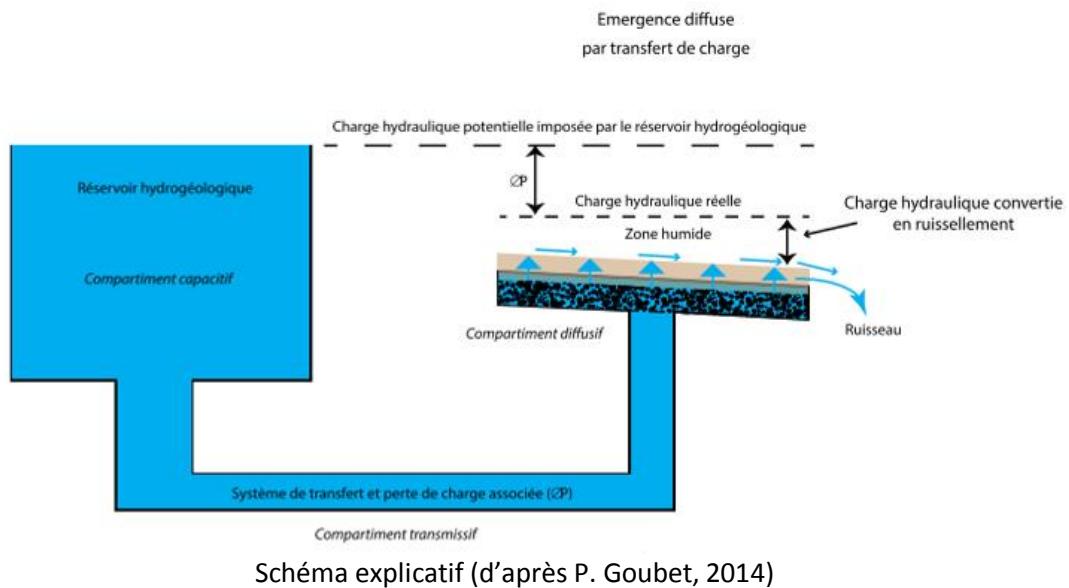


Schéma explicatif (d'après P. Goubet, 2014)

Une analyse palynologique de la minière des Sagnes (PRD72 - ECL-4) a été réalisé en 2015 par H. Cubizolle et J. Argant afin de comprendre l'évolution de l'exploitation minière située à proximité immédiate de la tourbière. Trente-sept échantillons ont pu être analysés entre 45 et 147,5 cm, selon une maille de 2,5 à 3 cm.

De la base au sommet :

**ECL 4- a (130 - 147,5 cm) ; sédiment organo-minéral ; 3170 ± 35 BP (1500-1397 BC)**

Cette zone, qui coïncide avec la partie la plus minérale du sondage, est caractérisée par la proportion d'arbres la plus élevée de la séquence avec une représentation relativement forte du hêtre (près de 40 %). Les indices d'anthropisation constitués entre autres par des plantes rudérales typiques (Urticaceae, Chenopodiaceae par exemple) sont relativement discrets.

**ECL 4- b (92 - 130 cm) ; tourbe riche en fragments de bois ; 1140 ± 30 BP (782-981 AD)**

Le fait le plus marquant est d'abord la diminution nette des taux de pollen de hêtre, avec un accroissement sensible du pourcentage de pollen de bouleau et de frêne, arbres qui profitent tous deux de l'ouverture probable de nouvelles clairières favorables également à l'expansion des fougères. Dans le même temps les indices de culture et d'anthropisation augmentent légèrement mais le lien avec une extension des terres cultivées ne s'impose pas très nettement.

Dans le même temps les indices de culture et d'anthropisation augmentent légèrement mais le lien avec une extension des terres cultivées ne s'impose pas très nettement. Il faut peut-être y voir simplement l'exploitation de la forêt pour l'acquisition de bois de chauffage à usage domestique ou artisanal ou pour l'activité minière (déboisement pour accéder aux minerais, constructions diverses en rapport avec l'exploitation, besoin en combustible...). La forte proportion de petits fragments de bois dans le sédiment tourbeux analysé pourrait en être la conséquence.

**ECL 4- c (45-92 cm) ; tourbe saprique à mésique vers le haut ; 810 ± 30 BP (1175 - 1270 AD)**

La diminution du taux de pollen d'arbres se poursuit progressivement surtout aux dépens des héliophiles, le hêtre ayant repris quelque importance mais sans toutefois retrouver son développement initial. En écho à ce déclin du milieu boisé, les céréales, le chanvre et le sarrasin s'affirment très nettement et témoignent, avec les plantes rudérales et de prairies (Poaceae, plantain, oseille...), de la présence accrue de l'Homme pratiquant à la fois cultures et élevage.

A noter que le pollen de noyer, déjà noté à 127,5 cm, est régulièrement présent ici à partir de 78 cm avec celui du châtaignier.

**Carte 43 : Tourbière de l'Eclache et des Vergnes : Bassin versant**

**Carte 44 : Tourbière de l'Eclache et des Vergnes : Fonctionnement hydrologique**

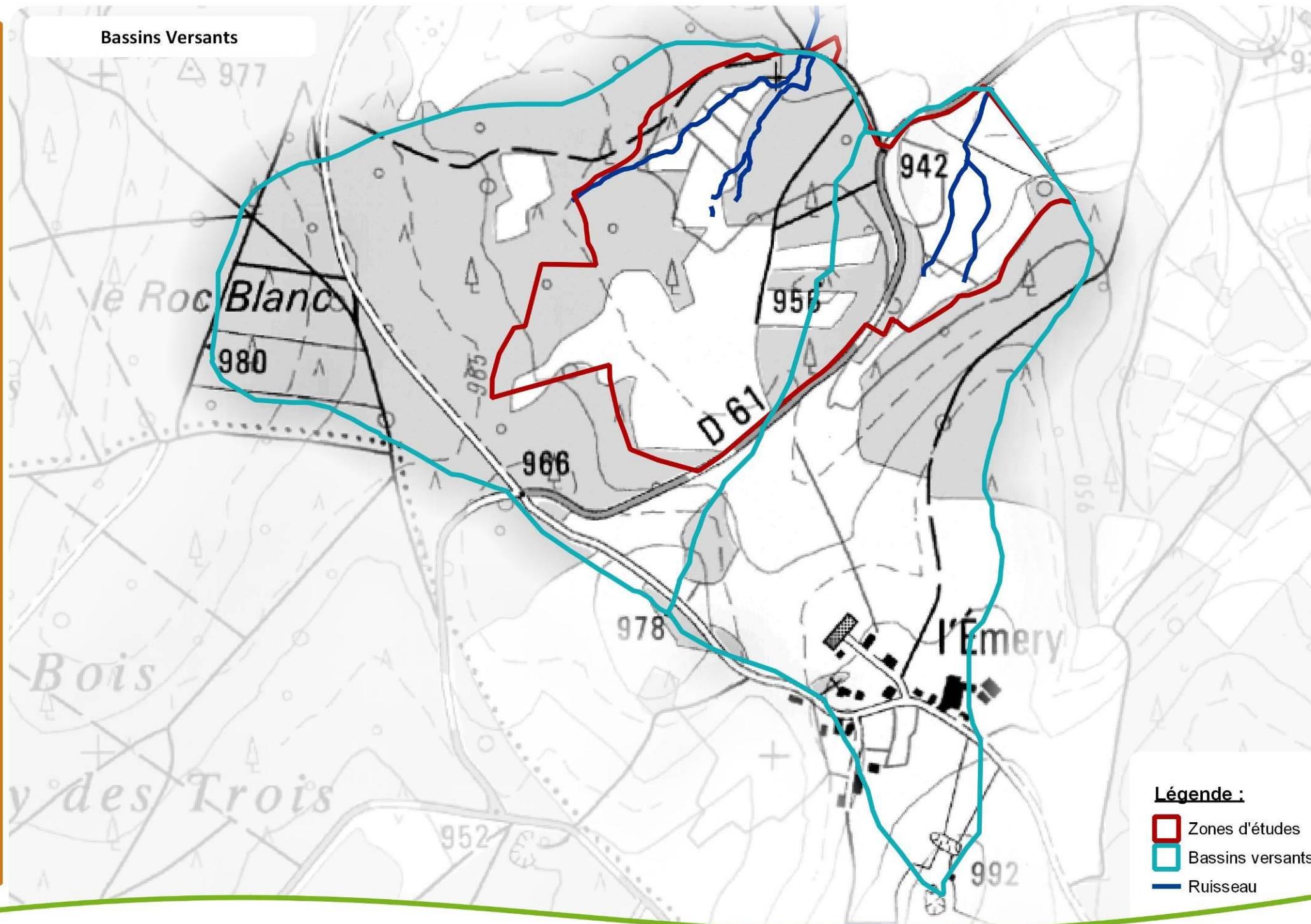
## Bassins Versants

Fond : Ortho CRAIG Topo GEODIS 2016, SCAN 25 IGN 2016 - Réalisation : CEN Auvergne, jeu. nov. 22 2018

20 m

10

0



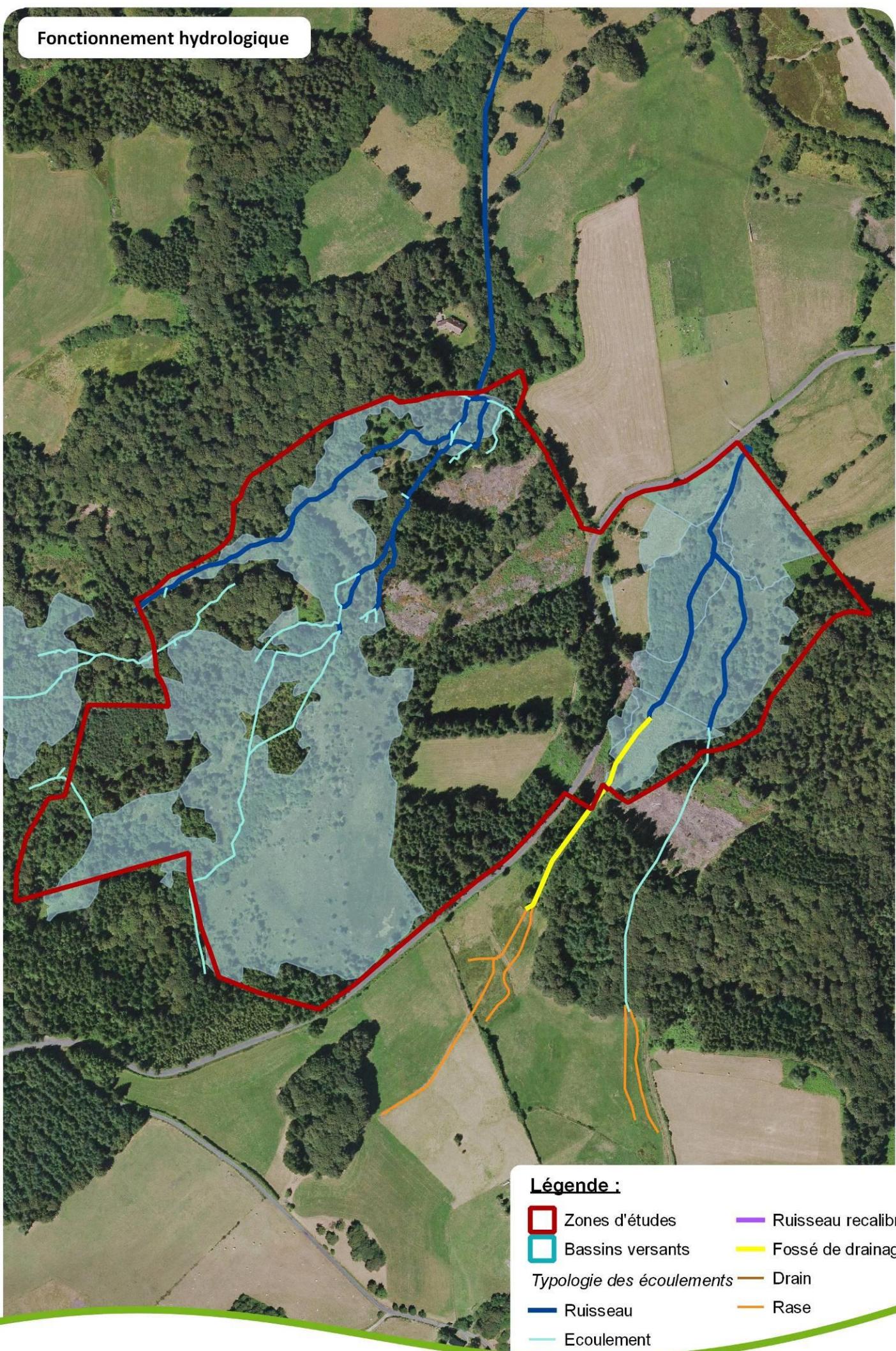
### Légende :

- Zones d'études
- Bassins versants
- Ruisseau

## Fonctionnement hydrologique

20 m  
10  
0

Fond : Ortho CRAIG Topo GEOOIS 2016, SCAN 25 IGN 2016 - Réalisation : CEN Auvergne, jeu nov 22 2018



### **III.1.4. Patrimoine culturel, historique**

La tourbe semble avoir été exploitée artisanalement. Les quelques fosses ne sont pas visibles sur le terrain.

### **III.1.5. Patrimoine naturel**

#### **Bilan des connaissances**

*Liste des inventaires ou des cartographies réalisées*

Groupe taxonomique	Nombre d'espèces	Pression d'inventaire	Commentaires (diversité, bio indice...)
<b>Faune</b>			
Odonates	12	<i>Faible</i>	Données collectées au gré des prospections sans méthodologie (C. Aubry, R.Legrand). Faible potentiel (pas d'eau libre))
Orthoptères	9	<i>Faible</i>	Données collectées au gré des prospections en 2014 sur les tourbières par C. Aubry
Lépidoptères	37	<i>Moyenne</i>	Données collectées en 2014 (C. Aubry) et recherche des espèces patrimoniales en 2016 (A. Soissons). Fort potentiel
Amphibiens	3	<i>Faible</i>	Données collectées au gré des prospections
Reptiles	3	<i>Faible</i>	Données collectées au gré des prospections
Oiseaux	24	<i>Faible</i>	Données collectées au gré des prospections sans méthodologie.
Mammifères	4	<i>Faible</i>	Données collectées au gré des prospections
<b>Flore/champignons</b>			
Flore supérieure	137	<i>Moyenne</i>	Inventaire en 2007 (V.Légé) et 2014 (C. Aubry)
Bryophytes	28	<i>Moyenne</i>	Inventaire des sphagnes en 2005 par A. Royaud et C. Aubry en 2014
Lichens	5	<i>Faible</i>	Enquête participative DREAL Auvergne en 2016
Habitats		<i>Moyenne</i>	Cartographie d'habitats en 2016

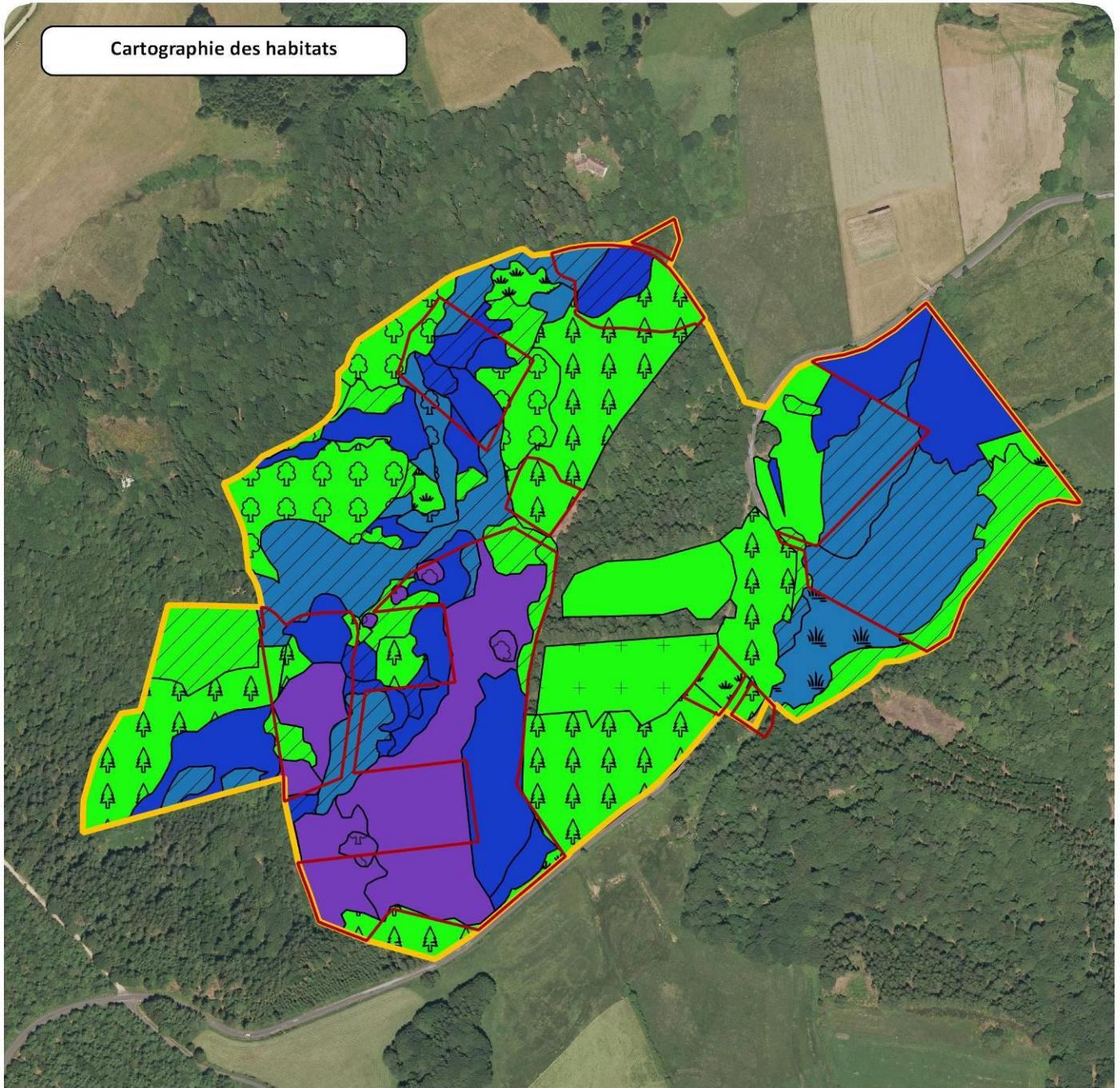
Les données brutes ou la liste des espèces par site ne sont pas extraites dans ce plan de gestion thématique concernant 16 sites différents. La liste par site peut être consultée ou extraite sous SICEN avec une intégration régulière des données les plus récentes.

Liste des habitats naturels cartographiés en 2015 :

Code EUNIS	Libellé EUNIS	Surface (ha)	% des unités écologiques
D1.11	Tourbières hautes actives, relativement peu dégradées	0,00	0,0%
E2.1	Pâturegnes permanents mésotropes et prairies de post-pâturage	1,31	7,6%
E2.6	Prairies améliorées, réensemencées et fortement fertilisées, y compris les terrains de sport et les pelouses ornementales	0,87	5,1%
E3.42	Prairies à [Juncus acutiflorus]	0,00	0,0%
E3.45	Prairies de fauche récemment abandonnées	0,50	2,9%
E3.51	Prairies à [Molinia caerulea] et communautés apparentées	3,11	18,0%
E3.52	Prairies à [Juncus squarrosus] et gazons humides à [Nardus stricta]	0,00	0,0%
E3.512	Prairies acidoclines à Molinie bleue	1,06	6,1%
E5.3	Formations à [Pteridium aquilinum]	0,47	2,7%
F3.14	Formations tempérées à [Cytisus scoparius]	0,02	0,1%
F9.2	Saussaies marécageuses et fourrés des bas-marais à [Salix]	3,57	20,7%
FA	Haies	0,03	0,2%
G1.52	Aulnaies marécageuses sur tourbe acide	0,00	0,0%
G1.62	Hêtraies acidophiles atlantiques	0,00	0,0%
G1.9111	Boulaies humides	0,00	0,0%
G3.E	Forêts de conifères tourbeuses némorales	0,18	1,1%
G3.F	Plantations très artificielles de conifères	5,27	30,5%
G5.61	Prébois caducifoliés	0,00	0,0%
G5.63	Prébois de conifères	0,85	4,9%
	<b>TOTAL</b>	<b>17,25</b>	<b>100,0%</b>

**Carte 45 : Tourbière de l'Eclache et des Vergnes : Cartographie des habitats**

## Cartographie des habitats



### Légende

  Zone de maîtrise foncière

  Zone d'étude

### Série des zones humides ombrotropes

- 51.1 - Tourbières hautes à peu près naturelles
- 44.A2 - Bois tourbeux de Pins sylvestres

### Série des zones humides oligotrophes soligènes

- 37.31 - Prairies à Molinie et communautés associées
- 37.32 - Prairies à Junc rude et pelouses humides à Nard
- 44.92 - Saussaies marécageuses

### Série des zones humides mésotrophes soligènes

- 37.22 - Prairies à Junc acutiflore
- 37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes
- 41.B11 - Bois de Bouleaux humides
- 44.91 - Bois marécageux d'Aulnes

### Série mésophile acidiphile du collinéen supérieur

- 38.1 - Pâtures mésophiles
- 31.841 - Landes médio-européennes à *Cytisus scoparius*
- 31.86 - Landes à Fougères
- 31.8D - Recrûs forestiers caducifoliés
- 31.8G - Prébois de résineux
- 84.2 - Bordures de haies
- 41.12 - Hêtraies atlantiques acidiphiles
- 83.31 - Plantations de conifères
- 81 - Prairies améliorées



0 50 m

### III.1.6 Activités économiques

**Liste des activités économiques :**

Activité recensée dans le site	Description	Intervenant
<b>Activité agricole</b>	<p>Le site n'était plus fauché et pâturé depuis 1998 sauf une fauche exceptionnelle en 2007 par M. Devedeux sur la parcelle AV 158.</p> <p>Un contact récent avec un jeune agriculteur (M. Ballot) a permis de revoir des modalités de pâturage sur les zones humides non tourbeuses (AV 157 et 158). Le pâturage prévu est un pâturage estival avec plusieurs races de vaches (Salers, Charolaise, Normande, Holstein, Aubrac). M. Ballot pâture également la parcelle AR 92. Après des tests avec deux Highlands. Ce type de vaches devrait pâtrer les parcelles de l'Eclache et des Vergnes.</p>	GAEC Ballot/Guillot, M. Ballot Damien depuis 2017 Heume le Franc 63210 Heume l'Eglise
<b>Activité forestière</b>	<p>Le nord du site a été exploité par la coupe à blanc de plusieurs petites parcelles forestières d'ASF en 2013 par l'intervention d'une coopérative forestière.</p> <p>Le site borde à l'Est et au Sud la forêt sectionale des Olmes.</p>	Coopérative forestière  ONF
<b>Activité cynégétique</b>	Chasse du Chevreuil, Sanglier par battue. Chasse également du Lièvre et de la Bécasse des bois	Société de Chasse de Prondines
<b>Activité routière</b>	RD 61	Conseil Départemental, service des routes
<b>Activité Réseau électrique</b>	<p>Une ligne électrique de moyenne tension HTA est située dans la zone des vergnes avec l'implantation de 7 poteaux électriques. Cette ligne en mauvais état nécessite une réfection.</p>	Enedis

## III.2 EVALUATION DE LA VALEUR PATRIMONIALE

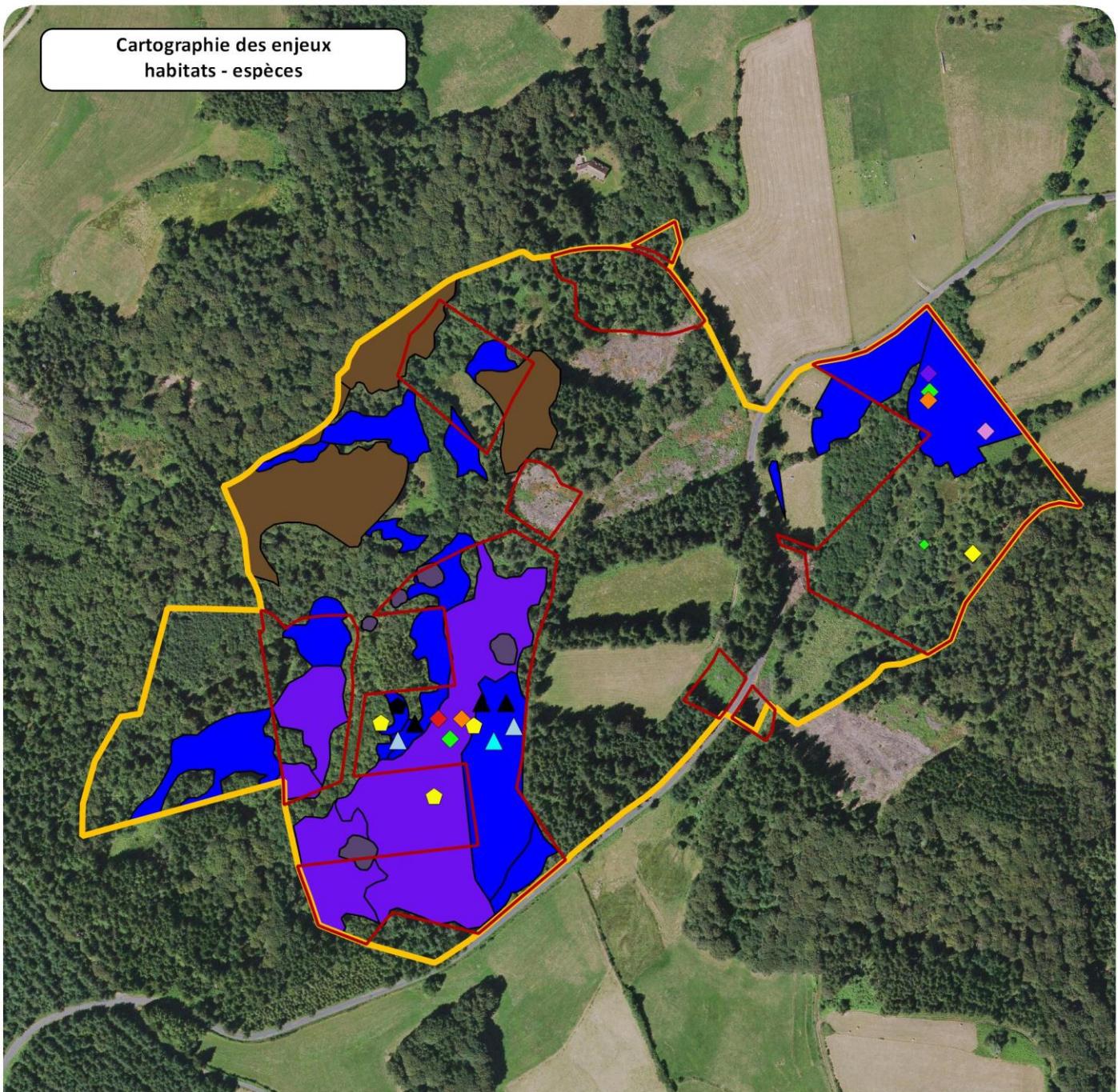
---

### III.2.1. Habitats à enjeux

Code Natura 2000	Libellé Natura 2000	Surface (ha)	Proportion des habitats cartographiés
6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	0,06	0,4%
7110	Tourbières hautes actives	3,22	18,6%
91D0	Tourbières boisées	1,28	7,4%
9120	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion roburi-petraeae ou Ilici-Fagenion)	1,87	10,9%
		6,43	37,3%

*Carte 46 : Tourbière de l'Eclache et des Vergnes : Cartographie des enjeux habitats et espèces*

Cartographie des enjeux  
habitats - espèces



Légende

Zone de maîtrise foncière

Zone d'étude

**Habitats d'intérêt communautaire**

6410 - Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux

7110 - Tourbières hautes actives

9120 - Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus

91D0 - Tourbières boisées

**Espèces à enjeux**

◆ Calopteryx (Calopteryx virgo meridionalis)

◆ Criquet ensanglé (Stethophyma grossum)

◆ Criquet palustre (Pseudochorthippus montanus)

◆ Cuivré de la Bistorte (Lycaena helle)

◆ Cuivré des marais (Lycaena dispar)

◆ Criquet verte échine (Chorthippus dorsatus)

◆ Decticelle des bruyères (Metrioptera brachyptera)

◆ Lézard vivipare (Zootoca vivipara)

◆ Vipère péliade (Vipera berus)

◆ Bécassine des marais (Gallinago gallinago)

△ Grand corbeau (Corvus corax)

▲ Pic noir (Dryocopus martius)



### III.2.2. Flore à enjeux

Espèces	Dernière date d'observation	Abondance	Observateur	Source	Statut				
					LRR	LRN	PN	PR	DH
<i>Lobaria pulmonaria</i> 	29/02/2016	3 pieds sur un hêtre, station relictuelle menacée par des coupes	Romain Legrand	CEN Auvergne					

DH : Directive Habitat (annexe II, IV ou V) – PN : Protection nationale (annexe I ou II) – PR : Protection régionale

LRN : Liste Rouge Nationale (CR : en danger critique d'extinction, EN : en danger, VU : vulnérable)

LRR : Liste rouge Régionale (CR : en danger critique d'extinction, EN : en danger, VU : vulnérable)

L'espèce mentionnée est l'une des espèces caractéristiques de l'enquête participative de la DREAL Auvergne Rhône Alpes.

A noter également sur le site la présence de 3 espèces de Sphaignes, considérées comme quasi-menacées selon la liste rouge régionale : *Sphagnum auriculatum*, *S. cuspidatum*, *S. palustre*

### III.2.3. Faune à enjeux

Nom latin	Nom vernaculaire	Dernière date d'observation	Abondance	Observateur	Source	Espèce menacée		Espèce protégée	Espèce liée à un programme de protection								
						LRR	LRN	LRE	LRW	PR	PN	ZNIEFF	DBA	PNA	TVB	SCAP	DH
<i>Lépidoptères</i>																	
<i>Lycaena dispar</i>	Cuivré des marais	24/08/2016	Non déterminé	Aurélie Soissons	CEN Auvergne					X	LA						II,IV
<i>Lycaena helle</i>	Cuivré de la Bistorte	17/05/2014	Fréquent dans le site	Christophe Aubry	CEN Auvergne		EN			X	AD	X	(AUV)	1+		II,IV	
<i>Reptiles</i>																	
<i>Vipera berus</i>	Vipère péliade	06/07/2010	fréquente dans le site	Legé Vincent, Legrand Romain	CEN Auvergne			DE		X							IV
<i>Oiseaux</i>																	
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	2007		Vincent Legé	CEN Auvergne					X							
<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais	2007	Individu isolé, migration	Vincent Legé	CEN Auvergne	CR	CR					X					1+

#### Légende :

**LR** : Liste Rouge **R**-Régionale, **N**- Nationale, **E**-européenne, **W**-Mondiale.

**P** : Protection **N**- Nationale **R**-Régionale

**DH** : Directive-Habitat (annexe II, IV)  
disjointe

**ZNIEFF** : espèces déterminantes : **LA** : Espèces en limite d'aire **AD** : Espèces en aire

**DBA** : diagnostic biodiversité auvergne  
déclinaison Auvergne)

**PNA** : espèce bénéficiant d'un plan d'action national : N (nationale) et Auv (complément

**TVB** : Trame verte et bleue : Auv : retenu pour Auvergne, (AR) : autre région  
régionale non validée)

**SCAP** : Schéma de cohérence des aires protégées N (liste nationale 1+), Auv (proposition

*les données signalées entre parenthèses sont des données provisoires non validées*

#### **III.2.4. Paysages**

La tourbière de l'Eclache est une vaste clairière dans un contexte forestier dense et dominée par des essences de conifères. Elle constitue un point d'attrait visuel le long de la RD 61. Ce site est particulièrement distinct à l'automne avec ses couleurs vives en particulier des graminées. Il constitue un paysage assez caractéristique des Combrailles et qui se raréfie compte tenu du contexte de déprise agricole. Il faut également noter la présence d'un Hêtre remarquable situé au nord du site.

#### **III.2.5. Géodiversité**

Le site ne fait pas partie des 120 sites géologiques majeurs en Auvergne recensés dans le cadre du diagnostic du patrimoine géologique en Auvergne (DIPAGE). Néanmoins, le site fait partie des 40 tourbières inventoriées en Auvergne en 1999 au complément des 150 tourbières inventoriés dans le cadre du life « Tourbières de France ».

## CONCLUSION

### Conflits d'usages possible pour:

**Activité agricole :** pas de problèmes majeurs. Aménagements pastoraux à prévoir (clôtures) sur les Vergnes. Activité à encadrer par un accord agricole (convention puis bail à clauses environnementales).

**Activité forestière :** pas de problèmes majeurs sur les parcelles maîtrisées. Coupe forestière à blanc à éviter sur l'aval de la tourbière des Sagnes.

**Activité cynégétique :** pas de problèmes particuliers.

**Activité routière :** pas de problèmes particuliers. Panneautage « site naturel préservé » à prévoir le long de la route. Passage tracteur à prévoir à l'Eclache sur le fossé routier

**Transports d'énergie :** Il est recommandé de réaliser les travaux de réfection de la ligne électrique en privilégiant une solution alternative en déplaçant cette ligne sur le tracé de la route

## **SECTION 3. FICHE DESCRIPTIVE DE L'ENTITE**

### **« MARAIS DE L'ETANG DE FARGES »**

#### **III.1 ETAT DES LIEUX SPECIFIQUE DE L'ENTITE**

---

Ce site est constitué de l'étang de Farges et ses rives constituées de zones humides variées. L'intervention du CEN porte sur une parcelle forestière de 5 hectares.



**Marais de l'étang de Farges : Vue sur l'étang de Farges et sa bordure tourbeuse**



**Marais de l'étang de Farges : Vue sur la parcelle ZI 37 du CEN Auvergne**

### **III.1.1. Evolution historique de l'entité**

#### ***Historique***

Les premières mentions de l'étang datent de 1698. Celui-ci a été aménagé dans les années 1970, et en 2008 par la création d'un sentier faisant le tour du site.

En 1813 (cadastre napoléonien), le site était à priori pâturé autour de l'étang. Les nombreux clichés photographiques depuis 1946 jusque dans les années 1990 montrent un site fortement pâturé où l'arbre est rare.

Quelques parcelles se couvrent d'arbres progressivement au point de former des parcelles forestières comme la parcelle ZI 37.

#### ***Chronologie de l'implication du Conservatoire***

2014 : acquisition de la parcelle ZI37 et cartographie des habitats, rédaction d'une notice de gestion

2015 : recherche de *Maculinea alcon*

2018 : marathon naturaliste sur le site

### III.1.2. Aspects fonciers, maîtrise d'usage, infrastructure

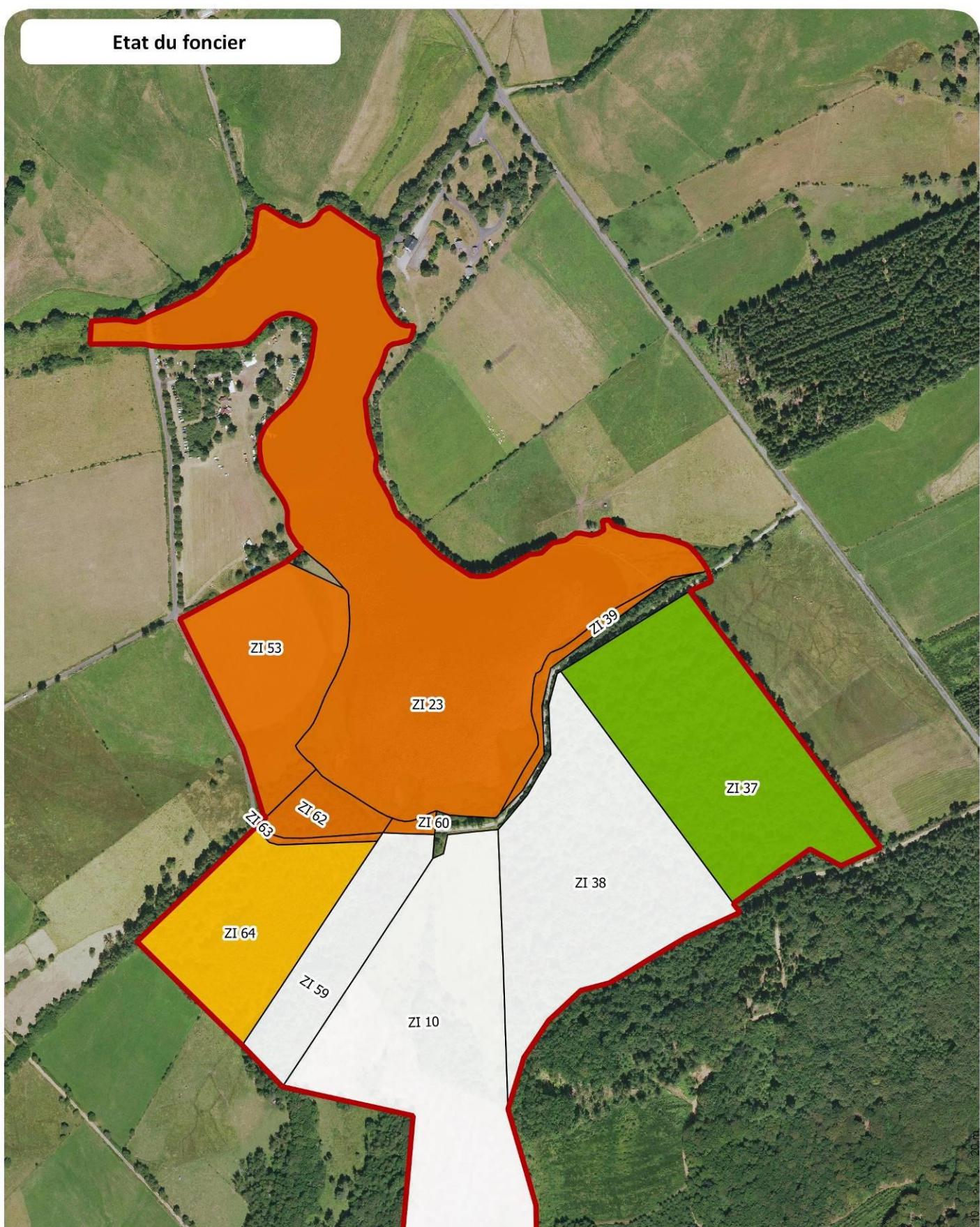
Foncier sur « le marais de l'étang de Farges » :

*Carte 47 : Marais de l'étang de Farges : Etat du foncier*

Commune	Parcelle	Surface cadastrale (ha)	Type de maîtrise et surface maîtrisée (ha)			Surface de zone humide (ha)	Propriétaire	Date et durée	Origine	Accord agricole	Destination envisagée
			Acquisition	Location	Convention						
Saint-Germain-Pres-Hermen	ZI 37	4,8347	4,8347			3,6459	CEN Auvergne				Aucune
	ZI 23	12,5000				11,1254	Commune De Saint Germain Pres Herment			Convention de gestion à négocier	
	ZI 39	0,2787				0,2776					
	ZI 53	2,5368				0,2067					
	ZI 60	0,0834				0,0625					
	ZI 62	0,5428				0,5443					
	ZI 63	0,1147				0,0215					
	ZI 64	2,6463				0,7074					
	ZI 10	6,4440				2,8230	Mme Donnat Liliane				
	ZI 38	4,9681				3,4480	M. Mestas Philippe				
	ZI 59	1,6646				0,7017	Mme Sibial Annie				
<b>Total</b>		<b>36,6141</b>	<b>4,8347</b>			<b>23,5640</b>					
<b>Surface maîtrisée</b>		<b>4,8347</b>									

## Etat du foncier

Fond : Ortho CRAIG Topo GEODIS 2016, SCAN 25 IGN 2016 - Réalisation : CEN Auvergne, jeu nov. 22 2018



### Légende :

<input type="checkbox"/>	Zones d'études	Propriétaire	
<input type="checkbox"/>	Gestion CEN Auvergne	ASF	Sectional
	Convention	Société des eaux de Volvic	Communal
	Bail	Minsitère de la défense	Autre personne morale
<input type="checkbox"/>	Acquisition	Etat - Domaines	Personne privée

### **III.1.4. Hydrologie, Hydrogéologie, hydrographie**

La commune de Saint-Germain près Herment possède **335,5 hectares de zones humides**. Le site d'étude représente donc 17 % des zones humides inventoriées sur cette commune.

Le bassin versant topographique sur cette zone **représente 214 hectares**. Le site correspond à une cuvette sur un plateau où une l'installation d'une digue a permis la création d'un étang. La parcelle du CEN est une alimentation diffuse de l'étang. L'étang forme un plan d'eau de niveau stable de 12,5 hectares, formant en aval de la digue le ruisseau de Farges.

Une source ferrugineuse est située sur la parcelle ZI59.

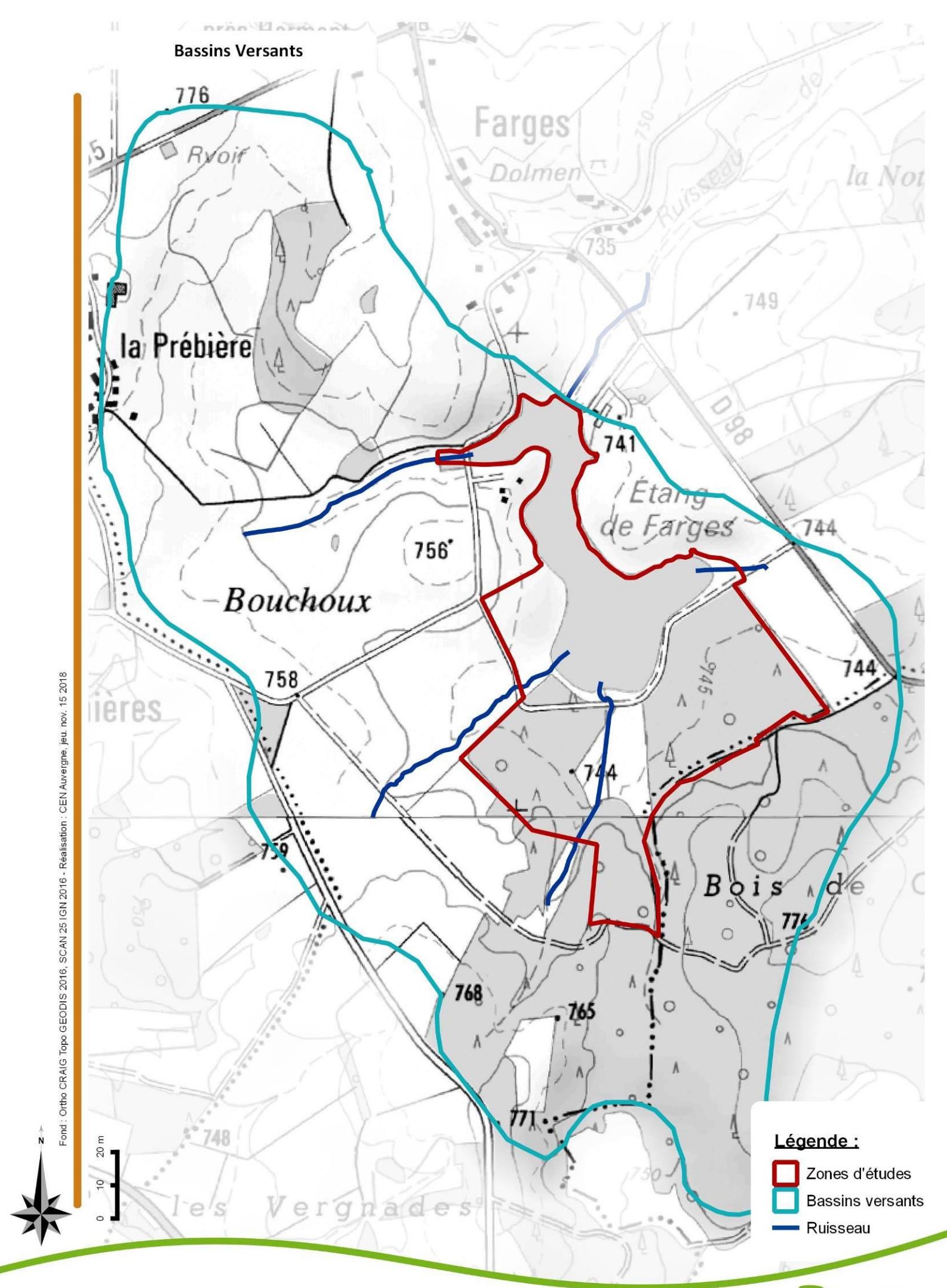
Les sondages réalisés indiquent que la parcelle du CEN possède des gleys (réductisols) argilo-limono-sableux probablement issus de dépôt de particules fines dans les points bas.

Les zones humides bordant directement l'étang sont en bon état de conservation. Les parcelles humides plus éloignés et concernées par une activité agricole sont constitués de nombreux réseaux de fossés superficiels de près de 7 700 ml.

***Carte 48 : Marais de l'étang de Farges : Bassin versant***

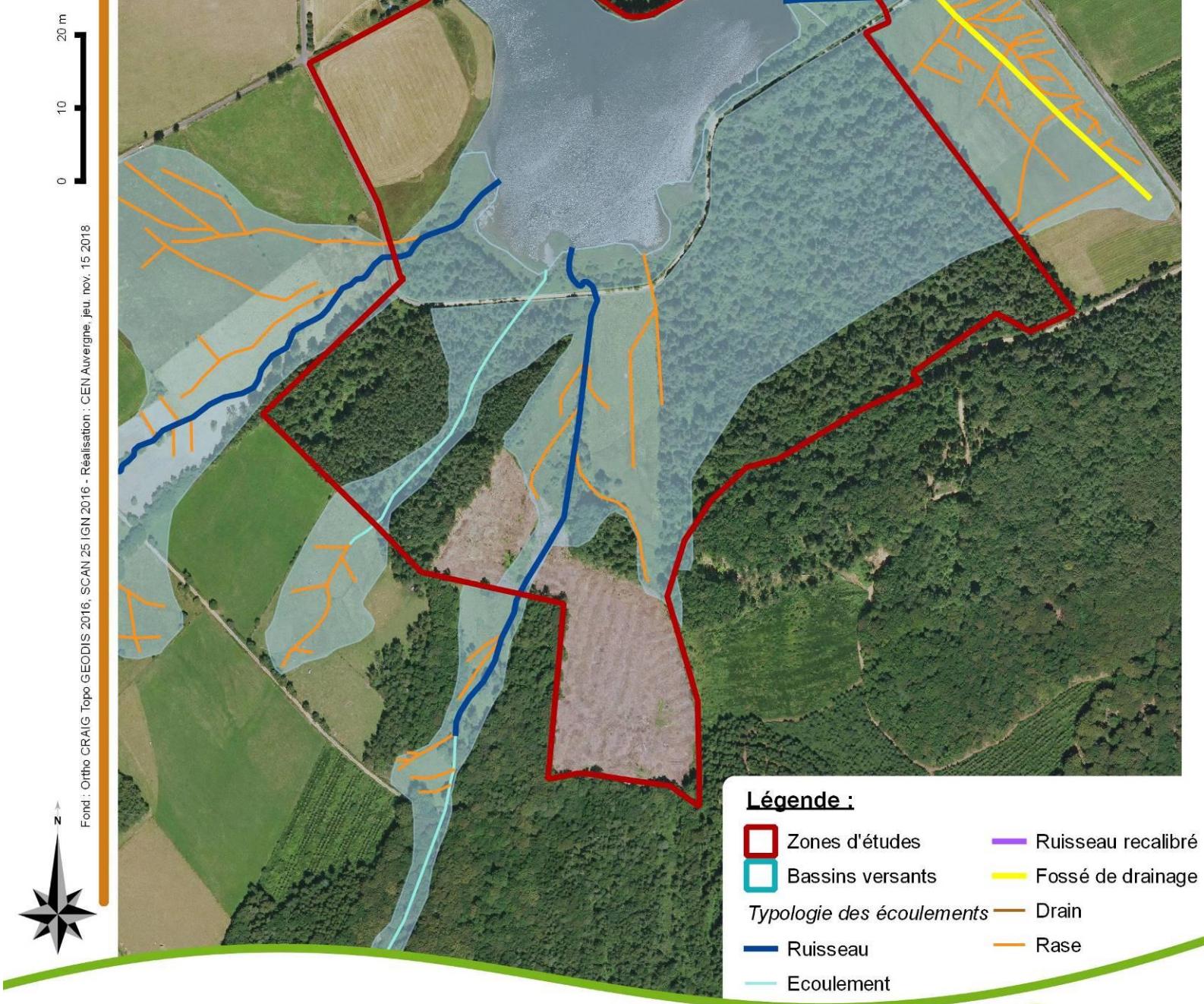
***Carte 49 : Marais de l'étang de Farges : Fonctionnement hydrologique***

## Bassins Versants



Plan de Gestion - Marais des Combrailles  
- Marais de l'Etang de Farges -

## Fonctionnement hydrologique



Plan de Gestion - Marais des Combrailles  
- Marais de l'Etang de Farges -

### **III.1.3. Patrimoine culturel, historique**

Il n'existe aucun élément historique particulier sur la parcelle du CEN, par contre le lieu est riche par l'historique de l'étang (digue, allée de chênes multicentenaires) et d'un dolmen situé au nord du site.

### **III.1.4. Patrimoine naturel**

#### **Bilan des connaissances**

*Liste des inventaires ou des cartographies réalisées*

Groupe taxonomique	Nombre d'espèces	Pression d'inventaire	Commentaires (diversité, bio indice...)
<b>Faune</b>			
Odonates	10	Moyenne	Inventaire en 2018 par R. Legrand lors du marathon naturaliste
Orthoptères	0	Nulle	
Lépidoptères	7	Faible	Données collectées au gré des prospections de 2015 à 2018 notamment à la recherche de Maculinea alcon en 2015
Amphibiens	3	Faible	Données collectées au gré des prospections en 2018
Reptiles	1	Faible	Donnée transmise par M. Aussanneau
Oiseaux	13	Moyenne	Données collectées au gré des prospections de 2016 à 2018
Mammifères	4	Faible	Données collectées au gré des prospections et à la recherche du Campagnol amphibia en 2016
<b>Flore/champignons</b>			
Flore supérieure	177	Bonne	Données collectées au gré de la cartographie d'habitats en 2014 et lors du marathon naturaliste en 2018
Bryophytes	0	Nulle	
Lichens	0	Nulle	
Habitats		Moyenne	Cartographie d'habitats avec quelques relevés en 2014

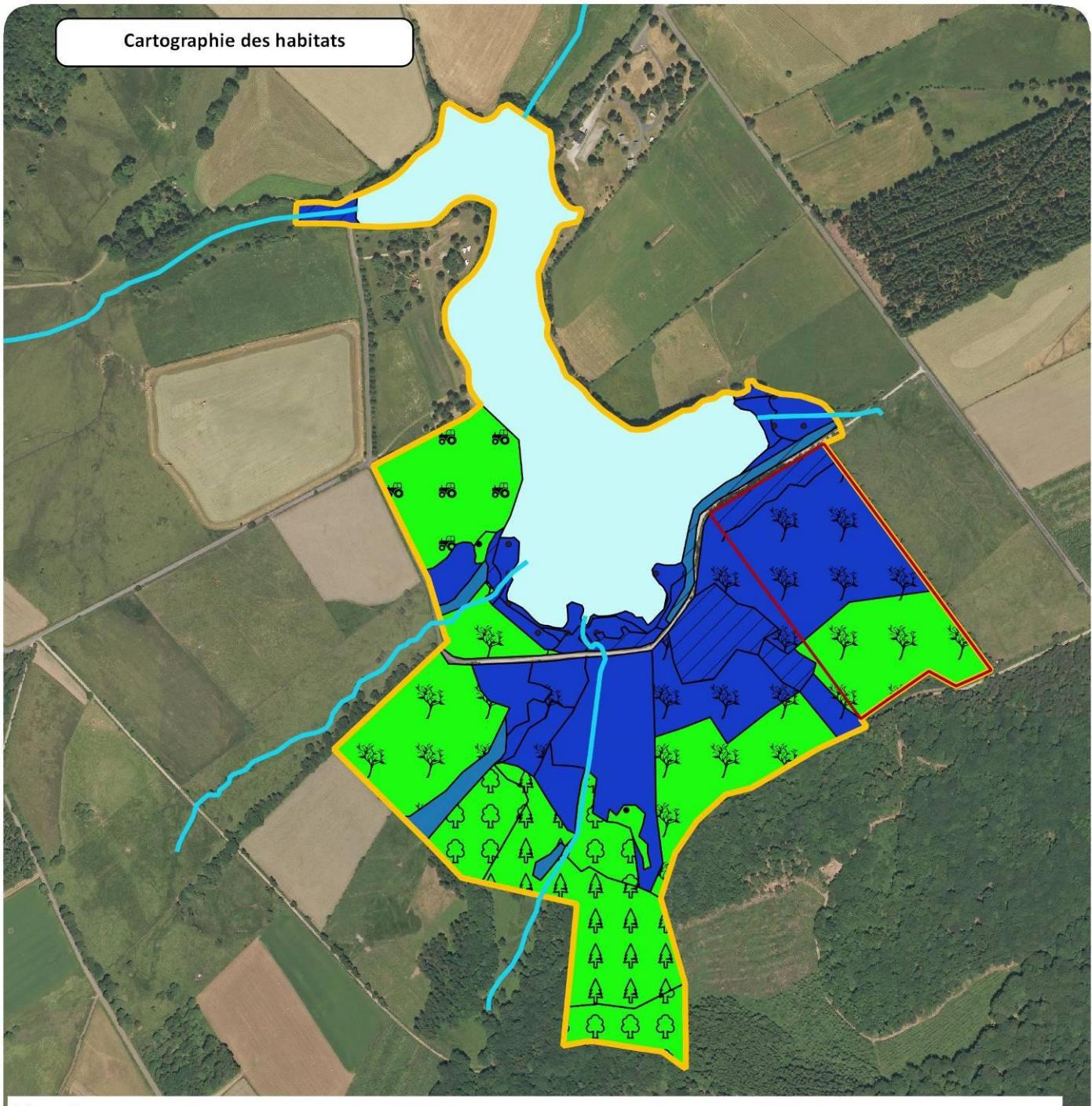
Les données brutes ou la liste des espèces par site ne sont pas extraites dans ce plan de gestion thématique concernant 16 sites différents. La liste par site peut être consultée ou extraite sous SICEN avec une intégration régulière des données les plus récentes.

***Carte 50 : Marais de l'étang de Farges : Cartographie des habitats***

Liste des habitats naturels cartographiés en 2014 :

Code EUNIS	Libellé EUNIS	Surface (ha)	% des unités écologiques
C1.1	Lacs, etangs et mares oligotrophes permanents	10,05	27,7%
C3.247	Communautes à Preles des eaux	0,5	1,4%
D2.39	Radeaux de Menyanthes trifoliata et de Potentilla palustris	0,62	1,7%
E1.7	Pelouses sèches, acides et neutres fermées non-méditerranéennes	0,18	0,5%
E2.22	Prairies de fauche planitaires subatlantiques	2,04	5,6%
E3.41	Prairies atlantiques et subatlantiques humides	1,36	3,8%
E3.51	Prairies à Molinia caerulea et communautés apparentées	0,51	1,4%
E3.512	Prairies acidoclines à Molinie bleue	1,6	4,4%
F9.2	Saussaies marécageuses et fourres des bas-marais à Salix	1,99	5,5%
G1.62	Hêtraies acidophiles atlantiques	0,86	2,4%
G1.8	Boisements acidophiles dominés par Quercus	4,56	12,6%
G1.82	Hêtraies-chênaies acidophiles atlantiques	1,36	3,8%
non codé	Pinèdes-boulaies marécageuses mésotrophes	0,65	1,8%
G1.9111	Boulaies humides	0,36	1,0%
G3.42	Pinedes à Pinus sylvestris medio-européennes	6,57	18,1%
G3.F21	Plantations d'épicéas, de sapins, de mélèzes, de sapins de douglas, de cèdres exotiques	2,57	7,1%
J1	Batiments des villes et des villages	0,44	1,2%
	<b>TOTAL</b>	<b>36,22</b>	<b>100,0%</b>

## Cartographie des habitats



### Légende

  Zone de maîtrise foncière

  Zone d'étude

#### Série des zones humides mésotrophes soligènes

37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques

41.B11 - Bois de Bouleaux humides

#### Série des zones humides oligotrophes soligènes

37.31 - Prairies à Molinie et communautés associées

54.531 - Tourbières tremblantes acidicycliques à Carex rostrata

53.147 - Communautés de Prêles d'eau

44.92 - Saussaies marécageuses

44.A - Forêts marécageuses de Bouleaux et de Conifères

#### Série mésophile acidiphile du collinéen supérieur

35.1 - Pelouses atlantiques à Nard raide

38.22 - Prairies de fauche des plaines médo-européennes

42.5 - Forêts de Pins sylvestres

41.12 - Hêtraies atlantiques acidiphiles

41.52 - Chênaies acidiphiles atlantiques à Hêtres

83.31 - Plantations de conifères

#### Autres habitats non rattachés à une série

22.1 - Eaux douces

41.5 - Pinèdes acidiphiles à Molinie



0 50 m

### **III.1.6 Activités économiques**

**Liste des activités économiques :**

<b>Activité recensée dans le site</b>	<b>Description</b>	<b>Intervenant</b>
<b>Activité agricole</b>	La parcelle ZI 10 est pâturee (ânes, chevaux) et fauchée La parcelle ZI 53 est fauchée	
<b>Activité sylvicole</b>	Malgré quelques parcelles boisées (ZI64), la gestion forestière est très limitée. La parcelle du CEN n'a jamais été exploitée.	Section, Commune
<b>Activité halieutique</b>	Pêche de jour et de nuit. De mi-mars à mi-décembre. Carnassiers (Brochets, Sandres), Truites, Carpes et poissons blancs	Commune
<b>Activité cynégétique</b>	Inconnue	Commune
<b>Activité de randonnée</b>	Le PR faisant le tour de l'étang est inscrit au PDIPR. Durée : 1h15, Longueur : 4,5km, Balisage Bleu	Département, Balirando
<b>Activité routière</b>	Voie communale en bordure de la parcelle. Passage des engins agricoles et véhicules des pêcheurs	Commune

## III.2 EVALUATION DE LA VALEUR PATRIMONIALE

---

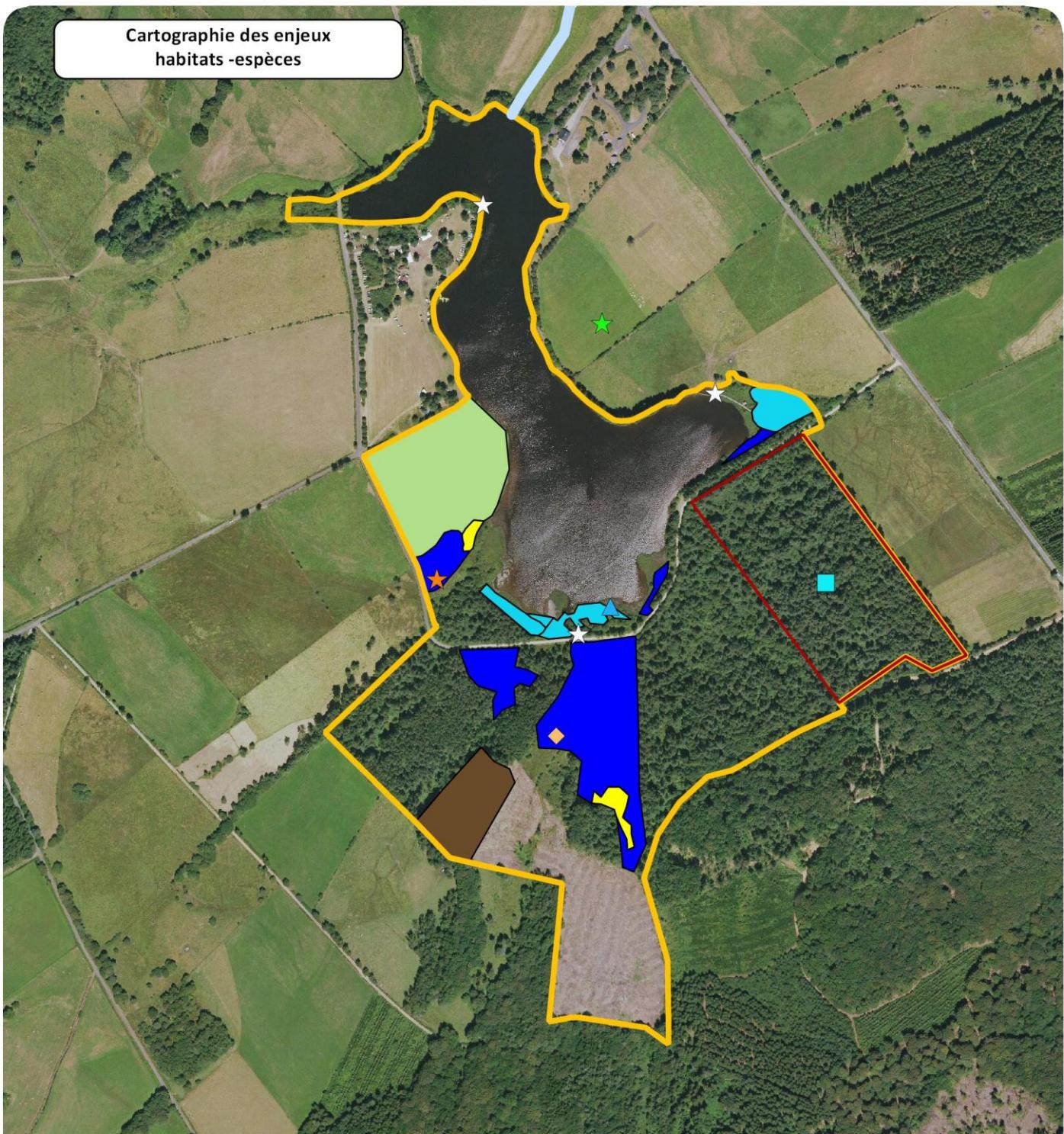
### III.2.1. Habitats à enjeux

Code N2000	Libellé N2000	Surface (ha)	Pourcentage ddes habitats cartographiés
6230*	Formations herbeuses a Nardus, riches en especes, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	0,18	0,50%
6410	Prairies a Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	2,11	5,82%
7140	Tourbières de transition et tremblantes	0,62	1,71%
9120	Hetraies atlantiques acidophiles a sous-bois a Ilex et parfois Taxus	0,86	2,40%
	<b>TOTAL</b>	<b>3,77</b>	<b>10,43%</b>

**Carte 51 : Marais de l'étang de Farges : Cartographie des enjeux habitats et espèces**

L'habitat de prairies paratourbeuses du 6410 semble montrer une certaine originalité sur ce site, au même titre que sur le Camp de Bourg Lastic, car il se rapproche, au regard de la présence de certaines espèces, des bas-marais alcalins. Ce constat est lié au substrat géologique de nature plutôt argileuse, qui favorise la présence d'espèces neutroclines à neutrophiles. Cela confère à ces végétations une richesse et une diversité spécifique beaucoup plus importante que sur substrats cristallins, avec une moyenne de 40 espèces par relevé phytosociologique. Ce type de végétation est d'ailleurs à rechercher dans le bassin sédimentaire Messeix-Pontaumur.

Cartographie des enjeux  
habitats -espèces



**Légende**

- Zone de maîtrise foncière
- Zone d'étude

**Habitats d'intérêt communautaire**

- 6230 - Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes
- 6410 - Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux
- 6510 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude
- 7140 - Tourbières de transition et tremblantes
- 9120 - Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à *Ilex* et parfois à *Taxus*

Fond : ORTHO CRAIG topodGéodis 2014  
Réalisation : CEN Auvergne, mai 2015

0 50 m

**Espèces à enjeux**

- ★ Flûteau nageant (*Luronium natans*)
- ★ Littorelle à une fleur (*Littorella uniflora*)
- ★ Laîche blonde (*Carex hostiana*)
- Campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*)
- ▲ Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*)
- ◆ Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*)
- Loutre d'Europe

### III.2.2. Flore à enjeux

Espèces	Dernière date d'observation	Abondance	Observateur	Source	Statut				
					LRR	LRN	PN	PR	DH
<i>Carex hostiana</i>	24/06/2016		S. Pouvaret	CEN Auvergne	EN				
<i>Luronium natans</i>	24/06/2016	Point d'abreuvement au niveau de l'étang	S. Pouvaret		NT	NT	X		II, IV
<i>Littorella uniflora</i>	01/07/2018	Plusieurs bandes sur les rives en aval de l'étang	T. Dalbavie, R.Legrand				X		

La majorité des espèces à enjeu sont localisées sur les rives de l'étang. On notera également la présence de l'Arnica sur la parcelle ZI 53 et de *Bryum pseudotriquetrum*, espèces peu communes dans les Combrailles. La dernière est une mousse plutôt inféodée aux bas-marais alcalins, trouvée en présence de *Carex hostiana*, elle-même présente dans ce type de milieu.

Il faut aussi mentionner la présence de la Gentiane pneumonanthe (plus de 250 pieds).

### III.2.3. Faune à enjeux

Nom latin	Nom vernaculaire	Dernière date d'observation	Abondance	Observateur	Source	Espèce menacée				Espèce protégée	Espèce liée à un programme de protection						
						LRR	LRN	LRE	LRW		PR	PN	ZNIEF F	DBA	PNA	TVB	SCAP
<b>Lépidoptères</b>																	
<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la succise	25/05/2018	Nombreux sur ZI 10	M. Aussanneau						X				(AUV)		II	
<b>Reptiles</b>																	
<i>Vipera berus</i>	Vipère péliade	25/05/2018		M. Aussanneau		DE						AD		(Auv)			
<b>Oiseaux</b>																	
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	01/07/2018	1 chanteur	Legrand Romain	CEN Auvergne	VU	VU			X							
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	01/07/2018	1 individu, visiteur	Legrand Romain						X	X					I	
<i>Alcedo atthis</i>	Martin pêcheur	03/08/2016	1 individu	Roubinet Céline		VU	VU	VU		X	X					I	
<b>Mammifères</b>																	
<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	17/08/2015		Legé Vincent						X	X		X	AUV		II	

#### Légende :

**LR** : Liste Rouge **R**-Régionale, **N**- Nationale, **E**-européenne, **W**-Mondiale.

**P** : Protection **N**- Nationale **R**-Régionale

**DH** : Directive-Habitat (annexe II, IV)  
disjointe

**ZNIEFF** : espèces déterminantes : **LA** : Espèces en limite d'aire **AD** : Espèces en aire

**DBA** : diagnostic biodiversité auvergne  
déclinaison Auvergne)

**PNA** : espèce bénéficiant d'un plan d'action national : N (nationale) et Auv (complément

**TVB** : Trame verte et bleue : Auv : retenu pour Auvergne, (AR) : autre région  
régionale non validée)

**SCAP** : Schéma de cohérence des aires protégées N (liste nationale 1+), Auv (proposition

**L'Azuré des mouillères** n'a pas été trouvé sur le site en 2015 malgré une présence importante de Gentiane pneumonanthe. Néanmoins une station située à 2 kilomètres sur la même commune a été découverte. Il n'est pas impossible qu'en fonction des conditions climatiques et des activités agricoles, que l'Azuré des mouillères soit présent également sur ce site.

#### **III.2.4. Paysages**

**L'étang de Farges** avec ses 12,5 ha fait partie des étangs historiques des Hautes-Combrailles. Il constitue un paysage assez caractéristique et l'un des points d'attrait paysager de la région d'Herment même s'il n'est visible que lorsque l'on est proche de sa digue ou de ses rives. Les quelques prairies environnantes, sa végétation rivulaire, ou son tremblant tourbeux en queue d'étang ajoutent à ce paysage d'étang une diversité supplémentaire. Sa digue par ailleurs constituée de quelques alignements de Chênes pédonculés multi centenaires est d'un fort intérêt.

La parcelle du CEN n'a par contre pas d'intérêt paysager.

#### **III.2.5. Géodiversité**

Le site ne fait pas partie des 120 sites géologiques majeurs en Auvergne recensés dans le cadre du diagnostic du patrimoine géologique en Auvergne (DIPAGE).

### **CONCLUSION**

#### **Conflits d'usages possible pour:**

**Activité agricole :** Le pâturage en fin d'été ou la fauche ne sont pas favorable à l'Azuré des mouillères. Un point d'abreuvement est également sur piétiné menaçant la station de Fluteau nageant.

**Activité sylvicole :** pas de problème particulier.

**Activité halieutique :** pas de problème particulier en dehors d'une fauche de la végétation sur quelques portions de rive de l'étang

**Activité cynégétique :** pas de problèmes particuliers.

**Activité routière :** Forte utilisation des véhicules à moteur autour de l'étang. **Dérangement important**

## SECTION 3. FICHE DESCRIPTIVE DE L'ENTITE

### « VAL D'AMBENE – PRE DU BOIS »

#### III.1 ETAT DES LIEUX SPECIFIQUE DE L'ENTITE

Ce site est un ensemble de prairies humides de 10 hectares longeant le ruisseau de l'Ambène sur près de 600 mètres. L'ensemble est coupé en deux entités par l'autoroute A89 où le ruisseau traverse le remblai autoroutier par un passage adapté pour la Loutre.



Val d'Ambène – Pré du bois

### **III.1.1. Evolution historique de l'entité**

#### ***Historique***

Depuis 1826 (cadastre napoléonien), le site a fortement évolué. Le site était désigné sous forme de pré alors que les alentours étaient des pâtures ou des cultures.

Le cours d'eau actuel (l'Ambène) était en 1826 formé de deux bras dont l'un jouxté un moulin alimenté par ailleurs par un plan d'eau situé au nord du site. Ce bâtiment a été détruit lors de la construction de l'autoroute qui a favorisé la mise en eau d'un seul lit. Un remblai a été construit en 2003/2004 en préférence d'un pont.

#### ***Chronologie de l'implication du Conservatoire***

1999 : exploitation agricole par Eric Dubrouillet (pâturage équin)

2003 : proposition comme mesures compensatoires

2004 : pose de piézomètres, pêche de sauvetage

2003 à 2010 : Suivi hydrobiologique, hydrogéologique et hydrologique de l'Ambène et de la végétation

2005 : acquisition par la SAFER, puis rétrocession au CEN en 2009

2007 : rédaction du plan de gestion

2009 : Pose d'une clôture (mise en défens de l'aval de la parcelle)

2016 : recherche de la Pie grièche grise et du Campagnol amphibie

2017 : site de test des indicateurs Ligero, pose d'un piézomètre

**Bilan succinct des actions prévues dans le précédent plan de gestion**

	Action prévue	Année de réalisation	Estimation chiffrée, commentaires
GH 1	Clôturer les zones fragiles	2009	266 ml de clôtures, exclos de 0,48 ha
GH 2	Gérer les Saules	2017	
AD 1	Négocier une convention agricole	Non réalisé, accord oral	
AD 2	Négocier des conventions de gestion	Non réalisé	
AD 3	Faire un bilan agricole	2017	
AD 4	Evaluer et réactualiser le plan de gestion	2018	
SE 1	Suivre l'état de conservation des habitats	Non réalisé	

### III.1.2. Aspects fonciers, maîtrise d'usage, infrastructure

Foncier sur « le Val d'Ambène – Pré du bois » :

**Carte 52 : Val d'Ambène – Pré du bois : Etat du foncier**

Commune	Parcelle	Surface cadastrale (ha)	Type de maîtrise et surface maîtrisée (ha)			Surface de zone humide (ha)	Propriétaire	Date et durée	Origine	Accord agricole	Destination envisagée
			Acquisition	Location	Convention						
Charbonnières-Les-Varennes	XB 3	8,0373	8,0373			5,5929	CEN Auvergne			Accord oral Dubrouillet/Chaput	Rétrocession à la Fondation des CEN
	XL 15	2,2434	2,2434			0,4711					
	XB 4	0,2455			0,2455		ASF	06/12/2016 10 ans			
	XA 37	5,8626				2,8114	M. et Mme Comte				
	XA 39	9,8232				1,1514	M. Sahut Yves				
	XL 12	3,6285				0,8229	Mme Hénot Eveline				Possibilité de convention et d'extension du parc
	Total	29,8405	10,2807		0,2455	10,8496					
<b>Surface maîtrisée</b>			<b>10,5262</b>								

## Etat du foncier

Fond : Ortho CRAIG Topo GEOFIS 2016, SCAN 25 IGN 2016 - Réalisation : CEN Auvergne, jeu, nov. 22 2018



### Légende :

<input type="checkbox"/>	Zones d'études	Propriétaire
	Gestion CEN Auvergne	ASF
	Convention	Sectional
	Bail	Communal
	Acquisition	Société des eaux de Volvic
		Autre personne morale
		Minsitère de la défense
		Personne privée
		Etat - Domaines

### **III.1.4. Hydrologie, Hydrogéologie, hydrographie**

La commune de Charbonnières les Varennes possède **120 hectares de zones humides**. La zone d'étude concerne donc 9 % des zones humides inventoriées et les parcelles du CEN 5 %.

Le bassin versant de la zone représente une surface **de 406 ha**. Son exutoire se situe au sud-est du site vers Beaunit.

La zone d'étude et les parcelles du CEN correspondant à un vallon traversé par **le ruisseau l'Ambène** sur 800 mètres. Ce ruisseau prend naissance au sud (à 1,2 km de la zone d'étude) et au nord de Sauterre (à 600 mètres). Un affluent vient également se jeter dans l'Ambène au niveau du site en passant sous la route sous forme d'une buse.

Le ruisseau sort régulièrement de son lit en aval. Le trop-plein des bassins de décantations des eaux de l'autoroute se déversent dans l'Ambène à travers un réseau de fossés végétalisés au niveau de l'exutoire.

Les suivis hydrobiologiques effectués de 2003 à 2010 par le Laboratoire des Ponts et Chaussées, en particulier les IBGN (Indicateur Biotique Global Normalisé) sur deux stations, en amont et en aval de l'autoroute montrent une qualité d'eau **de Très Bonne à Bonne en 2010**. Les suivis piscicoles en 2010 démontrent également une recolonisation complète du cours d'eau avec un peuplement piscicole conforme et proche des conditions initiales avec notamment la reproduction de la Truite fario.

Le suivi piézométrique sur 3 piézomètres de 2004 à 2010 a permis de visualiser des niveaux d'eau très élevé et où les fluctuations sont en lien direct avec la pluviométrie et les débits du cours d'eau.

Le suivi phytosociologique (avant/après autoroute A89) des prairies humides de 2003 à 2010 par 10 relevés et 3 piézomètres révèle une faible évolution de la végétation sur ce site malgré de gros travaux hydrauliques liés à l'autoroute (construction d'un remblai, modification du tracé du ruisseau). Seuls deux relevés confirment une évolution d'une végétation prairiale en caricaie, sans pouvoir l'expliquer (nouvelle zone de décharge de nappe ?).

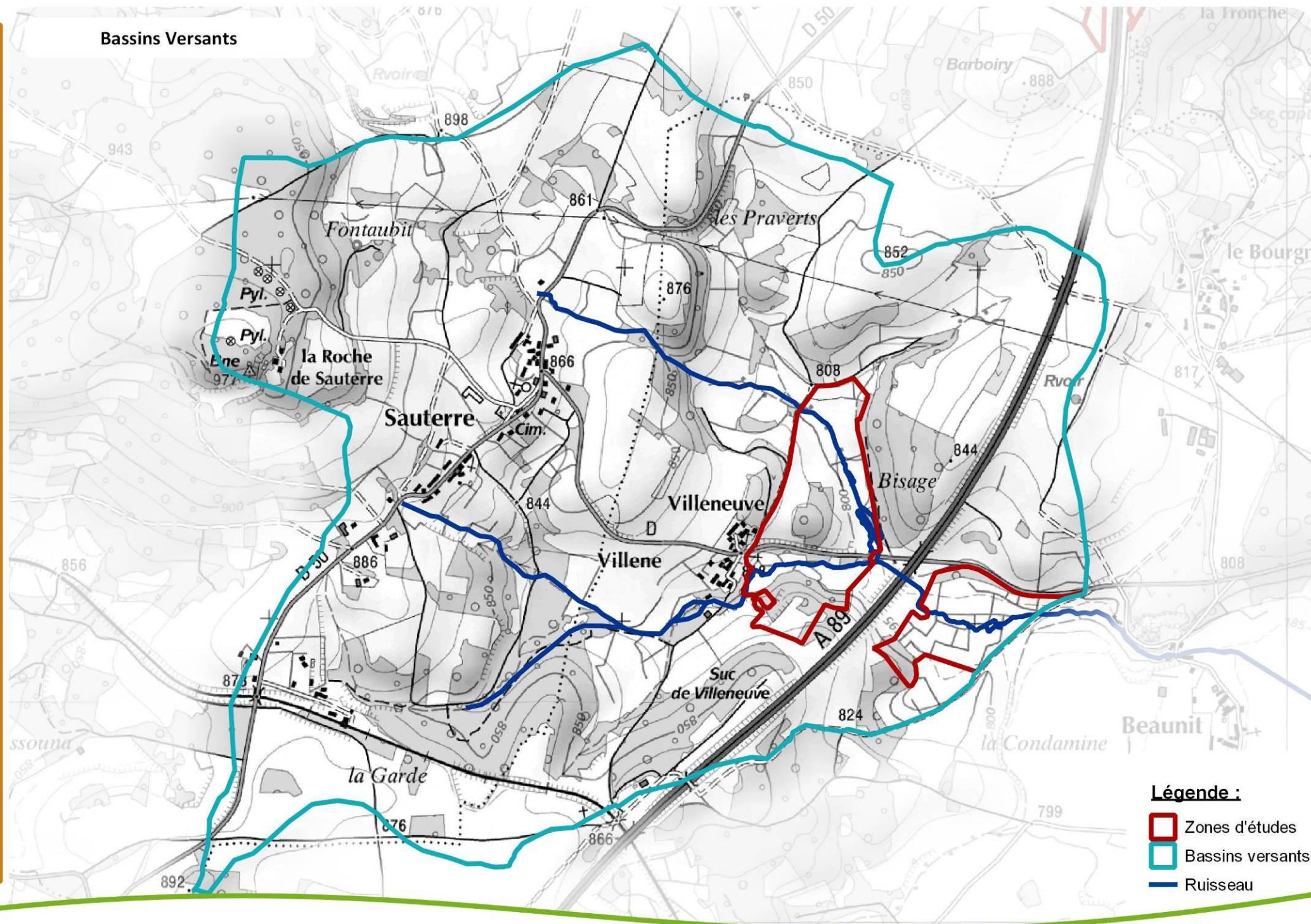
Les zones humides sont en bon état de conservation.

***Carte 53 : Val d'Ambène – Pré du bois : Bassin versant***

***Carte 54 : Val d'Ambène – Pré du bois : Fonctionnement hydrologique***

## Bassins Versants

Fond : Ortho CRAIG Topo GEODIS 2016, SCAN 25 IGN 2016 - Réalisation : CEN Auvergne, jeu. nov. 22 2018



Plan de Gestion - Marais des Combrailles  
- Val d'Ambène - Pré du bois -

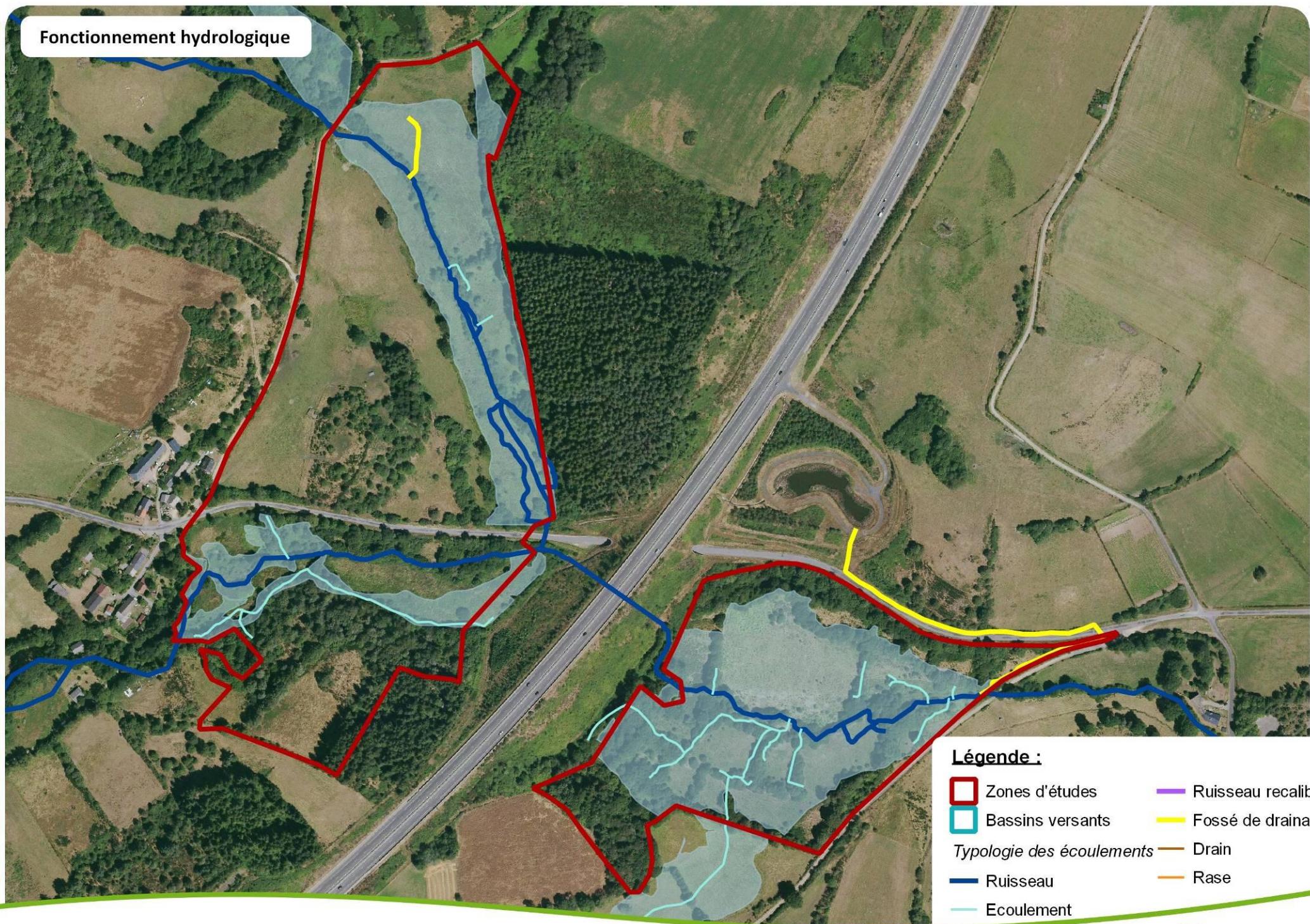
## Fonctionnement hydrologique

Fond : Ortho CRAIG Topo GEODIS 2016, SCAN 25 IGN 2016 - Réalisation : CEN Auvergne, jeu nov 22 2018

20 m

10

0



Plan de Gestion - Marais des Combrailles  
- Val d'Ambène - Pré du bois -

### III.1.4. Patrimoine culturel, historique

Les traces d'activités du moulin ont complètement disparu sur le site malgré que cette activité a été très impactante sur le tracé du cours d'eau. Seul subsiste au Sud du site, un chemin en creux bordé de vieux arbres (Frêne élevé, Hêtre et Chêne pédonculé), ancien chemin d'exploitation intégré à la parcelle lors du dernier aménagement foncier.

### III.1.5. Patrimoine naturel

#### Bilan des connaissances

*Liste des inventaires ou des cartographies réalisées*

Groupe taxonomique	Nombre d'espèces	Pression d'inventaire	Commentaires (diversité, bio indice...)
<b>Faune</b>			
Odonates	7	Moyenne	Données collectées dans le cadre de Ligero en 2017. Faible potentiel, 33 % des espèces attendues (pas d'eau libre et forte végétalisation)
Orthoptères	7	Faible	Données collectées au gré des prospections en 2015 par C. Aubry
Lépidoptères	9	Faible	Données collectées en 2015 (C. Aubry). Fort potentiel
Poissons	13	Bonne	Pêche de sauvetage en 2004, puis suivi annuel de la recolonisation. Truite fario, Loche, Vairon présents. Etude du régime alimentaire de la Loutre (prélèvement dans le passage) : 12 espèces déterminées avec forte présence de la Truite et du Gardon
Amphibiens	4	Moyenne	Données collectées dans le cadre de Ligero en 2017.
Reptiles	2	Faible	Données collectées au gré des prospections
Oiseaux	39	Moyenne	Inventaire en 2016. Données collectées au gré des prospections
Mammifères	9	Faible	Données collectées au gré des prospections, recherche du Campagnol amphibia en 2016
<b>Flore/champignons</b>			
Flore supérieure	125	Moyenne	Inventaire en 2007 (V. Legé) et compléments dans le cadre de Ligero en 2017 (S. Pouvatet)
Bryophytes	64	Bonne	Inventaire par C. Aubry en 2016
Lichens	0	Nulle	
Habitats		Moyenne	Cartographie d'habitats avec relevés de 2003 à 2010. 13 relevés sur 2 transects en 2017 dans le cadre de Ligero

Les données brutes ou la liste des espèces par site ne sont pas extraites dans ce plan de gestion thématique concernant 16 sites différents. La liste par site peut être consultée ou extraite sous SICEN avec une intégration régulière des données les plus récentes.

Liste des habitats naturels cartographiés en 2007 :

Code EUNIS	Libellé EUNIS	Surface (ha)	% des unités écologiques
E2.1	Pâturages permanents mésotropes et prairies de post	6,32	25,2%
F9.2	Saussaies marécageuses et fourrés des bas	0,96	3,8%
D5.2151	Cariçaies à Laîche raide	0,18	0,7%
E3.43	Prairies subcontinentales riveraines	6,27	25,0%
E5.421	Communautés à grandes herbacées occidentales némorales des prairies humides	0,35	1,4%
G1.211	Bois des ruisseaux et sources à [Fraxinus] et [Alnus]	1,81	7,2%
G1.A14	Chênaies	4,09	16,3%
G3.F	Plantations très artificielles de conifères	0,53	2,1%
F3.11	Fourrés médioeuropéens sur sol fertile	1,58	6,3%
E3.51	Prairies à [Molinia caerulea] et communautés apparentées	0,37	1,5%
E5.3	Formations à [Pteridium aquilinum]	0,13	0,5%
E2.6	Prairies améliorées, réensemencées et fortement fertilisées, y compris les terrains de sport et les pelouses ornementales	0,73	2,9%
D5.2142	Cariçaies à Laîche vésiculeuse	0,57	2,3%
G5.61	Prébois caducifoliés	0,10	0,4%
F3.14	Formations tempérées à [Cytisus scoparius]	0,96	3,8%
D5.1	Roselières normalement sans eau libre	0,13	0,5%
	<b>TOTAL</b>	<b>25,08</b>	<b>100,0%</b>

**Carte 55 : Val d'Ambène – Pré du bois : Cartographie des habitats**

## Cartographie des habitats



### Légende

Zone de maîtrise foncière

Zone d'étude

Ruisseau

### Série des zones humides oligotrophes soligènes

37.31 - Prairies à Molinie et communautés associées

### Série des zones humides mésotrophes soligènes

37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques

53.2142 - Cariçaies à Carex vesicaria

53.2151 - Cariçaies à Carex elata

44.92 - Saussaies marécageuses

### Série des zones alluviales du collinéen supérieur

37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées

53.11 - Phragmitaies

44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources

### Série mésophile acidiphile du collinéen supérieur

38.1 - Pâtures mésophiles

31.841 - Landes médio-européennes à *Cytisus scoparius*

31.86 - Landes à Fougères

31.81 - Fourrés médio-européens sur sol fertile

31.8D - Recrûs forestiers caducifoliés

81 - Prairies améliorées

83.31 - Plantations de conifères

### Autres habitats non rattachés à une série

41.24 - Chênaies-charmaies à *Stellaria sub-atlantiques*



0 50 m

### III.1.6 Activités économiques

**Liste des activités économiques :**

Activité recensée dans le site	Description	Intervenant
<b>Activité agricole</b>	<p>Les parcelles du CEN sont exploitées conjointement par Eric Dubrouillet, et Aurélien Chaput installés en élevage bovin. Il n'y aucun amendement sur le site.</p> <p>20 génisses ou Chevaux pâturent sur deux périodes de 15 jours pendant l'été (de mai à septembre).</p> <p>Monsieur Dubrouillet exploitait précédemment ces terrains et ceux en Amont de l'Etang Grand (Pulvéries) avec Monsieur Merle, qui est passé en Bio, Ils ont donc dû se répartir les terrains. C'est à ce moment qu'il a commencé à travailler avec Monsieur Chaput.</p>	Eric Dubrouillet Aurélien Chaput
<b>Activité cynégétique</b>	Chasse du Chevreuil, Sanglier par battue. Chasse également du Lièvre et de la Bécasse des bois	Société de chasse de Charbonnières les Varennes
<b>Activité halieutique</b>	Ruisseau de 1 <sup>er</sup> catégorie pratiqué pour la pêche à la Truite	
<b>Activité routière</b>	A89 (Clermont-Ferrand/Bordeaux)	ASF
	RD 138 (Sauterre/Enval)	Conseil Départemental, service des routes
	Chemin communal	Commune de Charbonnières les Varennes
<b>Activité de randonnée</b>	PR inscrit au PDIPR. La Narse de Beaunit, Longueur 8 km Durée 2 h 45, Balisage Jaune, Départ Beaunit	Département, Balirando

## III.2 EVALUATION DE LA VALEUR PATRIMONIALE

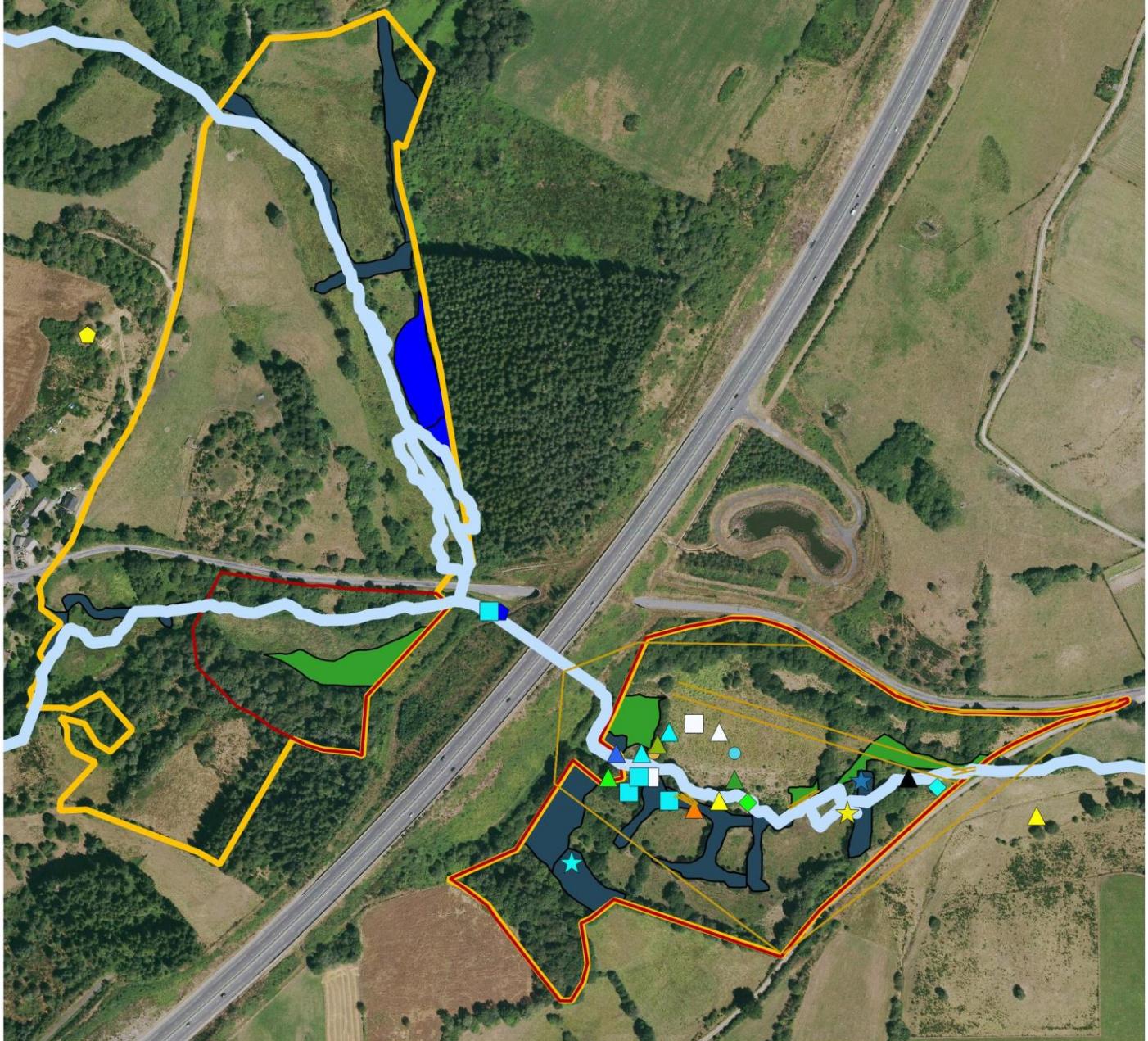
---

### III.2.1. Habitats à enjeux

Code Natura 2000	Libellé Natura 2000	Surface (ha)	Proportion des habitats cartographiés
6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux ( <i>Molinion caeruleae</i> )	0,37	1,5%
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin	0,35	1,4%
91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> ( <i>Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae</i> )	1,81	7,2%
<b>TOTAL</b>		<b>2,54</b>	<b>10,1%</b>

**Carte 56 : Val d'Ambène – Pré du bois : Cartographie des enjeux habitats et espèces**

**Cartographie des enjeux  
habitats - espèces**



**Légende**

  Zone de maîtrise foncière

  Zone d'étude

**Habitats d'intérêt communautaire**

6410 - Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux

6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets

91E0 - Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior

**Espèces à enjeu**

◆ Criquet ensanglanté (*Stethophyma grossum*)

◆ Lézard vivipare (*Zootoca vivipara*)

◆ Coronelle lisse (*Coronella austriaca*)

□ Hermine (*Mustela erminea*)

■ Crapaud calamite (*Arvicola sapidus*)

▲ Bécasse des bois (*Scolopax rusticola*)

▲ Bécassine des marais (*Gallinago gallinago*)

▲ Bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*)

▲ Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*)

▲ Locustelle tachetée (*Locustella naevia*)

▲ Pouillot fitis (*Phylloscopus trochilus*)

● Tarin des aulnes (*Carduelis spinus*)

● Tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*)

— Loutre d'Europe

★ *Brachythecium mildeanum* (Schimp.) Schimp.

★ *Orthotrichum scanicum* Grönvall

★ *Plagiothecium laetum* Schimp.



### **III.2.2. Flore à enjeux**

Espèces	Dernière date d'observation	Abondance	Observateur	Source	Statut				
					LRR	LRN	PN	PR	DH
<i>Brachythecium mildeanum</i>	19/03/2016		C. Aubry	CEN Auvergne	VU				
<i>Orthotrichum scanicum</i>	19/03/2016		C. Aubry	CEN Auvergne	VU				
<i>Plagiothecium laetum</i>	19/03/2016		C. Aubry	CEN Auvergne	EN				

DH : Directive Habitat (annexe II, IV ou V) – PN : Protection nationale (annexe I ou II) – PR : Protection régionale

LRN : Liste Rouge Nationale (CR : en danger critique d'extinction, EN : en danger, VU : vulnérable)

LRR : Liste rouge Régionale (CR : en danger critique d'extinction, EN : en danger, VU : vulnérable)

Les trois espèces de bryophytes menacées repérées sur le site sont inféodées aux forêts marécageuses de type Aulnaies.

### III.2.3. Faune à enjeux

Nom latin	Nom vernaculaire	Dernière date d'observation	Abondance	Observateur	Source	Espèce menacée				Espèce protégée	Espèce liée à un programme de protection						
						LRR	LRN	LRE	LRW		PR	PN	ZNIEFF	DBA	PNA	TVB	SCAP
<b>Orthoptères</b>																	
<i>Conocephalus dorsalis</i>	Conocéphale des roseaux	12/07/2015		Aubry Christophe	Cen Auvergne							X					
<i>Stetophyma grossum</i>	Criquet ensanglanté	12/07/2015		Aubry Christophe								X					
<b>Poissons</b>																	
<i>Cottus gobio</i>	Chabot	2014/2015		Détermination à partir d'épreintes par Libois	Lemarchand C.	V						X					II
<i>Anguilla anguilla</i>	Anguille	2014/2015		Détermination à partir d'épreintes par Libois			CR	CR	CR								
<b>Mammifères</b>																	
<i>Arvicola sapidus</i>	Campagnol amphibia	03/08/2016		Roubinet Céline	Cen Auvergne			VU	VU		X					1+	
<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	18/07/2017	Très présent	Legrand Romain							X	X	X	AUV			II
<b>Oiseaux</b>																	
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	13/06/2017	1 chanteur		CEN Auvergne	VU	VU				X						
<i>Locustella naevia</i>	Locustelle tachetée	16/05/2003	1 chanteur	Legrand Romain		VU					X						
<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins	13/06/2017	1 chanteur	Legrand Romain		VU					X						
<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	13/06/2017	2 chanteurs	Legrand Romain		VU					X						
<i>Scolopax rusticola</i>	Bécasse des bois	23/04/2003	1	Legrand Romain		VU											
<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais	01/03/2007	1	Legrand Romain		CR	CR				X					1+	
<i>Phryrrula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine	13/06/2017	1 chanteur	Legrand Romain			VU				X						
<i>Tyto alba</i>	Chouette effraie	16/05/2003	1	Legrand Romain		VU					X						
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	12/04/2016	1 chanteur	Legrand Romain			VU				X			AUV			

<i>Carduelis spinus</i>	Tarin des Aulnes	27/11/2009	25 ind.	Legrand Romain			X	X			
<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	16/05/2003		Legrand Romain	VU	VU	VU	VU			

**Légende :**

**LR** : Liste Rouge **R**-Régionale, **N**-Nationale, **E**-européenne, **W**-Mondiale.

**DH** : Directive-Habitat (annexe II, IV)  
disjointe

**DBA** : diagnostic biodiversité auvergne  
déclinaison Auvergne)

**TVB** : Trame verte et bleue : Auv : retenu pour Auvergne, (AR) : autre région  
régionale non validée)

**P** : Protection **N**-Nationale **R**-Régionale

**ZNIEFF** : espèces déterminantes : **LA** : Espèces en limite d'aire **AD** : Espèces en aire

**PNA** : espèce bénéficiant d'un plan d'action national : N (nationale) et Auv (complément

**SCAP** : Schéma de cohérence des aires protégées N (liste nationale 1+), Auv (proposition

#### **III.2.4. Paysages**

Le site est difficile à discerner sur place compte tenu de ses nombreuses haies perpendiculaires aux axes des vues potentielles le long du chemin communal.

La particularité de ce site réside au maillage bocager particulièrement dense (près de 2 km) et la présence d'un chemin en creux « témoin ».

#### **III.2.5. Géodiversité**

Le site ne fait pas partie des 120 sites géologiques majeurs en Auvergne recensés dans le cadre du diagnostic du patrimoine géologique en Auvergne (DIPAGE). Il est par contre situé dans la zone tampon du périmètre Unesco « Chaîne des Puys, faille de Limagne ».

## CONCLUSION

### Conflits d'usages possible pour:

**Activité agricole :** pas de problèmes majeurs. Passage des animaux dans le lit du cours d'eau sur une partie du site. Le manque d'entretien de certains passages dans les haies, empêche les chevaux de pâturent certaines parties du site. **Contractualisation à réaliser. Réfection de quelques clôtures et de passages dans les haies sur la parcelle XB 3. Pâturage à mettre en place sur la parcelle XL15.**

**Activité cynégétique :** pas de problèmes particuliers.

**Activité halieutique :** pas de problèmes particuliers

**Activité routière :**

-A89 : Le passage de la Loutre dans le passage dédié est efficace. Le cours d'eau s'est également repeuplé par un cortège piscicole d'avant travaux.

-RD : pas de problèmes particuliers.

-Chemin : pas de problèmes particuliers. **Panneautage « site naturel préservé » à prévoir le long du chemin.**

**Activité de randonnée :** pas de problème particulier

## SECTION 3. FICHE DESCRIPTIVE

### « MARAIS DE POMMIER »

#### III.1 ETAT DES LIEUX SPECIFIQUE DE L'ENTITE

Cette zone humide est l'un des joyaux naturalistes des Combrailles présentant pour une surface restreinte une mosaïque d'habitats naturels d'une forte diversité. Situé le long d'un ruisseau sur près de 500 mètres de long, la zone humide est située sur les bordures des deux berges, bordées par des prairies exploitées par plusieurs agriculteurs.



Vue d'ensemble du marais de Pommier



Source ferrugineuse



Ruisseau de Pommier et prairies humides



### **III.1.1. Evolution historique de l'entité**

#### ***Historique***

Le cadastre napoléonien (1826) révèle que le site était entièrement pâturé ou fauché puisque l'occupation du sol est désignée exclusivement sous l'appellation « pré ou pâture ». Le ruisseau (appelé des Vergnes sur le cadastre ou également de Chabanne ou Pommier sur carte IGN) possède le même cours. L'étang du Couvert, en aval, existe déjà. Il est alimenté par le ruisseau de Chabanne servant certainement à alimenter une scierie en aval.

Le voisinage évoque un usage ancien des sources présentes dans le marais, notamment une plus chaude que les autres pour cultiver du Cresson l'hiver. Cette source est actuellement le lieu d'une décharge sauvage (hors zone de maîtrise foncière).

#### ***Chronologie de l'implication du Conservatoire***

1999 : découverte du site par un naturaliste du CEN (S. Cordonnier)

2000 : proposition comme mesures compensatoires A89 par le Conservatoire

2003/2005 : aménagement foncier et travaux sur le ruisseau (reconstitution de son lit sur 100 m, pose de 50 m d'enrochements végétalisés et retrait des embâcles sur 500 m)

2008 : plan de gestion

2009 : plantation de haies et pose de clôtures

2009 : Rétrocession ASF-mesures compensatoires A89

2013 : Séance de formation pour la Chambre d'agriculture réalisée par le CEN

2015 : Elagage ou coupe d'arbres le long de la ripisylve (500 mètres de long)

2014/2015 : étude du régime alimentaire de la Loutre

2016 : recherche de la Pie-grièche grise

**Bilan succinct des actions prévues dans le précédent plan de gestion**

<b>Code</b>	<b>Opération</b>	<b>Année de réalisation</b>	<b>Estimation chiffrée, commentaires</b>
<b>AD 1</b>	Négocier des conventions de gestion	2011	2 CMD avec JM Chanteranne et G. Cercy, 1 accord oral avec M Courtadon
<b>GH 1</b>	Eliminer les conifères	Non réalisée	Difficulté technique car passage dans une propriété privée
<b>GH 2</b>	Exporter les déchets	Non réalisée	Parcelle privée considérée comme bien sans maître
<b>GH 3</b>	Planter des haies	2009	217 ml réalisés avec pose d'une clôture. Broyage assez régulier le long de la voie communale
<b>GH 4</b>	Entretenir le cours du ruisseau	2015	500 ml réalisés
<b>AD 2</b>	Respecter une zone de non-intervention agricole	2008-2017	
<b>GH 5</b>	Enlever la végétation autour des sources minérales	Non réalisée	
<b>AD 3</b>	Elargir la zone de maîtrise d'usage	2017	
<b>GH 6</b>	Limiter les ligneux		Convention avec la SICRAPAM sur la fauche de la mégaphorbaie
<b>SE 1</b>	Mettre en place un réseau d'indicateurs de suivi	2017	
<b>SE 2</b>	Suivre l'état de conservation de la végétation	Non réalisée	
<b>SE 3</b>	Suivre les peuplements avifaunistiques	2016	Recherche de la Pie grièche grise et inventaire qualitatif
<b>SE 4</b>	Inventorier les bryophytes	Non réalisée	
<b>AD 4</b>	Evaluer et réactualiser le plan de gestion	2017	

### III.1.2. Aspects fonciers, maîtrise d'usage, infrastructure

Foncier sur « le marais de Pommier » :

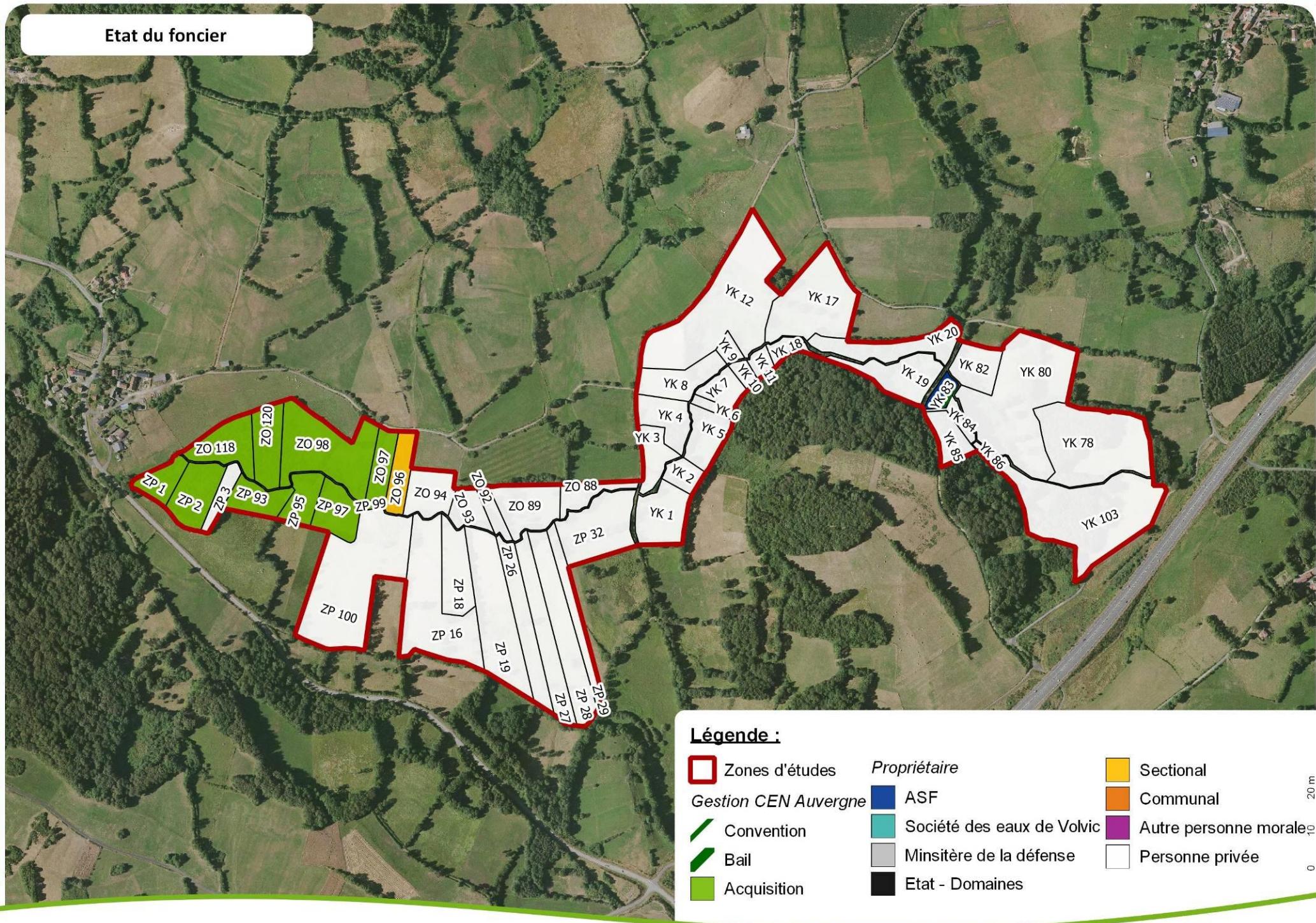
Commune	Parcelle	Surface cadastrale (ha)	Type de maîtrise et surface maîtrisée (ha)			Surface de zone humide (ha)	Propriétaire	Date et durée	Origine	Accord agricole	Destination envisagée
			Acquisition	Location	Convention						
Chapdes-Beaufort	ZO 118	0,8689	0,8689			0,8671	CEN Auvergne				Fondation des CEN
	ZO 120	0,7957	0,7957			0,7941					
	ZO 97	0,5023	0,5023			0,4505					
	ZO 98	2,0032	2,0032			1,8230					
	ZP 1	0,4892	0,4892			0,4393					
	ZP 2	0,8803	0,8803			0,7111					
	ZP 93	0,5961	0,5961			0,5949					
	ZP 95	0,5425	0,5425			0,5416					
	ZP 97	0,7097	0,7097			0,7040					
	ZP 99	0,0494	0,0494			0,0492					
Pulvérières	YK 83	0,2276			0,2276	0,0683	ASF	06/12/2016 10 ans			
Chapdes-Beaufort	ZO 96	0,5482				0,2098	Habitants de Pommier				
	ZO 88	0,4239				0,4224	Mme Gautier Valérie				
	ZO 89	0,9592				0,0020	Me Soyez Régine, Mme Monnet Jocelyne				
	ZO 92	0,2479					M. Tournaire André				
	ZO 93	0,4321					Mme Marcheix Colette				
	ZO 94	0,7174				0,0022	M et Mme Javion, Mme Celette				
	ZP 100	3,2647				1,2117	Mme Javion Denise, Mme Celette Claudette				
	ZP 16	2,3776				0,5366	M. Ballot Daniel, M. Ballot David				
	ZP 18	0,8815				0,6161	Mme Javion Denise, Mme Celette Claudette				
	ZP 19	1,9701				0,4660	M. Moutarde Jean-Louis				
	ZP 26	0,9929				0,3451	Mme Langlais Irène				
	ZP 27	1,1459				0,1057	M. Cercy Guy, Mme Cercy Chantal				
	ZP 28	1,4501					M. Prugnard Jean, M. Prugnard Jean-Louis, Mme Monteillhet Danièle, Mme Borie Michèle				
	ZP 29	0,6206					M. Macheboeuf Patrick, Mme Macheboeuf Paulette				

	ZP 3	0,3120			0,2282	Mme Chaput Jeanne				
	ZP 32	1,4103			0,0917	Mme Legay Ginette				
Pulvérières	YK 1	0,9521			0,0105	M. Legay Jean				
	YK 10	0,1595			0,1589	M. Garret Patrice, Mme Garret Jeanine				
	YK 103	3,2055			0,1110	Mme Mioche Lucienne				
	YK 11	0,1851			0,1190	M. Chomilier Chchristian				
	YK 12	3,4409			0,2798	M. Chomilier Chchristian				
	YK 17	1,9255			0,0126	M. Macheboeuf Patrick, Mme Macheboeuf Paulette				
	YK 18	0,2087			0,0097	M. Macheboeuf Patrick, Mme Macheboeuf Paulette				
	YK 19	0,9879				Mme Devedeux Danielle				
	YK 2	0,3276				M. Macheboeuf Patrick, Mme Macheboeuf Paulette				
	YK 20	0,9942				Mme Devedeux Danielle				
	YK 3	0,5378			0,1034	M. Macheboeuf Patrick, Mme Macheboeuf Paulette				
	YK 4	0,7019			0,0475	M. Coulaudon Albert				
	YK 5	0,6814			0,1614	M. Coulaudon Albert				
	YK 6	0,1551			0,0698	M. et Mme Tournaire Marcel				
	YK 7	0,4062			0,1327	M. Tournaire Marcel				
	YK 78	2,5419			0,0012	Mme Mioche Lucienne				
	YK 8	0,8000			0,1938	M. Tournaire Marcel				
	YK 80	3,2933			1,1427	M. Kasprzyski Claude				
	YK 82	0,6594			0,2376	Mme Materinsky Nicole				
	YK 84	0,1857			0,0725	Consorts Courtadon				
	YK 85	0,4951				Mme Legay Ginette				
	YK 86	0,0895			0,0326	M. Tournaire Yves				
	YK 9	0,1659			0,1622	M. Garret Patrice, Mme Garret Jeanine				
<b>Total</b>		<b>48,5195</b>	<b>7,4373</b>		<b>0,2276</b>	<b>14,3398</b>				
<b>Surface maîtrisée</b>		<b>7,6649</b>								

**Carte 57 : Marais de Pommier : Etat du foncier**

## Etat du foncier

Fond : Ortho CRAIG Topo GEODIS 2016, SCAN 25 IGN 2016 - Réalisation : CEN Auvergne jeu. nov. 22 2018



### **III.1.4. Hydrologie, Hydrogéologie, hydrographie**

La commune de Chapdes-Beaufort est concernée par **208,8 hectares de zones humides**. La zone d'étude concerne 14,34 ha de zones humides, soit environ 6,9 % des zones humides de la commune.

Le bassin versant de la zone d'étude représente **une surface de 510 ha**, correspondant à un vaste vallon humide. L'exutoire se situe à l'Ouest de la zone d'étude au niveau de la route départementale. Le ruisseau de Chabannes traverse la zone d'étude sur 1,65 km et prend sa source aux abords de villages (Montcognol, Pulvérières). Il reçoit à l'est les eaux du ruisseau des Vergnes traversant l'A89.

Les zones humides bordent le ruisseau principal et sont de plus en plus importantes à l'aval du site jusqu'à représenter 94 % des milieux de la zone de maîtrise foncière.

En aval, le site possède de nombreuses sources minérales en particulier ferrugineuses, gazeuses et carbonatées visibles notamment dans le lit du ruisseau.

Aucune donnée piscicole et de la qualité d'eau n'est disponible sur ce ruisseau.

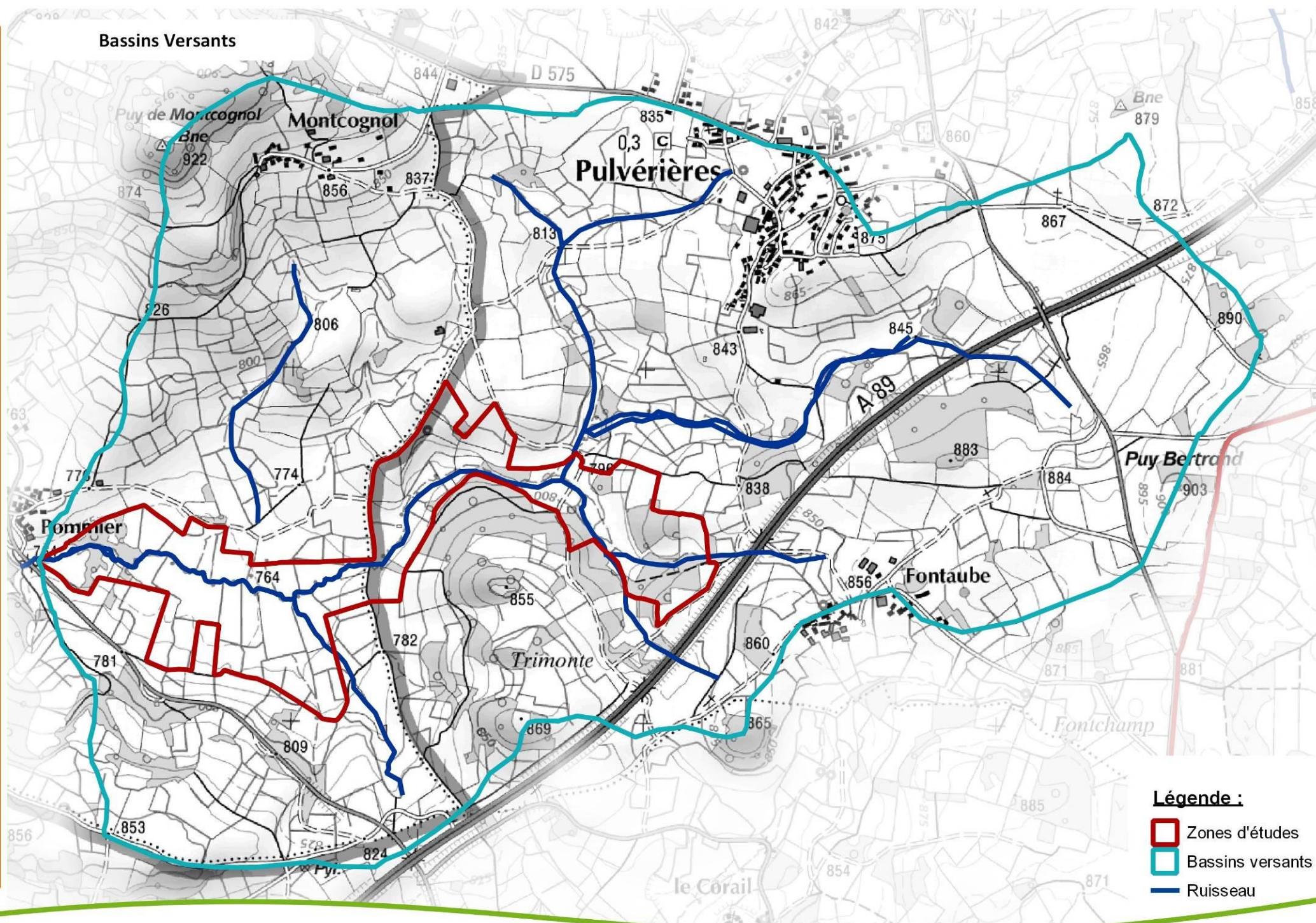
Les zones humides sont en bon état de conservation.

***Carte 58 : Marais de Pommier : Bassin versant***

***Carte 59 : Marais de Pommier : Fonctionnement hydrologique***

## Bassins Versants

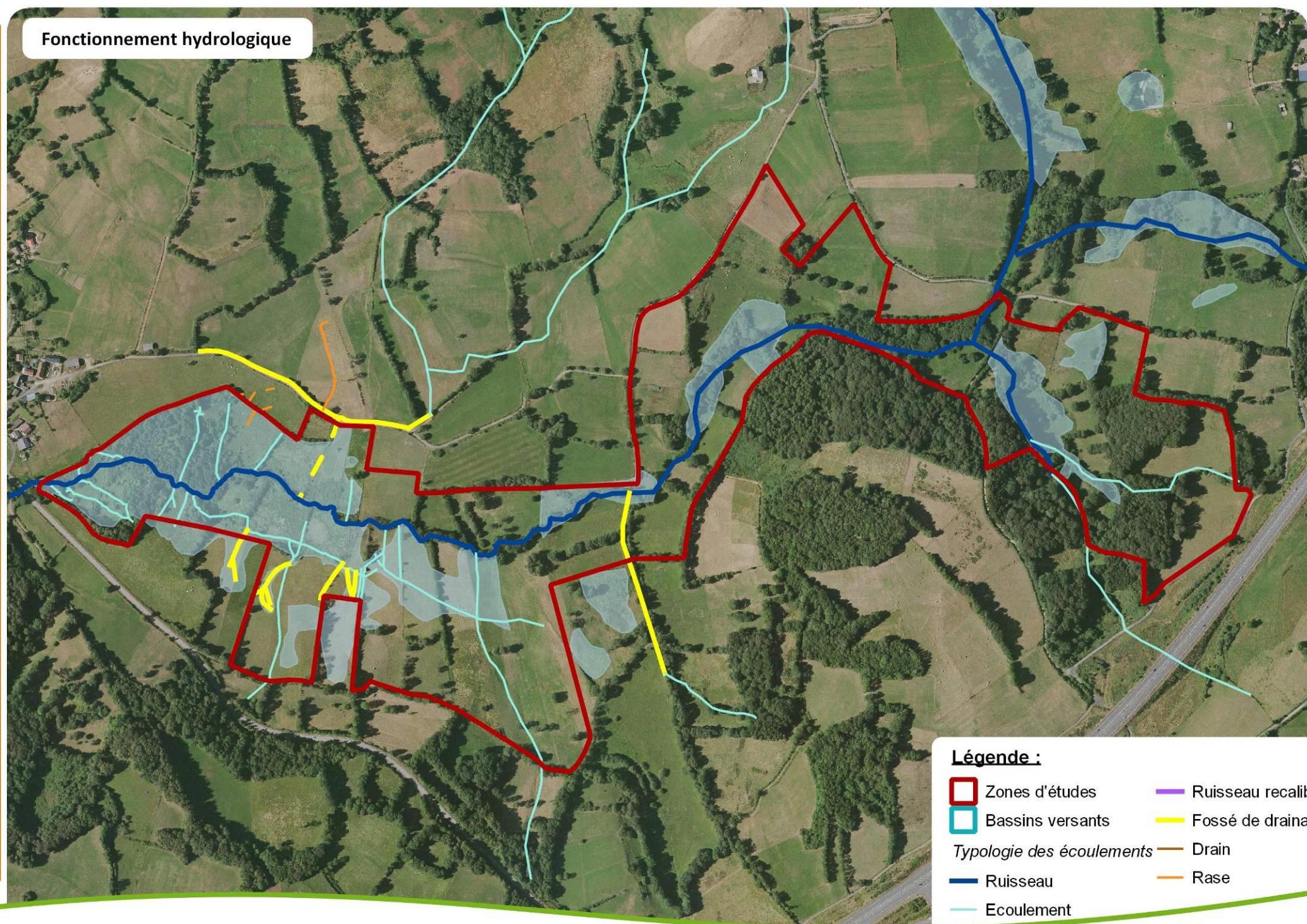
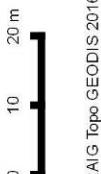
Fond : Ortho CRAIG Topo GEODIS 2016 SCAN 25 IGN 2016 - Réalisation : CEN Auvergne jeu nov 22 2018



Plan de Gestion - Marais des Combrailles  
- Marais de Pommier -

## Fonctionnement hydrologique

Fond : Ortho CRAIG Topo GEODIS 2016, SCAN 25 IGN 2016 - Réalisation : CEN Auvergne, jeu, nov. 22 2018



### Légende :

- |   |  |
|---|--|
| <span style="color: red;">■</span> Zones d'études         | <span style="color: purple;">—</span> Ruisseau recalibré |
| <span style="color: lightblue;">□</span> Bassins versants | <span style="color: yellow;">—</span> Fossé de drainage  |
| <b>Typologie des écoulements</b>                          |  |
| <span style="color: orange;">—</span> Drain               | <span style="color: orange;">—</span> Rase               |
| <span style="color: darkblue;">—</span> Ruisseau          | <span style="color: teal;">—</span> Ecoulement           |

### **III.1.4. Patrimoine culturel, historique**

Il n'y a pas d'éléments historiques particuliers sur ces parcelles.

### **III.1.5. Patrimoine naturel**

#### **Bilan des connaissances**

*Liste des inventaires ou des cartographies réalisées*

Groupe taxonomique	Nombre d'espèces	Pression d'inventaire	Commentaires (diversité, bio indice...)
<b>Faune</b>			
Odonates	8	<i>Faible</i>	Données collectées en 2010 et 2013 (C. Aubry, A.Soissons). Faible potentiel.
Orthoptères	10	<i>Faible</i>	Données collectées en 2013 par C. Aubry
Lépidoptères	32	<i>Moyenne</i>	Données collectées en 2009, 2010 et 2013 (S. Cordonnier, C. Aubry, A. Soissons)
Poissons	5	<i>Bonne</i>	D'après l'étude du régime alimentaire de la Loutre en 2014/2015. Prélèvement à l'aval du site sous le pont de la RD
Amphibiens	4	<i>Faible</i>	Données collectées au gré des prospections
Reptiles	3	<i>Faible</i>	Données collectées au gré des prospections
Oiseaux	43	<i>Moyenne</i>	Inventaire quantitatif en 2016 (R. Legrand).
Mammifères	6	<i>Faible</i>	Données collectées au gré des prospections. Recherche du Campagnol amphibia en 2016.
<b>Flore</b>			
Flore supérieure	183	<i>Bonne</i>	Estimation de la population d' <i>Epipactis palustris</i> en 2017.
Bryophytes	17	<i>Moyenne</i>	Inventaire des sphaignes en 2007 par V.Hugonnot et C. Aubry en 2013
Habitats		<i>Moyenne</i>	Cartographie d'habitats avec quelques relevés

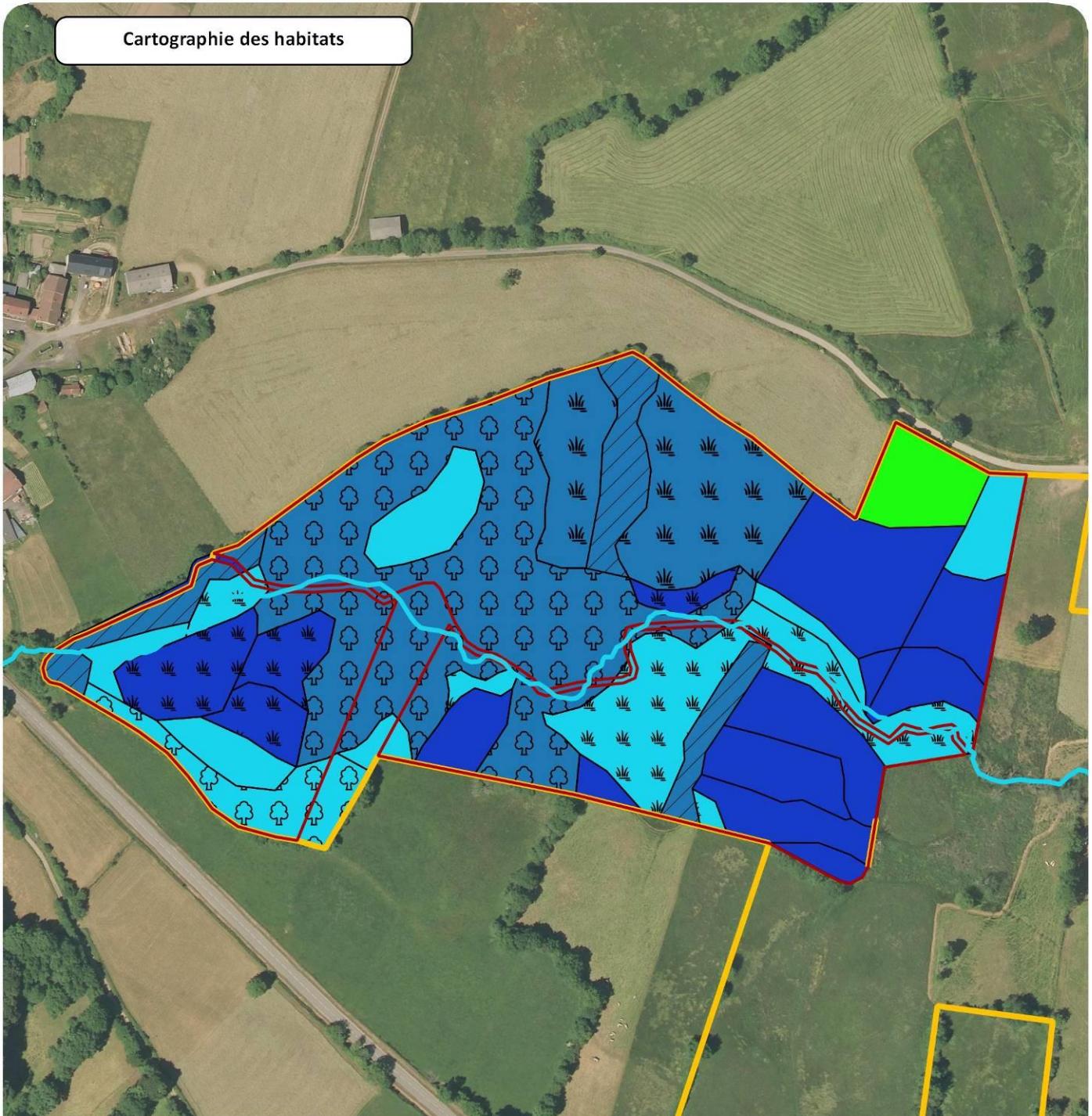
Les données brutes ou la liste des espèces par site ne sont pas extraites dans ce plan de gestion thématique concernant 16 sites différents. La liste par site peut être consultée ou extraite sous SICEN avec une intégration régulière des données les plus récentes.

Liste des habitats naturels cartographiés en 2007 :

Code EUNIS	Libellé EUNIS	Surface (ha)	Proportion
E2.1	Pâturegnes permanents mésotrophes	0,23	2,9%
E3.42	Prairies à [Juncus acutiflorus]	1,65	20,9%
E5.421	Communautés à grandes herbacées occidentales némorales des prairies humides	0,65	8,2%
E3.45	Prairies de fauche récemment abandonnées	0,94	11,9%
E3.51	Prairies à [Molinia caerulea] et communautés apparentées	0,21	2,7%
D5.21	Communautés de grands [Carex] (magnocariçaies)	0,34	4,3%
F9.2	Saussaies marécageuses et fourrés des bas	0,54	6,8%
D5.1	Roselières normalement sans eau libre	0,87	11,0%
G1.A13	Frênaies	0,29	3,6%
G1.41	Aulnaies marécageuses ne se trouvant pas sur tourbe acide	2,19	27,7%
	<b>TOTAL</b>	<b>7,90</b>	<b>100,0%</b>

**Carte 60 : Marais de Pommier : Cartographie des habitats**

## Cartographie des habitats



### Légende

  Zone de maîtrise foncière

  Zone d'étude

— Ruisseau

#### Série des zones humides oligotrophes soligènes

37.22 - Prairies à Junc acutiflore

53.21 - Peuplements de grandes Laîches (Magnocariacées)

#### Série des zones humides mésotrophes soligènes

37.25 - Prairies humides de transition à hautes herbes

44.92 - Saussaias marécageuses

44.91 - Bois marécageux d'Aulnes

#### Série des zones alluviales du collinéen supérieur

37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées

53.16 - Phalaridaies

44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources

41.23 - Frênaies-chênaies sub-atlantiques à primevère

— 44.31 \_ Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources

#### Série mésophile acidiphile du collinéen supérieur

38.1 - Pâtures mésophiles



0 50 m

### **III.1.6 Activités économiques**

**Liste des activités économiques :**

<b>Activité recensée dans le site</b>	<b>Description</b>	<b>Intervenant</b>
<b>Activité agricole</b>	5 agriculteurs bordant le site avec pâturage (bovin, équin et ovin) ou fauche	CMD avec M. Cercy Guy (1 ha) – pâturage bovin. Cessation d'activité en cours
		CMD AVEC M. Chanteranne Jean-Marc (0,31 ha) - fauche
		Accord oral avec M Courtadon (0,3ha)
<b>Activité cynégétique</b>	Chasse du Chevreuil par battue. Chasse également du Lièvre, du Canard et de la Bécassine.	Société de Chasse de Chapdes-Beaufort
<b>Activité piscicole</b>	Ruisseau en 1 <sup>ère</sup> catégorie. Ruisseau peu attractif.	AAPPMA Montfermy - Chapdes Beaufort
<b>Activité routière</b>	RD 62 (St Ours les Roches/Les Ancizes)	Conseil Départemental, service des routes
	Voie communale. Passage d'engins agricoles. Faible fréquentation	Commune de Chapdes-Beaufort

## **III.2 EVALUATION DE LA VALEUR PATRIMONIALE**

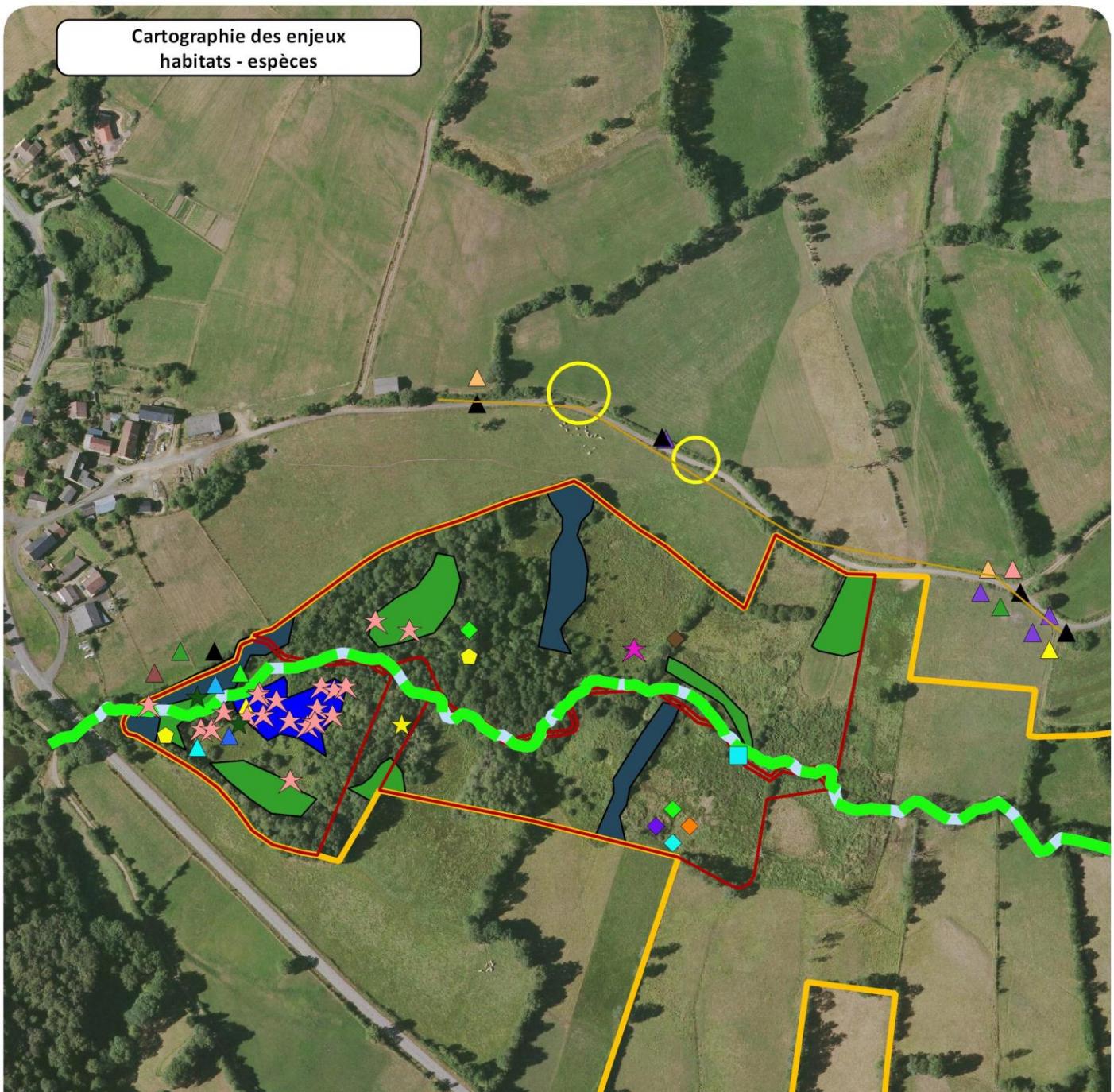
### III.2.1. Habitats à enjeux

Code Natura 2000	Libellé Natura 2000	Surface (ha)	Proportion
6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux ( <i>Molinion caeruleae</i> )	0,21	2,7%
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin	0,65	8,2%
91EO	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> ( <i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i> )	0,54	6,8%
	<b>TOTAL</b>	<b>1,19</b>	<b>15,0%</b>

L'habitat 6410 est représenté sur le site par un type d'association végétale original, à priori non décrit en Auvergne : il s'agit d'une prairie paratourbeuse à tendance alcaline, très peu représentée sur notre territoire (influence des remontées d'eau minérale ?). Deux relevés phytosociologiques ont été réalisés en 2017 afin de mettre en évidence cette végétation. Cet habitat renferme les plus grands effectifs d'*Epipactis* des marais mais également une bryophyte inféodée aux bas-marais alcalins : *Tomentypnum nitens*.

**Carte 61 : Marais de Pommier : Cartographie des enjeux habitats et espèces**

Cartographie des enjeux  
habitats - espèces



Légende

  Zone de maîtrise foncière

  Zone d'étude

**Habitats d'intérêt communautaire**

6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets

91EO - Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*

6410 - Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux

**espèces\_a\_enjeu\_PG\_ZH\_Combraillles**

★ Epipactis des marais (*Epipactis palustris*)

★ Orchis incarnat (*Dactylorhiza incarnata*)

◆ Criquet ensanglanté (*Stethophyma grossum*)

◆ Criquet verte-échine (*Chorthippus dorsatus*)

◆ Leste des bois (*Lestes dryas*)

◆ Conocéphale des Roseaux (*Conocephalus dorsalis*)

△ Alouette lulu (*Lullula arborea*)

△ Bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*)

△ Bruant jaune (*Emberiza citrinella*)

▲ Fauvette des jardins (*Sylvia borin*)

▲ Grive litorne (*Turdus pilaris*)

▲ Locustelle tachetée (*Locustella naevia*)

▲ Milan royal (*Milvus milvus*)

▲ Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*)

▲ Pipit farlouse (*Anthus pratensis*)

■ Ecrevisse à pattes blanches

■ Loutre d'Europe

  Gagée jaunee (*Gagea lutea*)

★ Brachythecium mildeanum (Schimp.) Schimp.

★ Tomentypnum nitens (Hedw.) Loeske



0 50 m

### III.2.2. Flore à enjeux

Espèces	Dernière date d'observation	Abondance	Observateur	Source	Statut				
					LRR	LRN	PN	PR	DH
<i>Epipactis palustris</i>	03/07/2017	1015 pieds fleuris	S. Pouvaret, A. Falvard,	CEN Auvergne, SFO Auvergne	EN				
<i>Dactylorhiza incarnata</i>	14/05/2013	5 pieds	C. Aubry	CEN Auvergne	EN				
<i>Brachythecium mildeanum</i> (Schimp.) Schimp.	14/05/2013		C. Aubry	CEN Auvergne	VU				
<i>Tomentypnum nitens</i> (Hedw.) Loeske	14/05/2013		C. Aubry	CEN Auvergne	VU				

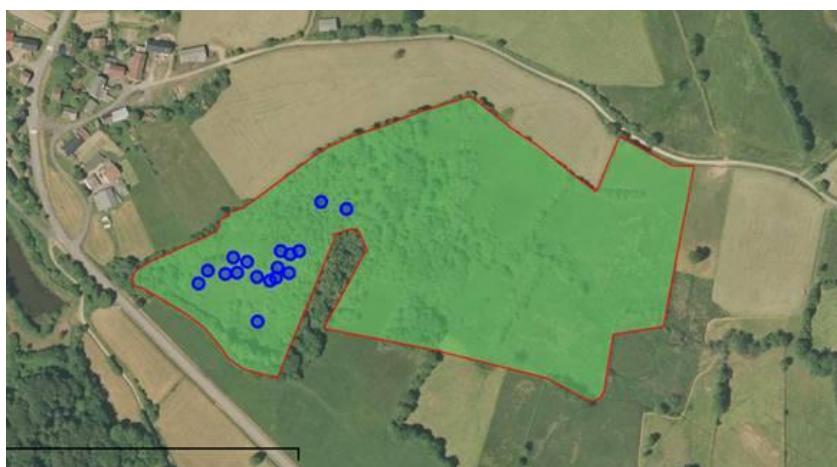
DH : Directive Habitat (annexe II, IV ou V) – PN : Protection nationale (annexe I ou II) – PR : Protection régionale

LRN : Liste Rouge Nationale (CR : en danger critique d'extinction, EN : en danger, VU : vulnérable)

LRR : Liste rouge Régionale (CR : en danger critique d'extinction, EN : en danger, VU : vulnérable)

Il faut également mentionner la présence de la Gagée jaune (*Gagea lutea*) le long du chemin mais hors site. Cette espèce pourrait potentiellement être présente le long du ruisseau.

La présence de *Tomentypnum nitens* est assez remarquable pour le site car il s'agit d'une mousse plutôt inféodée aux bas-marais alcalins, présente dans l'habitat à Epipactis des marais, aux niveaux de résurgences minéralisées.



*Localisation de l'Epipactis palustris*

### III.2.3. Faune à enjeux

Nom latin	Nom vernaculaire	Dernière date d'observation	Abondance	Observateur	Source	Espèce menacée		Espèce protégée	Espèce liée à un programme de protection								
						LRR	LRN	LRE	LRW	PR	PN	ZNIEFF	DBA	PNA	TVB	SCAP	DH
<b><i>Crustacés</i></b>																	
<i>Austropotamobius pallipes</i>	Ecrevisse à pieds blancs	25/07 /2010		Soissons Aurélie	Cen Auvergne	V	VU		EN		X	X					II
<b><i>Poissons</i></b>																	
<i>Cottus gobio</i>	Chabot	2014/2015		Détermination des épreintes par Libois	Cen Auvergne. Lemarchand	V						X					II
<b><i>Mammifères</i></b>																	
<i>Arvicola sapidus</i>	Campagnol amphibia	03/08/2016	Très présent	Roubinet Céline	Cen Auvergne			VU	VU		X					1+	
<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	01/07/2014		Legrand Romain & Esnouf Samuel & Lemarchand Charles							X	X		X	AUV		II
<b><i>Orthoptères</i></b>																	
<i>Chorthippus dorsatus</i>	Criquet verte-échine	14/05/2013		Aubry Christophe	Cen Auvergne							X					
<i>Chorthippus montanus</i>	Criquet palustre	14/05/2013		Aubry Christophe								X					
<i>Conocephalus dorsalis</i>	Conocéphale des roseaux	14/05/2013		Aubry Christophe								X					
<i>Stethophyma grossum</i>	Criquet ensanglanté	14/05/2013		Aubry Christophe								X					
<b><i>Oiseaux</i></b>																	
<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bruant des roseaux	2007		Vincent Legé	Cen Auvergne	VU	EN				X						
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	15/06/2016	1 chanteur	Legrand Romain		VU	VU				X						
<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais	2007		Vincent Legé		CR	CR				X					1*	
<i>Lanius collurio L.</i>	Pie-grièche écorcheur	25/05/2016	1 mâle	Legrand Romain							X	X					I
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	25/05/2016	1 chanteur	Legrand Romain							X						
<i>Upupa epops Linnaeus</i>	Huppe fasciée	12/04/2016	1 chanteur	Legrand Romain		VU					X	X					

<i>Locustella naevia</i>	Locustelle tachetée	25/05/2016	1 chanteur	Legrand Romain
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	24/09/2015	1 individu	Legrand Romain & Legé Vincent
<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins	15/06/2016	1 chanteur	Legrand Romain

VU					X						
VU	VU				X	X					
VU					X						

#### Légende :

**LR** : Liste Rouge **R**-Régionale, **N**-Nationale, **E**-européenne, **W**-Mondiale.  
Régionale

**P** : Protection **N**-Nationale **R**-Régionale

**DH** : Directive-Habitat (annexe II, IV)

**ZNIEFF** : espèces

déterminantes : **LA** : Espèces en limite d'aire **AD** : Espèces en aire disjointe

**DBA** : diagnostic biodiversité auvergne  
d'un plan d'action national : N (nationale) et Auv (complément déclinaison Auvergne)

**PNA** : espèce bénéficiant

**TVB** : Trame verte et bleue : Auv : retenu pour Auvergne, (AR) : autre région  
des aires protégées N (liste nationale 1+), Auv (proposition régionale non validée)

**SCAP** : Schéma de cohérence

#### III.2.4. Paysages

Le site est inscrit dans un fonds de vallon constitué de prairies humides particulièrement bocagères. Il se distingue difficilement car il constitue une entité boisée au sein de ce contexte bocager. Il se distingue surtout en hiver par sa végétation contrastée.

#### III.2.5. Géodiversité

Le site ne fait pas partie des 120 sites géologiques majeurs en Auvergne recensés dans le cadre du diagnostic du patrimoine géologique en Auvergne (DIPAGE).

### CONCLUSION

#### Conflits d'usages possible pour:

**Activité agricole** : pas de problèmes majeurs. Les riverains et les usagers agricoles déplorent une extension de la zone humide et demandent régulièrement que les embâcles soient supprimés sur le cours d'eau. Les vaches accèdent directement dans le lit du ruisseau sur la parcelle ZP93. La parcelle ZO98 fait l'objet d'une sous-utilisation. **Aménagement pastoral à prévoir (clôture/abreuvoir ou mare).**

**Activité cynégétique** : pas de problèmes particuliers.

**Activité routière** : pas de problèmes particuliers en dehors du broyage de la haie le long du cheminement communal. **Panneautage « site naturel préservé » et matérialisation à prévoir.**

## **SECTION 3. FICHE DESCRIPTIVE DE L'ENTITE**

### **« MARAIS DE L'ETANG DE GRANDVILLE »**

#### **III.1 ETAT DES LIEUX SPECIFIQUE DE L'ENTITE**

---

Cet ensemble forme une cuvette concentrique de 5 hectares d'un seul tenant, un bel ensemble devenu rare dans cette partie des Combrailles.



Ruisseau traversant le site



Vue d'ensemble de la zone humide



Creusement de la mare et coupe d'un bosquet

### **III.1.1. Evolution historique de l'entité**

#### ***Historique***

**Le marais était à l'origine un ancien étang de pêche du château de Chazeron** visible sur la carte de Cassini. Il a été asséché au XVIIIème siècle. Le cadastre napoléonien (1826) révèle que le site était entièrement pâturé en son cœur (pâture) ou fauché /pâturé sur ses bordures (pré) jusque dans les années 1990 où le site était particulièrement morcelé en petites parcelles. Depuis le site n'est plus entretenu. L'aménagement foncier initié par le passage de l'A89 a rassemblé l'ensemble des parcelles privées délaissées en deux parcelles communales.

#### ***Chronologie de l'implication du Conservatoire***

2005 : aménagement foncier

2006 : signature du bail emphytéotique

2008 : plan de gestion

2009 : travaux de dégradation des zones humides environnantes

2010 : réunion publique

2012 : Création d'une mare et coupe d'un bosquet

2016 : révision de la cartographie des habitats, recherche du Campagnol amphibie

2017 : plusieurs réunions organisées entre la Société de chasse, la fédération départementale, la commune et le CEN Auvergne

## Bilan succinct des actions prévues dans le précédent plan de gestion

		Réalisation	Commentaires
<b>Préserver le fonctionnement hydraulique du marais</b>			
Restaurer la morphologie du cours d'eau	GH1-Reméandrer le ruisseau	Non réalisé	Une réunion entre les services de l'Etat et la fédération de pêche a conseillé de ne pas intervenir compte tenu d'un re méandrage naturel. 1 pose de déflecteur expérimental en 2009
Améliorer la qualité de l'eau	AD1-conseiller les gestionnaires de l'étang de la Faye	Non réalisé, réalisé sur l'étang en aval	Refus de la part des gestionnaires d'une rencontre (2008) La rencontre avec les services de l'Etat avait pointé un système de moine non conforme.
	GH2-Exporter les déchets	Non réalisé	Refus de la part des gestionnaires d'une rencontre (2008 ?)
<b>Intégrer le site dans une gestion à long terme</b>			
Conserver une zone refuge pour la chasse	AD2-Mettre en réserve de chasse	Non réalisé	Souhait par la Fédération dans un nouveau projet
<b>Permettre un accueil du public sur le site</b>			
Permettre l'accès au site	FA1-Réaliser un plan d'interprétation	Non réalisé	Foncier non maîtrisé en amont
	FA2-Réaliser un sentier de découverte du marais	Non réalisé	Foncier non maîtrisé en amont
	FA3-Chercher la maîtrise foncière ou d'usage entre le marais et l'étang	Non réalisé	
	FA4-Créer une aire d'accueil	Réalisé partiellement	
Améliorer l'intérêt pédagogique de la zone humide	FA5-Créer une mare pédagogique	2012	Et curage manuel de 2 mares par le CEN Auvergne
Evaluer l'impact des actions réalisées	SE1-Mettre en place un réseau d'indicateurs de suivi	2017	
	SE2-Réaliser un suivi piscicole	Non réalisé	Assec parfois prolongé du ruisseau
Evaluer le plan de gestion	AD3-Evaluer et réactualiser le plan de gestion	2017	
<b>Autres actions non programmées</b>			
	Sensibiliser le public	2 animations en 2008 et 2012, 1 conférence	
	Couper des bosquets	2012 (2 chantiers bénévoles)	
	Réaliser un inventaire des odonates	2014	7 espèces
	Vérifier la présence du Campagnol amphibie	2016	Absent
	Suivre les amphibiens	2012 et 2014	5 espèces, nombre identique d'espèces d'amphibiens

### **III.1.2. Aspects fonciers, maîtrise d'usage, infrastructure**

Foncier sur « le marais de Grandville » :

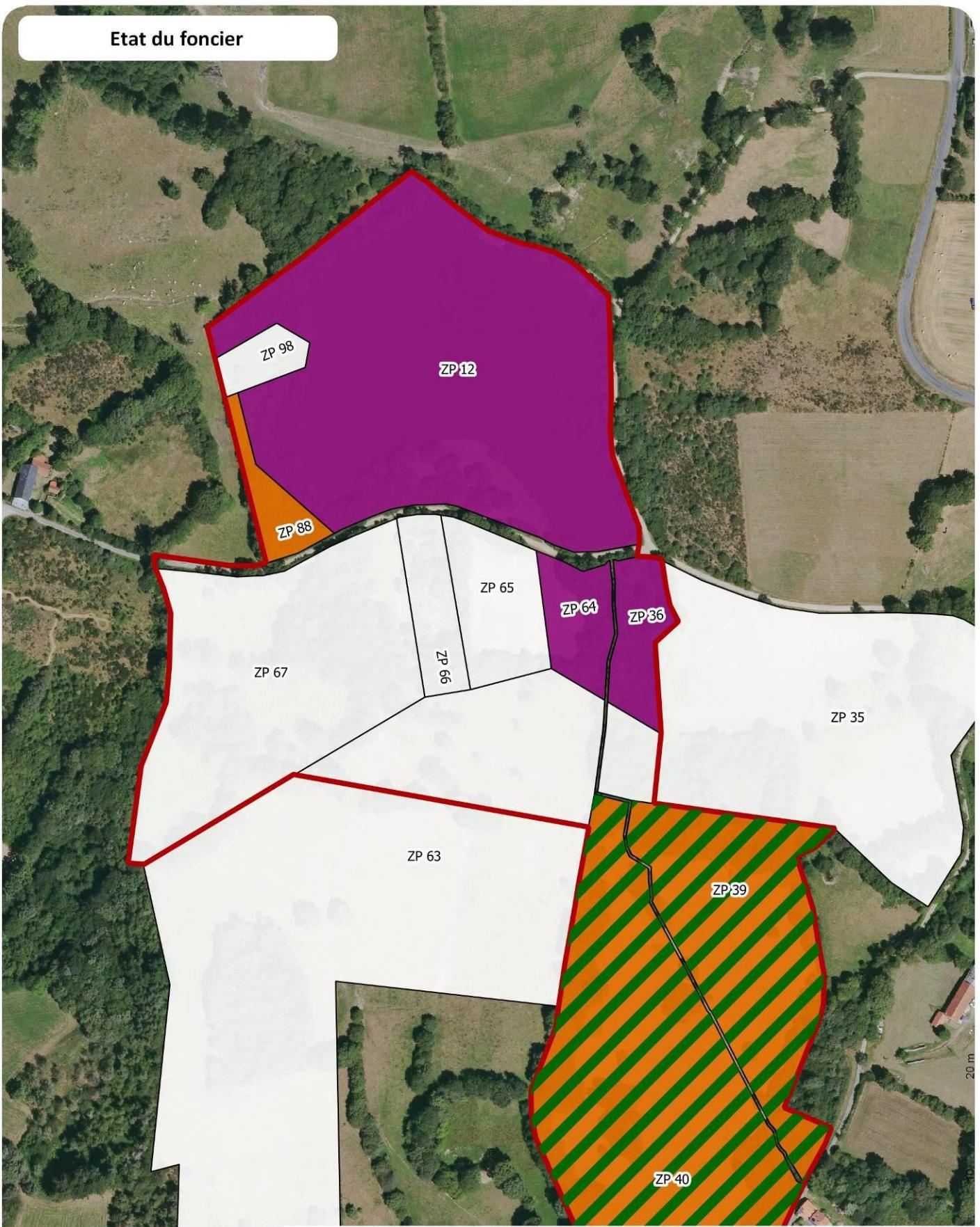
Ce site est constitué d'un seul tenant de deux parcelles communales. Aucune autre possibilité de maîtrise foncière n'est envisageable sur ce site.

Commune	Parcelle	Surface cadastrale (ha)	Type de maîtrise et surface maîtrisée (ha)			Surface de zone humide (ha)	Propriétaire	Date et durée	Origine	Accord agricole	Destination envisagée
			Acquisition	Location	Convention						
Loubeyrat	ZP 39	1,8010		1,8010		1,7745	Commune de Loubeyrat	28/12/2006 – Baill emphytéotique de 30 ans			Aucune
	ZP 40	3,5399		3,5399		2,9134					
	ZP 88	0,2523				0,2211					
	ZP 12	4,7319				4,2432	SCI de l'Etang de la Faye Basse				
	ZP 36	0,3637				0,3167					
	ZP 64	0,3666				0,0323					
	ZP 35	3,6842				0,7787	Consorts Feral				
	ZP 63	7,7876				1,1008	Cts Jarzaguet				
	ZP 65	0,5935				0,0187	Cts Jarzaguet				
	ZP 66	0,3805				0,0170	Mme Baspeyrat				
	ZP 67	2,6949				1,0520	Cts Jarzaguet				
	ZP 98	0,1871				0,1868	Cts Jarzaguet				
<b>Total</b>		<b>26,3832</b>		<b>5,3409</b>		<b>12,6552</b>					
<b>Surface maîtrisée</b>			<b>5,3409</b>								

**Carte 62 : Marais de l'Etang de Grandville : Etat du foncier**

## Etat du foncier

Fond : Ortho CR AIG Topo GEOFUS 2016, SCAN 25 IGN 2016 - Réalisation : CEN Auvergne, jeu. nov. 22 2018



### Légende :

  Zones d'études

Gestion CEN Auvergne

/ Convention

/ Bail

■ Acquisition

Propriétaire

ASF

Société des eaux de Volvic

Minsitère de la défense

Etat - Domaines

Sectional

Communal

Autre personne morale

Personne privée

## Bassins Versants

10  
che

les Portiers

713

-71-

752

1

1

74

752

729

Month

722

la Faye Basse

**la Faye Haute**

N 712

Les Corbes

Grandy

• 82

.82

84

0 10 20 m

Fond : Ortho CRAIG Topo GEODIS 2016, SCAN 25 IGN 2016 - Réalisation : CEN Auvergne, jeu. nov. 22 2018

#### Légende :

-  Zones d'études
  -  Bassins versants
  -  Ruisseau

### **III.1.3. Patrimoine culturel, historique**

Il n'y a pas de fort enjeu historique sur ce lieu.

### **III.1.4. Hydrologie, Hydrogéologie, hydrographie**

Le bassin versant de la zone d'étude représente **une surface de 243 ha**. Le site correspond à une large cuvette avec son exutoire à l'Est au niveau du hameau de Grandville. En amont, il est constitué de l'étang de la Faye (4 ha) alimenté lui-même par trois ruisseaux.

Le ruisseau traverse cette cuvette sur les parcelles du CEN sur 290 mètres.

Aucune donnée piscicole et sur la qualité d'eau n'est disponible sur ce ruisseau généralement asséché en été.

Trois mares ont été creusées sur les parcelles.

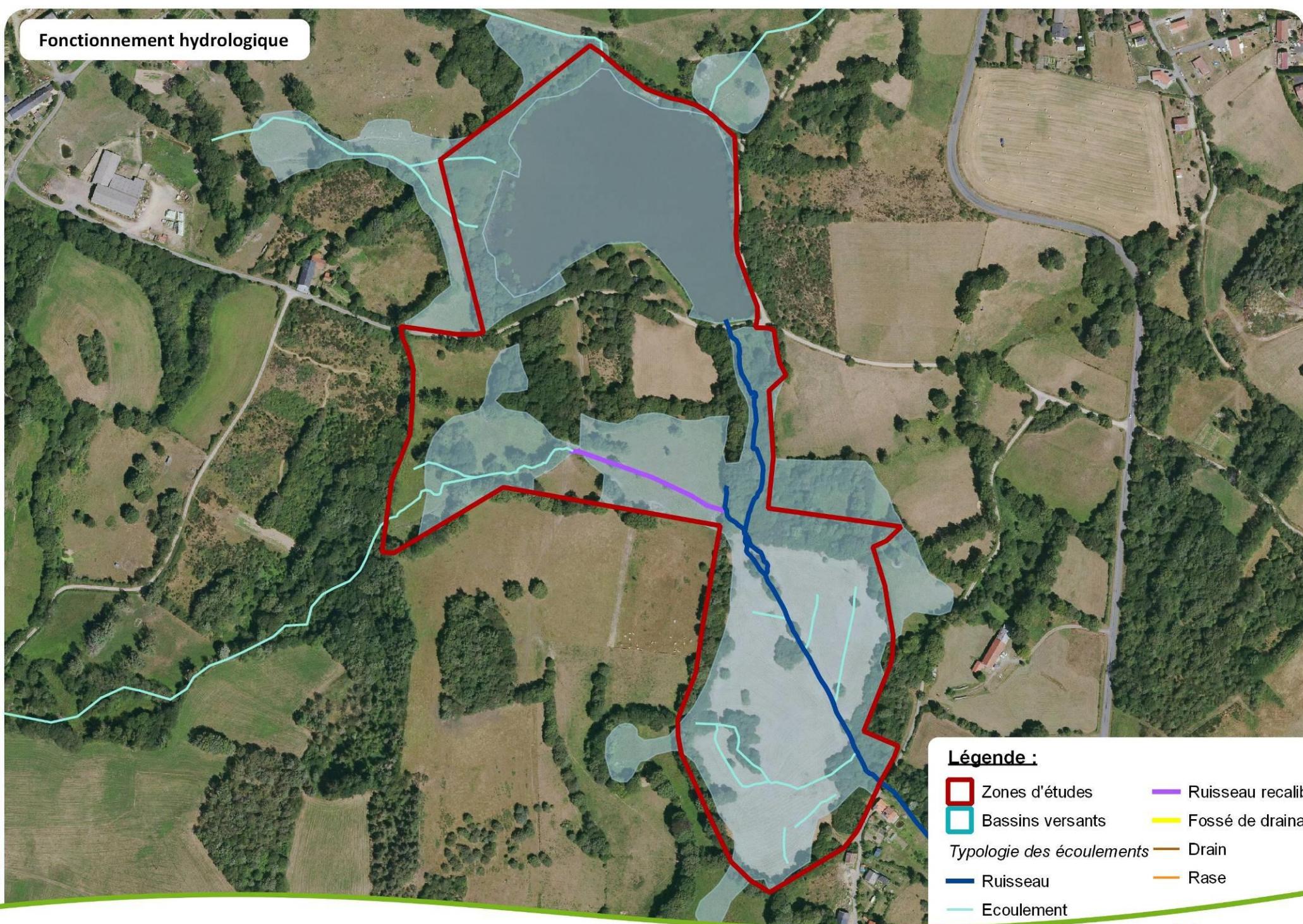
La zone humide est en bon état de conservation.

***Carte 63 : Marais de l'Etang de Grandville : Bassin versant***

***Carte 64 : Marais de l'Etang de Grandville : Fonctionnement hydrologique***

## Fonctionnement hydrologique

Fond : Ortho CRAIG Topo GEODIS 2016 - SCAN 25 IGN 2016 - Réalisation : CEN Auvergne jeu nov 22 2018



Plan de Gestion - Marais des Combrailles  
- Marais de l'étang de Grandville -

### III.1.5. Patrimoine naturel

#### Bilan des connaissances

Liste des inventaires ou des cartographies réalisées

Groupe taxonomique	Nombre d'espèces	Pression d'inventaire	Commentaires (diversité, bio indice...)
<b>Faune</b>			
Odonates	10	Faible	Données collectées en 2014 et 2017 (P. Flammant, R. Legrand). Faible potentiel.
Orthoptères	0	Nulle	
Lépidoptères	0	Nulle	
Poissons	0	Nulle	
Amphibiens	5	Moyenne	Données collectées au gré des prospections
Reptiles	1	Faible	Données collectées au gré des prospections
Oiseaux	32	Faible	Données collectées au gré des prospections. Données anciennes
Mammifères	7	Faible	Données collectées au gré des prospections. Recherche du Campagnol amphibie en 2016.
<b>Flore/champignons</b>			
Flore supérieure	83	Moyenne	Inventaire en 2008 par V. Legé
Habitats		Moyenne	Cartographie d'habitats en 2016

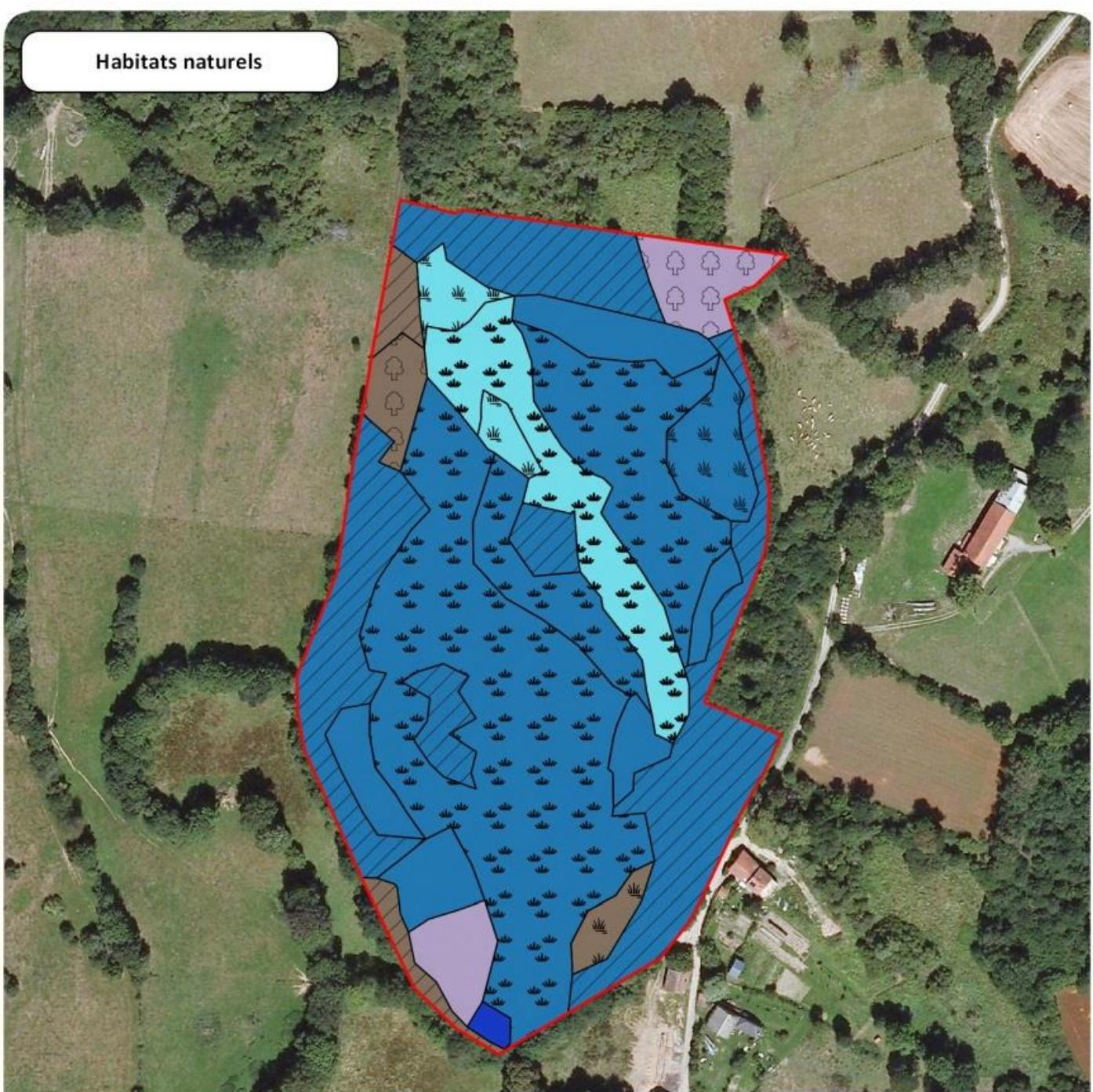
Les données brutes ou la liste des espèces par site ne sont pas extraites dans ce plan de gestion thématique concernant 16 sites différents. La liste par site peut être consultée ou extraite sous SICEN avec une intégration régulière des données les plus récentes.

## **Liste des habitats naturels cartographiés en 2016**

Code EUNIS	Libellé EUNIS	Surface ( en ha sur le site)	% / unités écologiques
	<b>Série de la Hêtraie-chênaie sessiliflore acidiclinophile de l'étage collinéen à Luzule des forêts et Chèvrefeuille des bois</b>	<b>0,28</b>	<b>5,2%</b>
E2.13	Pâturages abandonnés	0,07	1,2%
G1.63	Hêtraies neutrophiles médio-européennes	0,10	1,8%
G5.61	Prébois caducifoliées	0,06	1,1%
G5.1	Alignements d'arbres	0,06	1,1%
	<b>Série de la Chênaie pédonculée-frênaie collinéenne à Pulmonaire affine</b>	<b>0,30</b>	<b>5,5%</b>
E3.41	Prairies atlantiques et subatlantiques humides	0,14	2,6%
G1.A12	Frênaies-chênaies et chênaies-charmaies aquitaniannes	0,16	2,9%
	<b>Série de la Boulaie pubescente à Scutellaire naine</b>	<b>0,02</b>	<b>0,4%</b>
E3.512	Prairies acidoclines à Molinie bleue	0,02	0,4%
	<b>Série de l'Aulnaie marécageuse mésotrophile acidiphile des vallées moyennes à Fougère femelle</b>	<b>4,23</b>	<b>78,2%</b>
F9.2	Saussaies marécageuses et fourrés des bas-marais à [Salix]	1,40	25,9%
D5.212	Cariçaies à Laîche des rives et communautés apparentées	0,16	2,9%
D5.2142	Cariçaies à Laîche vésiculeuse	2,23	41,3%
E3.4	Prairies eutrophes et mésotrophes humides ou mouilleuses	0,44	8,1%
	<b>Série de l'Aulnaie-frênaie riveraine de l'étage collinéen à Impatiens ne-me-touchez-pas</b>	<b>0,57</b>	<b>10,5%</b>
C3.26	Formations à [Phalaris arundinacea]	0,44	8,1%
D5.213	Cariçaies à Laîche des rives	0,02	0,4%
E5.412	Mégaphorbiaies occidentales némorales rivulaires dominées par [Filipendula]	0,11	2,0%
	<b>TOTAL</b>	<b>5,40</b>	<b>100,0%</b>

**Carte 65 : Marais de l'Etang de Grandville : Cartographie des habitats**

## Habitats naturels



### Légende :

□ Périmètre du site

*Habitats naturels en typologie EUNIS*

Série de la Boulaie pubescente sur sol paratourbeux

■ E3.512 - Prairies acidoclines à Molinie bleue

Série de la Chênaie pédonculée-frênaie mésohygrophile à Pulmonaire affine

■ E3.41 - Prairies atlantiques et subatlantiques humides

■ G1.A12 - Frênaies-chênaies et chênaies-charmaies aquitanianennes

Série de la Hêtraie-chênaie sessiliflore à Luzule des forêts et Chèvreuil des bois

■ E2.13 - Pâturages abandonnés

■ G1.63 - Hêtraies neutrophiles médio-européennes

■ G5.1 - Alignements d'arbres

■ G5.61 - Prébois caducifoliés

Série de l'Aulnaie marécageuse acidiphile à Fougère femelle

■ D5.2142 - Cariçaies à Laîche vésiculeuse

■ D5.212 - Cariçaies à Laîche des rives et communautés apparentées

■ E3.4 - Prairies eutrophes et mésotrophes humides ou mouilleuses

■ F9.2 - Saussaies marécageuses et fourrés des bas-marais à Salix

Série de l'Aulnaie-frênaie riveraine à Impatiante ne-me-touchez-pas

■ C3.26 - Formations à Phalaris arundinacea

■ E5.412 - Mégaphorbiaies occidentales némorales rivulaires dominées par Filipendula



### **III.1.6 Activités économiques**

**Liste des activités économiques :**

<b>Activité recensée dans le site</b>	<b>Description</b>	<b>Intervenant</b>
<b>Activité agricole</b>	Pas de pâturage. Broyage de la végétation en 2016 pour un essai de pâturage avec 6 vaches.  Pâturage bovin sur la bordure Ouest du site (hors des parcelles CEN)	/
<b>Activité cynégétique</b>	Chasse du Chevreuil, Sanglier par battue. Chasse également du Canard et occasionnellement de la Bécassine. Deux mares ont été creusées pour favoriser le Canard colvert.	Société de chasse de Loubeyrat
<b>Activité piscicole</b>	Ruisseau peu attractif asséché en été.  En amont, l'étang de la Faye (créé en 1968) est loué pour la pêche (carnassiers, blancs). Des curages sont pratiqués régulièrement (2002, 2016).	Propriétaires de l'étang de la Faye (SCI Etang de la Faye)
<b>Activité routière</b>	Voie communale entre Grandville et l'étang de la Faye. Passage d'engins agricoles, quelques voitures.	Commune
<b>Habitations</b>	2 habitations bordent le site. Entreposage de bois en bordure du site.	

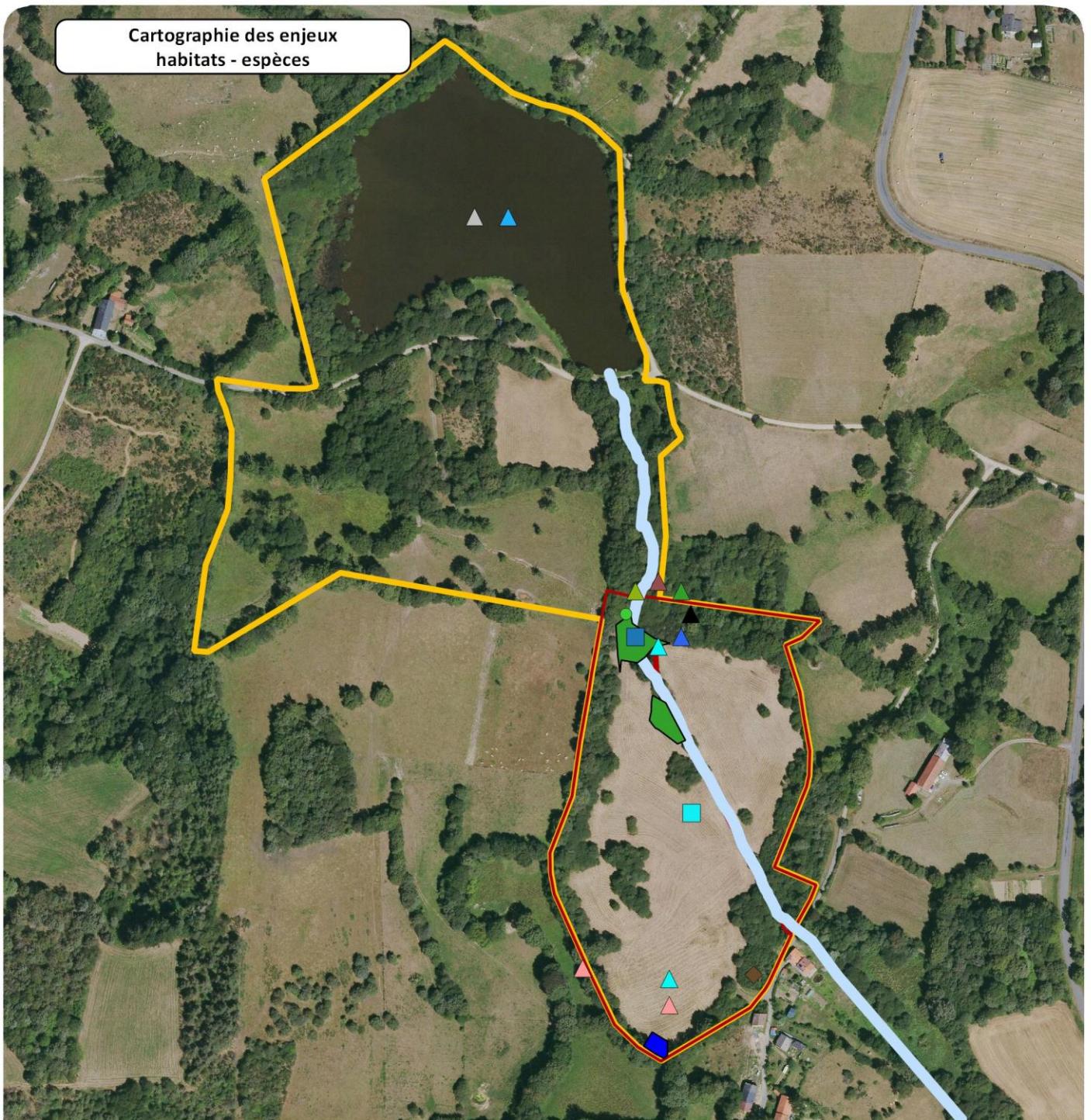
## III.2 EVALUATION DE LA VALEUR PATRIMONIALE

---

### III.2.1. Habitats à enjeux

Code Natura 2000	Libellé Natura 2000	Surface ( en ha sur le site)	Proportion des habitats cartographiés
6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux	0,02	0,4%
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin	0,11	2,0%
	<b>TOTAL</b>	<b>0,13</b>	<b>2,4%</b>

*Carte 66 : Marais de l'Etang de Grandville : Cartographie des enjeux habitats et espèces*



#### Légende

  Zone de maîtrise foncière  
  Zone d'étude

#### Habitats d'intérêt communautaire

6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets  
 6410 - Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux

#### Espèces à enjeu

Crossope aquatique (*Neomys fodiens*)  
 Campagnol amphibia (*Arvicola sapidus*)  
 Alouette lulu (*Lullula arborea*)  
 Bécassine des marais (*Gallinago gallinago*)

- ▲ Bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*)
- ▲ Fauvette des jardins (*Sylvia borin*)
- ▲ Grèbe huppé (*Podiceps cristatus*)
- ▲ Locustelle tachetée (*Locustella naevia*)
- ▲ Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*)
- ▲ Milan royal (*Milvus milvus*)
- ▲ Pouillot fitis (*Phylloscopus trochilus*)
- Râle d'eau (*Rallus aquaticus*)
- Loutre d'Europe



0 50 m

### III.2.2. Flore à enjeux

Aucune espèce végétale à enjeu n'a été observée sur le site.

### III.2.3. Faune à enjeux

Nom latin	Nom vernaculaire	Dernière date d'observation	Abondance	Observateur	Source	Espèce menacée				Espèce protégée		Espèce liée à un programme de protection					
						LRR	LRN	LRE	LRW	PR	PN	ZNIEFF	DBA	PNA	TVB	SCAP	DH
<b>Mammifères</b>																	
<i>Neomys fodiens</i>	Musaraigne aquatique	30/11/2007		Luc Bortoli						X	X						
<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	01/07/2014		Legrand Romain & Esnouf Samuel & Lemarchand Charles						X	X	X	X	AUV		II	
<b>Oiseaux</b>																	
<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bruant des roseaux	2007		Legé Vincent		VU	EN					X					
<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais	05/03/2018	1 individu, migration	Philippe Garlaschi	Fédération de chasse	CR	CR					X					1+
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	12/07/2017	1 chanteur	Legrand Romain								X					
<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	2007		Legé Vincent		VU					X						
<i>Locustella naevia</i>	Locustelle tachetée	2007		Legé Vincent		VU					X						
<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins	2007		Legé Vincent		VU					X						
<i>Rallus aquaticus</i>	Râle d'eau	2007		Legé Vincent		VU						X					

#### **Légende :**

**LR** : Liste Rouge **R**-Régionale, **N**- Nationale, **E**-européenne, **W**-Mondiale.  
Régionale

**P** : Protection **N**- Nationale **R**-

**DH** : Directive-Habitat (annexe II, IV)  
déterminantes : **LA** : Espèces en limite d'aire **AD** : Espèces en aire disjointe

**ZNIEFF** : espèces

**DBA** : diagnostic biodiversité auvergne  
d'un plan d'action national : N (nationale) et Auv (complément déclinaison Auvergne)

**PNA** : espèce bénéficiant

**TVB** : Trame verte et bleue : Auv : retenu pour Auvergne, (AR) : autre région  
des aires protégées N (liste nationale 1+), Auv (proposition régionale non validée)

**SCAP** : Schéma de cohérence

#### **III.2.4. Paysages**

Le marais de Grandville constitue une zone d'ouverture conséquente et homogène dans un réseau de prairies bocagères. Le site est perceptible depuis le village de Grandville malgré une densification des haies périphériques et une extension des bosquets. Il ne constitue pas un paysage majeur dans les Combrailles, néanmoins il apporte une diversité paysagère au niveau local.

#### **III.2.5. Géodiversité**

Le site ne fait pas partie des 120 sites géologiques majeurs en Auvergne recensés dans le cadre du diagnostic du patrimoine géologique en Auvergne (DIPAGE).

## CONCLUSION

### Conflits d'usages possible pour:

Gestion agricole : Un projet de pâturage est envisageable avec des vaches écossaises. Des contacts ont été établis avec l'élevage Fleur de Highland pour un pâturage extensif automnal.

**Habitations** : pas de problèmes majeurs mais entreposage de matériaux qui ne seront plus compatibles en cas d'ouverture du site au public. **Une réorganisation de l'entreposage de matériaux et des véhicules est à prévoir devant le site.**

**Activité cynégétique** : pas de problèmes particuliers en dehors d'une mobilisation des chasseurs locaux face à la densification des haies et l'extension des bosquets qu'ils souhaiteraient voir régresser.

La fédération départementale de chasse du Puy de Dôme considère que ce site constitue un site à fort potentiel pour l'hivernage de la Bécassine des marais (voire la nidification). Néanmoins, un travail conséquent de restauration de milieux favorables est à prévoir (pâturage, coupe de bosquets). Le CS a souligné que ce site pourrait avoir l'ambition d'accueillir la Bécassine des marais en période de reproduction.

**Un projet de remise en pâturage est donc à privilégier sur ce site qui devra toutefois intégrer sa faible appétence (cariçaie) et sa forte humidité sur l'ensemble de l'année. Une réserve de chasse est à proposer auprès de la société de chasse locale qui semble favorable.**

**Commune de Loubeyrat** : La commune regrette que cette mesure compensatoire n'est pas aboutie à des travaux de mise en pâturage et de maintien des espaces ouverts. Elle partage la même impression de la société de chasse.

## **SECTION 3. FICHE DESCRIPTIVE DE L'ENTITE**

### **« SOURCES DE LA MORGE »**

#### **III.1 ETAT DES LIEUX SPECIFIQUE DE L'ENTITE**

---

Il s'agit de l'un des complexes de zones humides les plus vastes dans cette partie des Combrailles, donnant naissance à la Morge (65 km de long). Cet espace de 37 hectares est constitué de zones humides dont 15 sont maîtrisées par le CEN. Un réseau de mares est connecté au marais par un réseau de batrachoducs passant sous l'A89.



Sources de la Morge vues en ULM en 2009



Prairie humide des sources de la Morge



Saulaie et ruisseau de la Morge



Animation organisée en 2017 et monument commémoratif

### **III.1.1. Evolution historique de l'entité**

#### ***Historique***

L'occupation des sols a fortement évolué depuis le cadastre napoléonien de 1826, évolution assez classique de l'évolution des paysages de moyenne montagne. Le morcellement parcellaire s'est fortement réduit et s'est transformé en vastes parcelles traduisant une activité agricole plus homogène.

Les pourtours de la zone humide se sont transformés à partir d'un paysage de cultures multiples vers une vaste zone de pâturage bocagère. Le cœur de la zone humide a connu depuis 1946 (première photo aérienne), notamment le long du ruisseau de la Morge, une présence croissante des arbres. L'activité agricole est toujours un pâturage (pâture d'après le cadastre napoléonien) depuis deux siècles. Au nord de la zone humide, les zones de landes ont été plantées avec des conifères.

Auparavant les habitants de la Rochebraud venaient faire pâtrer ovins et bovins sur les « Grands Champs » lors de périodes de manque de fourrage. L'est de la zone de maîtrise d'usage a été fauché jusque dans les années 1980 par M Faure (voisin actuel). On note que la source dégradée située à l'ouest de la parcelle XD 25 a été exploitée à but agricole jusqu'à la même période. En 2006, l'autoroute A89 rentre en service.

L'Etang de Lachamp en aval d'origine médiévale (pêcherie et alimentation des moulins : le premier se situant à 2 km, à l'orée du bois de Serval) est toujours présent aujourd'hui.

#### ***Chronologie de l'implication du Conservatoire***

2000 : Contact avec le propriétaire de l'étang de Lachamp pour une gestion Conservatoire sans suite, proposition comme mesure compensatoire par le Conservatoire

2004 : pose de piézomètres

2003 à 2010 : Suivi de la végétation

2005 : aménagement foncier

2007 : signature d'une convention sur le sectional XB15, acquisition de la parcelle XB16 par ASF

2007/2008 : pose de clôtures, plantation d'une haie, pose de déflecteurs

2003/2010 :

2007 : plan de gestion

2009 : rétrocession de la parcelle XB16 au CEN

2011 : Proposition d'intégration du site comme ZNIEFF par le Conservatoire

2016 : recherche du Campagnol amphibie, de la Pie-grièche grise et de Maculinea alcon

2017 et 2018 : visite du site dans le cadre de journée de découverte du patrimoine local

### **Bilan succinct des actions prévues**

<b>Code</b>	<b>Opération</b>	<b>Réalisation</b>	<b>Commentaires</b>
<b>GH 1</b>	Enlever une partie des embâcles	2008	
<b>GH 2</b>	Poser des déflecteurs	2008	
<b>GH 3</b>	Favoriser et renforcer une haie	2008	300 mètres
<b>GH 4</b>	Clôturer les zones fragiles	2007, 2008	0,26 ha en exclos, 454 m de clôtures posés
<b>GH 5</b>	Poser du « filet de protection amphibien »	Non réalisé	
<b>GH 6</b>	Gérer les ligneux	Non réalisé	
<b>AD 1</b>	Mettre en place un cahier des charges	2007	
<b>AD 2</b>	Négocier une convention de gestion avec le propriétaire du sud de la parcelle XD 25	Non réalisé	Contacts défavorables
<b>AD 3</b>	Négocier une convention de gestion avec la propriétaire du sud des parcelles ZX 31, 57 et XB 11	2014	Non abouti, succession en cours à ce moment
<b>AD 4</b>	Négocier une convention de gestion avec les propriétaires de l'étang et des parcelles avoisinantes	2014	Non abouti
<b>AD 5</b>	Rencontrer régulièrement les agriculteurs du bassin versant	2017	
<b>AD 6</b>	Evaluer et réactualiser le plan de gestion	2017	
<b>SE 1</b>	Suivre l'état de conservation des habitats	Non réalisé	

### **III.1.2. Aspects fonciers, maîtrise d'usage, infrastructure**

Foncier sur « les sources de la Morge» :

Ce site offre encore de nombreuses perspectives d'accords fonciers. La **parcelle XB 15** gérée sous forme de convention a changé de propriétaire (section de Bourgnon à Commune de Manzat), il conviendra de renégocier une convention ou un bail emphytéotique en négociant également l'intégration de la parcelle XB 13 (zone humide d'environ 5 ha) et en excluant l'agriculteur de cet accord mais en l'intégrant sous forme d'un bail environnemental.

D'autres opportunités sont possibles comme l'intégration de la bordure du ruisselet de la parcelle ZX 68 par une acquisition ou sous forme d'un accord. Un accord permettrait d'avoir un vaste projet de réhabilitation du ruisseau. La parcelle communale XB 13 (5,5581 ha) située au nord du site pourrait faire l'objet d'une convention globale avec la commune.

***Carte 67 : Sources de la Morge : Etat du foncier***

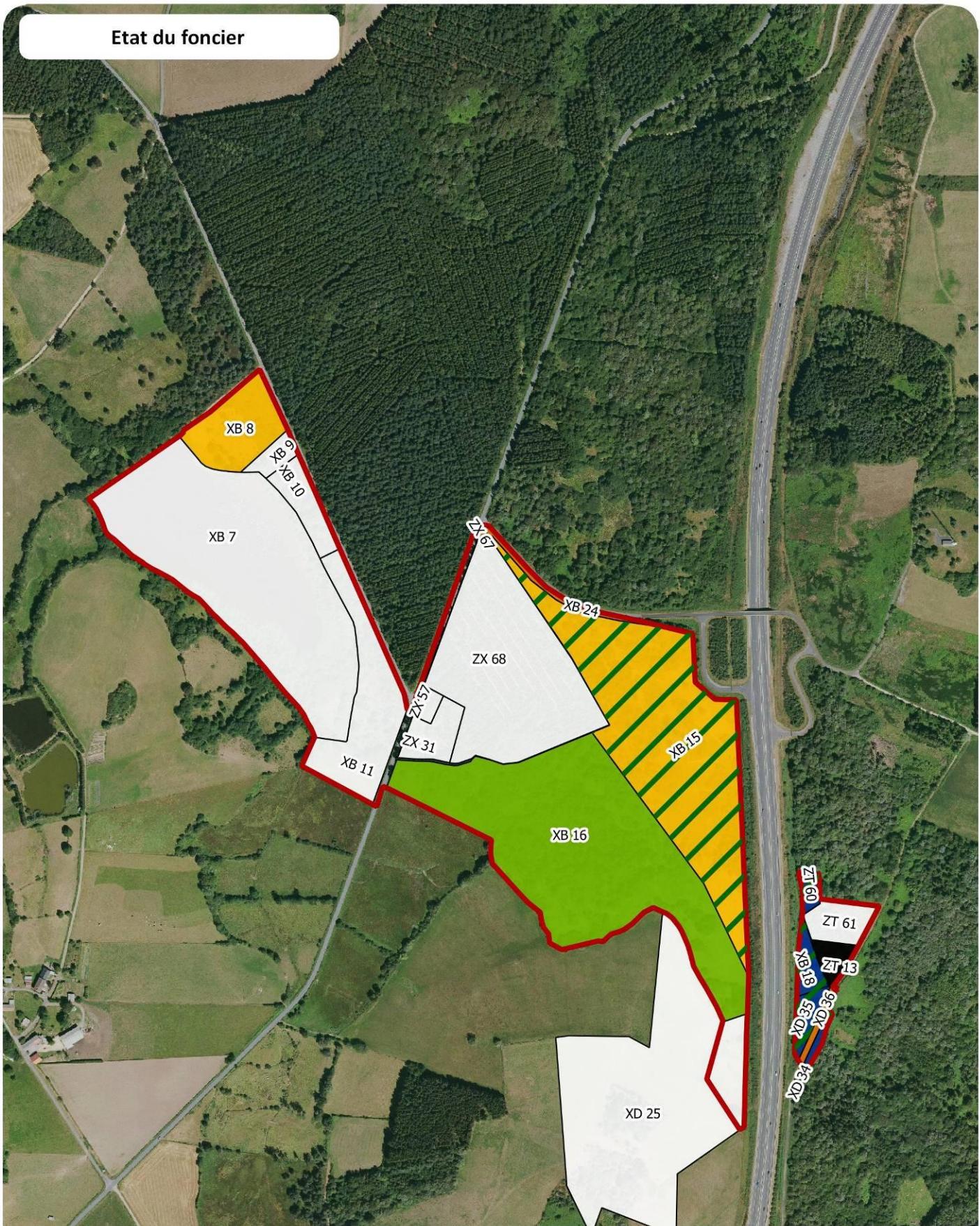
Commune	Parcelle	Surface cadastrale (ha)	Type de maîtrise et surface maîtrisée (ha)			Surface de zone humide (ha)	Propriétaire	Date et durée	Origine	Accord agricole	Destination envisagée
			Acquisition	Location	Convention						
Manzat	XB 16	8,3750	8,3750			7,2896	CEN Auvergne		ASF	CMD GAEC du Bourgnon	Fondation des CEN
	XB 15	6,6419			6,6419	2,8848	Commune de Manzat				Convention ou bail
	XB 18	0,2712			0,2712	0,0125	ASF	06/12/2016 10 ans			Fondation des CEN
	XD 34	0,1038			0,1038						
	XD 35	0,2576			0,2576	0,0557					
Loubeyrat	ZT 60	0,1382			0,1382	0,0495					
Manzat	XB 24	0,2072				0,0040	Commune De Manzat				
	XD 36	0,1178									
	ZX 67	0,0159									
	XB 8	1,2697				0,0396					
Loubeyrat	ZT 13	0,2513					Etat -Service des Domaines				
	ZT 61	0,5221					M. Morand				
Manzat	XB 7	7,8508				7,7227	Consorts Sahut Commune de Manzat				
	XB 9	0,2431				0,0410	Sahut Juliette, Sahut Odile				
	XB 10	0,5755				0,1966	M. Sahut Michel				
	XB 11	2,1100				1,2131	Mme Pecoul Madeleine, Mme Eydieu Claude, Mme Cotton Brigitte				
	XD 25	7,3188				0,2608	Consorts Pailhoux				
	ZX 31	0,5440				0,0911	Mme Pecoul Madeleine, Mme Eydieu Claude, Mme Cotton Brigitte				
	ZX 57	0,1385					Mme Pecoul Madeleine, Mme Eydieu Claude, Mme Cotton Brigitte				
	ZX 68	4,8431				0,6261	M Sardier Christophe, M. Sardier Patrick, Mme Sardier Lucie				
<b>Total</b>		<b>41,7955</b>	<b>8,3750</b>		<b>7,4127</b>	<b>20,4870</b>					
<b>Surface maîtrisée</b>		<b>15,7877</b>									

### **III.1.3. Patrimoine culturel, historique**

Une pierre mémoriale est située sur la parcelle XB16. Après des recherches locales (R.Couppat com pers.), elle correspond au lieu où Pierre Chanier (militaire en service auxiliaire du 92 RI) a été retrouvé mort de froid alors qu'il était parti le 5 mars 1916 de Saint-Angel pour rejoindre un hameau de Manzat.

## Etat du foncier

Fond : Ortho CRAIG Topo GEODIS 2016, SCAN 25 IGN 2016 - Réalisation : CEN Auvergne, jeu nov. 22 2018



### Légende :

<input type="checkbox"/>	Zones d'études	Propriétaire	
Gestion CEN Auvergne		ASF	Sectional
<input checked="" type="checkbox"/>	Convention	Société des eaux de Volvic	Communal
<input checked="" type="checkbox"/>	Bail	Minsitère de la défense	Autre personne morale
<input checked="" type="checkbox"/>	Acquisition		Personne privée
			Etat - Domaines

### **III.1.4. Hydrologie, Hydrogéologie, hydrographie**

La commune de Manzat est concernée par **190,7 hectares de zones humides**. La zone d'étude concerne 20,5 ha de zones humides et 10,3 ha de zones humides gérées par le CEN, soit respectivement environ 10,7 % et 5,4 % des zones humides de la commune.

Le bassin versant de la zone d'étude représente une surface de 157 ha, correspondant à un vaste plateau humide orienté vers l'Ouest et donnant progressivement naissance à la Morge. Des mares de l'autre côté de l'A89 communiquant avec un batrachoduc et un complexe de zones humides donnent naissance à un ruisseau qui s'individualise et sort des parcelles du CEN, pour passer sous la route départementale pour ensuite former l'étang de Lachamps. Le ruisseau est nettement formé ensuite dans un talweg en sortant de la digue de l'étang de Lachamps.

Il existe peu de données sur ce secteur en dehors des macro-invertébrés benthiques et des analyses physico-chimiques (SA Gestion de l'environnement) en 2001 sur l'étang de Lachamps. Elles donnent des peuplements variés et équilibrés en macro invertébrés, des résultats bons à très bons au niveau physico-chimiques. Seul un problème de cyanobactéries révèle des problèmes ponctuels de pollution.

Deux piézomètres situées en amont des sources de la Morge révèlent un comportement typiques de terrains argilo-tourbeux constamment engorgés d'eau sur une hauteur supérieure au mètre dus à la pluviométrie importante mais également au drainage autoroutier et aux batrachoducs des mares.

L'autre piézomètre situé dans une nappe semi-profonde d'arènes réagit plus facilement à la pluviométrie en particulier l'été où l'évapotranspiration l'emporte sur l'infiltration.

Le suivi phytosociologique (avant/après autoroute A89) des prairies humides de 2003 à 2010 par 11 relevés et 3 piézomètres révèle une évolution de la végétation vers une prédominance d'espèces prairiales aux dépens d'espèces de la mégaphorbaie (Angélique des bois) et de la Molinie. Deux relevés révèlent une modification d'une prairie mésotrophe en une prairie plus inondée et plus eutrophe liée à la présence d'un nouvel ouvrage hydraulique, concentrant les eaux au droit de ces 2 relevés.

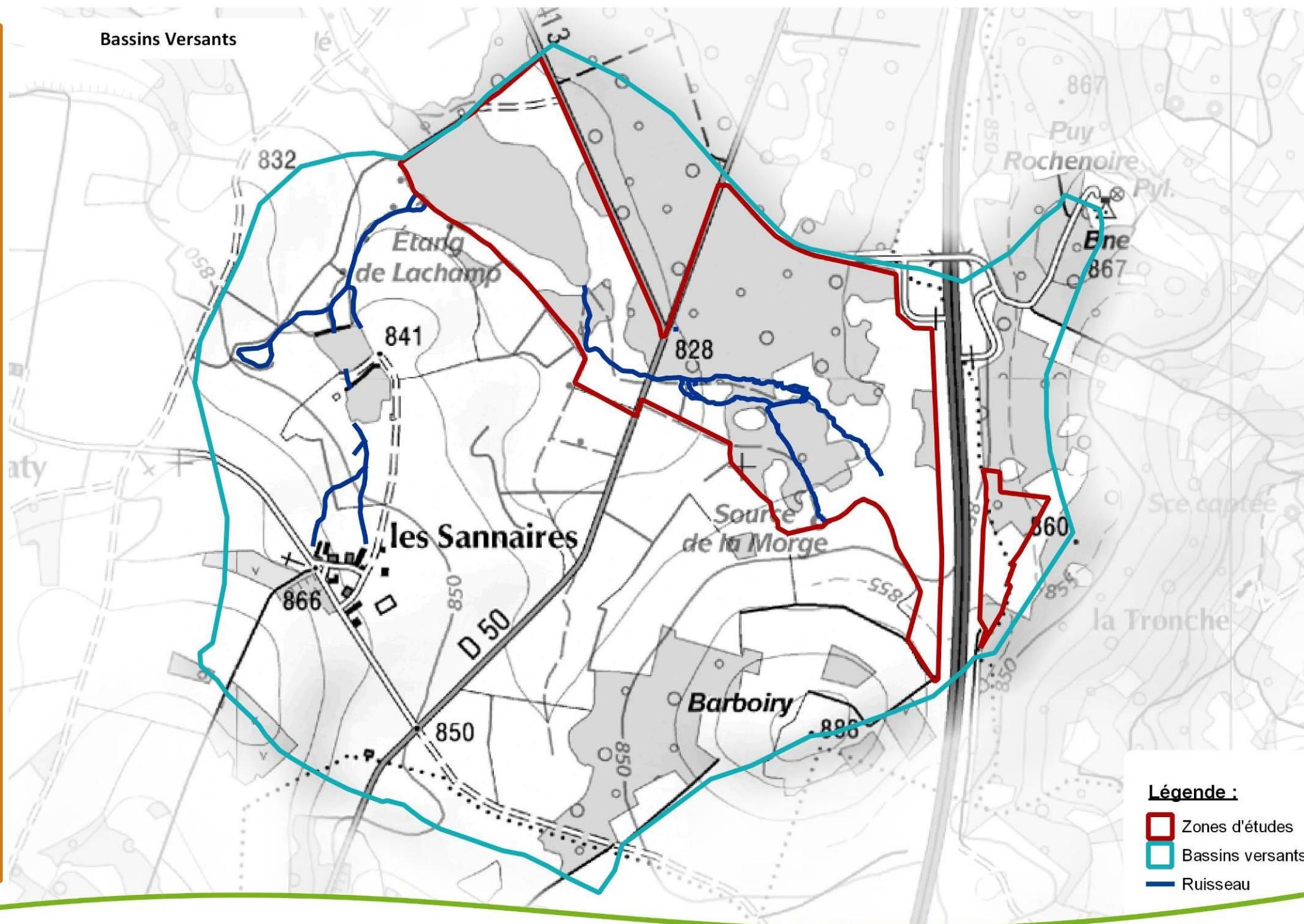
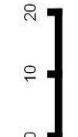
Les zones humides sont en bon état de conservation.

***Carte 68 : Sources de la Morge : Bassin versant***

***Carte 69 : Sources de la Morge : Fonctionnement hydrologique***

## Bassins Versants

Fond : Ortho CRAIG Topo GEODIS 2016, SCAN 25 IGN 2016 - Réalisation : CEN Auvergne, jeu. nov. 22.2018

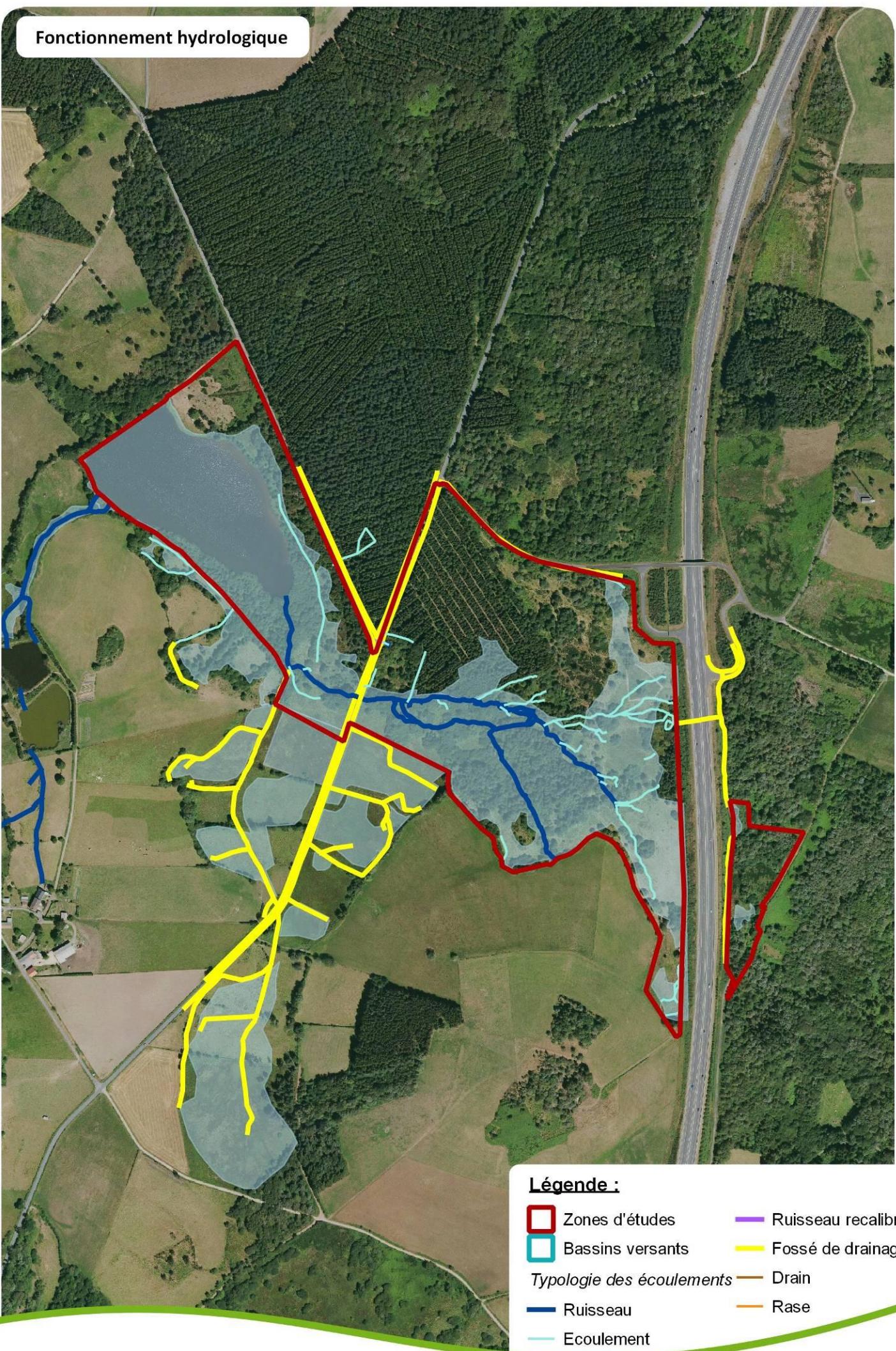


Plan de Gestion - Marais des Combrailles  
- Sources de la Morge -

## Fonctionnement hydrologique

20 m  
10  
0

Fond : Ortho CRAIG Topo GEODIS 2016, SCAN 25 IGN 2016 - Réalisation : CEN Auvergne, jeu. nov. 15.2018



### III.1.5. Patrimoine naturel

#### Bilan des connaissances

*Liste des inventaires ou des cartographies réalisées*

Groupe taxonomique	Nombre d'espèces	Pression d'inventaire	Commentaires (diversité, bio indice...)
<b>Faune</b>			
Odonates	23	Moyenne	Données collectées en 2005, 2014 et 2018 (P.Flammant, R.Legrand). 8 espèces seulement sur les Sources de la Morge
Orthoptères	0	Nulle	
Lépidoptères	28	Moyenne	Données collectées principalement en 2011 (S. Cordonnier)
Amphibiens	6	Moyenne	Données ciblées sur les mares en 2007
Reptiles	2	Faible	Données collectées au gré des prospections
Oiseaux	65	Moyenne	Recherche de la Pie grièche grise et inventaire quantitatif en 2016. 48 espèces sur les sources de la Morge
Mammifères	7	Faible	Données collectées au gré des prospections. Recherche du Campagnol amphibie en 2016.
<b>Flore/champignons</b>			
Flore supérieure	163	Moyenne	
Bryophytes	2	Faible	
Lichens	4	Faible	Données collectées lors de l'enquête participative de la DREAL Auvergne
Habitats		Moyenne	Cartographie d'habitats avec relevés de 2003 à 2010 (11 placettes).

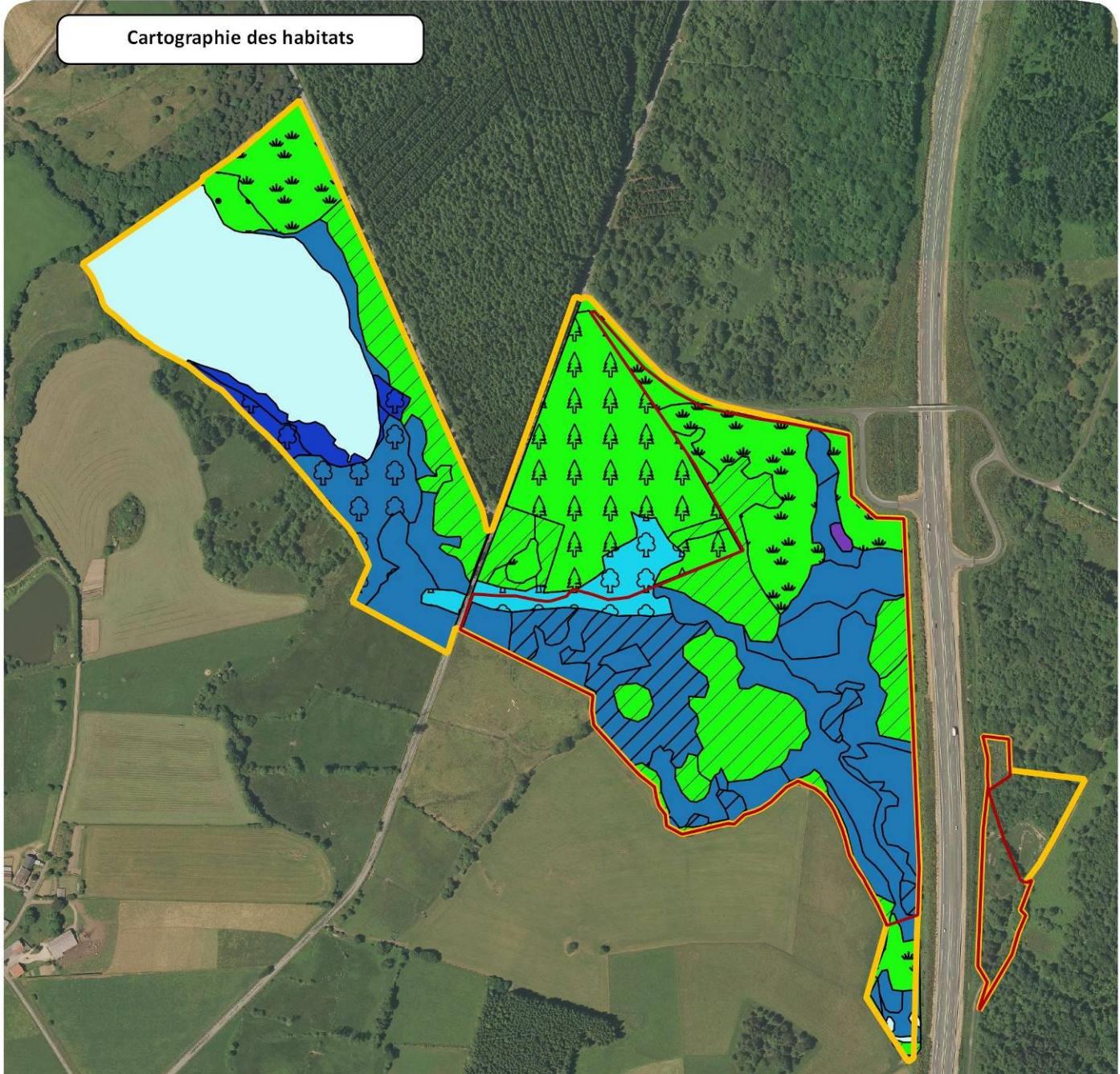
Les données brutes ou la liste des espèces par site ne sont pas extraites dans ce plan de gestion thématique concernant 16 sites différents. La liste par site peut être consultée ou extraite sous SICEN avec une intégration régulière des données les plus récentes.

## **Liste des habitats naturels cartographiés**

Code EUNIS	Libellé EUNIS	Surface (ha)	% des unités écologiques
G3.F	Plantations très artificielles de conifères	4,13	12,3%
G5.61	Prébois caducifoliés	4,46	13,3%
F9.21	Saussaies marécageuses à Saule cendré	2,34	7,0%
C1.2	Lacs, étangs et mares mésotrophes permanents	5,30	15,8%
E3.42	Prairies à [Juncus acutiflorus]	4,31	12,9%
G1.B	Boulaies	1,61	4,8%
E3.43	Prairies subcontinentales riveraines	3,57	10,6%
D2.33	Tourbières tremblantes à [Carex rostrata]	0,35	1,1%
E1.71	Gazons à [Nardus stricta]	0,29	0,9%
D1.111	Buttes, bourrelets et pelouses des tourbières hautes	0,05	0,2%
F3.14	Formations tempérées à [Cytisus scoparius]	1,41	4,2%
E5.3	Formations à [Pteridium aquilinum]	0,47	1,4%
G1.211	Bois des ruisseaux et sources à [Fraxinus] et [Alnus]	1,18	3,5%
G1.51	Boulaies à Sphagnes	0,38	1,1%
F4.22	Landes subatlantiques à [Calluna] et [Genista]	2,48	7,4%
G1.412	Aulnaies marécageuses oligotrophes	1,22	3,6%
<b>TOTAL</b>		<b>33,56</b>	<b>100,0%</b>

**Carte 70 : Sources de la Morge : Cartographie des habitats**

## Cartographie des habitats



### Légende

- Zone de maîtrise foncière
- Zone d'étude

#### Série des zones humides ombrotropes

- 51.11 - Buttes, bourrelets et pelouses tourbeuses

#### Série des zones humides oligotrophes soligènes

- 54.53 - Tourbières tremblantes à Carex rostrata
- 44.A1 - Bois de Bouleaux à Sphaignes

#### Série des zones humides mésotrophes soligènes

- 37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- 37.22 - Prairies à Junc acutiflore
- 44.921 - Saussaies marécageuses à Saule cendré
- 44.912 - Bois d'Aulnes marécageux oligotrophes

#### Série des zones alluviales du collinéen supérieur

- 44.31 - Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et sources

#### Série mésophile acidiphile du collinéen supérieur

- 35.11 - Gazons à Nard raide
- 31.22 - Landes sub-atlantiques à Genêt et Callune
- 31.841 - Landes médio-européennes à Cytisus scoparius
- 31.86 - Landes à Fougères
- 31.8D - Recrûs forestiers caducifoliés
- 41.B - Bois de Bouleaux
- 83.31 - Plantations de conifères

#### Autres habitats non rattachés à une série

- 22.12 - Eaux mésotrophes



0 50 m

### **III.1.6 Activités économiques**

**Liste des activités économiques :**

<b>Activité recensée dans le site</b>	<b>Description</b>	<b>Intervenant</b>
<b>Activité agricole</b>	<p>Depuis les années 1990, M Marc Tixier a fait pâture des bovins et ponctuellement des équins sur la zone de maîtrise d'usage. Les modalités de gestion agricole ont évoluées dans les années 2000. Après un pâturage équin ponctuel en 2003, l'agriculteur a souhaité mieux valoriser ce terrain : pâturage bovin, pose de clôtures, girobroyage localisé dans la lande sèche (2004-2005, puis 2010).</p> <p>Florent Tixier, son fils a repris la ferme en GAEC, et fait pâture aujourd'hui bovins et équins. L'exploitation est en labelisée en agriculture biologique en 2018</p>	GAEC du Bourgnon TIXIER Florent Le bourgnon 63410 Charbonnières les Varennes
<b>Activité cynégétique</b>	Chasse du Chevreuil, Sanglier par battue. Chasse également du Lièvre.	Société de chasse de Laty
<b>Activité forestière</b>	Plantation de 4 ha d'épicéas	Consorts Sardier
<b>Activité halieutique</b>	Pêche familiale effectuée par les membres du CE Aubert et Duval. Les abords de l'étang en particulier en amont sont peu entretenus.	CE Aubert et Duval
<b>Activité routière</b>	RD 50 (Manzat/La Roche)	Département du Puy de Dôme, service des Routes
	A89 (Bordeaux/Clermont-Fd)	ASF

## III.2 EVALUATION DE LA VALEUR PATRIMONIALE

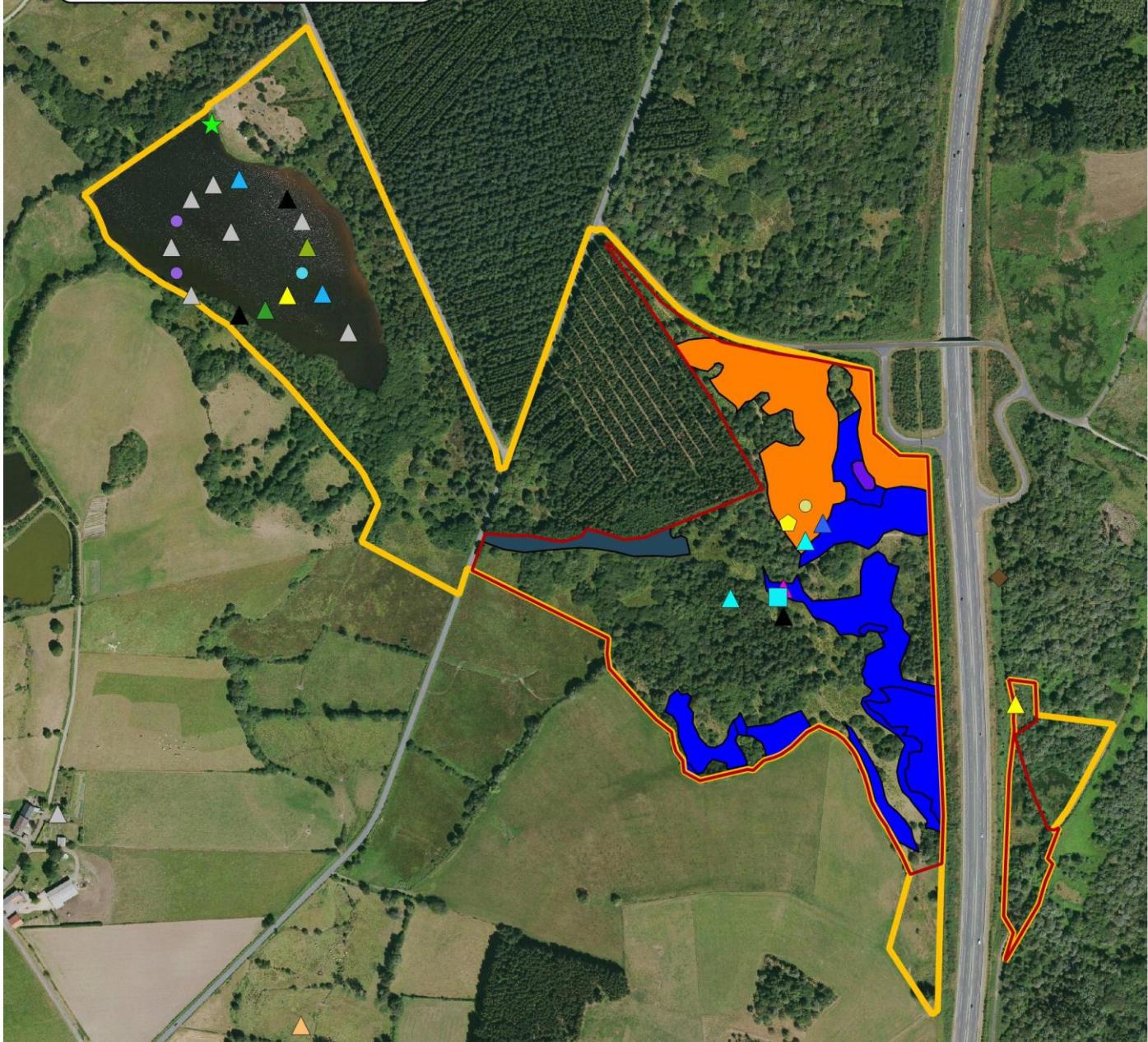
---

### III.2.1. Habitats à enjeux

Code Natura 2000	Libellé Natura 2000	Surface (ha)	Proportion des habitats cartographiés
6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilolimoneux (Molinion caeruleae)	4,31	12,9%
7140	Tourbières de transition et tremblantes	0,35	1,1%
7110	Tourbières hautes actives	0,05	0,2%
91E0	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	1,18	3,5%
91D0	Tourbières boisées	0,38	1,1%
4030	Landes sèches européennes	2,48	7,4%
<b>TOTAL</b>		<b>8,76</b>	<b>26,1%</b>

**Carte 71 : Sources de la Morge : Cartographie des enjeux habitats et espèces**

Cartographie des enjeux  
habitats - espèces



Légende

Fond : ORTHO CRAIG topoGeoDis 2014  
Réalisation : CEN Auvergne, mai 2015

Zone de maîtrise foncière

Zone d'étude

**Habitats d'intérêt communautaire**

4030 - Landes sèches européennes

6410 - Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux

7110 - Tourbières hautes actives

91E0 - Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior*

**espèces\_a\_enjeu\_PG\_ZH\_Combraiilles\_vf**

★ Littorelle à une fleur (*Littorella uniflora*)

◆ Leste des bois (*Lestes dryas*)

◆ Lézard vivipare (*Zootoca vivipara*)

◆ Campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*)

◆ Bécassine des marais (*Gallinago gallinago*)

◆ Bruant jaune (*Emberiza citrinella*)

◆ Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*)

◆ Fauvette des jardins (*Sylvia borin*)

◆ Grèbe huppé (*Podiceps cristatus*)

◆ Locustelle tachetée (*Locustella naevia*)

◆ Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*)

◆ Pic noir (*Dryocopus martius*)

◆ Pouillot fitis (*Phylloscopus trochilus*)

◆ Sarcelle d'hiver (*Anas crecca*)

◆ Tarin des aulnes (*Carduelis spinus*)

◆ Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*)



### III.2.2. Flore à enjeux

Aucune espèce végétale à enjeu n'a été observée sur le site. Il faut néanmoins mentionner la présence de la Gentiane pneumonanthe sur le site (19 pieds en 2016) mais sous évaluée car consommée par les bovins à sa période de floraison.

### III.2.3. Faune à enjeux

Nom latin	Nom vernaculaire	Dernière date d'observation	Abondance	Observateur	Source	Espèce menacée				Espèce protégée		Espèce liée à un programme de protection					
						LRR	LRN	LRE	LRV	PR	PN	ZNIEFF	DBA	PNA	TVB	SCAP	DH
<b>Odonates</b>																	
<i>Lestes dryas</i>	Leste des bois, Leste dryade	13/06/2014	8 à 12 individus	Flammont Philippe	CEN Auvergne											(Auv)	
<i>Ceriagrion tenellum</i>	Agrion délicat	10/09/2000		Legrand Romain & Bronnec Francis								X					
<i>Anax parthenope</i>	Anax napolitain	13/06/2014		Flammont Philippe								X					
<i>Coenagrion lunulatum</i>	Agrion à lunules	29/05/2005	1 couple	Legrand Romain		VU	VU					LA,AD	X	N	(Auv)	(Auv)	
<b>Oiseaux</b>																	
<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais	25/03/2009	1 individu	Legrand Romain	CEN Auvergne	CR	CR						X				1+
<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	09/06/2016	4 chanteurs	Legrand Romain	CEN Auvergne	VU						X					
<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins	09/06/2016	2 chanteurs	Legrand Romain	CEN Auvergne	VU						X					
<i>Locustella naevia</i>	Grèbe huppé	19/04/2017	1 individu	Legrand Romain	CEN Auvergne	VU						X	X				
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	09/06/2016	2 chanteurs	Legrand Romain	CEN Auvergne		VU					X				(Auv)	
<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bruant des roseaux	2007		Legé Vincent	CEN Auvergne	VU	EN					X					
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	09/06/2016	1 chanteur	Legrand Romain	CEN Auvergne	VU	VU					X					

<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	24/03/2005	1 chanteur	Esnouf Samuel	CEN Auvergne						X	X						I
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	09/06/2016	1 individu	Legrand Romain	CEN Auvergne						X	X				(Auv)		I
<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine	29/04/2008	2 chanteurs	Esnouf Samuel	CEN Auvergne	VU					X					(Auv)		
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	24/03/2005	1 femelle	Esnouf Samuel	CEN Auvergne	CR					X	X						I
<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé	2007		Legé Vincent	CEN Auvergne	EN		VU			X							
<i>Locustella naevia</i>	Locustelle tachetée	15/06/2000	1 chanteur	Legrand Romain	CEN Auvergne	VU					X							
<i>Alcedo atthis</i>	Martin pêcheur	08/09/2015	1 individu	Legrand Romain	CEN Auvergne	VU	VU	VU			X	X						I

**Légende :**

**LR** : Liste Rouge **R**-Régionale, **N**- Nationale, **E**-européenne, **W**-Mondiale.

**P** : Protection **N**- Nationale **R**-Régionale

**DH** : Directive-Habitat (annexe II, IV)  
disjointe

**ZNIEFF** : espèces déterminantes : **LA** : Espèces en limite d'aire **AD** : Espèces en aire

**DBA** : diagnostic biodiversité auvergne  
déclinaison Auvergne)

**PNA** : espèce bénéficiant d'un plan d'action national : N (nationale) et Auv (complément

**TVB** : Trame verte et bleue : Auv : retenu pour Auvergne, (AR) : autre région  
régionale non validée)

**SCAP** : Schéma de cohérence des aires protégées N (liste nationale 1+), Auv (proposition

*les données signalées entre parenthèses sont des données provisoires non validées*

#### **III.2.4. Paysages**

Les Sources de la Morge et l'étang de Lachamps sont intégrés dans un contexte forestier dense (plantations) et peu visible depuis les points d'accès routiers. Fortement arboré, on ne perçoit donc pas ces deux entités dans le paysage local. Ils ne constituent pas un paysage majeur dans les Combrailles, néanmoins l'étang est assez caractéristique des plans d'eau d'origine médiévale constitués d'une digue arborée et d'une queue d'étang formée d'un tremblant tourbeux.

#### **III.2.5. Géodiversité**

Le site ne fait pas partie des 120 sites géologiques majeurs en Auvergne recensés dans le cadre du diagnostic du patrimoine géologique en Auvergne (DIPAGE).

## CONCLUSION

### Conflits d'usages possible pour :

**Activité cynégétique** : pas de problèmes particuliers.

**Activité agricole** : pas de problèmes particuliers, sous pâturage ou girobroyage non pratiqué.

Broyage d'une zone de Genêt à balais à prévoir. A étudier la création d'une seconde zone de mise en défens par rapport à la floraison de la Gentiane pneumonanthe.

**Activité forestière** : enrésinement le long du ruisseau de la Morge. A voir pour organiser une exploitation forestière sur la rive droite du ruisseau en vue de supprimer les Epicéas.

**Activité routière** : Mortalité des amphibiens avérée en migration pré nuptiale en particulier du Crapaud commun sur la RD 50. Risque de travaux sur les mares le long de l'A89. A prévoir la pose d'un panneau « site préservé » sur les mares le long de l'A89. A vérifier l'efficacité du batrachoduc sur l'A89.

## **SECTION 3. FICHE DESCRIPTIVE DE L'ENTITE**

### **«MARAIS DE L'ETANG GRAND»**

#### **III.1 ETAT DES LIEUX SPECIFIQUE DE L'ENTITE**

---

Cette zone humide (dite les Gouries / Creux du Loup) correspond à un complexe de ruisselets issus de prairies humides alimentant l'Etang Grand. Le CEN Auvergne est propriétaire des zones humides les plus au nord correspondant à des mesures compensatoires liées à l'A89. L'ensemble est intégré à l'Espace Naturel Sensible de l'Etang Grand.



Etang Grand et zones humides en amont vues en ULM en 2009



A gauche, parcelle XB 49, à droite YC 47



Plantation de la haie en 2009

### **III.1.1. Evolution historique de l'entité**

#### ***Historique***

La zone maîtrisée d'après le cadastre napoléonien était entièrement en pâture en 1826, la parcelle au Nord Est était bordée de terres cultivables.

A l'aval, l'Etang Grand est d'origine médiévale. Depuis 1826 sa forme est similaire, et bordée déjà de pâtures.

#### ***Chronologie de l'implication du Conservatoire***

2000 : visite des parcelles en vue de mesures compensatoires A89 et proposition du Conservatoire de les intégrer

2000-2003 : parcelles sectionales échangées, stockage par la SAFER et rétrocession à ASF

2003 : aménagement foncier

2004 : diagnostic sur l'Etang Grand par le CEN

2006 : labellisation comme ENS d'initiative locale par la commune

2007 : mise en place du sentier du Grèbe huppé par la LPO Auvergne

2009 : plan de gestion CEN, rétrocession de 2 parcelles au CEN

2009 : plantation de haies (chantier école), mise en défens

2010 : démontage de clôtures (140 ml)

2012-2016 : 1<sup>er</sup> Plan de gestion ENS

2014 : acquisition d'une nouvelle parcelle par le CEN, la commune élargit le périmètre de l'ENS aux parcelles CEN

2014/2015 : étude du régime alimentaire de la Loutre

2015 : Recherche de l'Azuré des mouillères

2016 : révision de la cartographie des habitats, recherche du Campagnol amphibie, de la Pie-grièche grise et de Maculinea alcon

**Bilan succinct des actions prévues**

Code	Opération	Réalisation	Commentaires
<b>GH 1</b>	Planter des haies	2009	Haie (238 ml) bien développée, mais broyage systématique d'une partie
<b>AD 1</b>	Elargir la zone de maîtrise d'usage	2014	
<b>GH 2</b>	Entretenir le cours du ruisseau	Non réalisé	
<b>GH 3</b>	Clôturer les zones fragiles	2010	Exclos de 0,2 ha, 259 ml de clôtures
<b>AD 2</b>	Négocier une convention de pâturage avec un agriculteur		Accord oral avec M Merle
<b>AD 3</b>	Mettre en place une réserve de chasse	Non réalisé	
<b>SE 1</b>	Mettre en place un réseau d'indicateurs de suivi	2017	
<b>SE 2</b>	Suivre les peuplements avifaunistiques	2016	
<b>SE 3</b>	Suivre les pratiques agricoles	2017	
<b>AD 4</b>	Evaluer et réactualiser le plan de gestion	2017	

### **III.1.2. Aspects fonciers, maîtrise d'usage, infrastructure**

Foncier sur « le marais de l'Etang Grand » :

Une opportunité foncière subsiste sur la parcelle YB 51. Le CEN peut contacter le propriétaire pour envisager une acquisition. Il devra informer le Conseil départemental qui dispose d'un droit de préemption sur ce site.

**Carte 72 : Marais de l'Etang Grand : Etat du foncier**

Commune	Parcelle	Surface cadastrale (ha)	Type de maîtrise et surface maîtrisée (ha)			Surface de zone humide (ha)	Propriétaire	Date et durée	Origine	Accord agricole	Destination envisagée
			Acquisition	Location	Convention						
Pulvérières	YB 49	2,1305	2,1305			2,0337	CEN Auvergne	ASF		2007 Accord Oral M Merle	Fondation des CEN
	YB 52	0,3798	0,3798			0,3264					Aucune
	YC 47	2,5888	2,5888			2,5804		ASF			Fondation des CEN
	YB 50	0,2721			0,2721	0,2646	ASF				Fondation des CEN
	YB 121	3,8525				1,1103	Consorts Rayrol				
	YB 51	0,4540				0,3973	Mme Pailloux Marcelle				
<b>Total</b>		<b>9,6777</b>	<b>5,0991</b>		<b>0,2721</b>	<b>6,7126</b>					
<b>Surface maîtrisée</b>		<b>5,3712</b>									

## Etat du foncier

Fond : Ortho CRAIG Topo GEOFUS 2016, SCAN 25 IGN 2016 - Réalisation : CEN Auvergne, jeu. nov. 22 2018



### Légende :

<span style="border: 1px solid red; width: 15px; height: 10px;"></span>	Zones d'études	<span style="color: red;">■</span> Propriétaire	<span style="color: yellow;">■</span> Sectional
	Gestion CEN Auvergne	<span style="color: blue;">■</span> ASF	<span style="color: orange;">■</span> Communal
<span style="color: green;">/</span>	Convention	<span style="color: cyan;">■</span> Société des eaux de Volvic	<span style="color: purple;">■</span> Autre personne morale
<span style="color: green;">/</span>	Bail	<span style="color: gray;">■</span> Minsitère de la défense	<span style="border: 1px solid black; width: 15px; height: 10px;"></span> Personne privée
<span style="color: green;">■</span>	Acquisition	<span style="color: black;">■</span> Etat - Domaines	

### **III.1.3. Patrimoine culturel, historique**

Il n'y a pas d'éléments historiques particuliers sur ces parcelles.

### **III.1.4. Hydrologie, Hydrogéologie, hydrographie**

La commune de Pulvérières est concernée **par 149 hectares de zones humides**. La zone d'étude concerne 6,71 ha de zones humides et 5, 21 ha de zones humides gérées par le CEN, soit respectivement environ 4,5 % et 3,5 % des zones humides de la commune.

Le bassin versant de la zone d'étude représente une surface **de 208 ha**, correspondant à un vaste plateau humide incliné vers l'Ouest et donnant progressivement naissance à trois ruisselets représentant un linéaire cumulé de 2 220 mètres à l'aval de la zone d'étude, puis d'un ruisseau qui formera l'Etang Grand. Sa partie amont est situé de l'autre côté de l'A89, un dispositif de batrachoducs a été installé sur le secteur.

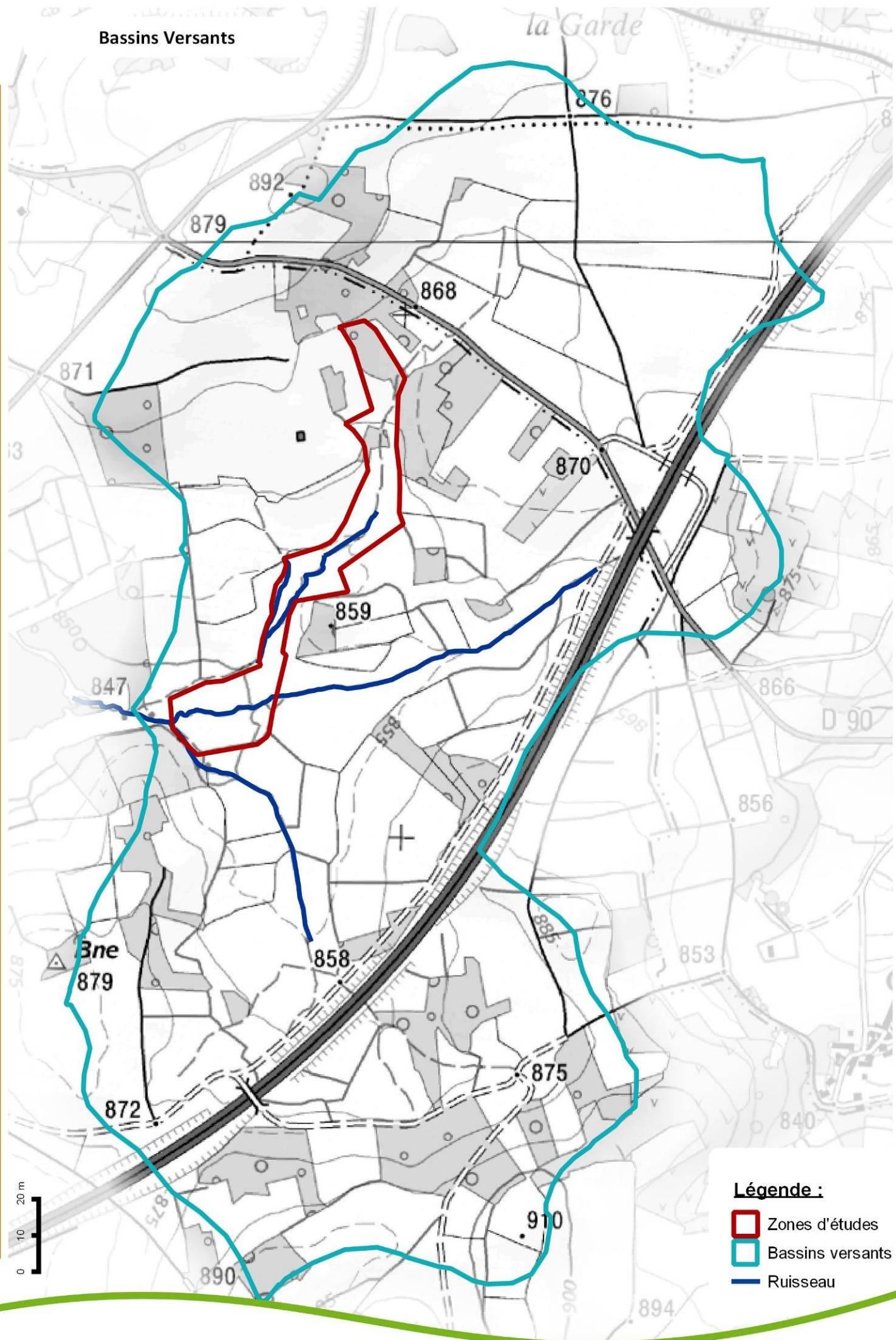
Les cours d'eau et les zones humides sont en bon état de conservation.

***Carte 73 : Marais de l'Etang Grand : Bassin versant***

***Carte 74 : Marais de l'Etang Grand : Fonctionnement hydrologique***

## Bassins Versants

Fond : Ortho CRAIG Topo G EODIS 2016, SCAN 25 IGN 2016 - Réalisation : CEN Auvergne, jeu. nov. 15 2018



## **Plan de Gestion - Marais des Combrailles**

*- Marais de l'Etang Grand -*

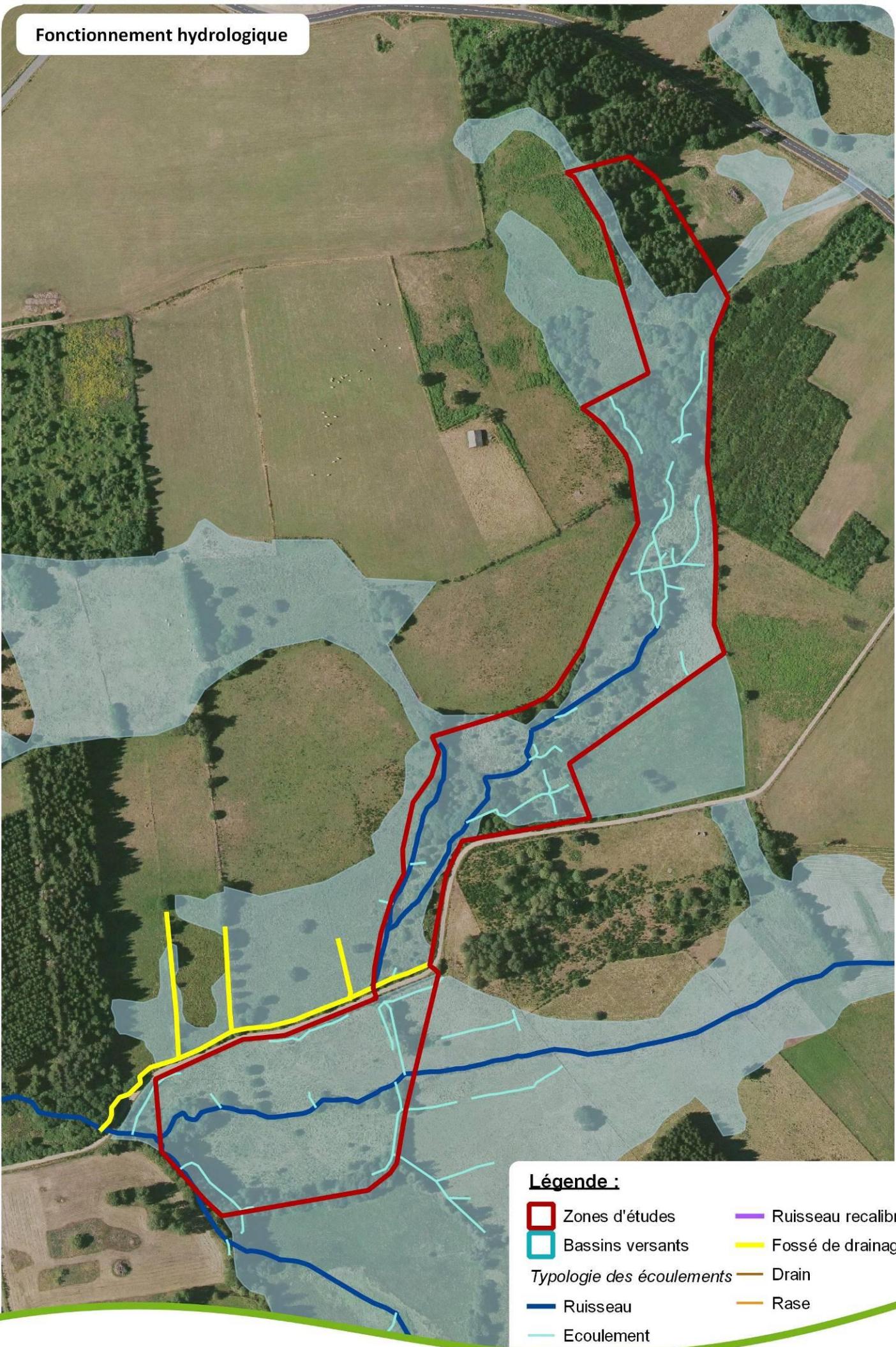


Conservatoire  
d'espaces naturels  
**Auvergne**

## Fonctionnement hydrologique

20 m  
10 m  
0 m

Fond : Ortho CRAG Topo GEODIS 2016, SCAN 25 IGN 2016 - Réalisation : CEN Auvergne, jeu. nov. 15 2018



### III.1.4. Patrimoine naturel

#### Bilan des connaissances

*Liste des inventaires ou des cartographies réalisées*

Groupes taxonomiques	Nombre d'espèces	Pression d'inventaire	Commentaires (diversité, bio indice...)
<b>Faune</b>			
Odonates	2	Faible	Données collectées au gré des prospections
Orthoptères	0	Nulle	
Lépidoptères	0	Nulle	Vérification de Maculinea alcon sur les Gentianes des marais
Poissons	15	Bonne	Etude du régime alimentaire de la Loutre. Prélèvement en aval du site, jonction étang/ruisseau. Forte proportion de Perche et de Gardon
Amphibiens	6	Moyenne	Données ciblées sur les mares en 2007
Reptiles	2	Faible	Données collectées au gré des prospections
Oiseaux	41	Moyenne	Recherche de la Pie grièche grise et inventaire quantitatif en 2016
Mammifères	4	Faible	Données collectées au gré des prospections. Recherche du Campagnol amphibia en 2016.
<b>Flore/champignons</b>			
Flore supérieure	95	Moyenne	Inventaire en 2007 (V. Legé) et compléments collectés au gré des prospections
Bryophytes	1	Faible	
Habitats		Moyenne	Cartographie d'habitats.

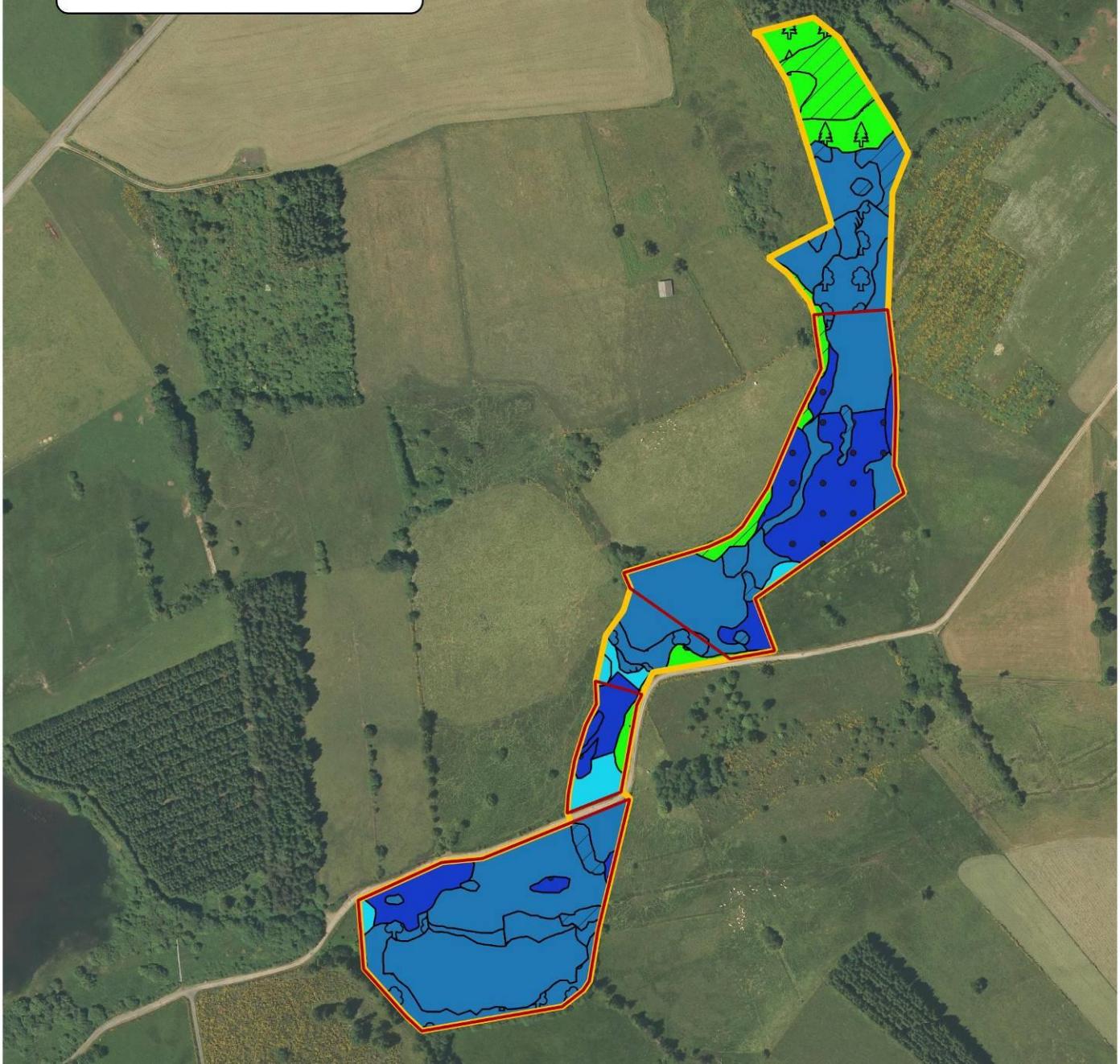
Les données brutes ou la liste des espèces par site ne sont pas extraites dans ce plan de gestion thématique concernant 16 sites différents. La liste par site peut être consultée ou extraite sous SICEN avec une intégration régulière des données les plus récentes.

### **Liste des habitats naturels cartographiés**

<b>Code EUNIS</b>	<b>Libellé EUNIS</b>	<b>Surface (ha)</b>	<b>% des unités écologiques</b>
G1.41	Aulnaies marécageuses ne se trouvant pas sur tourbe acide	0,80	10,8%
E3.42	Prairies à [Juncus acutiflorus]	1,80	24,2%
E3.52	Prairies à [Juncus squarrosus] et gazons humides à [Nardus stricta]	0,98	13,1%
F9.2	Saussaies marécageuses	0,35	4,7%
F3.14	Formations tempérées à [Cytisus scoparius]	0,12	1,6%
E5.421	Communautés à grandes herbacées occidentales némorales des prairies humides	0,26	3,5%
F3.11	Fourrés médioeuropéens	0,08	1,1%
E3.43	Prairies subcontinentales riveraines	1,64	22,0%
G5.1	Alignements d'arbres	0,09	1,2%
D5.2142	Cariçaies à Laîche vésiculeuse	0,17	2,3%
G3.F	Plantations très artificielles de conifères	0,37	4,9%
E3.51	Prairies à [Molinia caerulea] et communautés apparentées	0,48	6,4%
G5.61	Prébois caducifoliés	0,31	4,2%
	<b>TOTAL</b>	<b>7,45</b>	<b>100,0%</b>

***Carte 75 : Marais de l'Etang Grand : Cartographie des habitats***

## Cartographie des habitats



### Légende

  Zone de maîtrise foncière

  Zone d'étude

#### Série des zones humides oligotrophes soligènes

37.31 - Prairies à Molinie et communautés associées

37.32 - Prairies à Jonc rude et pelouses humides à Nard

#### Série des zones humides mésotrophes soligènes

37.22 - Prairies à Jonc acutiflore

37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques

53.2142 - Cariçaies à Carex vesicaria

44.92 - Saussaies marécageuses

44.91 - Bois marécageux d'Aulnes

#### Série des zones alluviales du collinéen supérieur

37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées

#### Série mésophile acidiphile du collinéen supérieur

31.841 - Landes médico-européennes à Cytisus scoparius

31.81 - Fourrés médico-européens sur sol fertile

31.8D - Recrûs forestiers caducifoliés

84.1 - Alignements d'arbres

83.31 - Plantations de conifères



0 50 m

### **III.1.6 Activités économiques**

**Liste des activités économiques :**

<b>Activité recensée dans le site</b>	<b>Description</b>	<b>Intervenant</b>
<b>Activité agricole</b>	Le site d'abord pâturé en équin et bovins par M Merle et M Dubrouillet jusqu'au passage de M Merle en agriculture biologique en 2015. M Merle a donc conservé ces parcelles.  Le pâturage des parcelles est assez léger, il a été convenu en 2017 d'augmenter la pression de pâturage pour limiter la progression des ligneux	Jacques Merle L'Etang Grand 63230 Pulvéries  En Bio depuis 2015
<b>Activité cynégétique</b>	Chasse de Faisans, Perdrix, Bécassines et Chevreuils.	Société de chasse de Pulvéries
<b>Activité routière</b>	A89 (Bordeaux/Clermont-Fd)	ASF
	Voie communale reliant Pulvéries à Verrières et coupant le site en deux parties. Passage d'engins agricoles et de promeneurs.	Commune

## III.2 EVALUATION DE LA VALEUR PATRIMONIALE

---

### III.2.1. Habitats à enjeux

Code Natura 2000	Libellé Natura 2000	Surface (ha)	Proportion des habitats cartographiés
6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilolimoneux (Molinion caeruleae)	0,50	6,7%
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin	0,26	3,5%
	<b>TOTAL</b>	<b>0,76</b>	<b>10,2%</b>

*Carte 76 : Marais de l'Etang Grand : Cartographie des enjeux habitats et espèces*

### **III.2.3. Flore à enjeux**

Aucun espèce végétale à enjeux n'est signalée. Il faut néanmoins signaler la présence de la Gentiane pneumonanthe (150 pieds en 2016 dont 100 sur les parcelles du CEN) et de l'Arnica.

### **III.2.4. Faune à enjeux**

Nom latin	Nom vernaculaire	Dernière date d'observation	Abondance	Observateur	Source	Espèce menacée		Espèce protégée	Espèce liée à un programme de protection								
						LRR	LRN	LRE	LRW	PR	PN	ZNIEFF	DBA	PNA	TVB	SCAP	DH
<b>Poissons</b>																	
<i>Cottus gobio</i>	Chabot	2014/2015		Détermination par les épreintes par Libois	C. Lemarchand	V						X					II
<b>Oiseaux</b>																	
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	25/05/2016	1 chanteur	Legrand Romain	CEN Auvergne							X					
<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais	29/08/2016	1	Legrand Romain	CEN Auvergne	CR	CR					X					1+
<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	09/06/2016	3 chanteurs	Legrand Romain	CEN Auvergne	VU						X					
<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins	25/05/2016	1 chanteur	Legrand Romain	CEN Auvergne	VU						X					
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	25/05/2016	2 chanteurs	Legrand Romain	CEN Auvergne		VU					X			(Auv)		
<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bruant des roseaux	2007		Legé Vincent	CEN Auvergne	VU	EN					X					
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	09/06/2016	2 chanteurs	Legrand Romain	CEN Auvergne	VU	VU					X					
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	25/05/2016/	1 couple	Legrand Romain	CEN Auvergne							X	X		(Auv)	I	
<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine	2007		Legé Vincent	CEN Auvergne	VU						X			(Auv)		
<i>Locustella naevia</i>	Locustelle tachetée	2007		Legé Vincent	CEN Auvergne	VU						X					

#### **Légende :**

**LR** : Liste Rouge **R**-Régionale, **N**- Nationale, **E**-européenne, **W**-Mondiale.

**P** : Protection **N**- Nationale **R**-

Régionale

**DH** : Directive-Habitat (annexe II, IV)

**ZNIEFF** : espèces

déterminantes : **LA** : Espèces en limite d'aire **AD** : Espèces en aire disjointe

**DBA** : diagnostic biodiversité auvergne

**PNA** : espèce bénéficiant

d'un plan d'action national : **N** (nationale) et **Auv** (complément déclinaison Auvergne)

**TVB** : Trame verte et bleue : **Auv** : retenu pour Auvergne, (**AR**) : autre région

**SCAP** : Schéma de cohérence

des aires protégées **N** (liste nationale 1+), **Auv** (proposition régionale non validée)

*les données signalées entre parenthèses sont des données provisoires non validées*

#### **III.2.5. Paysages**

Le site s'intègre en amont de l'Etang Grand à un complexe de prairies bocagères. Il se distingue donc difficilement. Il ne constitue pas un paysage majeur dans les Combrailles.

#### **III.2.6. Géodiversité**

Le site ne fait pas partie des 120 sites géologiques majeurs en Auvergne recensés dans le cadre du diagnostic du patrimoine géologique en Auvergne (DIPAGE).

## CONCLUSION

**Conflits d'usages possible pour:**

**Activité cynégétique :** pas de problèmes particuliers.

**Activité agricole :** pas de problèmes particuliers, sous pâturage. **Broyage d'une prairie humide à prévoir (YC 47) et élagage dans les haies à prévoir (YB49) pour une meilleure circulation des chevaux.** Convention à négocier sur une partie de la parcelle YB 121.

**Activité routière :** Pas de problèmes particuliers en dehors du broyage d'une partie de la haie. **A prévoir la pose d'un panneau « site préservé » le long de la haie et une matérialisation.**

## **SECTION 3. FICHE DESCRIPTIVE DE L'ENTITE**

### **«LES SAGNES»**

#### **III.1 ETAT DES LIEUX SPECIFIQUE DE L'ENTITE**

---

La zone humide des Sagnes est un bel ensemble de milieux humides de près de 45 hectares situés à l'amont du ruisseau de l'Ambertèche, l'un des deux cours d'eau traversant l'impluvium de Volvic. Le CEN Auvergne a préservé plusieurs parcelles de milieux humides sur des propriétés privées représentant 16 hectares (1 exploitant agricole, 1 entreprise) par convention. Cette zone est d'un fort intérêt pour des enjeux hydrogéologiques, floristiques, entomologiques et ornithologiques.



Parcelle YH 16



Parcelle YH 26



Clôtures posées sur la parcelle YH 10

### **III.1.1. Evolution historique de l'entité**

#### ***Historique***

D'après le cadastre dit « napoléonien », le lieu-dit « Les Sagnes » étaient essentiellement occupées par des pâtures et des prés, avec quelques terres cultivées autour du hameau de Lespinasse. Les prés se situaient essentiellement sur les zones les plus humides. Avant l'aménagement foncier, une grande partie est sectionale, mais elle sera distribuée à des propriétaires/exploitants.

#### ***Chronologie de l'implication du Conservatoire***

2005/2006 : Travaux connexes remembrement

2006 : Création du CEPIV (Comité Environnement pour la protection de l'Impluvium de Volvic)

2006 : Diagnostic du Patrimoine naturel – Bassin Versant des Eaux Minérales de Volvic

2009 : Rédaction de 6 plans d'actions dont celui sur les Sagnes

2011/2012 : Pose de 2 abreuvoirs par gravitation, pose de clôtures, création de 2 passages tracteurs, mise en place d'un fossé de – de 30 cm pour palier à un épanchement diffus

2011 : Proposition d'intégration du site comme ZNIEFF par le Conservatoire

2015/2016 : Evaluation quantitative de la population d'Azuré des mouillères

2016 : Recherche de la Pie-grièche grise et du Campagnol amphibie

2016/2017 : Chantier bénévole (coupe d'arbustes)

2017 : Site test pour les indicateurs Ligero, organisation d'une randonnée

### **Bilan succinct des actions prévues du précédent plan de gestion**

Le plan d'action de 2009 a fixé plusieurs objectifs et des actions visant à remettre en pâturage par des vaches écossaises les deux parcelles (XH16,26) de la Société des Eaux de Volvic. Faute de volontaires locaux, ces actions ont été abandonnées au profit d'actions permettant d'éviter un projet de drainage des parcelles XH10, 11 ,12. Les actions proposées ont été des solutions alternatives pour améliorer les conditions de circulation d'un troupeau bovin et d'abreuvement. Ces 1<sup>er</sup> travaux alternatifs ont servi d'exemple pour la mise en place ensuite de nombreux dispositifs d'abreuvement le long de l'Ambertèche par le CEPIV.

Code	Opération	Réalisatio n	Commentaires
<b>GH1</b>	Créer une station d'épuration	2008	Station filtre à roseaux mise en place par la commune à Chazelles
<b>AD1</b>	Proposer des cahiers des charges MAET	Non réalisé	Le CEPIV souhaitait mettre en place d'autres dispositifs
<b>AD2</b>	Conseiller la mise en place de dispositifs d'abreuvement	Réalisé	
<b>AD3</b>	Acquérir des dispositifs d'abreuvement	2011	2 abreuvoirs (financement CEPIV) sur les parcelles XH 10,12
		2017	1 descente aménagée (Contrat territorial)
<b>AD4</b>	Faire des animations de sensibilisation et d'information		1 conférence, 3 animations, 1 randonnée
<b>GH2</b>	Combler les drains	Non réalisé	
<b>GH3</b>	Restaurer la ripisylve	/	Non réalisé, reconstitution naturelle
<b>AD5</b>	Mettre en place des contrats entre propriétaires et gestionnaire		1 convention
<b>GH4</b>	Poser une clôture autour de la parcelle YH 16	Non réalisé	Pose de 700 mètres de clôtures sur les parcelles XH 10,11,12. Réalisation d'un passage « tracteur » en pierres de Volvic sur le ruisseau, et d'un passage « vaches ». Curage léger du ruisseau sur toute sa longueur (450 mètres) avec profondeur max de 30 cm, godet rectangulaire
<b>GH5</b>	Poser une clôture autour de la parcelle YH 26	Non réalisé	
<b>GH6</b>	Mettre en place un pâturage équin ou bovin sur la parcelle YH 26	Non réalisé	Abandon du projet de vaches écossaises. Pas de relais local.
<b>GH7</b>	Végétaliser les bords des chemins	Non réalisé	Reconstitution naturelle
<b>GH8</b>	Arracher la renouée du Japon	Non réalisé	Extension naturelle et densification de la station
<b>GH9</b>	Mettre en place un pâturage équin ou bovin sur la parcelle YH 16	Non réalisé	Abandon du projet de vaches écossaises. Pas de relais local.
<b>GH10</b>	Faucher préalablement la parcelle YH16	Non réalisé	Estimation du coût trop élevé
<b>Gh11</b>	Planter des haies	Non réalisé	
<b>GH12</b>	Créer des mares	Non réalisé	
<b>GH13</b>	Nettoyer le chemin d'exploitation	Non réalisé	

<b>GH14</b>	Couper des arbres	2016/2017	Chantier bénévole sur une nardaie de la parcelle XH16
<b>FA1</b>	Installer des panneaux de chantier provisoires	Non réalisé	
<b>FA2</b>	Organiser des animations nature		
<b>FA3</b>	Mettre en place un plan de communication global		Audit par le service communication de Danone France, formation des accompagnateurs moyenne montagne sous prestation SEV, mise en place d'une plaquette « Richesses cachées de l'Impluvium »
<b>SE1</b>	Réaliser un inventaire des oiseaux nicheurs et hivernants	2016	
<b>SE2</b>	Réaliser un inventaire de la flore	2017	
<b>SE3</b>	Réaliser un inventaire des papillons	Non réalisé	
<b>SE4</b>	Suivre les travaux et les sites restaurés	Réalisé	
<b>SE5</b>	Suivre la gestion pastorale	Non réalisé	
<b>SE6</b>	Suivre la végétation de 2 habitats remarquables	2017	Mise en place dans le cadre du test des indicateurs Ligero
<b>SE7</b>	Suivre la cartographie des habitats remarquables	Non réalisé	
<b>SE8</b>	Suivre la qualité des cours d'eau	Non réalisé	
<b>SE9</b>	Suivre quantitativement l'Azuré des mouillères	2015/2016	
<b>SE10</b>	Suivre la population de Crapaud calamite	2017	
<b>SE11</b>	Réactualiser les plans de gestion	2018	

### **III.1.2. Aspects fonciers, maîtrise d'usage, infrastructure**

Foncier sur « les Sagnes » :

Ce site de grande taille offre une diversité foncière importante, répartie entre propriétaires exploitants (Sahut Patrick / M et Mme Berthoule) et de nombreux particuliers. Une animation foncière pourrait se révéler intéressante sur ce site à fort enjeu.

***Carte 77 : Les Sagnes : Etat du foncier***

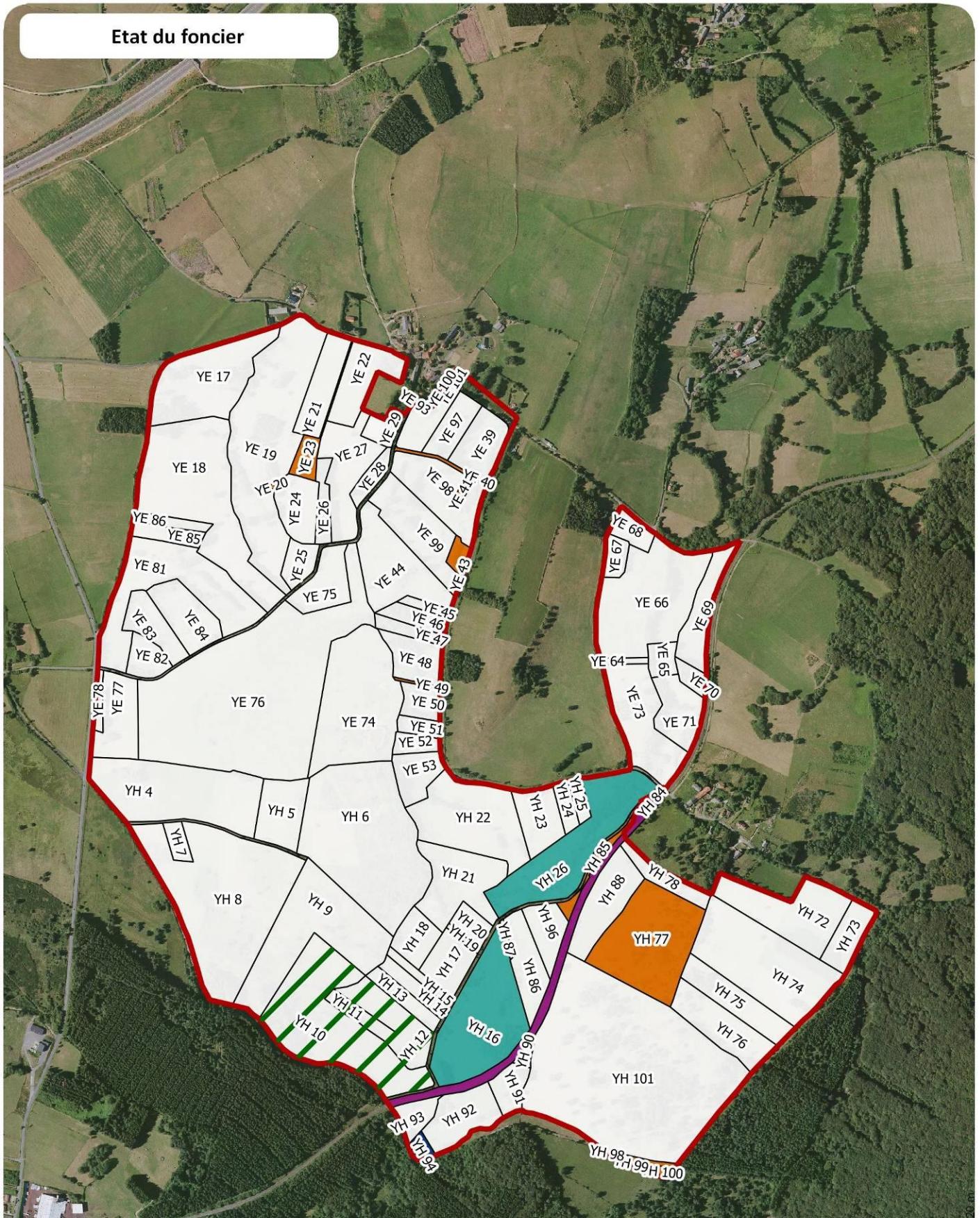
Commune	Parcelle	Surface cadastrale (ha)	Type de maîtrise et surface maîtrisée (ha)			Surface de zone humide (ha)	Propriétaire	Date et durée	Origine	Accord agricole	Destination envisagée	
			Acquisition	Location	Convention							
Pulvérieres	YH 10	5,6576		5,6576	1,8326	Mme Berthoule	Commune De Pulverieres	27/10/2009	M et Mme Berthoule			
	YH 11	0,5394		0,5394	0,5385	Mme Courtadon		10 ans avec tacite reconduction				
	YH 12	1,6822		1,6822	1,6656	Mme Berthoule						
	YE 20	0,0170			0,0169							
	YE 23	0,5348										
	YE 40	0,1645										
	YE 41	0,0478			0,0248							
	YE 43	0,2882			0,1167							
	YE 49	0,0547			0,0446							
	YH 100	0,1006										
	YH 77	4,3268										
	YH 85	0,3769			0,0078							
	YH 98	0,1713										
	YH 16	4,4160			4,2313	Société des Eaux de Volvic			Aucun			
	YH 26	4,0939			4,0114							
	YH 84	1,7992			0,0029	SNCF Mobilités						
	YH 94	0,2354			0,0229	ASF			Aucun	Retrocession à la Fondation des CEN		
	YE 100	0,0210				M. Sucheyre Jean Pierre						
	YE 101	0,8965				M. Maigne Marcel						
	YE 17	3,5520			0,9650	M. et Mme Mioche						
	YE 18	6,0954			1,8827	M. et Mme Mioche						
	YE 19	7,0531			3,2040	Ms Coulon Ginette et Isabelle						
	YE 21	1,4228				Mme Philippe Annie						
	YE 22	1,6628				Mme Chassaing Odette						
	YE 24	1,2381			0,0894	Mme Chassaing Odette						
	YE 25	0,6340			0,0973	M. Courtadon Amable						
	YE 26	0,5669				M. Grenier Thierry						
	YE 27	2,2118				M et Mme Mioche						
	YE 28	0,4661				M. Mioche Dominique						
	YE 29	0,4938				M. Grenier Thierry						
	YE 39	1,3108				M. Mioche Sylvain						
	YE 44	2,7228			0,6513	M. Chaput Gérard						
	YE 45	0,2320			0,1802	M. Souslefour Antoine						
	YE 46	0,5639			0,4670	M. Grenier Christian						
	YE 47	0,4417			0,3849	M. Letourneau William, M. Letourneau Dominique						
	YE 48	1,1429			0,9446	Mme Chassaing Odette						
	YE 50	0,6395			0,4314	M. Maigne Maurice						
	YE 51	0,3609			0,2192	M. Maigne Maurice						
	YE 52	0,4235			0,4062	M. Monnet David, Mme Monnet Bernadette, Mme Rabatel Lydia						
	YE 53	1,0000			0,9109	M. Chaput Patrick						
	YE 64	0,1517			0,0074	M. Rossignol Patrick						
	YE 65	0,4728			0,2209	Mme Chaput Francine						
	YE 66	4,7338			0,6325	M. Pranal Bernard						

YE 67	0,4581				M. Pranal Bernard				
YE 68	0,5453				Consorts Labourier				
YE 69	1,3982				M. Pranal Bernard				
YE 70	0,3383				M. Chaput Jean				
YE 71	1,3675			0,4492	Consorts Chaput Patrick				
YE 73	2,7014			0,6572	M. Mme Courtadon Jean-Baptiste				
YE 74	5,0055			0,4738	Consorts Monnet				
YE 75	1,2903			0,1088	M. Chaput Gérard				
YE 76	13,3979			2,6289	M. Chaput Gérard				
YE 77	1,6526				Mme Chassaing Odette				
YE 78	0,2466				M. Chassaing Pascal				
YE 81	4,2177			1,5657	M. Saby Paulette				
YE 82	0,7063				M. Phillip Jean				
YE 83	1,1000			0,5665	Consorts Monnet				
YE 84	1,5219			1,2524	Mme Materinsky Nicole				
YE 85	0,5615			0,0081	Mme Saby Paulette				
YE 86	0,3820				M & Mme Viera				
YE 93	0,0302				M. Maigne David				
YE 97	0,9175				Mme Bonnefoy Marie-Yvonne				
YE 98	2,2455			0,4190	M. Maigne Maurice				
YE 99	2,2456			0,2618	Mme Bonnefoy Marie				
YH 101	14,6431			0,0047	Mme Berthoule Marie-Paule				
YH 13	0,6591			0,6502	M. Chaput Patrick				
YH 14	0,5990			0,5973	Ms Besserve Henri, Maurice				
YH 15	0,3534			0,1992	M. Tabarrant Christian				
YH 17	1,1000			0,6882	Consorts Taillandier				
YH 18	0,9138			0,1328	Consorts Chaput Patrick				
YH 19	0,1030			0,1029	Mme Portier Raymonde				
YH 20	0,5336			0,5279	M. Faure Guy				
YH 21	2,5188			1,6124	Consorts Chaput Patric				
YH 22	3,7209			0,9569	M. Tabarrant Christian				
YH 23	1,2600			0,2744	Mme Brunier Madeleine				
YH 24	0,3999			0,1339	Consorts Philippe				
YH 25	0,2901			0,1217	Mme Philippe Annie				
YH 4	4,7682				M. Chassaing Pascal				
YH 5	1,5221				Mme Fortias Anette				
YH 6	7,5972			1,2807	M. et Mme Fortias Patrick				
YH 7	0,3824				M. Phillip Jean, Mme Hebrard Marie				
YH 72	2,8900				M. Tabarrant Christian				
YH 73	1,0100				Consorts Philippe				
YH 74	4,8149				Consorts Philippe				
YH 75	1,6061				Mme Philippe Annie				
YH 76	1,8977				Mme Pailloux Michele				
YH 78	0,7424				Cts Chaput Patrick				
YH 8	8,1851			1,8886	M. Phillip Jean				
YH 86	1,3708			0,0363	Consorts Chaput Patrick				
YH 87	0,0800			0,0106	M. Sousiefour Michel				
YH 88	1,8878				Consorts Chaput Patrick				
YH 9	4,8616			0,7999	M. Mioche Dominique				
YH 90	0,1394			0,0009	Mme Berthoule Mme Courtadon				
YH 91	0,7055			0,4925	Consorts Langlais				
YH 92	1,6680			0,8827	M. Langlais Alain				
YH 93	0,6030			0,0132	M. Mioche Dominique				
YH 96	0,9533			0,0162	Consorts Chaput Patrick				
YH 99	0,0860				Mme Berthoule Marie Paule				
Total	182,213		7,8792	44,0264					
Surface maîtrisée	7,8792								



## Etat du foncier

Fond : Ortho CRAIG Topo GEOBIS 2016, SC4N 25 IGN 2016 - Réalisation : CEN Auvergne, jeu. nov. 22.2018



### Légende :

	Zones d'études	Propriétaire		Sectional
	Gestion CEN Auvergne			Communal
	Convention			Société des eaux de Volvic Autre personne morale
	Bail			Minsitère de la défense
	Acquisition			Personne privée Etat - Domaines

### **III.1.3. Patrimoine culturel, historique**

Le patrimoine culturel ou historique sur les parcelles est limité. On remarquera sur certaines d'entre elles, la présence d'anciens murets en pierres sèches qui délimitaient les parcelles. Aux alentours par contre, le site est sujet à des faits historiques importants : haut-lieu de la résistance auvergnate (village martyre de Lespinasse), présence d'un Tilleul Sully de plus de 400 ans.

### **III.1.4. Hydrologie, Hydrogéologie, hydrographie**

La commune de Pulvéries est concernée **par 149 hectares de zones humides**. La zone d'étude concerne 44 ha de zones humides et 4 ha de zones humides gérées par le CEN, soit respectivement environ 29,5 % et 2,7 % des zones humides de la commune.

Le bassin versant de la zone d'étude représente une surface de 618 ha, correspondant à un plateau formé de deux vallons donnant naissance à deux ruisseaux se rejoignant et formant le ruisseau de l'Ambertèche. Le linéaire cumulé de ruisseau est de 7 300 mètres, il constitue près de 27 % des cours d'eau de l'impluvium. 450 mètres de ruisseau le plus en amont ont été remodelés par un fossé de moins de 30 cm de profondeur en vue d'éviter des épanchements d'eau trop importants impactant une parcelle agricole et permettant d'éviter des travaux plus lourds.

La zone d'étude (188 hectares) est située au cœur de l'Impluvium des eaux minérales de Volvic (38 km<sup>2</sup>) et constitue environ 5 % de l'impluvium et les zones humides concernées environ 1 % de l'impluvium. Ces zones humides représentent à elles-seules les ¾ des zones humides de l'impluvium. Leur maîtrise foncière ou d'usage représente 7 % des zones humides de l'impluvium.

Il faut néanmoins noter que le ruisseau s'infiltre plus en aval directement dans la nappe par le collecteur de Paugnat. Toute source importante de pollution en amont de ce collecteur constitue donc un danger majeur en termes de répercussion sur la qualité de l'eau potable et de l'eau minérale. En ce sens, une station d'épuration a été installée au hameau de Chazelles.

Les cours d'eau et les zones humides sont en bon état de conservation.

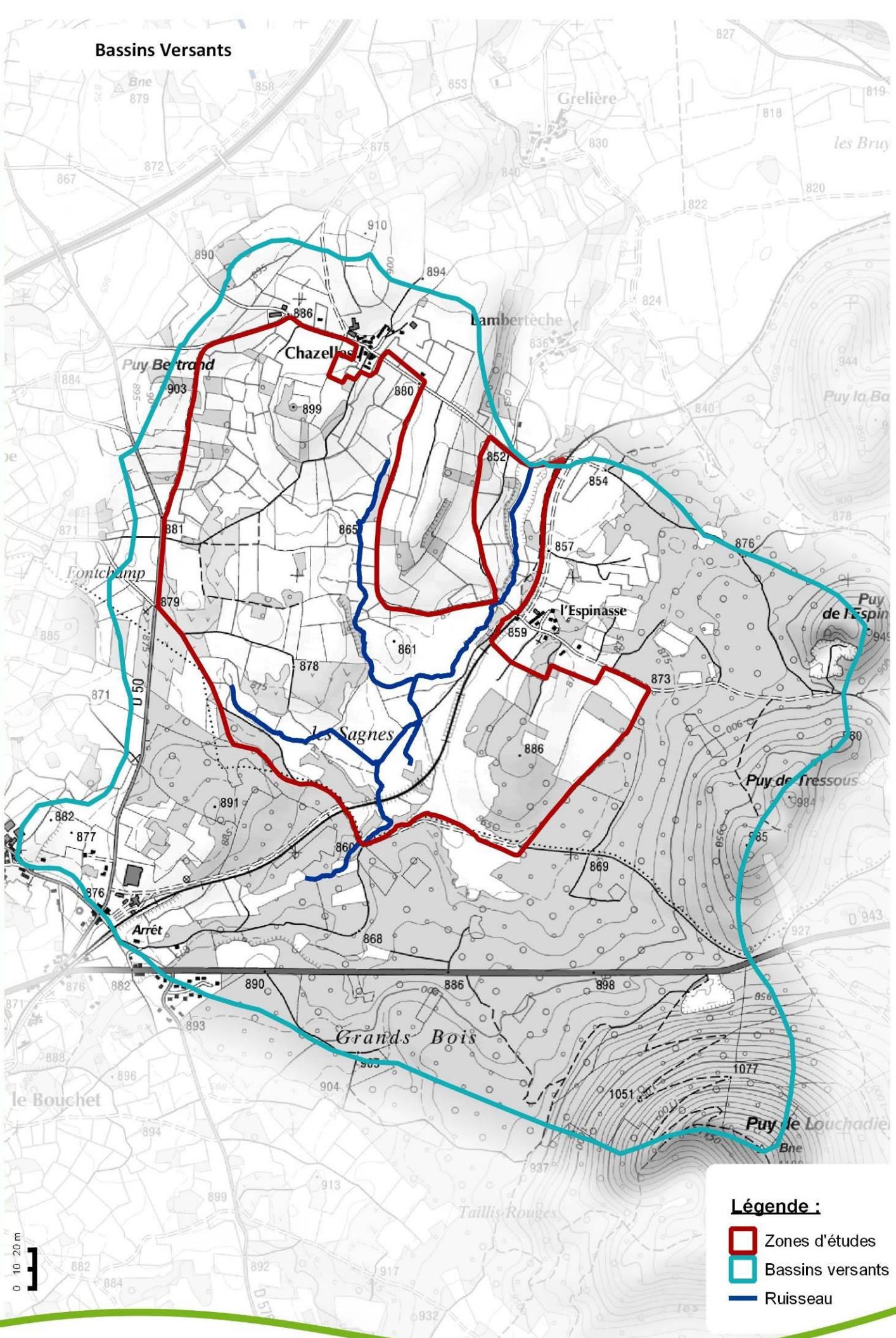
Aucune mesure de la qualité des eaux n'est effectuée sur le site.

***Carte 78 : Les Sagnes : Bassin versant***

***Carte 79 : Les Sagnes : Fonctionnement hydrologique***

## Bassins Versants

Fond : Ortho CRAIG Topo GEODIS 2016, SCAN 25 IGN 2016 - Réalisation : CEN Auvergne, jeu. nov. 22 2018

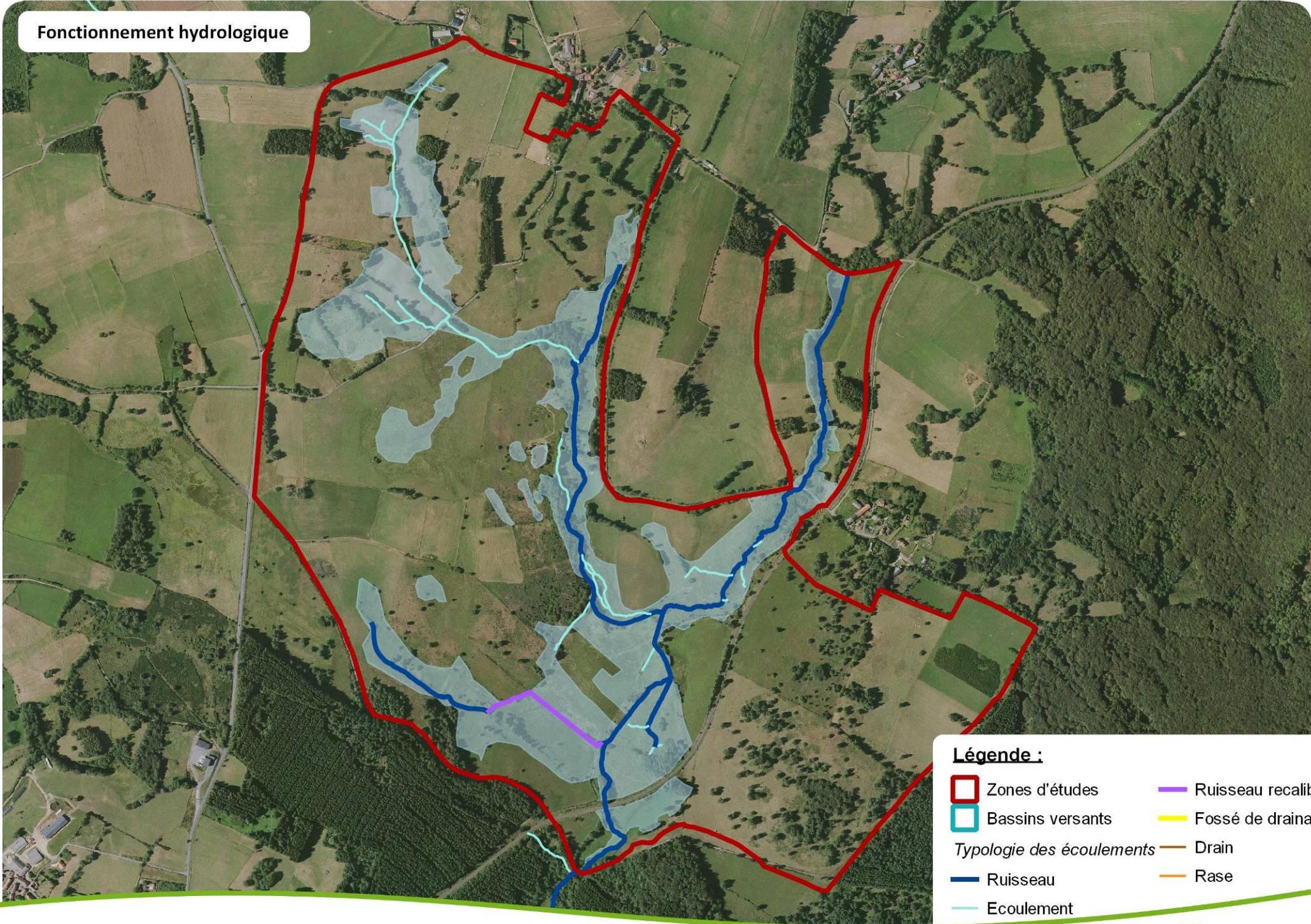


### Légende :

- Zones d'études
- Bassins versants
- Ruisseau

## Fonctionnement hydrologique

Fond : Ortho CRAIG Topo GEODIS 2016, SCAN 25 IGN 2016 - Réalisation : CEN Auvergne, jeu. nov. 22 2018



Plan de Gestion - Marais des Combrailles  
- Les Sagnes -

### III.1.5. Patrimoine naturel

#### Bilan des connaissances

*Liste des inventaires ou des cartographies réalisées*

Groupe taxonomique	Nombre d'espèces	Pression d'inventaire	Commentaires (diversité, bio indice...)
<b>Faune</b>			
Hyménoptères	6	<i>Faible</i>	Inventaire par le PNRVA des fourmis hôtes de l'Azuré des mouillères. 6 espèces ont été inventorierées dont 3 considérées comme hôtes
Odonates	9	<i>Moyenne</i>	Données collectées au gré des prospections et dans le cadre de Ligéro en 2017 (28 % des espèces attendues) - Faible potentiel
Orthoptères	5	<i>Faible</i>	Données collectées au gré des prospections
Lépidoptères	12	<i>Faible</i>	Estimation de la population de Maculinea alcon en 2015 et 2016 sur les Gentianes des marais. Autres données collectées au gré des prospections. Fort potentiel
Amphibiens	6	<i>Moyenne</i>	Données ciblées sur les mares en 2007 et Ligero en 2017
Reptiles	2	<i>Faible</i>	Données collectées au gré des prospections
Oiseaux	58	<i>Moyenne</i>	Recherche de la Pie grièche grise et inventaire quantitatif en 2016 – Fort intérêt
Mammifères	5	<i>Faible</i>	Données collectées au gré des prospections. Recherche du Campagnol amphibie en 2016.
<b>Flore/champignons</b>			
Flore supérieure	125	<i>Moyenne</i>	Données collectées au gré des prospections et issues des relevés 2017
Bryophytes	1	<i>Faible</i>	
Habitats		<i>Moyenne</i>	Cartographie d'habitats en 2007. 14 relevés sur 3 transects en 2017

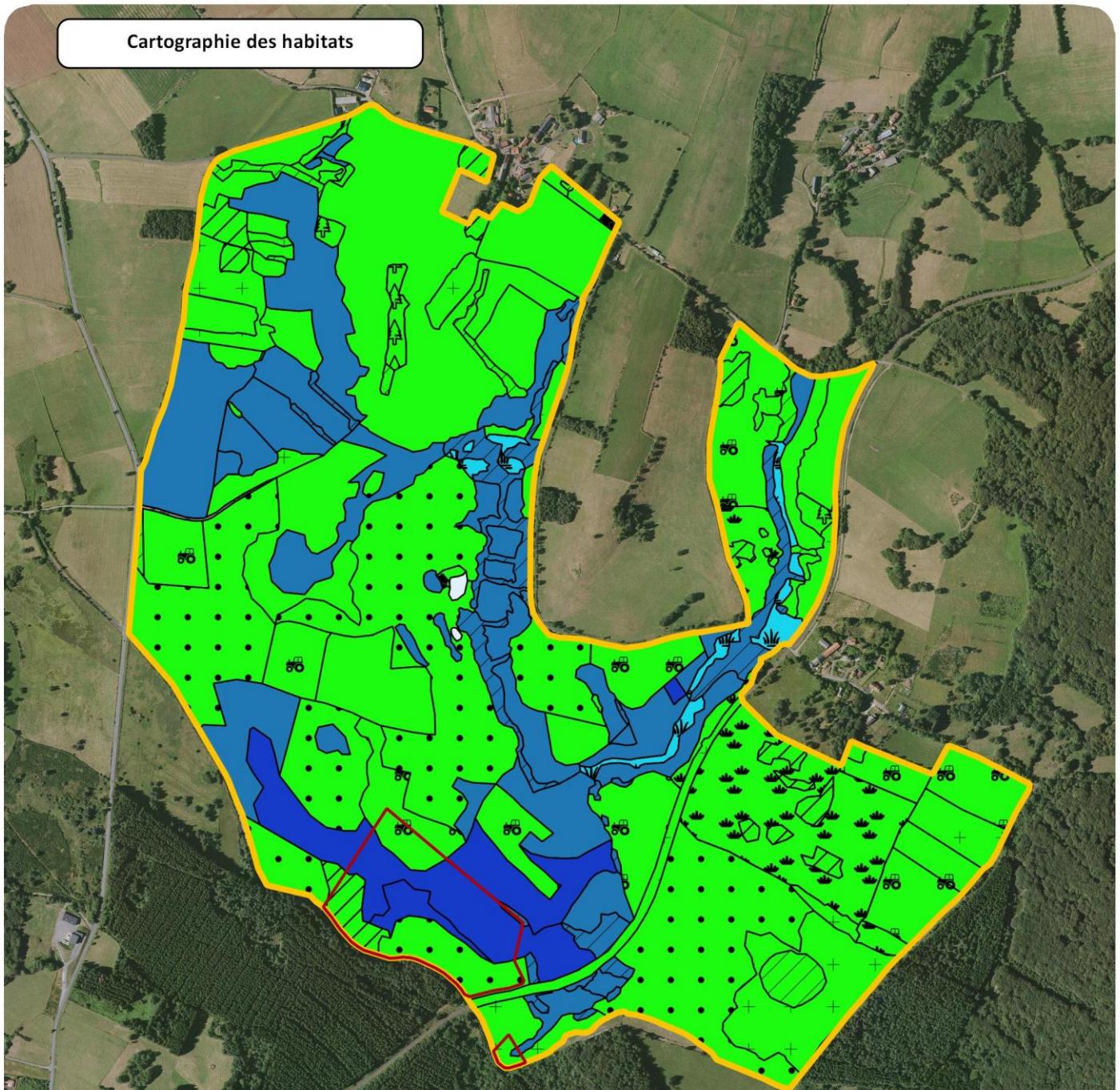
Les données brutes ou la liste des espèces par site ne sont pas extraites dans ce plan de gestion thématique concernant 16 sites différents. La liste par site peut être consultée ou extraite sous SICEN avec une intégration régulière des données les plus récentes.

### **Liste des habitats naturels cartographiés**

Code EUNIS	Libellé EUNIS	Surface (en ha sur le site)	% des unités écologiques
C1.2	Lacs, étangs et mares mésotrophes permanents	0,1818	0,1%
F3.1	Fourrés tempérés	1,0511	0,6%
F3.14	Formations tempérées à [Cytisus scoparius]	11,4236	6,1%
E1.71	Gazons à [Nardus stricta]	38,9627	20,7%
E5.421	Communautés à grandes herbacées occidentales némorales des prairies humides	2,2446	1,2%
E3.4	Prairies eutrophes et mésotrophes humides ou mouilleuses	0,4854	0,3%
E3.41	Prairies atlantiques et subatlantiques humides	23,7681	12,6%
E3.42	Prairies à [Juncus acutiflorus]	14,545	7,7%
E3.51	Prairies à [Molinia caerulea] et communautés apparentées	9,2591	4,9%
E3.52	Prairies à [Juncus squarrosus] et gazons humides à [Nardus stricta]	0,9821	0,5%
E2.1	Pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage	35,8628	19,0%
E2.2	Prairies de fauche de basse et moyenne altitudes	21,5718	11,5%
F9.2	Saussaies marécageuses et fourrés des bas	4,3251	2,3%
G3.F	Plantations très artificielles de conifères	1,2708	0,7%
FA	Haies	1,8989	1,0%
G5.2	Petits bois anthropiques de feuillus caducifoliés	4,7169	2,5%
J1.2	Bâtiments résidentiels des villages et des périphéries urbaines	0,2004	0,1%
E5.12	Communautés d'espèces rudérales des constructions urbaines et suburbaines récemment abandonnées	15,5406	8,3%
	<b>TOTAL</b>	<b>188,2908</b>	<b>100,0%</b>

**Carte 80 : Les Sagnes : Cartographie des habitats**

## Cartographie des habitats



### Légende

  Zone de maîtrise foncière

  Zone d'étude

#### Série des zones humides oligotrophes soligènes

37.31 - Prairies à Molinie et communautés associées

37.32 - Prairies à Junc rude et pelouses humides à Nard

#### Série des zones humides mésotrophes soligènes

37.2 - Prairies humides eutrophes

37.21 - Prairies humides atlantiques et subatlantiques

37.22 - Prairies à Junc acutiflore

44.92 - Saussaies marécageuses

#### Série des zones alluviales du collinéen supérieur

37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées

#### Série mésophile acidiphile du collinéen supérieur

31.8 - Fourrés

31.841 - Landes médico-européennes à *Cytisus scoparius*

35.11 - Gazons à Nard raide

38.1 - Pâtures mésophiles

38.2 - Prairies de fauche de basse altitude

83.31 - Plantations de conifères

84.2 - Bordures de haies

84.3 - Petits bois, bosquets

87.2 - Zones rudérales

86.2 - Villages

#### Autres habitats non rattachés à une série

22.1 - Eaux douces

Fond : ORTHO CRAIG topodoGeodis 2014  
Réalisation : CEN Auvergne, mai 2015



0 50 m

### III.1.6 Activités économiques

**Liste des activités économiques :**

Activité recensée dans le site	Description	Intervenant
<b>Activité agricole</b>	Forte zone d'élevage (bovin ou équin) ou de fauche exploitée par au moins 6 agriculteurs différents.  XH10,11,12,13,94 : pâturage bovin (vaches Salers allaitantes, veaux, génisses)  XH16,26 : non exploitée	Mme BERTHOULE Marie Pierre Fontaube Pulvérières
<b>Activité cynégétique</b>	Chasse de chevreuils, de sangliers, de lièvres, de renards, de grives... Il y a également des lâchers de perdreaux.	Société de chasse de Pulvérières
<b>Activité halieutique</b>	Le ruisseau de Lambertèche ne possède pas une réputation importante en matière de pêche. La truite est pourtant présente sur ce tronçon.	APPMA de Riom
<b>Activité ferroviaire</b>	Ligne Clermont-Ferrand Le MontDore, faible trafic. Gestion de la végétation par intervention mécanique (accord avec le CEPIV)	SNCF Réseau et SNCF
<b>Captage d'eau potable</b>	Trois puits de captage alimentent Pulvérières dont celui de Chazelles situés dans le site. Le puits est grillagé.	
<b>Activité routière</b>	Route communale de Chazelles à Lespinsasse. Faible trafic local	Commune
	Voie communale reliant Lespinasse au Vauriat. Très faible fréquentation	Commune
<b>Activité de randonnée</b>	Sentier GR 441 « Tour de la Chaîne des Puys » au sud du site	FFRP

## III.2 EVALUATION DE LA VALEUR PATRIMONIALE

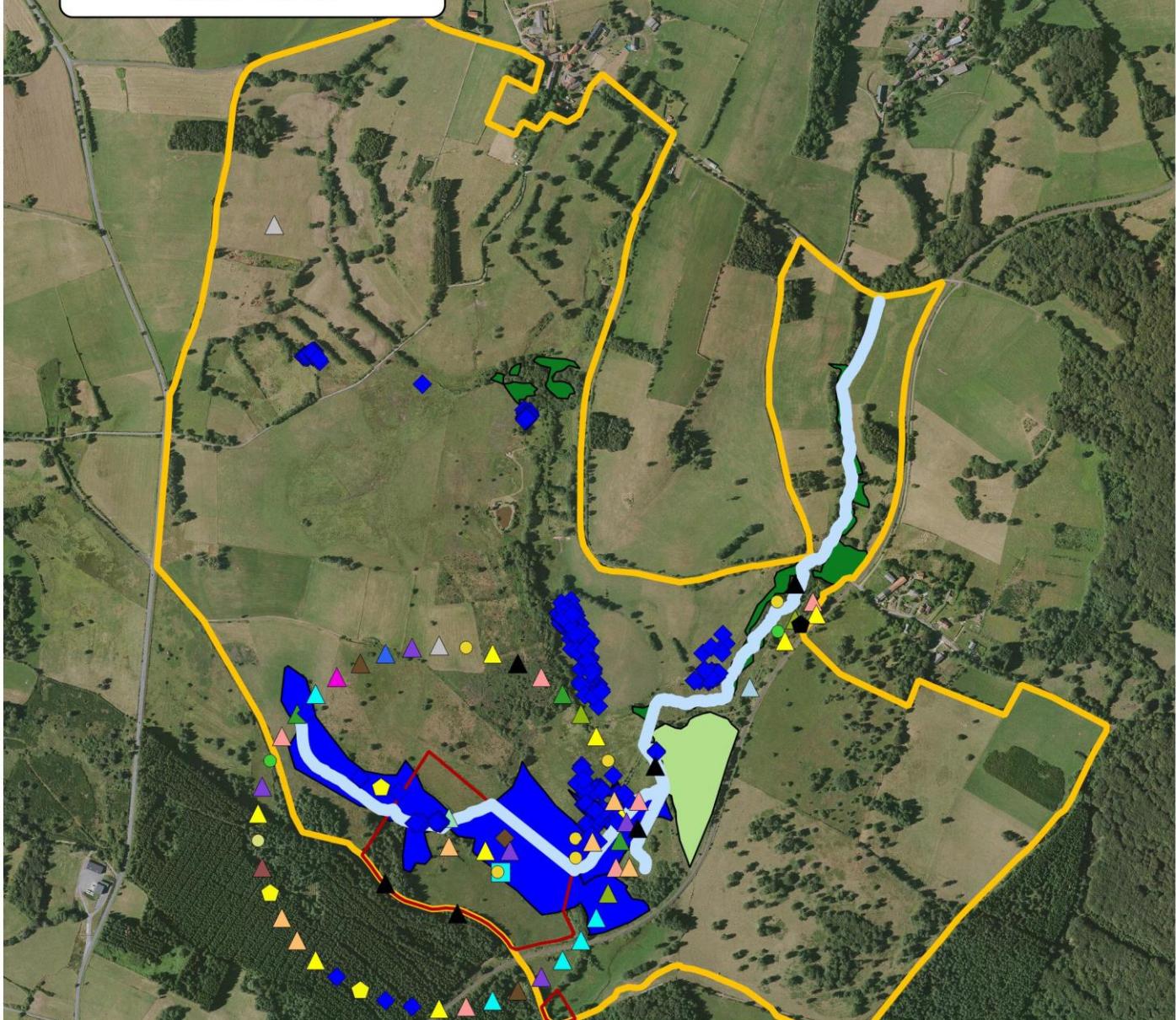
---

### III.2.1. Habitats à enjeux

Code Natura 2000	Libellé Natura 2000	Surface (ha)	Proportion
6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	9,2591	65,9%
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin	2,24	16,0%
6520	Prairies de fauche de montagne	2,55	18,1%
<b>TOTAL</b>		<b>14,05</b>	100,0%

*Carte 81 : Les Sagnes : Cartographie des enjeux habitats et espèces*

Cartographie des enjeux  
habitats - espèces



**Légende**



Zone de maîtrise foncière

Zone d'étude

**Habitats d'intérêt communautaire**

6410 - Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux

6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets

6520 - Prairies de fauche de montagne

**Espèces à enjeu**

- ◆ Azuré des mouillères (*Maculinea alcon*)
- ◆ Leste des bois (*Lestes dryas*)
- ◆ Lézard vivipare (*Zootoca vivipara*)
- ◆ Vipère péliaude (*Vipera berus*)
- ◆ Campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*)
- ◆ Alouette lulu (*Lullula arborea*)
- ◆ Bécassine des marais (*Gallinago gallinago*)
- ◆ Bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*)
- ◆ Bruant jaune (*Emberiza citrinella*)
- ◆ Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*)

▲ Grand corbeau (*Corvus corax*)

▲ Grive litorne (*Turdus pilaris*)

▲ Linotte mélodieuse (*Carduelis cannabina*)

▲ Locustelle tachetée (*Locustella naevia*)

▲ Milan noir (*Milvus migrans*)

▲ Milan royal (*Milvus milvus*)

▲ Pic noir (*Dryocopus martius*)

▲ Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*)

▲ Pie-grièche grise (*Lanius excubitor*)

▲ Pipit farlouse (*Anthus pratensis*)

▲ Pouillot fitis (*Phylloscopus trochilus*)

● Râle d'eau (*Rallus aquaticus*)

● Sarcelle d'hiver (*Anas crecca*)

● Serin cini (*Serinus serinus*)

● Tarin des aulnes (*Carduelis spinus*)

● Tariet des prés (*Saxicola rubetra*)

● Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*)

— Loutre d'Europe



### **III.2.3. Flore à enjeux**

Aucune espèce végétale à enjeu n'a été découverte sur le site. Il faut néanmoins mentionner la présence d'une population exceptionnelle entre 500 et 700 pieds de Gentiane pneumonanthe en 2015 et 2016. Il faut également citer la présence d'Arnica des montagnes.

### **III.2.4. Faune à enjeux**

L'enjeu principal sur ce site reste l'**Azuré des mouillères** qui possède une station d'importance. L'estimation d'environ 7500 œufs sur ce site (25 % des pieds de Gentiane possèdent des œufs) en fait l'une des **10 plus importantes stations d'Auvergne** en estimant la population entre 200 et 375 femelles.

Nom latin	Nom vernaculaire	Dernière date d'observation	Abondance	Observateur	Source	Espèce menacée	Espèce protégée	Espèce liée à un programme de protection									
						LRR	LRN	LRE	LRW	PR	PN	ZNIEFF	DBA	PNA	TVB	SCAP	DH
<b>Mammifères</b>																	
<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	13/04/2006		Legrand Romain						X	X			X	AUV		II
<b>Oiseaux</b>																	
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	15/06/2017	2 chanteurs	Legrand Romain	CEN Auvergne							X					
<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais	12/04/2007	1 chanteur	Legrand Romain	CEN Auvergne	CR	CR					X					1+
<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	15/06/2017	2 chanteurs	Legrand Romain	CEN Auvergne	VU						X					
<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins	15/06/2016	2 chanteurs	Legrand Romain	CEN Auvergne	VU						X					
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	15/06/2017	2 chanteurs	Legrand Romain	CEN Auvergne		VU					X				(Auv)	
<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bruant des roseaux	15/01/2007	10 hivernants	Legrand Romain	CEN Auvergne	VU	EN					X					
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	15/06/2017	2 chanteurs	Legrand Romain	CEN Auvergne	VU	VU					X					
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	25/05/2016	3 couples nicheurs	Legrand Romain	CEN Auvergne						X	X				(Auv)	I
<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine	10/06/2005	1 chanteur	Legrand Romain	CEN Auvergne	VU						X				(Auv)	
<i>Lanius excubitor</i>	Pie-grièche grise	25/05/2016	1 mâle	Legrand Romain	CEN Auvergne	EN	EN				X	X	X	X		(Auv)	
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	25/08/2015	1 individu	Legé Vincent, Legrand Romain, Aurélie Soissons	CEN Auvergne		VU				X						
<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé	14/04/2007	1 individu	Legrand Romain	CEN Auvergne	EN						X					
<i>Saxicola rubetra</i>	Tarier des près	15/06/2017	2 chanteurs	Legrand Romain	CEN Auvergne	VU	VU				X	X	X			(Auv)	
<i>Rallus aquaticus</i>	Râle d'eau	14/10/2017	1 chanteur : hivernant ?	Legrand Romain	CEN Auvergne	VU						X					
<i>Locustella naevia</i>	Locustelle tachetée	25/05/2016	2 chanteurs	Legrand Romain	CEN Auvergne	VU					X						
<b>Reptiles</b>																	
<i>Vipera berus</i>	Vipère péliade	17/06/2018	1 individu	Hélène Mulhoff	CEN Auvergne			DE			X						IV
<b>Lépidoptères</b>																	
<i>Maculinea alcon</i>	Azuré des mouillères	Août 2015 et 2016	4000 à 7500 œufs pondus	Vincent Legé, Romain Legrand, Aurélie Soissons et al	CEN Auvergne						X	X		2011-2015	(Auv)		

<i>Odonates</i>																	
<i>Lestes dryas</i>	<i>Leste dryade</i>	15/06/2017	1 individu	Legrand Romain	CEN Auvergne											(Auv)	
<i>Sympetrum meridionale</i>	<i>Sympétrum méridional</i>	25/08/2015	1 individu	Vincent Legé, Romain Legrand, Aurélie Soissons	CEN Auvergne	R						X					
<i>Calopteryx virgo meridionalis</i>	<i>Caloptéryx vierge</i>	19/07/2017	Entre 10 à 20 individus	Legrand Romain	CEN Auvergne							LA					

**Légende :**

**LR** : Liste Rouge **R**-Régionale, **N**-Nationale, **E**-européenne, **W**-Mondiale.

**P** : Protection **N**-Nationale **R**-Régionale

**DH** : Directive-Habitat (annexe II, IV)  
disjointe

**ZNIEFF** : espèces déterminantes : **LA** : Espèces en limite d'aire **AD** : Espèces en aire

**DBA** : diagnostic biodiversité auvergne  
déclinaison Auvergne

**PNA** : espèce bénéficiant d'un plan d'action national : N (nationale) et Auv (complément

**TVB** : Trame verte et bleue : Auv : retenu pour Auvergne, (AR) : autre région  
régionale non validée)

**SCAP** : Schéma de cohérence des aires protégées N (liste nationale 1+), Auv (proposition

### **III.2.5. Paysages**

Le paysage aux environs de la parcelle XH16 est remarquable, il est constitué au premier plan d'étendues herbeuses particulièrement fleuries avant de découvrir en arrière-plan les contreforts boisés de la partie nord de la Chaine des Puys (Puy de Louchadière, complexe du Puy de la Nugère). Ce paysage ouvert et intègre est caractéristique des grands complexes de prairies humides des Combrailles.

### **III.2.6. Géodiversité**

Le site ne fait pas partie des 120 sites géologiques majeurs en Auvergne recensés dans le cadre du diagnostic du patrimoine géologique en Auvergne (DIPAGE). Il est par contre situé dans la zone tampon du périmètre Unesco « Chaîne des Puys, faille de Limagne» et dans l'impluvium de Volvic.

## CONCLUSION

### Conflits d'usages possible pour :

**Activité cynégétique** : pas de problèmes particuliers.

**Activité agricole** : pas de problèmes particuliers, respect des équipements installés sur les parcelles XH10, 11, 12. Difficulté de maintenir des espaces ouverts aux abords des nardaies sans pâturage. **Intervention mécanique à prévoir dans les zones à Gentiane pneumonanthe non pâturées (coupe des arbustes et des rejets)** à savoir zone de mise en défens sur les parcelles XH10,11,12 et nardaise de la parcelle XH16. Accords ou maîtrise foncière à poursuivre.

**Activité ferroviaire** : pas de problèmes particuliers.

**Activité routière** : pas de problèmes particuliers.

**Activité de cueillette** : Prélèvement important sans autorisation (coupe à la débroussailleuse) de la Reine des près dans la parcelle XH26. **Panneautage « Site naturel préservé » à prévoir.**

## SECTION IV : LES OBJECTIFS

### IV.1. LES OBJECTIFS A LONG TERME

#### IV.1.1 Gestion des espèces et habitats

##### **Objectif à long terme n° 1 : Préserver les zones humides et les cours d'eau**

Sur l'ensemble des milieux humides, il s'agit de limiter tous travaux hydrauliques et activités agricoles susceptibles d'avoir un impact négatif sur l'alimentation en eau des sites (absence de drainage, de captage, de recalibrage des cours d'eau). Il faudra notamment limiter la pollution de l'eau (absence d'intrant agricole, maintien de la ripisylve, maintien de haies en zones tampons), et l'érosion des sols (zone de surpiétinement). « La conservation de l'existant » est à rechercher pour les sites qui sont dans un état satisfaisant d'équilibre agro-écologique et sociologique (ex : val d'Ambène). L'acquisition foncière ou les accords fonciers ou agricoles sont les meilleurs garants de cet objectif et les négociations devront être poursuivis. Pour les sites peu utilisés, la libre évolution par nonintervention est à privilégier sur les tourbières hautes, les bois marécageux et les mégaphorbiaies (ex : croix de la Barre). Pour certains sites où il y a une demande sociétale et des enjeux sur la conservation d'espèces liées aux milieux ouverts, la restauration d'un paturage extensif et/ou du débroussaillage pourra être envisagée. Cela permettra d'inscrire ces sites dans une logique de gestion à long terme avec les acteurs locaux (ex : marais de Grandville).

**Indicateur :** surface de zones humides sur les sites d'étude

**Etat initial des indicateurs (2017) :** 252 ha

**Etat objectif :** ≥252 ha

**Mode de collecte de l'indicateur :** cartographie (CEN Auvergne)

##### **Objectif 2 : Restaurer les zones humides et les cours d'eau dégradés**

On peut classer l'effort de restauration à entreprendre en trois niveaux décroissants.

La restauration des perturbations hydrauliques est prioritaire. Malheureusement, les 2 sites où de gros travaux de restauration seraient nécessaires restent pour l'instant contraints par des blocages fonciers ou partenariaux (marais des chomettes et terrain militaire de Bourg-Lastic). L'objectif à long terme serait de restaurer des écoulements plus naturels (rebouchage des drains, reprofilage des ruisseaux recalibrés, retention de l'eau sur la zone humide).

L'amélioration de la qualité de l'eau au niveau des points d'abreuvement pour le bétail constitue un deuxième niveau. Il s'agira d'éviter les apports de sédiments et d'excrément dans les ruisseaux, la dégradation des berges, les zones de surpiétinement, mais aussi de limiter les risques sanitaires pour le bétail (abreuvoirs, clôtures, mis en défens ...).

Enfin la restauration d'une végétation naturelle constitue un troisième niveau. Cela comprend par exemple la coupe de résineux exogènes, la végétalisation des sols nus, la libre évolution, des plantations de haies.

**Indicateur :** nombre de sites avec au moins une opération de restauration au cours du plan de gestion (IP4, IP5, IP6 ou IP7)

**Etat initial des indicateurs (2017) :** 0 sur 16

**Etat objectif :** 11 sur 16

**Mode de collecte de l'indicateur :** bilan des travaux réalisés

### **Objectif 3 : Améliorer la connectivité écologique entre sites et en intrasite**

Le réseau de zones humides s'insère dans un complexe de zones humides bocagères au cœur des Combrailles, pour lesquelles il peut exister des ruptures écologiques entre sites mais aussi au sein même des sites, pouvant induire ainsi un isolement géographique des populations d'espèces. Il s'agira alors de mener une étude plus fine sur les continuités ou discontinuités écologiques ainsi que sur les espèces à enjeu TVB à proximité des sites et entre sites, en vue de renforcer ou de recréer des connexions. Les espèces prioritaires choisies ici pour cet objectif sont l'Azuré des mouillères, la Pie grise, le Campagnol amphibie.

A partir de ces résultats, pourra être menée une animation foncière complémentaire pour assurer la préservation de nouveaux coeurs de biodiversité ou de sites corridors entre ces noyaux.

**Indicateur :** Nombre de sites complémentaires et surface de zone humide complémentaire maîtrisés

**Etat initial des indicateurs (2017) :** 0 ha

**Mode de collecte de l'indicateur :** cartographie (CEN Auvergne)

## IV.1.2 Suivi administratif, amélioration des connaissances

### **Objectif 4 : Evaluer les actions mises en place**

Le présent plan de gestion est fonctionnel et prévu sur une période minimum de 10 ans. A ce terme, il sera nécessaire d'évaluer le résultat des actions menées, de réorienter les actions si nécessaires et de compléter la connaissance. Pour certains sites à forte actualité, des addendas ou des bilans intermédiaires seront réalisés en fonction des besoins et non prédefinis à date fixe. Il s'agira également de renseigner régulièrement les indicateurs de suivis.

**Indicateur :** Nombre de sites ayant bénéficié d'un addenda ou d'un bilan

**Etat initial des indicateurs (2017) :** 0

Etat objectif en 2028 : ≥16

**Mode de collecte de l'indicateur :** document interne CEN

## IV.1.3 Sensibilisation du public

### **Objectif 5 : Valoriser les sites gérés**

La préservation des sites passe à la fois par une mission d'information et de sensibilisation sur le patrimoine naturel auprès notamment d'un public riverain et des usagers qui constitue la cible prioritaire. Il est notamment impératif d'améliorer l'information sur la délimitation des parcelles, les actions engagées et le patrimoine local méconnu. L'accueil du public est prévu uniquement sur deux sites. L'amont de l'étang Grand, intégré à l'ENS, fait déjà l'objet d'une valorisation pédagogique plus ambitieuse centrée autour de l'étang et réalisée dans le cadre de l'ENS. Dans ce plan de gestion, il est prévu d'aménager un point de vue avec panneaux uniquement sur le marais de Grandville.

**Indicateur :** Nombre de sites ayant bénéficié d'une animation « patrimoine »

**Etat initial des indicateurs (2017) :** 4

**Mode de collecte de l'indicateur :** OT Combrailles

## IV.2. LES OBJECTIFS OPERATIONNELS

---

L'état objectif des grands types de végétation visé dans 10 ans pour le site, après la mise en œuvre des opérations proposées dans ce plan de gestion, est défini dans le tableau suivant :

Grands types de milieux	Mosaïque de milieux			Facteurs influençant la tendance	
	Etat actuel	Etat objectif dans 10 ans			
		Tendance visée	%	Principales actions proposées	Evolution naturelle
Milieux ouverts	63 %	<b>Stabilité</b>	<b>~ 60 %</b>	acquérir, obtenir des accords fonciers, mettre en place des accords agricoles, favoriser le pâturage, ne pas intervenir	Prairies humides vers Saulaies, Haut-marais vers Haut marais boisé à Pin et Bouleau Pubescent, Mégaphorbiaie vers Aulnaie marécageuse
Milieux buissonnants	21%	<b>Diminution</b>	<b>~15 %</b>	ne pas intervenir ou favoriser le pâturage	Saulaies vers Aulnaie marécageuse
Milieux forestiers	15 %	<b>Augmentation</b>	<b>~ 25 %</b>	acquérir, ne pas intervenir	Haut marais boisé à Pin et Bouleau Pubescent, Hêtraie
Milieux anthropisés	1%	<b>Diminution</b>	<b>0 %</b>	couper les plantations de résineux exogènes, supprimer les semis naturels	Semis naturel d'Epicéas dans les milieux tourbeux. Densification des plantations en cas d'absence de gestion forestière

#### IV.2.1 Facteurs influençant la gestion et Objectifs opérationnels

Objectifs opérationnels	Contraintes (facteur influençant la gestion)	Conséquences (de la contrainte)	Actions
<b>Objectif à long terme n° 1 : Préserver les zones humides et les cours d'eau</b>			
Conserver des prairies humides	Foncier privé morcelé en majorité	Difficulté d'intervention	IP1 : Acquérir ou obtenir des accords fonciers
	-Abandon du pâturage -Risque de travaux inadaptés	-Fermeture des prairies humides -Perte de certaines espèces comme la Bécassine des marais -Risque de drainage	IP2 : Mettre en place des accords agricoles
	Nécessite une gestion pastorale	Besoin de conserver la fonctionnalité des parcs de pâturage	IP8 : Assurer un entretien de la végétation et des équipements pastoraux
Conserver des îlots de naturelité en contexte forestier	Remise en pâturage	-Réouverture de milieux humides boisés ou embroussaillés	IP1 : Acquérir ou obtenir des accords fonciers
			IP3 : Ne pas intervenir dans les espaces forestiers
<b>Objectif 2 : Restaurer les zones humides et les cours d'eau dégradés</b>			
Restaurer une végétation naturelle	-Boisement de conifères exogènes -Semis naturel de conifères exogènes	-Assèchement des milieux humides -Fermeture paysagère -perte de naturelité	IP4 : Supprimer les plantations et les semis de résineux exogènes
Rehausser des niveaux d'eau	-Fossés ou drains souterrains -Rive artificialisée de cours d'eau	-Assèchement des berges des cours d'eau et des zones humides	IP5 : Poser des seuils dans les fossés
Améliorer la morphologie des cours d'eau et la qualité d'eau	Abreuvement dans les cours d'eau, les sources ou certaines zones humides sensibles	-Mise en suspension de sédiments -Pollution organique -Menaces sur des espèces aquatiques sensibles (Ecrevisse à pattes blanches, Campagnol amphibie...) par piétinement ou abrutissement (Azuré des mouillères)	IP6 : Installer des dispositifs pour l'abreuvement des animaux IP7 : Installer des clôtures

Objectif 3 : Améliorer la connectivité écologique entre sites et en intrasite			
<b>Améliorer les connaissances liées aux connexions entre zones humides bocagères</b>	-Connaissance insuffisante sur la répartition des espèces TVB sur les Combrailles (Azuré des mouillères), ainsi que sur habitats oligotrophes qui hébergent certaines de ces espèces	-Actions impossibles de connexion entre populations	CS1 : Poursuivre les principaux suivis naturalistes
	-Aucune analyse des connexions écologiques autour des sites -Mise en place de l'A89	-Actions impossibles de connexion entre populations	CS2: Analyser les continuités et discontinuités écologiques entre zones humides
<b>Conserver des sites complémentaires à enjeu de connectivité</b>	Foncier privé morcelé en majorité	Difficulté d'intervention	IP1 : Acquérir ou obtenir des accords fonciers
	-Abandon du pâturage -Risque de travaux inadaptés	-Fermeture des prairies humides -isolement géographique des stations de Maculinea -Risque de drainage	IP2 : Mettre en place des accords agricoles
<b>Renforcer le réseau d'infrastructures naturelles sur les sites maîtrisés</b>	-Réseau de haies, bosquets, arbres isolés parfois épars	-sites non favorables aux espèces TVB à enjeu	IP10 : Planter des haies
	- bordure des cours d'eau à couvert herbacé	-sites moins favorables aux espèces TVB à enjeu	IP7 : Installer des clôtures
	-Comblement des mares, végétalisation	-Perte de biodiversité -Manque d'attractivité pour la Bécassine	IP9 : Recreuser des mares
Objectif 4 : Evaluer les actions mises en place			
<b>Evaluer les choix de gestion pratiqués</b>	Connaissance très partielle ou à dire d'expert, manque de méthodologie homogène	Disparité des évaluations	CS 3 : Evaluer l'état de conservation des zones humides
	Connaissance très partielle du fonctionnel historique ou actuel des zones humides	Risque de choix de gestion parfois inadapté	CS4 : Etudier le fonctionnement des tourbières
	Manque de régularité des suivis	Difficulté de renseigner les indicateurs	CS1 : Poursuivre une veille naturaliste
			CS5 : Réactualiser le plan de gestion et le tableau de bord des indicateurs
<b>Améliorer et évaluer la connaissance naturaliste</b>	-Manque d'homogénéité de connaissances entre sites -Certains groupes peu étudiés	-Difficulté de comparaison de valeur patrimoniale entre sites -Manque de recul sur certains groupes	CS7 : Compléter les inventaires naturalistes
	-Cartographie incomplète sur certains sites	-Données globales erronées sur la végétation	CS8 : Compléter et réactualiser la cartographie des habitats naturels

Objectif 5 : Valoriser les sites gérés			
<b>Informer des actions engagées auprès des riverains et usagers</b>	-Difficulté locale d'identification du propriétaire et des parcelles -Méconnaissance des actions entreprises	-Risque de travaux ou de pâturage inadaptés	CC1 : Poser des panneaux d'information, communiquer
<b>Sensibiliser le public familial local</b>	-Méconnaissance des patrimoines locaux		CC2 : Poser un observatoire
			PA1 : Organiser des animations et des formations
<b>Sensibiliser les pouvoirs publics à la préservation de ces sites</b>	-Méconnaissance de l'existence du site	-Risque de dégradation en cas de projets d'infrastructures	CS8 : Réactualiser les données et informer les collectivités locales

## SECTION 5. PROGRAMME D'ACTIONS

### V.1. LES ACTIONS

---

Les opérations de gestion sont regroupées dans des fiches actions opérationnelles présentées ci-dessous.

Les opérations sont codifiées en fonction du type d'action à mettre en place. La codification est la suivante :

**CS** : Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel

**IP** : Interventions sur le patrimoine naturel (travaux)

**EI** : Prestations de conseils, études et ingénierie

**CI** : Création et entretien d'infrastructures d'accueil

**MS** : Management et soutien

**PR** : Participation à la recherche

**PA** : Prestations d'accueil et d'animation

**Cc** : Création de supports de communication et pédagogie

Les priorités d'action sont définies de la manière suivante :

★ Utile pour aller plus loin

★★ Indispensable

★★★ Urgent et prioritaire

Les coûts estimés sont basés sur l'expérience du CEN Auvergne sur d'autres sites naturels. Ils sont estimés à partir des coûts journaliers de ce dernier.

#### Personnel (par jour) :

Chargé de mission (CM) : 510 €

Technicien de gestion (Tech) : 405 €

Chargé d'études (CE) : 420 €

Equipe (1 agent) : 285 €

#### Déplacements :

Véhicule léger : 0,36 €/km

Véhicule travaux : 0,46 €/km

Ces coûts peuvent évoluer plus la mise en œuvre des actions sera tardive (prévoir + 5 % en n+ 4). Une préparation de chantier sera nécessaire avant tout programmation de travaux afin d'affiner la réalisation des travaux et de confirmer certaines options.

## IP1 : Acquérir ou obtenir des accords fonciers

PRIORITE : ★ ★ ★

**Objectif opérationnel de l'action :**

- ☞ Conserver des prairies humides, Conserver des îlots de naturalité en contexte forestier

**Indicateur d'évaluation de l'objectif opérationnel/résultats souhaités :**

- ☞ Surface de prairie humide maîtrisée ; surface boisée maîtrisée

**Descriptif de l'action :**

- ☞ Signature de conventions de gestion, de baux, acquisition foncière ou rétrocession

**Indicateur d'évaluation de l'action :**

- ☞ Nbre d'accords fonciers
- ☞ Surface nouvelle de maîtrise foncière et d'usage

**Habitats/espèces visées :** Zones humides, corridors, espèces TVB

**Acteurs de la mise en œuvre :** CEN Auvergne, Fondation des Conservatoires, SAFER, ASF

**Cadre politique :** Mesures compensatoires, CT...

**Type de financements mobilisables :** ASF, AELB, AEAG, fonds propres...

### MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

**Moyens proposés :** Il est proposé de lister ci-joint par site les principaux accords ou acquisitions foncières à mener par le CEN Auvergne en vue de protéger certains sites ou d'agrandir leur champs d'application. Des échanges fonciers sont possibles par rapport à des parcelles forestières appartenant à ASF. Les terrains acquis ou qui seront maîtrisés par ASF dans le cadre des mesures compensatoires (16,32 ha de zones humides) seront reversés à la fondation des Conservatoires ainsi que les terrains déjà transférés au CEN par ASF (36 ha) en 2019. **Le bail emphytéotique** est à privilégier en particulier auprès des communes sur des accords existants.

- Terrain militaire de Bourg-Lastic : renouvellement de la convention de gestion en 2018 (2 jours)
- Marais du Bois du Soulier : rétrocession des terrains ASF à la fondation des CEN, convention sur sectionaux
- Marais des Glegues : rétrocession des terrains CEN à la fondation des CEN, convention à négocier
- Marais des Plaines : rétrocession des terrains ASF à la fondation des CEN
- Marais du Creux de l'Aigue : rétrocession des terrains ASF à la fondation des CEN
- Etang de Tyx -Bois des Bauves : animation foncière à relancer en 2021
- Tourbière de la Croix de Barre : rétrocession des terrains ASF/CEN à la fondation des CEN, possibilité d'échanges
- Marais des Chomettes : rétrocession des terrains ASF à la fondation des CEN
- Tourbières de l'Eclache et des Vergnes : rétrocession des terrains ASF/CEN à la fondation des CEN, possibilité d'échanges
- Marais de l'étang de Farges : convention sur des parcelles communales
- Val d'Ambène - Pré du bois : rétrocession des terrains CEN à la fondation des CEN
- Marais de Pommier : rétrocession des terrains CEN à la fondation des CEN
- Marais de l'étang de Grandville : convention avec la commune et la Fédération de chasse
- Sources de la Morge : rétrocession des terrains CEN/ASF à la fondation, négociations sur des parcelles riveraines (11, 68), **convention ou bail à négocier avec la commune de Manzat**
- Marais de l'Etang Grand : rétrocession des terrains CEN/ASF à la fondation des CEN, convention de gestion à négocier
- Les Sagnes : animation foncière possible

**Coût total : 8 670,00 € (hors frais d'acquisitions)**

Forfait : 1 jour Chargé de mission par site : 15 x 510 € + 2j pour le camp + déplacement. Rétrocession à la fondation : coût pris en charge par ASF

**Période de réalisation :** Toute l'année

**Année de réalisation :** rétrocession en 2019

**Surface d'application :** 14 ha minimum

**Opérations associées :** IP2 : Mettre en place des accords agricoles

**Faisabilité :**  
Moyenne

## IP2 : Mettre en place des accords agricoles

PRIORITE : ★ ★ ★

**Objectif opérationnel de l'action :**

- ☞ Conserver les prairies humides

**Indicateur d'évaluation de l'objectif opérationnel/résultats souhaités :**

- ☞ Surface de prairie humide maîtrisée

**Descriptif de l'action :**

- ☞ Signature de conventions pluriannuelles de pâturage, de baux ruraux à clauses environnementales

**Indicateur d'évaluation de l'action :**

- ☞ Nbre d'accords agricoles signés

**Habitats/espèces visées :** Zones humides

**Acteurs de la mise en œuvre :** CEN Auvergne, Fondation des Conservatoires, exploitants

**Cadre politique :** Mesures compensatoires

**Type de financements mobilisables :** ASF, AELB, AEAG, fonds propres...

### MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

**Moyens proposés :** Il est proposé de lister ci-joint par site les accords à mener avec les exploitants en place ou en cours d'installation en vue de protéger certains sites et de consolider leur gestion. **Le bail rural à clauses environnementales** est à privilégier sur des sites en propriété et de grande surface.

- Marais des Glegues : convention à signer avec M. Ballot, puis BRE avec la fondation (1.2 ha)
- Marais des Plaines : convention à signer (4,7 ha)
- Marais du Creux de l'Aigue : convention à signer (3, 3 ha)
- Tourbière de la Croix de la Barre : convention à signer (0, 7 ha)
- Marais des Chomettes : site complexe, BRE à négocier plus tardivement (4,11 ha)
- Tourbières de l'Eclache et des Vergnes : convention à signer avec M. Ballot, puis BRE avec la fondation (0.8 + 0.8 ha)
- Val d'Ambène - Pré du bois : conventions à signer, puis BRE avec la fondation (10 ha)
- Marais de Pommier : bilan à réaliser, et convention à signer si nécessaire (1 ha)
- Marais de l'étang de Grandville : convention à signer avec M. Hékimian (5,34 ha )
- Sources de la Morge : convention à réactualiser sur la parcelle communale et BRE avec la fondation sur la partie CEN (15, 6 ha)
- Marais de l'Etang Grand : convention à signer (5,4 ha)

**Coût total : 5 590,00 €**

Forfait : 1 jour Chargé de mission par site :  $12 \times 510 \text{ €} + \text{frais de notaire}^* = 7\,000,00 \text{ €}$

\*Frais de notaire : rédaction et enregistrement BRE : 100,00 €

**Période de réalisation :** Toute l'année

**Année de réalisation :** BRE en 2020

**Surface d'application :** 53 ha

**Opérations associées :** IP1 : Acquérir ou obtenir des accords fonciers

**Faisabilité :**  
Forte

## IP3 : Ne pas intervenir dans les espaces forestiers

PRIORITE : ★ ★ ★

**Objectif opérationnel de l'action :**

- ☞ Conserver des îlots de naturelité en contexte forestier

**Indicateur d'évaluation de l'objectif opérationnel/résultats souhaités :**

- ☞ Surface boisée maîtrisée (hors plantation)

**Descriptif de l'action :**

- ☞ Ne pas réaliser de travaux forestiers (abattage, débroussaillage)

**Indicateur d'évaluation de l'action :**

- ☞ Nbre de coupes sur parcelles CEN

**Habitats/espèces visées :** tourbières boisées, bois marécageux...

**Acteurs de la mise en œuvre :** CEN Auvergne, Fondation des Conservatoires, exploitants

**Cadre politique :** Mesures compensatoires

**Type de financements mobilisables :** ASF, AELB, AEAG, fonds propres...

### MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

**Moyens proposés :** Il est proposé de lister ci-joint les sites qui ne seront pas concernés par des travaux forestiers sur de grandes surfaces :

- Terrain militaire de Bourg-Lastic : tous les zones humides sauf la Tourbière de Cornes, de Gannes et les 2 tourbières à l'Ouest du site (52 ha)
- Marais des Plaines : Hêtraie de la parcelle (1.6 ha)
- Etang de Tyx – Bois des Bauves : deux parcelles de bois marécageux (2ha)
- Tourbière de la Croix de la Barre : ensemble du site sauf 1 parcelle (56) (2, 7 ha)
- Tourbières de l'Eclache et des Vergnes : Tourbières boisées sauf 2 parcelles (87, 158) (7,7 ha)
- Marais de l'étang de Farges : parcelle ZI 37 (4,8 ha)
- Marais de Pommier : Aulnaie, bois marécageux, mégaphorbiaie du site (6,4 ha)
- Sources de la Morge : Aulnaie du site (3 ha)

**Coût total : /**

**Période de réalisation :** Toute l'année

**Année de réalisation :** pendant le PG

**Surface d'application :** 80 ha

**Opérations associées :** IP1 : Acquérir ou obtenir des accords fonciers

**Faisabilité :**  
Forte

## IP4 : Supprimer les plantations et les semis de résineux exogènes

PRIORITE : ★ ★ ★

**Objectif opérationnel de l'action :**

- ☞ Rehausser les niveaux d'eau

**Indicateur d'évaluation de l'objectif opérationnel/résultats souhaités :**

☞

**Descriptif de l'action :**

- ☞ Coupe de résineux par abattage mécanique dans les parties sèches, et intervention manuelle dans les parties humides

**Indicateur d'évaluation de l'action :**

- ☞ Surface de résineux coupés

**Habitats/espèces visées :** Tourbières

**Acteurs de la mise en œuvre :** CEN Auvergne, 92<sup>ème</sup> RI, USID, Coopérative forestière

**Cadre politique :** /

**Type de financements mobilisables :** Natura 2000 (contrat), AEAG, AELB, FIE, ASF...

### MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

**Moyens proposés :**

Pour le camp militaire, il est proposé de couper des plantations de résineux (Epicéas) par intervention mécanique ou manuelle suivant la sensibilité des lieux. En cas de résineux situés en tourbière, il est proposé une coupe manuelle et une exportation des grumes et des branches par débardage à cheval. Les zones coupées en zone sèche seront reconvertis en bois de feuillus spontanés. Les zones coupées en milieu humide seront remises en pâturage ou laissées en libre évolution. Des travaux hydrauliques complémentaires pourraient être apportés (pose de seuils sur des drains). Il est envisagé une opération blanche sur le site. L'exportation des branches et grumes hors de la tourbière est d'un coût de 450 € / jour. Elle est à supporter par la vente du bois. Des interrogations sont à lever comme la destination des sommes du bois vendus (92 RI, Ministère de la Défense...) et de la localisation de la zone en secteur pollué ou pas.

Sur les sources de la Morge, il est proposé de contacter le propriétaire riverain où une exploitation forestière n'est pas impossible dans les 10 ans. Une négociation pour envisager d'intervenir sur le bord direct du ruisseau est envisageable. Des interventions plus limitées peuvent être réalisées sur des semis (Tourbières de l'Eclache, de la Croix de Barre, marais du Bois du Soulier ...).

**Camp militaire de Bourg-Lastic :** 1,4 ha en milieu sec, 1,6 ha en milieu humide

Concertation et calage technique : 5 jours CM x 510 € + 5 jours tech x 405 € = 4 575 €

Déplacements = 200 €

**Marais du Bois du Soulier :** coupe de jeunes épiceas

Intervention équipe : 3 agents x 8 jours x 285 € = 2 280,00 €

Encadrement technicien : 2 jours x 405 € = 810,00 €

Déplacements, frais divers : 210 €

**Sources de la Morge :** 4 ha en bordure du site et le long de la Morge. Négociation préliminaire avec le propriétaire forestier. Non estimé. Possibilité d'intervention sur 1 ha

Concertation et calage technique : 5 jours CM x 510 € + 5 jours tech x 405 € = 4 575 €

Déplacements = 200 €

**Coût total : 12 850,00€**

**Période de réalisation :** août à décembre

**Année de réalisation :** /

**Surface d'application :** 3 ha minimum

**Opérations associées :** IP1 : Acquérir ou obtenir des accords fonciers, IP5 : Poser des seuils pour une restauration hydraulique

**Faisabilité :**  
Moyenne

Entité	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	
	Actions à court terme <sup>3</sup>					Actions à moyen terme <sup>4</sup>					
<b>Camp militaire de Bourg-Lastic</b>			4 775,00 €								<b>4 775,00 €</b>
<b>Marais du Bois du Soulier</b>			1650,00 €	1650,00 €							<b>3 300,00 €</b>
<b>Sources de la Morge</b>				4 775,00 €							<b>4 775,00 €</b>
			6 425,00 e	6 425,00 €							<b>12 850,00 €</b>

<sup>3</sup> Court terme : action estimée finement et où la maîtrise foncière acquise ou d'usage permet d'envisager sa réalisation

<sup>4</sup> Moyen terme : action estimée grossièrement et où la maîtrise foncière ou d'usage n'est pas acquise

## IP5 : Poser des seuils dans les fossés

PRIORITE : ★ ★ ★

**Objectif opérationnel de l'action :**

- ☞ Améliorer la morphologie des cours d'eau et la qualité d'eau

**Indicateur d'évaluation de l'objectif opérationnel/résultats souhaités :**

- ☞ Linéaire de cours d'eau dégradé maîtrisé

**Descriptif de l'action :**

- ☞ Pose de planches en bois sur des fossés de drainage

**Indicateur d'évaluation de l'action :**

- ☞ Linéaire de fossés ou de ruisseaux concernés
- ☞ Nbre de dispositifs installés

**Habitats/espèces visées :** Tourbières

**Acteurs de la mise en œuvre :** CEN Auvergne

**Cadre politique :**

**Type de financements mobilisables :** Natura 2000 (contrat), FIE, AELB, AEAG, ASF

### MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

**Moyens proposés :**

Il est proposé de restaurer des tourbières ou des marais drainés par des fossés par la pose de seuils en bois. Il est également possible de renforcer des installations existantes (11 seuils du marais des Glègues) en cas de besoin. En cas de négociation aboutie sur les Sources de la Morge, la restauration du ruisseau peut être envisagée par des travaux hydrauliques sur les rives du ruisseau (200 ml).

**Camp militaire de Bourg-Lastic :** pose de seuils en bois sur les fossés de drainage de la tourbière de Cornes



**Coût total : 7 020,00 €**

Intervention équipe : 3 agents x 8 jours x 285 € = 2 280,00 €

Encadrement technicien : 8 jours x 405 € = 3 240,00 €

Déplacements, frais divers : 500,00 €

Matériaux : 1 000,00 €

**Période de réalisation :** en hiver

**Année de réalisation :** /

**Surface d'application :** /

**Opérations associées :** IP1 : Acquérir ou obtenir des accords fonciers, IP4 : Supprimer les plantations de résineux

**Faisabilité :**  
Moyenne

## IP6 : Installer des dispositifs pour l'abreuvement des animaux

PRIORITE : ★ ★ ★

**Objectif opérationnel de l'action :**

- ☞ Améliorer la morphologie des cours d'eau et la qualité d'eau

**Indicateur d'évaluation de l'objectif opérationnel/résultats souhaités :**

- ☞ Linéaire de cours d'eau dégradé maîtrisé

**Descriptif de l'action :**

- ☞ Pose d'abreuvoirs ou création de mares

**Indicateur d'évaluation de l'action :**

- ☞ Nombre d'abreuvoirs installés depuis 2017

**Habitats/espèces visées :** zones humides

**Acteurs de la mise en œuvre :** CEN Auvergne

**Cadre politique :**

**Type de financements mobilisables :** Natura 2000 (contrat), FIE, AELB, AEAG, mesures compensatoires

### MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

**Moyens proposés :**

Il est proposé d'installer des abreuvoirs dans des zones sensibles (éloignement des cours d'eau, des sources, des gouilles) pour éviter le piétinement. Les sites pressentis sont :

- Marais de Pommier : pose d'un dispositif d'abreuvement, pose d'une clôture sur la berge, création d'une mare
- Marais de l'étang de Grandville : pose de 2 dispositifs d'abreuvement
- Tourbières de l'Eclache et des Vergnes : mise en place de 2 passerelles et pose d'une clôture sur ZS 87 et mise en défens du ruisseau

**Coût total : 28 700,00 €**



**Période de réalisation :** en hiver

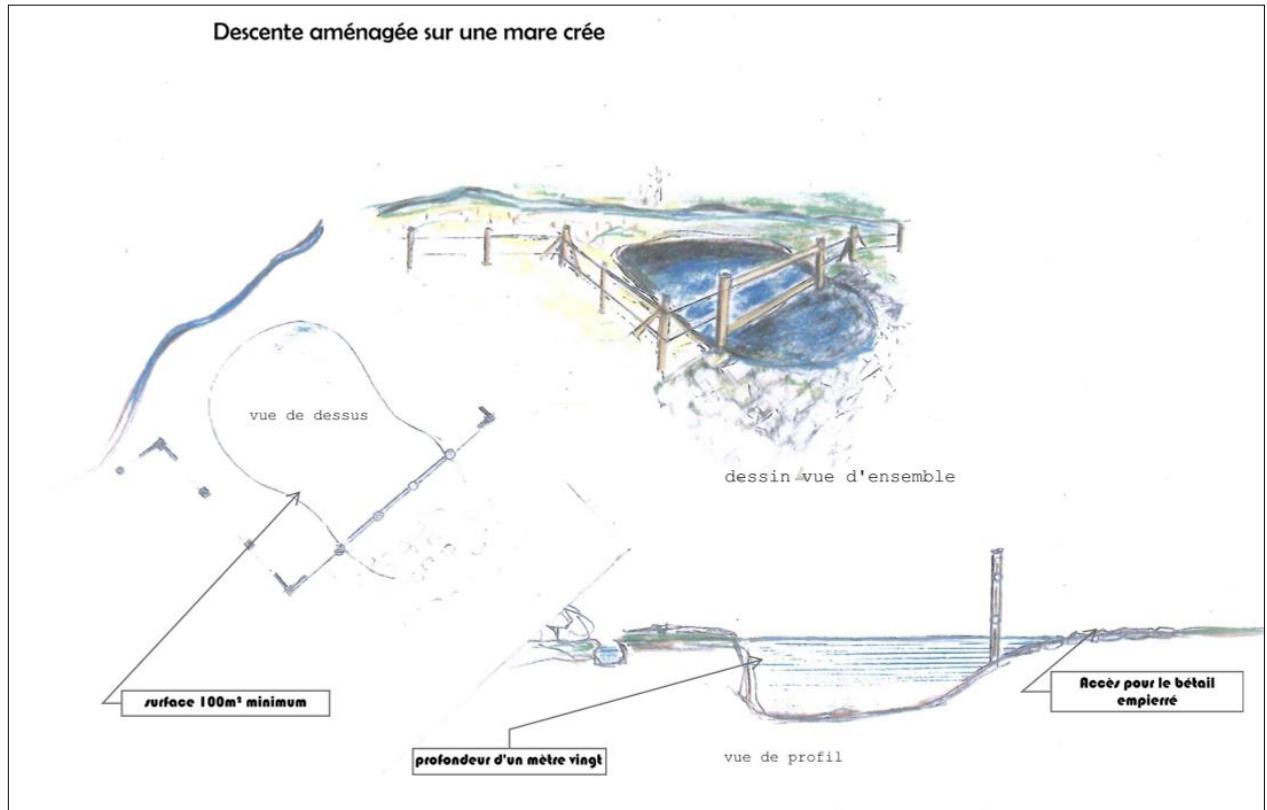
**Année de réalisation :** /

**Surface d'application :** /

**Opérations associées :** IP1 : Acquérir ou obtenir des accords fonciers

**Faisabilité :**  
Forte

Entité	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	
	Actions à court terme <sup>5</sup>					Actions à moyen terme <sup>6</sup>					
<b>Marais de Pommier</b>			7 000,00 €								<b>7 000,00 €</b>
<b>Marais de l'Etang de Grandville</b>		4 700,00 €									<b>4 700,00 €</b>
<b>Tourbières de l'Eclache et des Vergnes</b>	17 000,00 €										<b>17 000,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>17 000,00 €</b>	<b>4 700,00 €</b>	<b>7 000,00 €</b>								<b>28 700,00 €</b>



<sup>5</sup> Court terme : action estimée finement et où la maîtrise foncière acquise ou d'usage permet d'envisager sa réalisation

<sup>6</sup> Moyen terme : action estimée grossièrement et où la maîtrise foncière ou d'usage n'est pas acquise

## IP7 : Installer des clôtures

PRIORITE : ★ ★

### Objectif opérationnel de l'action :

- ☞ Améliorer la morphologie des cours d'eau et la qualité d'eau, renforcer les infrastructures naturelles sur les sites maîtrisés

### Indicateur d'évaluation de l'objectif opérationnel/résultats souhaités :

- ☞ Linéaire de cours d'eau dégradé maîtrisé

#### Descriptif de l'action :

- ☞ Pose de clôtures fixes

#### Indicateur d'évaluation de l'action :

- ☞ Linéaire de clôtures installées depuis 2017

**Habitats/espèces visées :** Zones humides

**Acteurs de la mise en œuvre :** CEN Auvergne

**Cadre politique :**

**Type de financements mobilisables :** Natura 2000 (contrat), FIE, AELB, AEAG, ASF

#### MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

##### Moyens proposés :

Il est proposé d'installer des clôtures en vue de réinstaller du pâturage ou de réorganiser un pâturage trop impactant pour le milieu naturel.

- Marais des Glegues : mise en défens du Lycopode
- Marais du Creux de l'Aigue : pose d'une clôture si nécessaire (725 m)
- Marais des Chomettes : site complexe, en attente
- Val d'Ambène - Pré du bois : clôture en mauvais état, à rénover, parcelle XB 4 à intégrer
- Marais de l'étang de Grandville : mise en place de clôtures (1000 m) et mise en défens du ruisseau (600 m)
- Marais de l'Etang Grand : mise en place de clôtures, parcelle YB 50 à intégrer



**Coût total : 27 726,00 €**

**Période de réalisation :** en hiver

**Année de réalisation :** /

**Surface d'application :** 3 km

**Opérations associées :** IP1 : Acquérir ou obtenir des accords fonciers

**Faisabilité :**  
Forte

Entité	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	
	Actions à court terme						Actions à moyen terme				
Marais des Glegues	500,00 €										500,00 €
Marais du Creux de l'Aigue				7 000,00€							7 000,00 €
Val d'Ambène - Pré du bois	7 000,00 €										7 000,00 €
Marais de l'étang de Grandville		11 226,00 €									11 226,00 €
Marais de l'Etang Grand			2 000,00 €								2 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 500,00 €</b>	<b>11 226,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>7 000,00 €</b>							<b>27 726,00 €</b>

## IP8 : Assurer un entretien de la végétation et des équipements pastoraux

PRIORITE : ★ ★

**Objectif opérationnel de l'action :**

☞ Améliorer la morphologie des cours d'eau et la qualité d'eau

**Indicateur d'évaluation de l'objectif opérationnel/résultats souhaités :**

☞ Linéaire de cours d'eau dégradé maîtrisé

**Descriptif de l'action :** Assurer un entretien minimum des infrastructures réalisées

**Indicateur d'évaluation de l'action :**

☞ Nbre de chantiers depuis 2017

**Habitats/espèces visées :** Zones humides

**Acteurs de la mise en œuvre :** CEN Auvergne, agriculteurs

**Cadre politique :**

**Type de financements mobilisables :** fonds propres, bénévolat (appui des conserv'acteurs, chantier école ou chantier bénévole), ASF

### MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

**Moyens proposés :**

Il est nécessaire régulièrement (tous les 5 ans en principe) de vérifier l'état des clôtures et des infrastructures installés dans une optique de réparation ou de remplacement. Les sites concernés sont peu sujets au vandalisme mais plutôt à des manques d'entretien.

- **Terrain militaire de Bourg-Lastic** : vérification des seuils aménagés (ajout si nécessaire)
- **Marais des Glegues** : vérification des clôtures, des seuils
- **Marais des Plaines** : vérification des clôtures (remplacement si besoin)
- **Marais du Creux de l'Aigue** : vérification des clôtures
- **Tourbières de l'Eclache et des Vergnes** : vérification des clôtures
- **Val d'Ambène - Pré du bois** : vérification des clôtures (remplacement si besoin), maintien de passage bétail dans les haies
- **Marais de Pommier** : vérification des clôtures et des haies (remplacement si besoin), gestion des embâcles
- **Marais de l'étang de Grandville** : vérification des clôtures / abreuvement / entretien des mares / observatoire / coupe de rejets
- **Sources de la Morge** : vérification des clôtures / abreuvement / entretien des mares / coupe des genêts par l'agriculteur
- **Marais de l'Etang Grand** : vérification des clôtures et des haies, maintien de passage dans les haies
- **Les Sagnes** : élagage, débroussaillage par un chantier bénévole annuel

Pour les petits travaux, il est prévu un forfait de 1 journée équipe tous les 5 ans, soit 1000 € par site.

**Coût total : 19 000,00 €**

**Période de réalisation :** en hiver ou en été

**Année de réalisation :** /

**Surface d'application :** /

**Opérations associées :**

*IP8 : Installer des clôtures*

**Faisabilité :**  
Forte

Entité	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	
	<b>Actions à court terme</b>					<b>Actions à moyen terme</b>					
Terrain militaire de Bourg-Lastic				1 000,00 €					1 000,00 €		2 000,00 €
Marais des Glegues					1 000 €				1 000,00 €		2 000,00 €
Marais des Plaines						1 000, 00€				1 000, 00€	2 000,00 €
Marais du Creux de l'Aigue						1 000, 00€				1 000,00 €	2 000,00 €
Tourbières de l'Eclache et des Vergnes :			1 000, 00€					1 000,00 €			2 000,00 €
Val d'Ambène - Pré du bois			1 000,00 €					1 000,00 €			2 000,00 €
Marais de Pommier				1 000, 00€					1 000, 00€		2 000,00 €
Marais de l'étang de Grandville							1 000,00 €				1 000,00 €
Sources de la Morge		1 000,00 €						1 000,00 €			2 000,00 €
Marais de l'Etang Grand					1 000,00					1 000,00€	2 000,00 €
	0,00 €	1 000,00€	2 000,00 €	1 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	19 000,00 €

## IP9 : Recreuser des mares

PRIORITE : ★ ★

**Objectif opérationnel de l'action :**

- ☞ Renforcer les infrastructures naturelles sur les sites maîtrisés

**Indicateur d'évaluation de l'objectif opérationnel/résultats souhaités :**

☞

**Descriptif de l'action :**

- ☞ Creuser en pente douce des mares existantes

**Indicateur d'évaluation de l'action :**

- ☞ Nbre de mares creusées

**Habitats/espèces visées :** Mares

**Acteurs de la mise en œuvre :** CEN Auvergne

**Cadre politique :**

**Type de financements mobilisables :** AELB, ASF

### MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

**Moyens proposés :**

Il est proposé de restaurer des mares existantes en intervenant par la coupe de la végétation arbustive présente sur l'emplacement de la mare et par son recreusement en l'agrandissant et en créant plusieurs paliers. Les principaux sites pressentis sont sur un réseau de mares aux sources de la Morge (intervention sur la végétation), et sur trois mares sur le marais de l'Etang de Grandville (coupe de bosquets, curage, exportation de la vase).

**Coût total : 10 114,00 €** dont 2 000 € sur les sources de la Morge

**Période de réalisation :** en automne

**Année de réalisation :** /

**Surface d'application :** /

**Opérations associées :** IP1 : Acquérir ou obtenir des accords fonciers

**Faisabilité :**  
Forte

## IP10 : Planter des haies

PRIORITE : ★ ★

**Objectif opérationnel de l'action :**

- ☞ Renforcer les infrastructures naturelles sur les sites maîtrisés

**Indicateur d'évaluation de l'objectif opérationnel/résultats souhaités :**



**Descriptif de l'action :**

- ☞ Planter des haies champêtres pour reconstituer ou renforcer un maillage bocager

**Indicateur d'évaluation de l'action :**

- ☞ Linéaire planté en km

**Habitats/espèces visées :** Pie grièche grise

**Acteurs de la mise en œuvre :** CEN Auvergne, Mission haies Auvergne

**Cadre politique :**

**Type de financements mobilisables :** AELB, ASF

### MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

**Moyens proposés :**

Il est proposé de planter des haies dans des zones de discontinuités ou pour renforcer les haies entre parcelles ou sites CEN

Des plants certifiés « végétal local » seront utilisés. Il est également possible de mettre en défens du paturage les bordures de parcelles pour favoriser la colonisation spontannée des haies.

**Coût total : 10 000,00 €**

**Période de réalisation :** en automne

**Année de réalisation :** /  
**Surface d'application :** /

**Opérations associées :** CS2 : Analyser les continuités et discontinuités écologiques

**Faisabilité :**  
Faible

## CS1 : Poursuivre une veille naturaliste et compléter les inventaires

PRIORITE : ★ ★ ★

### Objectif opérationnel de l'action :

- ☞ Evaluer les choix de gestion pratiqués

### Indicateur d'évaluation de l'objectif opérationnel/résultats souhaités :



#### Descriptif de l'action :

- ☞ Vérifier la présence des espèces patrimoniales ou indicatrices par capture, observation

#### Indicateur d'évaluation de l'action :

- ☞ Nbre d'inventaires ou d'études réalisés à proximité de gîtes

**Habitats/espèces visées :** Espèces prioritaires, espèces TVB

**Acteurs de la mise en œuvre :** CEN Auvergne, partenaires (SFO, fédération de pêche, fédération de chasse...)

#### Cadre politique :

**Type de financements mobilisables :** Natura 2000, fonds propres, bénévolat, ASF, AELB, AEAG...

### MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

**Moyens proposés :** Il est proposé de remplir certains indicateurs pour vérifier l'efficacité des actions menées. Il est proposé de poursuivre des inventaires naturalistes en régie interne ou par le biais d'inventaires participatifs (marathon naturaliste par exemple). Un échange plus important pourra être recherché avec la LPO par le groupe local de Riom sur le secteur de Manzat/Pulvérières.

-**Camp militaire de Bourg-Lastic** : vérification de la présence de la Moule perlière sur le ruisseau de Cornes par ADN environnemental 2 000 €, recherche de la Spirante d'été, inventaire lépidoptères

- **Marais du Bois du Soulier** : inventaire flore : 2 500,00 €

- **Marais des Plaines et Creux de l'Aigue** : inventaire flore : 2 500,00 €

- **Bois des Bauves** : recherche de l'Azuré des mouillères : 500 €

- **Tourbières de l'Eclache et des Vergnes** : inventaire ornithologique parcours ou IPA 2 500,00 € Suivi du cuivré de la Bistorte (présence/absence):

- **Tourbière Croix de la Barre** : inventaire flore : 2 500,00 €

- **Marais des Chomettes** : suivi du Campagnol amphibie (présence/absence)

**Marais des Glegues** : suivi du Lycopode (présence /absence), suivi du Campagnol amphibie (présence/absence)

- **Marais de l'étang de Farges** : inventaire lépidoptères 2 500,00 € , vérification de l'Azuré des mouillères: Suivi du Damier de la Succise (présence/absence), Suivi du Fluteau nageant (présence/absence) :

- **Marais de Pommier** : suivi du Campagnol amphibie (présence/absence), comptage des pieds d'Epipactis des marais

- **Marais de l'étang de Grandville** : inventaire ornithologique et orthoptères 5 000,00 € Suivi de la Bécassine des marais (estimation des effectifs en halte migratoire):

- **Marais de l'Etang Grand** : inventaire orthoptères, lépidoptères : 5 000,00 €

- **Sources de la Morge** : inventaire des amphibiens et des odonates : 5 000 €

- **Val d'Ambène** : suivi du Campagnol amphibie (présence/absence)

- **Les Sagnes** : suivi de l'Azuré des mouillères (comptage des œufs), suivi ornithologique (parcours) : 6 jours CE x 420 € + dépl = 3 000 €

Forfait : 3 jours de passages d'un chargé d'études + 2 jours de bilan et déplacement = 2 500,00 € par groupe

Un forfait de 0,5 jour CE par site et par indicateur est requis en dehors des estimations quantitatives (oiseaux, écrevisse, azuré des mouillères, Bécassine), soit 4 jours x 420 € réalisés tous les 5 ans = 3500,00 €

**Coût total = 42 000,00 €**

**Opérations associées :** /

**Faisabilité :**  
Forte

## CS2 : Analyser les continuités écologiques entre zones humides

PRIORITE : ★ ★

**Objectif opérationnel de l'action :**

- ☞ Améliorer les connaissances liées aux connexions entre zones humides bocagères

**Indicateur d'évaluation de l'objectif opérationnel/résultats souhaités :**



**Descriptif de l'action :**

- ☞ Réaliser une étude cartographique des continuités écologiques entre sites

**Indicateur d'évaluation de l'action :**

- ☞ Etude réalisée (oui/non)

**Habitats/espèces visées :** Espèces TVB, habitats zones humides, cours d'eau, haies, mares...

**Acteurs de la mise en œuvre :** CEN Auvergne

**Cadre politique :**

**Type de financements mobilisables :** fonds propres, ASF, AELB, AEAG...

### MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

**Moyens proposés :** A partir de données géographiques, il est envisagé de réaliser une série de cartographies inventariant les infrastructures naturelles afin d'identifier les discontinuités suivant différents curseurs (Azuré des mouillères, Pie grèche écorcheur).

**Dans un premier temps, il est prévu de récupérer la cartographie des zones humides des combrailles qui sont présentes entre les deux noyaux de sites déjà préservés suivants, de cartographier les infrastructures naturelles les reliant (haies, ruisseaux, fossés) ainsi que les zones de discontinuités évidentes (A89, grande zone de plantations résineuses, bourg...) :**

**Noyau 1 : marais de Grandville jusqu'au sagnes de Pulvéries**

**Noyau 2 : Glègues jusqu'au bois de Soulier**

**Dans un deuxième temps, à partir de trois espèces cibles (Azuré des mouillères, Campagnol amphibie et Pie Grièche grise), il s'agira d'évaluer si ces infrastructures sont suffisantes ou non pour assurer leur dispersion, à l'intérieur des coeurs de biodiversité et entre eux.**

**Coût total = 20 000,00 €**

**Opérations associées :** /

**Faisabilité :**  
Forte

## CS3 : Evaluation de l'Etat de conservation des zones humides

PRIORITE : ★ ★ ★

### CONTEXTE DE L'EVALUATION :

**Problématique de gestion à évaluer :** La mise en place de travaux (entretien pastoral, restauration hydraulique...) ou la libre évolution permettent-ils le maintien et une amélioration de l'état de conservation des zones humides ?

### **MODALITES DE MISE EN OEUVRE :**

#### **Moyens proposés :**

3 sites pilotes sont retenus : le val d'Ambène, Les Sagnes du Pulvérière et le camp militaire de Bourg Lastic

Pour les deux premiers, il s'agira de poursuivre la mesure régulière des 6 indicateurs de la boîte à outils MHEO mis en place en 2017 avec au moins un passage avant 2028. Pour les piézomètres, il faut prévoir en plus un relevé annuel des données/entretien de la sonde.

Les 6 indicateurs sont les suivants :

- Indice d'engorgement (établi à partir de transects botaniques)
- Indice de qualité floristique (établi à partir de transects botaniques)
- Intégrité du peuplement d'amphibiens
- Intégrité du peuplement d'odonates
- Dynamique hydrologique de la nappe (pose d'un piézomètre)
- Niveau d'humidité du sol (établi à partir de transects pédologiques)

Coût estimé : suivi piézométriques 1j/an = 4 200 € + 1 suivi complet : 10 000 €

Pour le camp militaire de bourg Lastic, l'accès limité nécessitera de définir un protocole spécifique

Identifier le Postulat de départ et les actions de gestion liées

Identifier le JEU D'INDICATEURS PRINCIPAUX RETENUS, les hypothèses de trajectoire (par rapport à l'état initial défini), l'Unité/origine Etat initial (date+valeur), les Seuils d'alerte de la valeur de l'indicateur, à partir de la boîte à outils zones humides nationales en cours de validation (FMA et Fédération des Conservatoires)

**Coût estimé : 3 jours \* 510 € = 1530 euros pour Bourg-Lastic**

**Coût total : 15 730 €**

**Opérations associées CS2 : Mieux évaluer le fonctionnement des zones humides**

**Faisabilité :**  
Moyenne

## CS4 : Etudier le fonctionnement des tourbières

PRIORITE : ★ ★ ★

**Objectif opérationnel de l'action :**

- ☞ Evaluer les choix de gestion pratiqués

**Indicateur d'évaluation de l'objectif opérationnel/résultats souhaités :**



**Descriptif de l'action :**

- ☞ Collecter des données géomorphologiques sur la dynamique tourbeuse de quelques sites

**Indicateur d'évaluation de l'action :**

- ☞ Nombre d'études réalisées

**Habitats/espèces visées :** Tourbières

**Acteurs de la mise en œuvre :** CEN Auvergne, bureau d'études

**Cadre politique :**

**Type de financements mobilisables :** Natura 2000, AELB, AEAG, ASF...

### MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

**Moyens proposés :** Il est proposé pour certains sites de mieux appréhender leur dynamique tourbeuse au cours du temps. Avec l'appui de sondage pédologique et une analyse des macrorestes, quelques pistes d'évolution peuvent être apportées. Cette opération sera sous-traitée à un cabinet expert.

- Camp militaire de Bourg Lastic : Tourbières de Cornes et de la Ganne
- Marais de Pommier
- Les Sagnes

**Coût estimé : 7 000,00 € TTC par site, soit 21 000 €**

**Période de réalisation :** en été

**Année de réalisation :** /

**Surface d'application :** /

**Opérations associées :** CS 1 : Evaluation de l'Etat de conservation des zones humides

**Faisabilité :**  
Forte

## CS5 : Réactualiser le plan de gestion et le tableau de bord des indicateurs

<u>PRIOR</u>	
<u>ITE</u> : ★ ★ ★	
<b>Objectif opérationnel de l'action :</b>	
☞ Evaluer les choix de gestion pratiqués	
<b>Indicateur d'évaluation de l'objectif opérationnel/résultats souhaités :</b>	
☞	
<b>Descriptif de l'action :</b> ☞ Réactualiser le plan de gestion <b>Indicateur d'évaluation de l'action :</b> ☞ Plan de gestion réactualisé oui/non <b>Habitats/espèces visées :</b> Espèces et habitats prioritaires	<b>Acteurs de la mise en œuvre :</b> CEN Auvergne, ... <b>Cadre politique :</b> politiques de l'eau, CT Chavanon... <b>Type de financements mobilisables :</b> Natura 2000, AEAG, fonds propres, bénévolat...
<b>MODALITES DE MISE EN OEUVRE :</b>	
<b>Moyens proposés :</b> Il est proposé de réactualiser les données et les indicateurs en vue de renseigner le tableau de suivi des indicateurs réalisés dans ce plan de gestion. Un bilan pourra être fait dans 10 ans.	
<b>Coût total : 14 450 €</b> Mise en place d'un tableau de suivi : 3 jours CM x 510 € + déplacement = 1700 € Renseignements dans 10 ans des indicateurs : 5 jours CM x 510 € = 2 550 € Intégration d'un addenda : 20 j CM X 510 € = 10200 €	
<b>Période de réalisation :</b> toute l'année <b>Opérations associées :</b> /	<b>Année de réalisation :</b> / <b>Surface d'application :</b> /
<b>Faisabilité :</b> Forte	

## CS6 : Mettre en place un suivi paysager

PRIORITE : ★ ★

**Objectif opérationnel de l'action :**

- ☞ Evaluer les choix de gestion pratiqués

**Indicateur d'évaluation de l'objectif opérationnel/résultats souhaités :**



**Descriptif de l'action :**

- ☞ Définir une méthodologie de suivi photographique sur plusieurs sites à enjeu paysager.

**Indicateur d'évaluation de l'action :**

- ☞ Nbre de suivis réalisés

**Habitats/espèces visées :** Tourbières, Cariçaies

**Acteurs de la mise en œuvre :** CEN Auvergne

**Cadre politique :**

**Type de financements mobilisables :** bénévolat, mesures compensatoires ASF

### MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

**Moyens proposés :** Il est proposé de définir une méthodologie du suivi (recherche de photos historiques, points de suivi à définir, réalisation d'un état initial) sur les sites à enjeu paysager. Ce suivi sera à réaliser tous les 5 ans. Les sites concernés sont : Marais des Chomettes, Tourbière de l'Eclache, Marais de l'Etang de Grandville.

**Coût total :** 900 € pour 3 suivis par site = 2 700,00 €

**Période de réalisation :** à privilégier les mêmes saisons que sur les clichés historiques

**Année de réalisation :** /

**Surface d'application :** /

**Opérations associées :** /

**Faisabilité :**  
Forte

## CS7 : Compléter et réactualiser la cartographie des habitats naturels

PRIORITE : ★ ★ ★

**Objectif opérationnel de l'action :**

- ☞ Compléter les inventaires naturalistes

**Indicateur d'évaluation de l'objectif opérationnel/résultats souhaités :**

- ☞ Nbre d'inventaires réalisés

<b>Descriptif de l'action :</b> ☞ Cartographier les habitats naturels <b>Indicateur d'évaluation de l'action :</b> ☞ Surface totale cartographiée <b>Habitats/espèces visées :</b> zones humides, forêt	<b>Acteurs de la mise en œuvre :</b> CEN Auvergne <b>Cadre politique :</b> <b>Type de financements mobilisables :</b> Natura 2000, AEAG...
---	--

### MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

**Moyens proposés :** Il est proposé de mieux cerner les sites de vaste superficie où d'autres enjeux n'ont pas été évalués (landes, prairies de fauche, nardaises, forêts...). D'autres sites où quelques parcelles annexes ont été ajoutées sont également à cartographier. La cartographie doit également être révisée au bout de 10 ans car plusieurs indicateurs d'objectifs en sont dépendant.

- **Camp militaire de Bourg-Lastic** : cartographie entière du camp (zone forestière/landes) : 50 jours CM x 510 € + dépl = **27000€**
- **Sources de la Morge** : réactualisation carto 2007 + zone des mares : 2 jours CM x 510 € + dépl. = **1200 €**
- **Marais de Pommier** : réactualisation carto 2007 + cartographie de la partie amont de la zone d'étude : 3 jours CM x 510 € + dépl.= **1600 €**
- **Val d'Ambène** : réactualisation carto 2007 : 2 jours CM x 510 € + dépl = **1200 €**
- **Les Sagnes** : réactualisation carto 2007 : 6 jours CM x 510 € + dépl = **3200 €**
- **L'Etang grand** : réactualisation carto 2007: 2 jours CM x 510 € + dépl = **1200 €**
- **Tourbière de l'Eclache** : complément zone non cartographiée : 1 jour CE x 510 € + dépl. = **600 €**

**Coût estimé : 36000 €**

**Période de réalisation :** printemps, été

**Année de réalisation :** /  
**Surface d'application :** /

**Opérations associées :** /

**Faisabilité :**  
Forte

## CC1 : Poser des panneaux d'information, communiquer

PRIORITE : ★ ★ ★

**Objectif opérationnel de l'action :**

- ☞ Informer des actions engagées auprès des riverains et usagers

**Indicateur d'évaluation de l'objectif opérationnel/résultats souhaités :**

☞

**Descriptif de l'action :**

- ☞ Poser de petits panneaux d'information informant de la sensibilité des sites, communiquer par voie de presse sur les sites

**Indicateur d'évaluation de l'action :**

- ☞ Nombre de sites équipés

**Habitats/espèces visées :** Toutes

**Acteurs de la mise en œuvre :** CEN Auvergne

**Cadre politique :**

**Type de financements mobilisables :** Fonds propre, ASF

### MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

**Moyens proposés :** Il est proposé d'installer des balises ou un panneautage sur les sites afin de délimiter les propriétés ou des sites gérés par le CEN Auvergne dans un objectif de repérer un site sensible et d'en identifier le gestionnaire. Il est recommandé également de communiquer sur les travaux (panneau provisoire sur site) ou communiqué dans la presse locale.

- Camp militaire de Bourg-Lastic : pas nécessaire (site militaire)
- Marais du Bois du Soulier : pose d'une balise
- Marais des Plaines : pose d'une balise
- Marais du Creux de l'Aigue : pose d'une balise
- Bois des Bauves : pose d'une balise
- Tourbière de la Croix de Barre : pose d'une ou deux balises
- Marais des Chomettes : pose d'une balise, attente de confirmation d'accord avec l'exploitant
- Marais des Glegues : pose d'une balise
- Tourbières de l'Eclache et des Vergnes : pose de 2 balises, possibilité panneautage par la suite
- Marais de l'étang de Farges : pose d'une balise
- Val d'Ambène - Pré du bois : pose de 2 balises, possibilité panneautage par la suite
- Marais de Pommier : pose de 2 balises
- Marais de l'étang de Grandville : pas de poses car site équipé de panneaux
- Sources de la Morge : pose de 2 balises
- Marais de l'Etang Grand : pose de 3 balises
- Les Sagnes : pose de 3 balises



Balise

**Coût estimé : 1 440 € :** 1 heure par site x 15 , soit 1 j CE + depl = 1 000 € / Coût balises et poteau : 22 x 20 € = 440 €

**Coût total avec relation presse : 3 000 €**

**Période de réalisation :** /

**Année de réalisation :** /

**Surface d'application :** /

**Opérations associées :** /

**Faisabilité :**  
Forte

## CC2 : Poser des panneaux d'information, communiquer

PRIORITE : ★ ★ ★

**Objectif opérationnel de l'action :**

- ☞ Sensibiliser le public local

**Indicateur d'évaluation de l'objectif opérationnel/résultats souhaités :**

☞

**Descriptif de l'action :**

- ☞ Installer une structure d'accueil, un ponton et deux panneaux explicatifs

**Indicateur d'évaluation de l'action :**

- ☞ Linéaire de pontons, nbre de panneaux

**Habitats/espèces visées :** Prairies humides, Bécassine des marais

**Acteurs de la mise en œuvre :** CEN Auvergne, prestataires

**Cadre politique :**

**Type de financements mobilisables :** AELB

### MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

**Moyens proposés :** Un seul site est concerné, le marais de Grandville. Il est proposé d'installer quelques infrastructures (ponton, observatoire classique ou « tour » d'observation) en vue d'accueillir du public sur un cône de vue. Il sera recommandé de communiquer plutôt sur les aspects paysagers que sur l'avifaune.

Pose d'un observatoire, de panneaux et ponton d'accès	Nbre jours		27 327,54 €
Préparation atelier, pose (agents)	16,00	285,00 €	4 560,00 €
Préparation atelier, pose (technicien)	5,00	405,00 €	2 025,00 €
matériel, fourniture (planche, poteau, panneau, bois, visserie, câble...)			20 202,89 €
Frais de déplacement			400,00 €
Frais de missions (paniers)	21,00	6,65 €	139,65 €
Conception de panneaux explicatifs			5 518,39 €
Conception interne (infographie, rédaction de textes)	5,00	420,00 €	2 100,00 €
matériel, fourniture (2 panneaux)			3 418,39 €

**Coût total : 32 846,00 €**

**Période de réalisation :** /

**Année de réalisation :** 2019

**Surface d'application :** /

**Opérations associées :** IP8 : Installer des clôtures

**Faisabilité :**  
Forte

## PA1 : Organiser des animations et des formations

<b>PRIORITE :</b> ★ ★	
<b>Objectif opérationnel de l'action :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Sensibiliser le public local</li> </ul>	
<b>Indicateur d'évaluation de l'objectif opérationnel/résultats souhaités :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>☞</li> </ul>	
<b>Descriptif de l'action :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Organiser des animations grand public (conférence, sortie naturaliste, balade généraliste, randonnée) ou scolaire</li> </ul> <b>Indicateur d'évaluation de l'action :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Nombre d'animations annuelles sur ces sites</li> </ul> <b>Habitats/espèces visées :</b> Toutes	<b>Acteurs de la mise en œuvre :</b> CEN Auvergne, partenaires (CPIE, OT des Combrailles, Renée Couppat...)  <b>Cadre politique :</b> <b>Type de financements mobilisables :</b> Natura 2000, fonds propres, bénévolat, ASF...
<b>MODALITES DE MISE EN OEUVRE :</b>	
<p><b>Moyens proposés :</b> Il est proposé d'organiser occasionnellement des interventions sur ces sites. Une sensibilisation peut être apportée par le biais de sorties de terrain, d'une randonnée, d'une lecture de paysage en l'intégrant dans un événementiel (Festival Montpied, patrimoine des Combrailles, Journées du patrimoine)...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Camp militaire de Bourg-Lastic</b> : 1 événementiel grand public possible le 15 juillet</li> <li>- <b>Marais du Bois du Soulier</b> : non adapté ou possible en lien avec le lycée agricole de Rochefort Montagne (TP)</li> <li>- <b>Marais des Glègues</b> : possible en lien avec le lycée agricole de Rochefort Montagne (TP)</li> <li>- <b>Marais des Plaines</b> : non adapté</li> <li>- <b>Marais du Creux de l'Aigue</b> : non adapté</li> <li>- <b>Bois des Bauves</b> : non adapté</li> <li>- <b>Tourbière de la Croix de Barre</b> : non adapté</li> <li>- <b>Marais des Chomettes</b> : non adapté</li> <li>- <b>Tourbières de l'Eclache et des Vergnes</b> : grand public possible (randonnée) en lien avec la chapelle de l'Eclache</li> <li>- <b>Marais de l'Etang de Farges</b> : grand public possible (randonnée, sortie nature)</li> <li>- <b>Val d'Ambène - Pré du bois</b> : grand public possible, en lien avec le maar de Beaunit (randonnée)</li> <li>- <b>Marais de Pommier</b> : non adapté</li> <li>- <b>Marais de l'étang de Grandville</b> : grand public possible en lien avec les équipements prévus</li> <li>- <b>Sources de la Morge</b> : déjà testées en 2017, possible en lien avec lecture de paysage depuis Sauterre</li> <li>- <b>Marais de l'Etang Grand</b> : occasionnellement possible en lien avec l'Etang Grand (randonnée, sortie naturaliste)</li> <li>- <b>Les Sagnes</b> : Fort potentiel pour le Grand public (randonnée, sortie ludique, sortie naturaliste)</li> </ul>	
<b>Coût estimé : 4 500 €</b>	
1 animation par an x 210 € + préparation (0,5 * 420 €) + depl = 450 € x 10 = 4 500 €	
<b>Période de réalisation :</b> toute l'année	<b>Année de réalisation :</b> /
<b>Opérations associées :</b> /	<b>Surface d'application :</b> /
<b>Faisabilité :</b> Forte	

## CS8 : Réactualiser les données et informer les collectivités locales

<p><b>PRIORITE :</b> ★ ★</p> <p><b>Objectif opérationnel de l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Sensibiliser les pouvoirs publics à la préservation de ces sites</li> </ul> <p><b>Indicateur d'évaluation de l'objectif opérationnel/résultats souhaités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>☞</li> </ul>			
<p><b>Descriptif de l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Réactualiser les ZNIEFF dédiés aux zones humides et favoriser l'intégration de sites en N2000</li> </ul> <p><b>Indicateur d'évaluation de l'action :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>☞ Nbre de ZNIEFF réactualisés liés aux sites CEN</li> </ul> <p><b>Habitats/espèces visées :</b> Tourbières</p>	<p><b>Acteurs de la mise en œuvre :</b> CEN Auvergne, DREAL AURA</p> <p><b>Cadre politique :</b></p> <p><b>Type de financements mobilisables :</b> Etat, bénévolat...</p>		
<b>MODALITES DE MISE EN OEUVRE :</b>			
<p><b>Moyens proposés :</b> Il est proposé de réactualiser les ZNIEFF ayant accumulées de nouvelles données. Il est proposé que certains sites deviennent des ZNIEFF comme par exemple les zones humides de fort intérêt comme le Marais de Pommier et la Tourbière des Sagnes et des Vergnes. Le CEN poursuivra son travail auprès des services de l'Etat pour intégrer les zones humides du Camp militaire de Bourg Lastic au projet de site Natura 2000. Coût non estimé car intégré dans les missions de ces problématiques</p> <p>Il est proposé par ailleurs d'informer les communes de l'existence de ces sites parfois confidentiels et de faire partager les actions engagées, par courrier ou par le biais d'une réunion. Les communes principalement visées sont : Briffons, Gelles, La Celle, St Germain près Herment, Charbonnières les Varennes, Loubeyrat, Manzat.</p>			
<p><b>Coût estimé :</b></p> <p>Il est prévu un jour CE par site, soit 420 € x 7 = 2 940 €</p>			
<p><b>Période de réalisation :</b> toute l'année</p> <p><b>Opérations associées :</b> /</p>	<p><b>Année de réalisation : /</b></p> <p><b>Surface d'application : /</b></p> <table border="1" style="width: 100px; height: 100px; vertical-align: top;"> <tr> <td style="padding: 5px; text-align: center;"><b>Faisabilité :</b> Moyenne</td></tr> <tr> <td style="height: 80px;"></td></tr> </table>	<b>Faisabilité :</b> Moyenne	
<b>Faisabilité :</b> Moyenne			

## V.2. TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS ET DE LEUR COUT ESTIME

---

Code	Opération	Total / opération	Sur le camp de Bourg-Lastic	Dans le cadre des mesures compensatoire s ASF
IP1	Acquérir ou obtenir des accords fonciers	8 670,00 €	1 020,000 €	5 700,00 €
IP2	Mettre en place des accords agricoles	7 000,00 €	/	6 500,00 €
IP3	Ne pas intervenir dans les espaces forestiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €
IP4	Supprimer des plantations et les semis de résineux exogènes	12 850,00 €	4 575,00 €	8 275,00 €
IP5	Poser des seuils pour une restauration hydraulique	7 020,00 €	7 020,00 €	0,00 €
IP6	Installer des dispositifs pour l'abreuvement des animaux	28 700,00 €	/	24 000,00 €
IP7	Installer des clôtures	27 726,00 €	/	16 500,00 €
IP8	Assurer un entretien de la végétation et des équipements pastoraux	19 000,00 €	2 000,00 €	14 000,00 €
IP9	Recreuser des mares	10 114,00 €	/	2 000,00 €
IP10	Planter des haies	10 000,00 €	/	/
CS1	Poursuivre les principaux suivis naturalistes et compléter les inventaires	42 000,00 €	4500,00 €	22 970,00 €
CS2	CS2 : Analyser les continuités écologiques entre zones humides	20 000,00 €	/	/
CS3	Evaluer l'Etat de conservation des zones humides	9 180,00 €	1 530,00 €	7 650,00 €
CS4	Mieux évaluer le fonctionnement des zones humides	21 000,00 €	14 000,00 €	7 000,00 €
CS5	Réactualiser le plan de gestion et le tableau de bord de suivi	14 450,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
CS6	Mettre en place un suivi paysager	2 700,00 €	/	2 700,00 €
CS7	Compléter et réactualiser la cartographie des habitats naturels	36 000,00 €	27 000,00 €	1 735,00 €
CC1	Poser des panneaux d'information, communiquer	3 000,00 €	/	2 000,00 €
CC2	Poser un observatoire	32 846,00 €	/	/
PA1	Organiser des animations et des formations	4 500,00 €	450,00 €	2 250,00 €
CS9	Réactualiser les données et informer les collectivités locales	2 940,00 €	/	1 680,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>280 946,00 €</b>	<b>65 095,00 €</b>	<b>127 960,00 €<sup>7</sup></b>

## V.3. RECAPITULATIF DES INDICATEURS D'ETAT ET DE REPONSE

---

<sup>7</sup> La convention liant le CEN et ASF pour la mise en place des mesures compensatoires attribue 150 000 € sur 10 années. Un budget d'environ 20 000 € a été attribué pour la rédaction du plan de gestion n'apparaissant pas dans les actions prévues.

## Indicateurs de pression et d'état

Type	Indicateur	Source	Etat initial	Valeur	Commentaires
<b>Indicateurs de pression d'origine humaine</b>					
<b>Population</b>	Nbre d'habitants – SMADC des Combrailles	Insee (Scot)	2013	47 176	Augmentation de 0,4 % de 2009 à 2013
<b>Urbanisme</b>	Surface bâti en ha-SMADC	Ddt (Scot)	2013	4 155 ha	+5% entre 2009 et 2013
	ZAC commercialisé en ha -SMADC	Scot	2010-2015	64 ha commercialisés sans St eloy	
<b>Forêt</b>	Surface boisée-SMADC	DRAF (Scot)	2010	64 000 ha	
<b>Agriculture</b>	Nbre d'exploitations agricoles - SMADC des Combrailles et moyenne de la SAU	Insee (Scot)	2010	2012, 58 ha	Baisse de 49 % de 1988 à 2010
	SAU – SMADC	RPG (Scot)	2013	106 729 ha	
<b>Ressource en eau</b>	Volume de prélèvements-SMADC	AELB, AEAG (Scot)	2014	1 050 975 m3	Baisse de 8 % entre 2010 et 2014
<b>Qualité d'eau</b>	40 masses d'eau -SMADC	Scot	2010/2013	-16 dégradations (14 très bon à bon ; 2 moyen à médiocre) -1 amélioration -23 sans changement	
<b>Espèces invasives</b>	Nbre espèces végétales invasives sur parcelles gérées	CEN Auvergne	2017	0	
<b>Transport</b>	Traffic moyen journalier A89	<a href="http://routes.wikia.com/wiki/Autoroute_fran%C3%A7aise_A89_(Traffic)">http://routes.wikia.com/wiki/Autoroute_fran%C3%A7aise_A89_(Traffic)</a>	2010	8 000 à 8 900 véhicules par jour	
<b>Tourisme/loisirs</b>	Nbre de sentiers balisés aux abords des sites gérés	CEN Auvergne	2017	4	
<b>Infrastructures</b>	Nbre de lignes électriques traversant parcelles gérées	CEN Auvergne	2017	1	

Type	Indicateur	Source	Etat initial	Valeur	Commentaires
<b>Indicateurs d'Etat</b>					
<b>Habitats</b>					
Paysage(parcelles gérées)	<b>Surface milieux ouverts</b> <b>Surface milieux boisés</b> <b>Surface milieux buissonnants</b> <b>Surface milieux anthropisés</b>	CEN Auvergne	2017	nc	
Habitats remarquables(parcelles gérées)	<b>Surface prairie humide Surface bois marécageux</b> <b>Surface tourbière Surface mégaphorbiaie</b> <b>Surface forêt alluviale</b>	CEN Auvergne	2017	nc	
Zones humides(parcelles gérées)	<b>Etat de conservation</b> Surface : bon, moyen, mauvais Surface	CEN Auvergne	nc 2017	nc 143,16 ha	
Zones humides(Combrailles)	<b>Surface</b>	SAGE SIOULE	2015-2017	8095 ha	
<b>Flore</b>					
Epipactis des marais	<b>Nombre de pieds estimés</b> - Marais de Pommier	CEN Auvergne/SFO	2017	1015 pieds fleuris	
Lycopode en massue	<b>Présence/absence</b> - Marais des Glègues	CEN Auvergne/LPA	2017	Absence	Disparition liée au surpâturage ?
Fluteau nageant	<b>Présence/absence</b> - Etang de Farges	CEN Auvergne	2014	Présence	
<b>Faune</b>					
Azuré des mouillères	<b>Nb sites maîtrisés (présence)</b>	CEN Auvergne	2017	1	
	<b>Evaluation de la population</b> - Méthodo PNA -Les Sagnes		2015/2016	7500 œufs	Très aléatoire, année pluvieuse ou pas, activités agricoles
Avifaune nicheuse	<b>Nbre d'espèces nicheuses</b> - parcours - Les Sagnes	CEN Auvergne	2016	27	

Amphibiens	Nbre d'espèces - Mare des Sources de la Morge	CEN Auvergne	2007 à 2014	6	
Campagnol amphibie	Nb sites (présence/absence)	CEN Auvergne	2016	4	
Cuivré des marais	Nb sites (présence/absence)	CEN Auvergne	2016	2	Espèce en expansion, possibilité d'être sur d'autres sites
Damier de la Sucisse	Présence/absence - Marais de l'étang de Farges	CEN Auvergne	2018	Présence	
Ecrevisse à pattes blanches	Evaluation de la population - Marais de Pommier	CEN Auvergne	Nc	Nc	Présence avérée à quantifier
Pie grièche grise	Nb de sites (présence) - Observation ciblée	CEN Auvergne/LPO	2016	1	Difficile à détecter, peut être sous-estimé
Vipère péliaude	Nb sites (présence/absence) - à vue	CEN Auvergne/ORA	2006/2017	5	

### Indicateurs de réponse – actions

Objectifs opérationnels	Indicateur d'objectifs	Valeur Etat initial 2017	Actions	Indicateur d'actions	Valeur Etat initial 2017	Tendance
Conserver les prairies humides	Surface de prairie humide maîtrisée	NC	IP1 : Acquérir ou obtenir des accords fonciers	-Nbre d'accords fonciers totaux -Surface nouvelle de maîtrise foncière et d'usage	Nb=0 S=0 ha	Nb=6 S=14 ha
			IP2 : Mettre en place des accords agricoles	-Nbre d'accords agricoles signés -Surface pâturée globale	Nb=4 S=nc	Nb=12 S=nc
Conserver des îlots de naturelité en contexte forestier	Surface boisée (hors plantation) maîtrisée	NC	IP1 : Acquérir ou obtenir des accords fonciers	/	/	/
			IP3 : Ne pas intervenir dans les espaces forestiers	Nbre de coupes sur parcelles CEN par an	Nb=0	0
Rehausser des niveaux d'eau			IP4 : Supprimer les plantations de résineux	Surface de résineux coupés	S = 0ha	S= 3 ha
			IP5 : Poser des seuils	-Linéaire de cours d'eau concernés -Nbre de dispositifs installés	L= 0 m Nbre = 0	L=300ml Nbre =>15
			IP6 : Recréer des mares	-Nbre de mares restaurées	Nbre =0	Nbre = 4
Améliorer la morphologie des cours d'eau et la qualité d'eau	Linéaire de cours d'eau dégradé maîtrisé	NC	IP7 : Installer des dispositifs pour l'abreuvement des animaux	-Nbre de dispositifs installés	Nbre =0	3
			IP8 : Installer des clôtures	Linéaire de clôture neuve installée	L=0 m	>1 800m
			IP9 : Assurer un entretien de la végétation et des équipements pastoraux	-Nbre de jours annuels - 'équipe de gestion pour travaux entretien Nbre de conservateur en place	Nb=nc Nbre=4	Nbre=nc Nbre=10
Evaluer les choix de gestion pratiqués			CS 1 : Evaluer l'état de conservation des zones humides	Année de réalisation de l'état de conservation	2019	2027
			CS4 : Etudier le fonctionnement des tourbières	Nbre d'études réalisées	Nbre=0	Nbre=3
			CS3 : Poursuivre les principaux suivis naturalistes	Nbre de suivis réalisés	Nbre =0	Nbre=12

			CS4 : Réactualiser le plan de gestion et le tableau de bord de suivi	Réactualisation réalisée en	2007/2008	2027
			CS5 : Mettre en place un suivi paysager	Nbre de suivis mis en place	Nbre=0	Nbre=3
<b>Améliorer et évaluer la connaissance naturaliste</b>	Nbre d'inventaires réalisés		CS6 : Compléter les inventaires naturalistes	Nbre de sites sans inventaire	Nbre=4	Nbre=0
			CS7 : Compléter la cartographie des habitats naturels	Nbre de sites avec carto manquante	Nbre=3	Nbre=0
<b>Informer des actions engagées auprès des riverains et usagers</b>			CC1 : Poser des panneaux d'information, communiquer	-Nbre de panneaux installés -Nbre de sites concernés	Nbre=0 Nbre =0	Nbre=24 Nbre=15
			CC2 : Poser un observatoire	-Linéaire de ponton -Nombre de panneaux explicatifs	L = 0 m Nbre = 0	L = 25 ml Nbre = 2
<b>Sensibiliser le public local</b>			PA1 : Organiser des animations et des formations	-Nbre de sorties /formations annuelles -Fréquentation totale annuelle - sorties -Nbre de chantier bénévole ou école annuel	Nbre=1 à 2 Nbre= 50 Nbre =1	Nbre =1 à 2 Nbre= 50 Nbre= 1 à 2
			CS8 : Réactualiser les données et informer les collectivités locales	-Nbre de ZNIEFF Nbre de communes contactées	Nbre =6 Nbre=2	Nbre=8 Nbre =9

## BIBLIOGRAPHIE

### BIBLIOGRAPHIE GENERALE

- AMOROS Cl. & PETTS G.E., 1993. – Hydro systèmes fluviaux. Masson & Cie Ed., Paris, 300 p.
- BARDAT J., BIORET F., BOTINEAU M., BOULLET V., DELPECH R., GEHU J.M., HAURY J., LACOSTE A., RAMEAU J.Cl., ROYER J.M., ROUX G. & TOUFFET J., 2004. - Prodrome des végétations de France. Muséum national d'histoire naturelle, Paris, 61, 171 p.
- BENSETTITI F., BIORET F., ROLAND J., LACOSTE J.P., GEHU J.M., GLEMAREC M. & BELLAN-SANTINI D., 2005. - Cahiers d'habitats Natura 2000 : Habitats agropastoraux. La Documentation Française, Paris, 4, 445 p., 487 p.
- BENSETTITI F. & GAUDILLAT V., 2002. - Cahiers d'habitats Natura 2000 : Espèces animales. La Documentation Française, Paris, 7, 353 p.
- BENSETTITI F., GAUDILLAT V., MALENGREAU D. & QUERE E., 2002. - Cahiers d'habitats Natura 2000 : Espèces végétales. La Documentation Française, Paris, 6, 271 p.
- BILLY Fr., 1988. - La végétation de la Basse-Auvergne. *Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest, N.S.*, N°spécial 9, 416 p.
- BILLY Fr., 2000. - Prairies et pâturages en Basse-Auvergne. *Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest, N.S.*, N°spécial 20, 253 p.
- BISSARDON M. & GUIBAL L., 1997. - CORINE biotopes. Version originale. Types d'habitats français. Ecole nationale du génie rural des eaux et forêts / Muséum national d'histoire naturelle, 217 p.
- BLAMEY M. & GREY-WILSON Ch., 1991. - La Flore d'Europe occidentale. Arthaud, Paris, 544 p.
- CLAIR M., GAUDILLAT V. & HERARD-LOGEREAU K., 2005. - Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales appliquée aux sites terrestres du Réseau Natura 2000 - Guide méthodologique. Fédération des Conservatoires botaniques nationaux, Muséum national d'histoire naturelle / Ministère de l'Ecologie et du Développement durable, 66 p.
- Commission Européenne, 1999. - Manuel d'interprétation des habitats de l'Union européenne EUR 15 / 2. Office des Publications officielles des Communautés Européennes, 132 p.
- Commission Européenne, 2003. - Interprétation manual of European union habitats - EUR 25. Commission of the European Community, 127 p.
- Commission technique Zones humides du bassin Rhône-Méditerranée-Corse, 2001. - Agir pour les zones humides en RMC - Fonctionnement des zones humides - Première synthèse des indicateurs pertinents. Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, Lyon, Guide technique SDAGE n°5, 140 p.
- DANTON Ph. & BAFFRAY M., 1995. - Inventaire des plantes protégées en France. Association française pour la conservation des espèces végétales, Nathan Ed., Yves Rocher, 293 p.
- DUHAMEL G., 1994. - Flore pratique, illustrée des Carex de France. Société Nouvelle des Editions Boudée, Paris, 175 p.
- DUHAMEL G., 1998. - Flore et cartographie des Carex de France. Société Nouvelle des Editions Boudée, Paris, 297 p.
- FIERS V., GAUVRIT B. & GAVAZZI E., 1997. - Statut de la faune de France métropolitaine. *Patrimoines Naturels*, 24, Série Patrimoine scientifique, 225 p.
- GAUDILLAT V., HAURY J., BARBIER B. & PESCHADOUR F., 2002. - Cahiers d'habitats Natura 2000 : Habitats humides. La Documentation Française, Paris, 3, 449 p.
- GRENIER E., 1992. - Flore d'Auvergne. Société Linnéenne de Lyon, Lyon, 655 p.
- MANNEVILLE O., 1999. - Le monde des tourbières et des marais. Delachaux & Niestlé S.A., Lausanne-Paris, 320 p.
- MAURIN H. & DUQUET M., 1992. - Inventaire de la faune de France : vertébrés et principaux invertébrés. Muséum national d'histoire naturelle, Paris, 415 p.
- OLIVIER Lo., GALLAND J.P. & MAURIN H., 1995. - Livre Rouge de la flore menacée de France. Tome I : espèces prioritaires. *Patrimoines Naturels*, 20, Série Patrimoine génétique, 486 p.
- OPNA, 1996. - Atlas des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique d'Auvergne (ZNIEFF) : Puy-de-Dôme. Observatoire du patrimoine naturel d'Auvergne / Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, I, non paginé
- OPNA, 1997. - Atlas des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique ou Floristique d'Auvergne (ZNIEFF) : Allier. Observatoire du patrimoine naturel d'Auvergne / Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, II, non paginé.

OPNA, 1998 b. - Atlas des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique ou Floristique d'Auvergne (ZNIEFF) : Cantal. Observatoire du patrimoine naturel d'Auvergne / Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, III, non paginé

OPNA, 1998 a. - Atlas des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique ou Floristique d'Auvergne (ZNIEFF) : Haute-Loire. Observatoire du patrimoine naturel d'Auvergne / Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, IV, non paginé

RNF, 1998. - Plan de gestion des réserves naturelles : méthodologie. GIP ATEN, Cahiers techniques n°52, 96 p.

ROMAO C., 1997. - Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne - Version EUR 15 - 96/2 FINAL-FR. Commission Européenne, 109 p.

## BIBLIOGRAPHIE LIEE AUX SITES

Baudin K., 2007. Plan d'actions, Les Sagnes, commune de Pulvéries (63). CEPIV, Société des Eaux de Volvic. 61 pages. CEPA - Riom.

CEN Auvergne, 2011. Bilan des actions 2008/2011. Comité Environnement pour la Protection de l'Impluvium de Volvic. 23 pages.

CEN Auvergne, 2012. Mesures compensatoires Zones humides A89, section 8. Programme technique de gestion des zones humides. Bilan final des actions 2007/2011. 17 pages.

CEN Auvergne, 2017. LigerO. Tests d'indicateurs du suivi de zones humides du bassin Loire Bretagne Compte-rendu d'exécution. FEDER, AELB. 527 pages. Riom

CEPA, 2010. Autoroute A89 section 8 – Le Sancy Combronde, Suivi floristique des zones humides, rapport final 2003-2010. Phase d'exploitation. 25 pages.ASF.

Goubet Pierre, 2014. Prédiagnostic fonctionnel des tourbières du bois des Bauves à La Celle ; du marais de l'étang de Farges à St-Germain près-Herment ; de la tourbière de l'Éclache à Prondines (Puy-de-Dôme).

Legé V., 2007. Plan de gestion, Les sources de la Morge, commune de Manzat (63), 2007-2012. ASF. 33 pages. CEPA - Riom.

Legé V., 2008. Plan de gestion, Marais de L'étang de Grandville, commune de Loubeyrat (63), 2008-2013. ASF. 36 pages. CEPA - Riom.

Legé V., 2007. Plan de gestion, Vallée de l'Ambène, commune de Charbonnières les Varennes (63), 2007-2012. ASF. 26 pages. CEPA - Riom.

Legé V., 2008. Plan de gestion, Marais de L'étang Grand, commune de Pulvéries (63), 2008-2013. ASF. 34 pages. CEPA - Riom.

Legé V., 2008. Plan de gestion, Marais de Pommier, commune de Chapdes-Beaufort (63), 2008-2013. ASF. 37 pages. CEPA - Riom.

Legé V., 2008. Plan de gestion, Marais des Glègues, commune de Gelles (63), 2008-2013. ASF. 28 pages. CEPA - Riom.

Legé V., 2009. Plan de gestion, Tourbière de l'Eclache, commune de Prondines (63), 2009-2014. ASF. 3 pages. CEPA - Riom.

Legé V., 2014. Notice de Gestion, Marais du Bois des Bauves, commune de la Celle (63), 2015-2024. FEADER, AELB. 28 pages. CEN Auvergne – Riom

Legé V., 2014. Notice de Gestion – Marais de l'Etang de Farges, commune de St-Germain-près-Herment 2015-2025. FEADER, AELB. 26 pages. CEN Auvergne – Riom

Legé V., 2015. Recherche de l'Azuré des mouillères sur les Hautes-Combrailles. CEN Auvergne. 23 pages. Riom

Legrand R., Legé V., 2016. Recherche de l'Azuré des mouillères sur l'Impluvium de Volvic : évaluation spatiale et quantitative. CEN Auvergne. 28 pages. Riom

Lemarchand, C., Boulade, Y., Esnouf, S., Legrand, R., Gouilloux, N. & Libois, R. (2016). Régime alimentaire de la loutre d'Europe en Auvergne : variations spatiales et saisonnières entre deux sites d'études. Déclinaison pour l'Auvergne du plan national d'actions pour la loutre en France. CEN Auvergne – Catiche Productions, 31 p.Le Chevillier., 2008. Suivi A89, rapport de pêche 2008. Onema.

Lescure Faustine, Wyon Cedric, Bourdier Johana, 2013. Révision du plan de gestion de la tourbière des Glègues. LPA Rochefort Montagne. 56 pages.

Massounie G. , 2015. Peuplements et paysages aux confins occidentaux du territoire des arvernes de la protohistoire au moyen âge. Le cas de la Haute-Combraille (Puy de Dôme). Tome I. Thèse de docteur d'université en archéologie. 85 pages. Université Blaise Pascal.

MAZEAU B. 2016. ENS de l'Etang Grand. Evaluation du plan de gestion 2012-2016 & grandes orientations de gestion 2019-2023. LPO Auvergne, 22 p. Pouvaret S., 2012. Diagnostic hydrologique. Camp militaire de Bourg-Lastic : Zone d'entraînement de la Ganne, Zone humide de Cornes, Ruisseau de Malpeyre. Commune de Lastic. Bassin versant du Chavanon. AEAG. CEN Auvergne. Non paginé

PUIG K., BERTRAND L., ARNAUD M., 2017. Préconisations de gestion et de valorisation d'une zone humide acquise au titre de mesures compensatoires à Briffons. LPA Rochefort Montagne. 32 pages.

<http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/atlas-des-paysages-d-auvergne-a10297.html>  
[http://www.combrailles.com/content/download/392401/3145124/file/Tableau\\_de\\_bord\\_indicateurs.pdf\\*](http://www.combrailles.com/content/download/392401/3145124/file/Tableau_de_bord_indicateurs.pdf*)

## ANNEXE

Dynamique des séries de végétation – analyse détaillée

### Compartiment n°1 : zones humides ombrótophes

**Le haut-marais** de la tourbière de l'Eclache est caractérisé par *Sphagnum capillifolium* et par un stade évolué asséché peu actif de tourbière atlantique (*Erico tetralicis-Sphagnetum rubelli*) (*Oxycocco-Ericion tetralicis*). Les stades jeunes actifs sont à rechercher sur le Camp militaire de Bourg-Lastic (*Erico-tetralicis-Sphagnetum magellanici*) (*Oxycocco-Ericion tetralicis*). Un boisement tourbeux ombrótophe à Pin sylvestre a été identifié de façon très ponctuelle (tourbière de l'Eclache). Il se distingue des boisements tourbeux minérotrophes par la présence d'*Eriophorum vaginatum* et de sa situation au cœur du Haut-Marais (*Sphagno magellanici-Betuletum albae*) (*Eriophoro vaginati-Piceion abietis*).



Haut-marais à *Erica tetralix* et *Eriophorum vaginatum* (tourbière de l'Eclache), ©CEN, VL et ML.

### Compartiment n° 2 : zones humides oligotrophes soligènes

La végétation la plus répandue des **prairies à Jonc acutiflore et Molinie** correspond au *Caro verticillati-Juncetum acutiflori* (*Juncion acutiflori*) avec *Carum verticillatum*, *Wahlenbergia hederacea*. La situation géographique des Combrailles permettant la présence des espèces d'affinité atlantique. Il existe également une variante landicole avec *Calluna vulgaris*, présente sur le site « tourbière des Glèges » ainsi que sur le Camp militaire de Bourg Lastic, traduisant une variation verticale du niveau d'eau (*Caro verticillati-Molinietum caeruleae* (*Juncion acutiflori*)). Parfois, les sphaignes sont nombreuses et forment une variante plus turficole (*Potentillo erectae-Sphagnetum palustris*) (*Juncion acutiflori*) comme sur la « tourbière de l'Eclache ». Enfin, il est aussi possible d'observer des faciès

appauvri à Molinie et Gentiane des marais (*Gentiano pneumonanthe-Molinietum caeruleae*) (*Juncion acutiflori*), comme sur la « tourbière de l'Eclache », « les Plaines ». Ponctuellement, sur de faible superficie, on observe aussi les variantes piétiné à Nard et Junc squarreux (*Caro verticillati-Juncetum squarrosi*)(*Nardo-Juncion*), comme sur la « Tourbière de la Croix de la Barre » à la sortie de la prairie, ainsi que sur le site des Sagnes. Un groupement un peu plus mésotrophe est également présent. Il est plus délicat à identifier sur le terrain. Il s'agit de communauté plus riches en espèces prairiales et appauvrie en espèces oligotrophes (*Cirsio dissecti-Scorzoneretum humilis*) (*Juncion acutiflori*) (marais de Pommier et les Sagnes de Pulvéries). La présence des variantes plus montagnardes des prairies oligotrophes (*Selino pyrenaei-Juncetum acutiflori* (*Juncion acutiflori*)) ou plus mésotrophe *Selino pyrenaei-Scorzoretum humilis* (*Juncion acutiflori*) semble être avérée également sur le site des Sagnes de Pulvéries. A noter la présence ponctuelle sur le site du Marais de Pommier d'une prairie paratourbeuse à tendance alcaline abritant une grande population de l'Epipactis des marais. Cet habitat semble très rare à exceptionnel pour l'Auvergne

Les **bas-marais** sont très rares et ne représentent que quelques mètres carrés sur les sites. Deux types sont présents, les bas marais à petits Carex (site de « les plaines ») qui abritent les espèces suivantes : *Sphagnum sp.*, *Dactylorhiza maculata*, *Carex nigra*, *Carex echinata*, *Carex curta*, *Potentilla palustris*, *Menyanthes trifoliata*. Ils se forment sur des ruptures de pente avec une alimentation hydrique indépendante (*Caro verticillati-Caricetum nigrae* ou *Epikero pyrenaei-Caricetum nigrae* (*Caricion nigrae*)). L'autre type correspond à des bas-marais tremblant (« les Chomettes » ou marais de l'étang de Farges). En mosaïque avec des joncées sur tourbe, on trouve quelques gouilles à *Menyanthes trifoliata* et quelques zones engorgées à *Carex rostrata* et *Comarum palustre* (*Caricion lasiocarpae*).

L'évolution des prairies oligotrophes et des bas-marais de petites surfaces peut prendre plusieurs directions. Globalement, il est commun d'avoir ensuite un stade de **fourrés à saules**. Il serait nécessaire de préciser la cartographie sur ce point pour différencier les types de saulaies, notamment les plus oligotrophes à *Salix aurita* (*Frangulo alni-Salicetum auritae* à l'étage collinéen ou *Myosotido lamottiana-Salicetum auritae* à l'étage montagnard) (*Salicion cinereae*). Les saulaies à *Salix aurita* sont peu représentées « tourbière de l'Eclache ». Plus rarement, on observe des **tourbières boisées à Pin sylvestre et Bouleau pubescent**. Dans le sous-bois, on retrouve les plantes des prairies précédentes (*Succisa pratensis*, *Dactylorhiza maculata*, *Bistorta officinalis*, *Molinia caerulea*). En présence d'un tapis de sphaignes continu « tourbière de l'Eclache », ces boisements se reconnaissent bien mais sont toujours de très petites surfaces. En absence de sphaignes, la présence de tourbe n'est pas toujours évidente et un sondage pédologique serait utile. La confusion avec les fourrés du *Salicion cinereae* est alors possible. Ce type de végétation dominé par le Pin sylvestre et le Bouleau pubescent (Tourbière de la Croix de la Barre, 950 m) relèverait du *Potentillo erectae-Betuletum pubescens* (*Betulion pubescens*). Théoriquement, ce bois peut évoluer vers un stade de sapinière sur tourbe (*Betulo pubescens-Abietum albae*), **stade qui n'est pas connu dans les Combrailles**. A la Croix de la barre, l'artificialisation des forêts alentours limite la présence du sapin qui est remplacé par l'épicéa. Quelques petits sapins sont toutefois présents sous les pins. **Ils sont à conserver**. L'ancienneté de ces boisements est-elle suffisante ou l'évolution vers la sapinière n'est-elle que théorique dans ce massif de moindre altitude ? A plus faible altitude, on observe aussi des aulnaies sur tourbe, très rares, comme sur « les Sources de la Morge » en dehors des parcelles du CEN, (*Sphagno palustris-Betuletum pubescens*) (*Sphagno-Alnion glutinosae* ou *Betulion pubescens* selon les auteurs).

Les boisements tourbeux sont rares et une meilleure prise en compte de leur intérêt régional est nécessaire. Le stade théorique le plus mature de sapinière sur tourbe est absent. Les stades évolués avec Aulne ou vieux Pin sylvestre sont rares. Dans un contexte de réchauffement climatique, la conservation d'arbres en tourbière limite l'assèchement des sphaignes. Certains sites devront être gérés pour favoriser la libre évolution vers des stades boisés des tourbières, notamment ceux qui sont riches en sphaignes.



Végétation oligotrophe et minérotrophe : prairie tourbeuse à orchidées, bas-marais (tache verte claire) puis prairie à Junc acutiflore (site « les plaines »). ©CEN, SC



Aulnaie marécageuse oligotrophe (« Source de la Morge »), et bois tourbeux minérotrophe (« tourbière de l'Eclache »), ©CEN, VL, SC

#### Compartiment n° 3 : zones humides mésotrophes soligènes

Deux types de **prairies à Junc diffus** ont été identifiés. Dans les zones où l'eau s'écoule de façon permanente (drain, ruisseau, fond topographique collectant les eaux du complexe humide), on trouve les prairies inondées à *Caltha palustris* et *Ranuculus flammula* (*Ranunculo flamulae-Scirpetum sylvatici*) (*Calthion palustris*). Elles sont présentes aux « sources de la Morge », sur « les plaines » et représentent de faibles superficies linéaires. L'autre type correspond aux zones où l'écoulement de l'eau est temporaire et englobe les prairies hygrophiles à méso-hygrophile classique à Junc diffus, dont certaines dérivent du drainage de marais (site « Les Chomettes », site « Creux de l'aigue »). Elles relèvent soit du *Scorzonerum humilis-Agrostietum capillaris* (*Ranunculo repensis-Cynosurion cristati*) (méso-hygrophile), soit du *Junco-acutiflori-Cynosuretum cristati* (*Ranunculo repensis-Cynosurion*

*cristati*) (hygrophile). L'arrêt du pâturage entraîne l'évolution de ces prairies vers des **mégaphorbiaies**, le contexte intraforestier favorise celles à Doronic et Cirse des marais (Tourbières des Glègues). Dans les sites à engorgement permanent, ce sont les **magnocariçaies** à Grand Carex (*Magnocaricion elatae*) qui remplacent les prairies humides. Le plus bel exemple se trouve sur le site du marais de Pommier. Il est commun d'avoir ensuite un stade de **fourrés à saules**, bien représenté sur tous les sites. Il serait nécessaire de préciser la cartographie sur ce point pour différencier les types de saulaies, notamment pour séparer les plus mésotropes à *Salix cinerea* (*Fragulo alni-Salicetum cinereae*), présent par exemple dans une ancienne dépression sur le site des plaines, des fourrés plus tourbeux à *Salix aurita* (*Fragulo alni-Salicetum auritae*). La distinction n'a pas toujours été faite car de plus les saules s'hybrident facilement. Les stades de fourrés à Saules évoluent ensuite vers une **Aulnaie marécageuse** à *Carex paniculata* (*Dryopterido dilatatae-Alnetum glutinosae*) (*Alnion glutinosae*), dont le plus bel exemple se situe sur le marais de Pommier. Dans les zones drainées méso-hygrophiles, la forêt potentielle est probablement la frênaie fraîche (*Fraxino-Quercion*).



Prairie mésotrophe à Jonc diffus (*Creux de l'Aigue*) Magnocariçaise (marais de Pommier), ©CEN, SC



Aulnaie marécageuse à Populage des marais ( marais de Pommier), ©CEN, SC

#### Compartiment n° 4 : zones alluviales du collinéen

L'arrêt du pâturage entraîne l'évolution des prairies humides vers des **mégaphorbiaies** à Reine des prés et Renoncule à feuille d'aconit (*Filipendulo ulmariae-Chaerophyllion hirsuti*) (« Marais de Pommier ») en mosaïque avec un étroit cordon boisé d'Aulnes (*Alnion incanae*) (« les Chomettes », « marais de Pommier »...). Ces formations sont peu représentées sur les sites. Ponctuellement (« marais de pommier »), on peut aussi voir des roselières à Phalaris faux-roseaux (*Phragmition australis*).



*Aulnaie rivulaire à Renoncule à feuille d'Aconit (marais de pommier), ©Olivier Daubart et cordon d'aulnes avec ourlet à Doronic (les Chomettes), ©CEN, SC*



Conservatoire  
d'espaces naturels  
**Auvergne**



[www.cen-auvergne.fr](http://www.cen-auvergne.fr)

RESTONS CONNECTÉS !



## LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS D'AUVERGNE : **LES CHIFFRES-CLÉS**

**1485 HECTARES POUR 200**

**SITES** préservés par le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne

**28 SALARIÉS**

épaulés par le conseil d'administration et le conseil scientifique

**110 AGRICULTEURS**

engagés auprès du Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne

**246 ADHÉRENTS, DONT 26**

communes ou communautés de communes

**1800 PARTICIPANTS POUR 100**

interventions : animations, chantiers bénévoles, formations, etc.

**100 BÉNÉVOLES RÉGULIERS**

aidant l'équipe salariée sur des points particuliers

## NOTRE MISSION DE PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS

Les actions du Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne, association à but non lucratif, couvrent l'ensemble des zones naturelles des quatre départements : tourbières et forêts de montagne, rives de l'Allier et de la Loire, marais de plaine, coteaux secs à orchidées, vergers, paysages d'Auvergne, etc.

De très nombreux partenaires publics et privés font confiance au Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne. Ils rejoignent ainsi les centaines d'Auvergnats engagés auprès de l'association pour préserver le patrimoine naturel de notre région.



**Siège : Moulin de la Croûte - Rue Léon Versepuy**

63200 RIOM - Tél. 04 73 63 18 27 - Courriel : [contact@cen-auvergne.fr](mailto:contact@cen-auvergne.fr)

**Antenne Haute-Loire** : Le Bourg - 43230 CHAVANIAC-LAFAYETTE - Tél. 04 71 74 62 21

**Antenne Cantal** : 8 rue des écoles - 15170 NEUSSARGUES-EN-PINATELLE - Tél. 04 71 20 77 20

Dans le département de l'Allier, les actions du Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne sont relayées par

